

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**L' « Europe puissance diplomate »**  
De la construction d'une culture stratégique européenne

par

Samuel Faure

Département de Science Politique  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.) en Science Politique

août 2008

© Samuel Faure, 2008



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**L'« Europe puissance diplomate »**  
De la construction d'une culture stratégique européenne

présenté par :  
Samuel Faure

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Éric Montpetit  
président-rapporteur

Frédéric Mérand  
Directeur de recherche

George Ross  
Membre du jury

## Résumé

La présente recherche a pour objet d'étude la défense européenne, et plus précisément le phénomène d'intégration européenne politico-militaire. Elle souhaite vérifier l'émergence d'une culture stratégique européenne, et pose pour ce faire, deux questions de recherche : **1. Les agents de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) adhèrent-ils à la culture stratégique européenne ? 2. Quelle est l'influence des processus de socialisation stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle sur le niveau d'adhésion ?**

Dans une perspective constructiviste, l'hypothèse défendue est que les agents de la PESD (diplomates, militaires, politiques, hauts fonctionnaires) adhéreraient à une culture stratégique européenne c'est-à-dire à un ensemble de représentations sociales<sup>1</sup> qui leur serait propre, qui ne serait pas réductible à leurs préférences nationales, et qui fait référence au rôle des institutions politico-militaires et à l'usage de la force. Caractérisée par une européanisation des politiques nationales de sécurité et de défense (PNSD), et par un usage hétérodoxe de la force, cette culture stratégique européenne serait qualifiée – en termes d'idéal-type – d' « Europe puissance diplomate ».

Elle émergerait par des processus de socialisation stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle c'est-à-dire que les agents de la PESD seraient non seulement façonnés par leur appartenance nationale – dite stato-culturelle – mais aussi par la fonction qu'ils occupent et par l'institution dans laquelle ils interviennent. En d'autres termes, l'enjeu est de démontrer que le clivage stato-culturel classique est complété par des clivages transnationaux,

---

<sup>1</sup> En langage constructiviste, la notion de « représentations sociales » est synonyme de celles d' « idées » et de « normes ». Aucune distinction ne sera réalisée entre ces notions. Néanmoins, la notion de représentations sociales est préférée parce qu'elle est caractérisée par une manière « unique » (Mérand 2006 : 131) d'analyser, non pas des idées désincarnées, mais la façon dont les agents se représentent le monde concrètement (Durkheim 1898).

symptômes d'une européanisation des PNSD. Pour ce faire, le cadre méthodologique s'appuie sur une enquête sociologique réalisée au premier semestre 2008. Cette enquête sonde les opinions de quarante-sept agents de la PESD à partir d'un questionnaire à « questions fermées ».

Le développement de ce mémoire est constitué de deux parties. La première, théorique, s'intéresse d'une part à l'histoire de la coopération militaire européenne, et à la présentation des agents et des institutions qui la composent (**chapitre I**). Elle souhaite, d'autre part, ériger un cadre théorique cohérent et heuristique permettant de répondre aux questions de recherche posées (**chapitre II**). La seconde partie, empirique, se présente comme un test des hypothèses préalablement établies, en questionnant d'abord l'idée d'européanisation des politiques nationales de sécurité et de défense (**chapitre III**) avant d'interroger le type d'usage de la force choisi (**chapitre IV**).

Les conclusions corroborent les hypothèses : l'émergence d'une culture stratégique européenne est effective. Nonobstant des divergences idéelles persistantes, les agents de la PESD adhèrent à des représentations sociales communes et non réductibles aux préférences nationales. Le clivage stato-culturel traditionnel est complété par les clivages fonctionnel et institutionnel dit transnationaux. Enfin, une ouverture est proposée dans le but de poursuivre les recherches.

#### **Mots clefs**

culture stratégique ; PESD ; représentations sociales ; socialisations (stato-culturelle, fonctionnelle, institutionnelle) ; européanisation ; constructivisme.

## Abstract

This study is about European defence, and more precisely about the political-military process of European integration. Its aim is to test the purported existence of a European strategic culture. Two research questions are asked: **1. Do the agents of the European security and defense policy (ESDP) adhere to the European strategic culture? 2. What is the influence of national, functional and institutional socialization processes on the degree of adhesion to a European strategic culture ?**

Based on a constructivist framework, the hypothesis is that the ESDP agents adhere to a European strategic culture which is defined by a set of specific social representations. These social representations refer to a Europeanization of national defense and security policies, and to heterodox uses of force. The European strategic culture is defined as a « European Diplomatic Power » which emerges from processes of national, functional and institutional socialization.

Our main findings are that ESDP agents are shaped by their national preference, but also by the function which they hold, and by the institution where they work. In other words, we demonstrate that the national cleavage is complemented by transnational cleavages which are symptoms of the Europeanization of national defense and security policies. Methodologically, the study is based on a questionnaire carried out in the first semester 2008, which investigates the beliefs of 47-odd ESDP agents in France, Germany, the United Kingdom and in EU institutions.

The paper is composed of two parts. The first part is theoretical. First, we describe the history of the European military cooperation, and we present ESDP agents and institutions (**chapter I**). Second, we build a theoretical framework to answer our research questions (**chapter II**). The second part is empirical. Using the questionnaire's results, it aims at testing our hypothesis: firstly by looking at the Europeanization of national defense and security policies (**chapter III**), and secondly by analyzing the preferred use of force among ESDP agents (**chapter IV**).

The conclusions confirm the hypothesis: the development of a European strategic culture can be observed. ESDP agents adhere to a set of common social representations. The traditional national cleavage is completed by the functional and institutional cleavages. Recommendations are made for future research.

### **Key words**

strategic culture ; ESDP ; social representations ; socializations (national, functional, institutional) ; europeanization ; constructivism.

## Table des matières

Résumé – Mots Clefs	III
Abstract – Key Words	V
Table des matières	VII
Liste des tableaux	XVIII
Liste des figures	XIX
Liste des acronymes	XX
Remerciements	XXIV
Dédicace	XXVII
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
1. Objet d'étude	2
2. Revue de la littérature	4
<i>Contexte</i>	5
<i>Théories de la culture stratégique</i>	9
<i>Réalisme</i>	10
<i>Constructivisme</i>	15
3. Cadre théorique	21
<i>Questions de recherche – Hypothèses</i>	22
4. Méthodologie	24
<i>Questionnaires</i>	24
<i>Échantillon</i>	25
<i>Opérationnalisation de la notion de culture stratégique européenne</i>	27
<i>Analyses des données</i>	28
5. Plan	29

<b>Titre I. Histoire et Théories</b>	31
<i>Construire un cadre d'analyse</i>	
<b>Chapitre I. Histoire, Institutions, et Agents de la défense européenne</b>	32
<i>La coopération militaire européenne des idées aux actes</i>	
<b>La défense européenne, histoire d'une idée politique (XVIIIème–XXième siècles)</b>	33
<b>1. La défense européenne au temps de la Guerre froide (1946-1989)</b>	36
a. Le temps de la genèse : entre essais et échecs (1946-1954)	37
<i>De Dunkerque à Bruxelles (1946-1948)</i>	37
<i>De Washington à Paris (1949-1954)</i>	38
b. Le temps de l'inertie : entre dépendance et apathie (1955-1989)	40
<i>Le monopole otanien de la sécurité collective européenne (1955-1983)</i>	41
<i>Le relance du « phénix » de la défense européenne (1984-1989)</i>	42
c. Conclusions	43
<b>2. La défense européenne après la chute du mur de Berlin (1990-2008)</b>	44
a. Le temps des transformations (1990-1997)	44
<i>Volontarisme des instances européennes (1990-1997)</i>	44

b. Abécédaire de la PESD (1998-2008)	46
<i>De Saint-Malo à Laeken, identification de la PESD (1998-2002)</i>	46
<i>Opérations de gestion de crises militaires et civiles (2003-2008)</i>	50
c. Conclusions	51
<b>3. L'institutionnalisation « tous azimuts » de la défense européenne</b>	<b>51</b>
a. Formulation d'un cadre institutionnel intergouvernemental (1992-1997)	52
<i>Conseil Européen</i>	52
<i>Conseil</i>	53
b. Renforcement de l'institutionnalisation intergouvernementale (1998-2008)	58
<i>Institutions pour les opérations de gestion militaire des crises :</i>	59
<i>COPS, CMUE, EMUE</i>	
<i>Instruments pour les opérations de gestion civile de crises</i>	62
c. Conclusions	65
<b>4. Conclusions du chapitre I</b>	<b>65</b>

	X
<b>Chapitre II. Cadre théorique</b>	66
<i>Constructivisme, culture stratégique, socialisations</i>	
<b>Le constructivisme</b>	67
<b>1. La culture stratégique comme ensemble de représentations sociales</b>	70
a. De la culture stratégique	71
<i>Genèse</i>	71
<i>Définitions</i>	73
<i>Culture</i>	73
<i>Stratégie</i>	74
<i>Culture Stratégique</i>	75
b. Des divergences théoriques persistantes	76
<i>Typologies</i>	76
<i>L'école contextualiste</i>	77
<i>L'école instrumentaliste</i>	80
<i>L'école causale</i>	82
c. Débats épistémologique et ontologique	85
<i>Critiques de l'école contextualiste</i>	85
<i>Critiques de l'école instrumentaliste</i>	88
<i>Critiques de l'école causale</i>	89

d. Conclusions	91
<b>2. La culture stratégique comme « carte routière » analytique</b>	<b>91</b>
a. Théorie de la culture stratégique retenue	91
<i>Positionnements ontologique et épistémologique</i>	92
<i>Définitions et construction d'un idéal-type :</i> <i>l'« Europe puissance diplomate »</i>	94
b. Passer du conceptuel à l'opérationnel	97
<i>Spectres</i>	98
<i>Grilles d'analyse multidimensionnelles</i>	99
<i>Questions</i>	106
<i>Hypothèses</i>	109
c. Conclusions	110
<b>3. Les théories constructivistes de la socialisation</b>	<b>107</b>
a. La socialisation stato-culturelle	112
<i>Benedict</i>	112
<i>Linton</i>	112

	XII
b. La socialisation fonctionnelle	113
<i>Parsons et Bales</i>	113
<i>Bourdieu</i>	114
<i>Mead</i>	115
c. La socialisation institutionnelle	117
<i>Définition</i>	117
d. Conclusions	118
<b>4. Conclusions du chapitre II</b>	119

<b>Titre II. Tests empiriques</b>	121
<i>Confronter la théorie à la pratique</i>	
<b>Chapitre III. Européanisation des politiques nationales de sécurité et de défense</b>	122
<i>Analyse des dimensions I et II de la culture stratégique européenne</i>	
<b>1. Espace de coopération</b>	123
a. Analyse générale	123
b. Analyse stato-culturelle	125
c. Analyse fonctionnelle	128
d. Analyse institutionnelle	132
<i>Clivage I : Institutions nationales vs Institutions européennes</i>	133
<i>Clivage II : Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales</i>	135
e. Conclusions	138
<b>2. Attachement à la souveraineté</b>	138
a. Analyse générale	139

	XIV
b. Analyse stato-culturelle	141
c. Analyse fonctionnelle	146
d. Analyse institutionnelle	153
<i>Clivage I : Institutions nationales vs Institutions européennes</i>	153
<i>Clivage II : Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales</i>	156
e. Conclusions	158
<b>3. Conclusions du chapitre III</b>	159
<b>Chapitre IV. Usages européens de la force</b>	163
<i>Analyse des dimensions III et IV de la culture stratégique européenne</i>	
<b>1. Buts de la force</b>	164
a. Analyse générale	164
b. Analyse stato-culturelle	165
c. Analyse fonctionnelle	168

d. Analyse institutionnelle	171
<i>Clivage I : Institutions nationales vs Institutions européennes</i>	171
<i>Clivage II : Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales</i>	172
e. Conclusions	174
<b>2. Instruments d'action</b>	175
a. Analyse générale	175
b. Analyse stato-culturelle	176
c. Analyse fonctionnelle	177
d. Analyse institutionnelle	178
<i>Clivage I : Institutions nationales vs Institutions européennes</i>	178
<i>Clivage II : Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales</i>	178
e. Conclusions	178
<b>3. Conclusions du chapitre IV</b>	180

<b>Conclusion : Mourir pour l'Europe ?</b>	181
<b>1. Synthèse des principaux résultats obtenus</b>	182
a. Adhésion des agents à l' « Europe puissance diplomate »	182
<i>Une coopération européenne</i>	183
<i>Au-delà de l'État-nation</i>	183
<i>Des buts hétérodoxes</i>	184
<i>Une puissance douce ? Pas seulement</i>	185
b. Effectivité des processus de socialisation	188
<i>Socialisation stato-culturelle</i>	188
<i>Socialisation fonctionnelle</i>	189
<i>Socialisation institutionnelle</i>	189
<b>2. Pistes de recherches...</b>	190
a. ...à modifier	191
b. ...à poursuivre	191
c. ...à explorer	192

<b>Bibliographie</b>	193
<b>Annexes</b>	205
<i><u>Annexe 1</u> : Analyse des transformations des représentations sociales stratégiques (Meyer, 2006)</i>	205
<i><u>Annexe 2</u> : European Security and Defence Networks – Standardized Questionnaire</i>	206
<i><u>Annexe 3</u> : Précisions concernant l'échantillon utilisé à partir des questionnaires</i>	233
<i><u>Annexe 4</u> : Précisions concernant le codage des données à partir des questionnaires</i>	235
<i><u>Annexe 5</u> : Rappel succinct des différentes missions de la paix menées par l'UE depuis 2003</i>	237
<i><u>Annexe 6</u> : Tableau récapitulatif des missions de gestion de crises civile, militaire et civilo-militaire menées par l'UE depuis 2003</i>	245
<i><u>Annexe 7</u> : Rappel des représentations sociales composant la culture stratégique européenne selon Meyer (2006) et Giegerich (2006)</i>	248
<i><u>Annexe 8</u> : Analyse spectrale – Moyennes des résultats obtenus aux questions se rapportant à la dimension I (espace de coopération)</i>	251
<i><u>Annexe 9</u> : Analyse spectrale – Moyennes des résultats obtenus aux questions se rapportant à la dimension II (attachement à la souveraineté)</i>	254
<i><u>Annexe 10</u> : En guise de conclusions : Synthèse des résultats se rapportant à la question de recherche I</i>	259
<i><u>Annexe 11</u> : En guise de conclusions : Synthèse des résultats se rapportant à la question de recherche II</i>	260

**Liste des tableaux**

<u>Tableau 1</u> : Tableau comparatif des trois « écoles » théoriques sur la culture stratégique	84
<u>Tableau 2</u> : Tableau comparatif des grilles d'analyse utilisées par Howorth (2002b), Meyer (2006) et par Giegerich (2006)	101
<u>Tableau 3</u> : Grille d'analyse multidimensionnelle retenue	105

### Liste des figures

<u>Figure 1</u> : Processus expliquant l'émergence d'une culture stratégique européenne	19
<u>Figure 2</u> : Structure institutionnelle du Pilier II (PESC/PESD)	64
Mise en perspective des institutions et des agents de la PESD	
<u>Figure 3</u> : Spectre idéal	99
<u>Figure 4</u> : Grille d'analyse multidimensionnelle retenue sous forme de spectres	104
<u>Figure 5</u> : Spectre représentant la moyenne des moyennes de l'analyse générale –	124
Dimension I	
<u>Figure 6</u> : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse stato-	128
culturelle – Dimension I	
<u>Figure 7</u> : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse	132
fonctionnelle – Dimension I	
<u>Figure 8</u> : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse	137
institutionnelle – Dimension I	
<u>Figure 9</u> : Spectre représentant la moyenne des moyennes de l'analyse générale –	141
Dimension II	
<u>Figure 10</u> : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse stato-	146
culturelle – Dimension II	
<u>Figure 11</u> : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse	153
fonctionnelle – Dimension II	
<u>Figure 12</u> : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse	158
institutionnelle – Dimension II	
<u>Figure 13</u> : En guise de conclusion au chapitre III – Confirmation des hypothèses	162
Présentation des résultats par le biais d'un repère orthonormé	

## Liste des acronymes

AED	Agence européenne de défense
ANASE	Association des nations du sud-est asiatique (ASEAN, <i>Association of southeast asian nations</i> )
AUE	Acte unique européen
CAG	Conseil des affaires générales
CAGRE	Conseil des affaires générales et des relations extérieures
CCPC	Capacité civile de planification et de conduite (CPCC, <i>Civilian Planning and Conduct Capability</i> )
CE	Commission européenne
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CED	Communauté européenne de défense
CEE	Communauté économique européenne
CEEA	Communauté européenne de l'énergie atomique
CESD	Collège européen de sécurité et de défense
CEUE	Centre d'excellence sur l'Union européenne
CIVCOM	Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises
CMUE	Comité militaire de l'Union européenne
CoPo	Comité politique
COPS	Comité politique et de sécurité (PSC, <i>Political and security committee</i> )
COREPER	Comité des représentants permanents
CPE	Coopération politique européenne
CPJE	Coopération policière et judiciaire en matière pénale (i.e. Pilier II)

CSUE	Centre satellitaire de l'union européenne ( <i>SatCent</i> )
DCEC	Déclaration du conseil européen de cologne
DG/ Relex	Direction générale des relations extérieures
DG-E	Direction générale aux relations économiques extérieures et à la PESC
EEAD	Entreprise européenne d'aéronautique et de défense
EMUE	État-major de l'union européenne
EUMM	<i>European union monitoring missions</i> (Ancienne mission de surveillance de l'UE)
GAM	<i>Gerakan Aceh merdeka</i> (Mouvement Aceh libre)
GFIM	Groupements de forces interarmées multinationales
HR/ PESC	Haut représentant de la politique étrangère de sécurité commune
IESD	Identité européenne de sécurité et de défense
IESUE	Institut d'études de sécurité de l'UE
MINURCAT	Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad
MONUC	Mission de l'organisation des Nations unies au Congo
MPUE	Mission de police de l'UE
MSA	Mission de surveillance à Aceh
OCCAR	Organisation pour la coopération en matière d'armement
OMi	Organe militaire intérimaire
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du traité de l'atlantique nord
PE	Parlement européen
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale

PESC	Politique étrangère de sécurité commune
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PNC	Police nationale congolaise
PNSD	Politique nationale de sécurité et de défense
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RFA	République fédérale d'Allemagne
RSS	Réforme du secteur de sécurité
SACEUR	Commandant suprême des forces alliées en Europe
SDN	Société des nations
SG	Secrétaire général
SHAPE	<i>Supreme headquarters allied powers Europe</i> (Quartier général du commandement en Europe)
SI	Socialisation institutionnelle
SitCent	<i>Situation centre</i> (Centre de situation)
SPSS	<i>Statistical package for the social sciences</i>
TCE	Traité établissant une constitution pour l'Europe
TUE	Traité sur l'Union européenne
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEO	Union européenne occidentale
UP	Unité politique (à ne pas confondre avec l'« Unité de police » pouvant, elle aussi avoir l'acronyme UP)
UPI	Unité de police intégrée

UPPAR	Unité de planification de la politique et d'alerte rapide
UO	Union occidentale
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques

## Remerciements

Il y a moins d'un an la *PESD* ne représentait pour moi qu'une succession de quatre lettres dont j'ignorais l'odeur, la forme, la couleur, le goût. Elle n'était qu'un acronyme supplémentaire à la longue liste des monstruosité lexicales européennes que je prononçais avec perplexité et hésitation : « La P-E-S-D ? La Pesd ? La pESD ? La PèSSD ? La PEZd ? La PESD ? » Les Relations internationales et la Sécurité internationale ne m'étaient pas plus familières. Elles symbolisaient des champs aussi lointains qu'inconnus.

Neuf mois plus tard, j'accouche de ce mémoire. Soulagé. Vidé. Heureux. Fatigué. Fier. Insatisfait. Nostalgique. Je suis un peu comme à la fin d'un bon et gros livre où l'on veut en terminer au plus vite avant d'avoir envie de le jeter par la fenêtre tout en relisant trois fois le dernier chapitre pour ne pas quitter trop tôt les personnages, les lieux, les moments, les histoires qui nous ont habité pendant des semaines, des mois, et qui font partis de notre quotidien. Un certain nombre d'individus m'ont permis de mener à bien cette grossesse et l'accouchement intellectuel qui en est résulté.

Que ces quelques lignes soient le signe maladroit mais profond de mes remerciements les plus chaleureux.

Merci d'abord à Frédéric Mérand, directeur de cette recherche, qui a été tout au long de ce mémoire une lumière toujours éclairée, toujours éclairante, m'ayant permis de trouver mon chemin dans cet océan de questionnements. Il m'a apporté les moyens matériels pour mener à bien cette recherche en m'offrant un bureau au Centre d'excellence sur l'Union

européenne (CEUE) de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, en me permettant d'avoir accès à l'enquête sociologique sur laquelle se base ce travail, et en m'apportant des contrats de recherche.

Mais le plus beau cadeau qu'il m'ait fait – pas le plus facile – c'est d'avoir, par sa présence, son exigence et ses commentaires, changer ma vision des choses, fait évoluer mon identité. Apprendre, échanger, évoluer voilà les trésors que m'a apportés mon directeur de recherche. Par un profond respect, et une non moins grande admiration, j'aimerais vous remercier Monsieur Mérand, et te dire merci Frédéric.

Je souhaite ensuite signifier ma gratitude à l'accueil ô combien chaleureux qui m'a été fait au CEUE. Merci à Isabelle Petit, à Catherine Villemère de Sainte Marie, à Brigitte Boulay, à Elena Aoun, à Isabella Eiselt, et à Maude Chapados. Merci pour votre humanité et votre féminité qui a fait du 3744 un lieu d'ouverture et d'épanouissement (il faut le faire quand on pense qu'il n'y a pas de fenêtres, *isn't it?*). Merci aux *chefs* Gérard Boismenu, et Denis Saint-Martin.

Alessia Biava (Institut européen de l'Université de Genève, Suisse) a été également d'une aide précieuse par ses conseils avisés et ses relectures attentives.

Merci au soutien et aux débats théoriques sans fin que j'ai eu la chance de mener avec mon ami Guillaume Ange Callonico (Université de Montréal), et aux relectures appliquées de mes ami(e)s Julia Fuchs (CELSA, Paris-New-York), Clémentine Sarah Helen Sallée (Blake, Cassels, and Graydon, Montréal), et Jérémie Gomand (Université de Montréal).

Je souhaite remercier ma *moitié*, Loreline Robbe, qui a entendu parler de défense européenne plus que la raison ne saurait l'accepter. *Amoure*, merci pour tout et un peu plus.

*Last but not least*, ce mémoire n'aurait pas été possible sans le soutien et les pensées de chaque instant de ma mère Bénédicte Faure-Magnin, et les sages conseils et moult (mais vraiment moult) relectures et observations de mon père Henri Faure. Ce mémoire leur est dédié.

Si de nombreuses maladresses, erreurs et autres coquilles m'ont ainsi été évitées, je garde l'entière responsabilité de ce mémoire.

*Brighton, Angleterre*

*Octobre 2008*

*À mes parents*

Bénédicte Faure-Magnin, et Henri Faure

« Sur la foi du bon accueil que Votre Excellence accorde à toute sorte de livres, en prince constamment disposé à favoriser les beaux-arts, et ceux-là particulièrement, dont la noblesse ne s'incline pas au service et à la flatterie du vulgaire, je me suis déterminé à mettre au jour l'*Ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche* et à le placer à l'abri du très illustre nom de Votre Excellence, la suppliant, avec l'attention due à tant de grandeur, de l'avoir pour agréable et le prendre sous sa protection afin qu'à son ombre et bien que dépouillé de ce précieux ornement d'élégance et d'érudition dont se revêtent à l'ordinaire les ouvrages des bons esprits, il ose paraître avec assurance devant le jugement de ceux qui, sans se contenir dans les bornes de leur ignorance, condamnent les travaux d'autrui avec d'autant plus de rigueur qu'ils ont moins de justice, mais si la sagesse de Votre Excellence veut bien jeter les yeux sur la simplicité de mon intention, j'ai confiance qu'elle ne dédaignera point la médiocrité d'un si humble présent. »

**Cervantès, 1605**

« La plume à l'oreille, le coude sur le comptoir et la main sur la joue, pensant à ce que je dirais ... »

**Cervantès, 1605**

## **Introduction**

« Cette institutionnalisation tous azimuts de la PESD a commencé à produire des effets de *socialisation militaire* analysés par certains auteurs en termes d'*européanisation* et d'acquisition d'une *culture stratégique commune* »

**Petiteville 2006 : 80**

## 1. Objet d'étude

Pendant la Guerre froide, la défense européenne a été marquée par des désaccords entre deux visions de la coopération militaire européenne, l'une atlantiste portée par la Grande-Bretagne, l'autre européeniste portée par la France. La défense européenne a été aussi déterminée par des échecs, comme ceux de la Communauté européenne de défense (CED) en 1954, et du plan Fouchet en 1962. Caractérisée par une apathie militaire et incapable d'assurer la sécurité européenne, elle s'est enfin distinguée par sa dépendance à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Elle semble donc demeurer l'apanage des États nationaux : « (...) il n'y a pas d'Italiens, d'Espagnols, de Slovènes, ou de Polonais qui sont prêts à « mourir pour l'Europe » (Howorth 2007 : 40).

Pourtant, les 3 et 4 décembre 1998, la France et la Grande-Bretagne signent la déclaration de Saint-Malo, donnant naissance à la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). En 2001, le traité de Nice institutionnalise la PESD en la dotant de trois structures propres au domaine de la défense : le Comité politique et de sécurité (COPS), le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE), et l'état major de l'Union européenne (EMUE). En 2003, l'Union européenne (UE) lance ses premières missions de maintien de la paix. En mai 2008, l'UE assure sa 19<sup>ième</sup> mission de gestion de la paix en Guinée-Bissau. Cela amène à penser que « Cette institutionnalisation tous azimuts de la PESD a commencé à produire des effets de *socialisation militaire* analysés par certains auteurs en termes d'*européanisation* et d'acquisition d'une *culture stratégique commune* » (Petiteville 2006 : 80). La culture stratégique est généralement définie comme un « ensemble cohérent et persistant d'idées, propre à un contexte sociohistorique donné, qu'entretient une communauté

à l'égard de l'usage de la force armée et du rôle des institutions militaires<sup>1</sup> » (Roussel 2007 : 18).

Analysant la défense européenne, et plus précisément le phénomène d'intégration européenne politico-militaire, la présente recherche a pour objectif de vérifier l'émergence d'une culture stratégique européenne. Dans une perspective sociologique et plus précisément constructiviste, l'hypothèse défendue est que les agents de la PESD (diplomates, militaires, politiques, hauts fonctionnaires) adhèreraient à une culture stratégique européenne c'est-à-dire à un ensemble de représentations sociales<sup>2</sup> qui leur serait propre, qui ne serait pas réductible à leurs préférences nationales, et qui fait référence au rôle des institutions politico-militaires et à l'usage de la force. Caractérisée par une européanisation des politiques nationales de sécurité et de défense (PNSD), et par un usage hétérodoxe de la force, cette culture stratégique européenne serait qualifiée – en termes d'idéal-type – d'« Europe puissance diplomate ». Elle émergerait par des processus de socialisation stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle c'est-à-dire que les agents de la PESD seraient non seulement façonnés par leur appartenance nationale – dite stato-culturelle – mais aussi par la fonction qu'ils occupent et par l'institution dans laquelle ils interviennent. En d'autres termes, l'enjeu est de démontrer que le clivage stato-culturel classique est complété par des clivages transnationaux, symptômes d'une européanisation des PNSD. Pour ce faire, le cadre méthodologique s'appuie sur une enquête sociologique réalisée au premier semestre 2008. Cette enquête sonde les opinions de quarante-sept agents de la PESD à partir d'un questionnaire à « questions fermées ».

---

<sup>1</sup> Une définition plus précise de la culture stratégique sera apportée dans le cadre du chapitre II.

<sup>2</sup> En langage constructiviste, la notion de « représentations sociales » est synonyme de celles d'« idées » et de « normes ». Aucune distinction ne sera réalisée entre ces notions. Néanmoins, la notion de représentations sociales est préférée parce qu'elle est caractérisée par une manière « unique » (Mérand 2006 : 131) d'analyser, non pas des idées désincarnées, mais la façon dont les agents se représentent le monde concrètement (Durkheim 1898).

Le développement de ce mémoire est constitué de deux parties. La première, théorique, s'intéresse à l'histoire de la coopération militaire européenne, et à la présentation des agents et des institutions qui la composent (**chapitre I**). Elle souhaite aussi construire un cadre théorique cohérent et heuristique permettant de répondre aux questions de recherche posées (**chapitre II**). Les postulats constructivistes conduisent à s'intéresser à la notion de culture stratégique, et aux mécanismes de socialisations stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle. La seconde partie, empirique, se présente comme un test des hypothèses préalablement établies, en questionnant d'abord l'idée d'eupéanisation des politiques nationales de sécurité et de défense (PNSD) (**chapitre III**) avant d'interroger le type d'usage de la force choisi (**chapitre IV**).

Les conclusions confirment l'hypothèse de l'émergence d'une culture stratégique européenne. Malgré des divergences idéelles persistantes, les agents de la PESD adhèrent à des représentations sociales communes et non réductibles aux préférences nationales se confirment. Cette adhésion s'explique par des processus de socialisation non seulement stato-culturelle mais aussi fonctionnelle et institutionnelle.

## **2. Revue de la littérature**

L'intérêt porté à l'intégration européenne politico-militaire amène à s'intéresser au contexte dans lequel s'est développée la PESD, et à exposer les théories traitant de la culture stratégique.

## *Contexte*

L'étude de l'histoire de la coopération militaire européenne depuis la chute du mur de Berlin<sup>3</sup> permet d'identifier les principales causes qui ont conduit à la naissance de la PESD en 1998, et à son institutionnalisation dans la décennie 2000.

La chute du mur de Berlin (1989) suivie de l'éclatement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) (1991) entraînent d'un côté une rupture dans la configuration du système international. On passe du monde bipolaire de la Guerre froide à un monde unipolaire qui appelle à repenser le rôle que devrait jouer l'UE<sup>4</sup> en matière de sécurité et de défense : « La quête pour une Europe de la sécurité « autonome » est une conséquence logique de la fin de la Guerre froide (...) Ce n'est pas un calcul stratégique ; c'est une nécessité historique » (Howorth 2007 : 53). Le rideau de fer s'étant levé, l'UE a le devoir d'assurer la sécurité collective de l'Europe occidentale sans nécessairement compter sur les Etats-Unis et l'OTAN.

D'un autre côté, la fin de la Guerre froide est synonyme de continuité en ce qui a trait au caractère anarchique de la scène internationale. Dès 1990 et seulement neuf mois après la chute du mur de Berlin, Saddam Hussein envahit le Koweït laissant place à la Guerre du Golfe. S'ensuivent les guerres balkaniques entre la Serbie et la Slovénie (1991), entre la Serbie et la Croatie (1991-1995), et en Bosnie-Herzégovine (1992-1995). Dans ce contexte désordonné, l'incapacité d'une coopération militaire européenne est mise en perspective. L'UE n'arrive pas à s'organiser pour rétablir l'ordre dans les Balkans, à seulement quelques

---

<sup>3</sup> L'histoire de la coopération militaire européenne sera plus largement traitée dans le cadre du chapitre I.

<sup>4</sup> Juridiquement, le terme « Union européenne » n'est applicable que depuis 1993 et l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht. Par facilité, cette expression est employée pour l'ensemble du processus d'intégration depuis le lancement de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1950.

centaines de kilomètres de ses frontières, et doit s'en remettre à l'OTAN pour enrayer ces conflits. La prise de conscience par les instances européennes de l'impuissance de l'UE comme acteur stratégique, réactive l'idée de la nécessité de développer une Europe de la défense : « À l'évidence, la déstabilisation des Balkans a joué un rôle de catalyseur pour le développement de la PESD » (Petiteville 2006 : 90). L'Europe de la défense définit le projet politique de faire de l'UE un acteur stratégique en la dotant de capacités d'actions militaire et civile propres.

À ces causes exogènes viennent s'ajouter des causes endogènes à l'UE. Alors que la Grande-Bretagne et la France bloquaient la coopération militaire européenne depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale par deux visions stratégiques antagonistes qui semblaient irréconciliables, les pressions exogènes à l'UE, produits des guerres balkaniques, ont un effet d'apaisement. Deux changements stratégiques interviennent alors simultanément : une reconsidération de la relation tumultueuse de la France avec l'OTAN d'un côté, et une redéfinition du rôle que devrait jouer la Grande-Bretagne dans la coopération militaire européenne d'un autre côté.

La France apporte des garanties de son changement de positionnement par rapport à l'OTAN en rejoignant son Comité militaire<sup>5</sup> en 1996. Des officiers sont également présents au sein du Quartier général du commandement en Europe<sup>6</sup> en raison de la participation de la France aux opérations de maintien de la paix de l'OTAN. Si la France participe pleinement aux instances politiques de l'OTAN c'est-à-dire au Conseil de l'Atlantique Nord et à ses comités, elle ne fait pas partie de son commandement intégré. La réintégration complète de la

---

<sup>5</sup> Le Comité militaire fait parti du commandement politique de l'OTAN, et à pour rôle de convenir des mesures jugées nécessaires pour la défense des États membres.

<sup>6</sup> En anglais : « Supreme headquarters allied powers Europe » (SHAPE)

France au sein de l'Alliance Atlantique a été évoquée par le Président Nicolas Sarkozy lors du sommet OTAN-Russie en avril 2008.

La Grande-Bretagne, quant à elle, « semble accepter le principe d'un meilleur équilibre transatlantique » (Howorth 2002 : 1005) pour la première fois depuis la création de l'OTAN. Tony Blair déclare en 1998 lors du Conseil Européen de Pörtlach : « Si nous voulons que l'Europe puisse égaler l'influence des Américains, il doit y avoir de notre part un engagement et une capacité à agir dans des situations militaires » (Hottiaux, Liponska-Laberou. 2000 : 92).

Jolyon Howorth résume clairement les évolutions des relations franco-britanniques :

« Premièrement, Londres était de plus en plus convaincue que, sans la création d'une capacité militaire européenne digne de ce nom, c'est l'Alliance elle-même qui toucherait à sa fin. Deuxièmement, Tony Blair, enfin, mis au fait des questions de défense, découvrait que le Kosovo était sur le point d'exploser et que l'Union était incapable d'y faire quoi que ce soit. (...) Troisièmement, la France et la Grande-Bretagne étaient arrivées à la conclusion que la gestion des crises en Europe resterait pour l'avenir une question récurrente, et que les Etats-Unis, fondamentalement, ne souhaitent pas s'y impliquer. Quatrièmement, enfin, les deux pays comprenaient que l'UEO<sup>7</sup>, dont ils avaient pensé qu'elle pouvait être un élément de solution, était en réalité un élément du – sinon le – problème » (Howorth 2002 : 1006).

En négociant les « accords de Berlin » (1996), l'OTAN apporte une autonomie à l'UE en son sein qualifiée d'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD). Elle a pour but de renforcer la sécurité générale en Europe. Définie de « séparable mais non séparée » de

---

<sup>7</sup>Union de l'Europe Occidentale (UEO)

l'Alliance, l'IESD permet aux forces européennes de se servir des moyens de l'OTAN pour des actions militaires strictement européennes (Howorth 2002 : 1005).

Le contexte politico-stratégique européen des années 1990 (fin de la Guerre froide, guerres balkaniques, évolution stratégique simultanée franco-britannique) permet d'expliquer l'institutionnalisation de la coopération militaire européenne. La Politique étrangère de sécurité commune (PESC) est créée lors du traité de Maastricht (1992). Quant au traité d'Amsterdam (1997), il incorpore les missions de Petersberg<sup>8</sup> de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) à l'UE, propose une coopération en matière d'armements et, crée un poste de Haut représentant pour la PESC. Ces innovations institutionnelles se poursuivent lors du XXIème sommet franco-britannique (1998). La Grande-Bretagne et la France y signent la déclaration de Saint-Malo qui donne naissance à la PESD.

Bras armé de la PESC, la PESD est un outil de gestion militaire et civile de crises : « Elle est conçue comme une capacité – politique, civile, et militaire – qui prolonge l'éventail des instruments dont l'UE dispose pour les opérations de gestion de crise pour agir dans le voisinage de l'UE et au-delà » (Howorth, 2007 : 12). En d'autres termes, elle a pour objectif de consolider le rôle de l'UE dans la gestion internationale des crises militaire et civile qu'elle encadre : « En date de l'été 2006, il y avait un peu moins de 10 000 soldats de la paix déployés sous le commandement de l'UE à l'échelle de la planète, soit le tiers des troupes de l'OTAN également en opération » (Mérand 2008a 241). Par ailleurs, elle a un rôle de restructuration des industries de défense. La création de l'Agence Européenne de Défense (AED) en 2004 vise le développement d'un marché commun européen de l'armement. La PESD n'est donc ni une armée européenne, ni une structure intégrée comme pouvait l'être le

---

<sup>8</sup> Définition des missions de Petersberg à la page 33

projet de Communauté européenne de défense (CED) dans les années 1950, ni une défense du territoire européen à proprement parler, ni même une structure politico-militaire à l'image de l'OTAN qui apporterait des réponses aux menaces visant les États membres de l'UE. La PESD « n'est pas une politique, et elle n'a pas grand chose à voir avec la défense » (Mérand 2008a : 241).

Finalement, l'essor de la coopération militaire européenne est le résultat d'un processus de réaction aux événements historiques (Howorth 2006 : 52) : « Sans les guerres dans les Balkans, nous n'aurions jamais eu la PESD. Sans le Kosovo, nous n'aurions jamais eu la PESD » (Peterson, 2004 : 21).

La description du contexte dans lequel la PESD a émergé apporte des éclairages sur le processus d'intégration européenne politico-militaire. Les théories traitant de la culture stratégique en apportent également.

### *Théories de la culture stratégique*

Un débat central se dégage de la littérature portant sur la culture stratégique entre les réalistes et les constructivistes. Les premiers affirment une divergence persistante des cultures stratégiques nationales continuant d'être structurées par le clivage stato-culturel. À l'inverse, les seconds attestent d'une convergence des cultures stratégiques nationales vers une culture stratégique européenne s'expliquant par clivages transnationaux.

### *Réalisme*

Pour les réalistes comme Simon Duke (2002), Sten Rynning (2003), Julian Lindley-French (2004), et Lawrence Freedman (2004), les agents de l'UE promeuvent un ensemble de valeurs libérales communes – la démocratie, l'État de droit, le rôle de la loi, la liberté individuelle – dans le cadre des opérations de maintien de la paix auxquelles ils participent (Rynning 2003 : 487). Ils affirment aussi que les agents de l'UE ont une vision propre de l'usage de la force qui est limité (*jus in bello*) parce qu'en lien direct avec le droit international (*jus ad bellum*) (Rynning 2003 : 485). Elle se rapproche de la doctrine de la « guerre juste » et s'oppose à l'idée de l'utilisation de la force plus « robuste » comme la pratique l'OTAN (Rynning 2003 : 485).

Mais si certaines valeurs communes sont promues par les agents de l'UE, les réalistes constatent une divergence persistante de leurs cultures stratégiques. La principale menace internationale qu'est le terrorisme en est un exemple : « Certains lient le terrorisme au phénomène de pauvreté, d'autres au manque de sociétés civiles vivantes, d'autres encore aux valeurs clientélistes » (Rynning 2003 : 489). S'il y a un ensemble de représentations sociales propres aux agents d'un même État, il y a de fortes divergences entre les États. Les cultures stratégiques des agents de l'UE continuent d'être façonnées par la socialisation stato-culturelle. Étant stato-culturellement situées, elles sont distinctes les unes des autres. Dès lors, une culture stratégique européenne est « presque impossible » (Lindley-French, 2002 : 790) : « (...) l'Europe de la défense échoue parce qu'il manque un concept de stratégie transnationale qui soit partagé et qui fasse consensus parmi les grandes puissances européennes » (Lindley-French, 2002 : 791). L'UE est considérée comme une somme d'États

aux histoires et cultures différentes, sans existence stratégique propre, et politiquement désintégrée : « En 2002, il est apparu, qu'il n'y avait ni stratégie, ni politique. Ou plutôt, il y avait trop de stratégies et de politiques basées sur des concepts stratégiques divergents » (Lindley-French 2002 : 809).

Manquant d'une culture stratégique européenne, les États membres de l'UE développent une « schizophrénie stratégique » (Lindley-French, 2002 : 791). Cette dernière que connaît l'UE depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle est comparable à celle qui a animé les accords de Locarno<sup>9</sup> (1925). Elle résulte d'une étrange fusion entre réalisme et libéralisme (Lindley-French, 2002 : 790). Elle est dangereuse puisqu'elle peut conduire à une paralysie politique et à une progressive renationalisation des politiques de sécurité et de défense. Par exemple, la France soutient le processus d'intégration européenne et l'UE, tout en défendant ses intérêts par un nationalisme virulent (Lindley-French, 2002 : 793). Des signes de cette « schizophrénie stratégique » sont aussi palpables dans le cadre des institutions où Lindley-French (2002 : 799) parle « d'embouteillage institutionnel » (« gridlocking institutions ») et lors de la Guerre en Irak (2003) où les divisions politico-militaires entre Londres, Madrid, Rome d'un côté, et Paris, Berlin d'un autre côté ont révélé la fracture et le manque d'unité stratégique européens (Lindley-French 2002 : 800).

Les réalistes estiment que l'UE ne peut pas participer sérieusement à la lutte contre le terrorisme et ne peut pas garantir la sécurité et la défense européennes parce qu'elle n'a ni les

---

<sup>9</sup> Pour rappel, les accords de Locarno (Suisse) sont signés le 16 octobre 1925 entre des représentants de l'Allemagne (Gustav Stresemann), de la Belgique (Émile Vandervelde), de la France (Aristide Briand), de la Grande-Bretagne (Austen Chamberlain), de l'Italie (Benito Mussolini), de la Pologne (Alexander Skrzynski) et de la Tchécoslovaquie (Edvard Benes).

« Sous la garantie anglo-italienne, la France, l'Allemagne et la Belgique, s'engagent à maintenir les frontières telles qu'elles ont été fixées par le traité de Versailles (1919). Ce statu quo territorial prévoit le respect de la démilitarisation de la Rhénanie par l'Allemagne qui s'engage et ne se livrer à aucune invasion ou attaque. Le pacte rhénan, stipule qu'en cas d'agression les Etats garants s'engagent à soumettre le conflit soit à un tribunal arbitral, soit à la Cour permanente de justice internationale. (...) À la signature des accords de Locarno, Aristide Briand s'exclame : « C'est la collaboration entre pays qui s'ouvre, les États-Unis d'Europe commencent ». Le 7 mars 1936, Hitler réoccupe la Rhénanie et informe les signataires des accords de Locarno de la nullité de ceux-ci. » i.e. [http://www.nobel-paix.ch/naix\\_pl/pac-loc.htm](http://www.nobel-paix.ch/naix_pl/pac-loc.htm)

moyens matériels, ni le modèle de gouvernance adapté. Plus que les idées, et l'intersubjectivité culturelle, ils s'intéressent davantage aux intérêts égoïstes et rationnels des États (Duke 2002 : 169). Les forces et les ressources militaires restent la propriété presque exclusive des États. Le budget militaire de l'UE est médiocre et ne permet donc pas de marges de manœuvre. De plus, l'UE est construite sur un modèle de gouvernance multi-niveaux « post-moderne » sans centre politique fort, nécessaire pour prendre des décisions militaro-stratégiques (Rynning 2003 : 487). L'architecture politico-institutionnelle de l'UE est trop complexe pour pouvoir fonctionner convenablement. Étant mal structurée politiquement et mal préparée militairement, l'UE ne peut pas lutter contre le terrorisme contemporain, asymétrique et messianique (Rynning 2003 : 487). La PESD ne répond pas aux deux impératifs de la pensée stratégique développés par Rynning c'est-à-dire que l'État n'ait aucune relation avec un ennemi désigné, et qu'il développe une relation étroite entre sa puissance politique et sa puissance militaire (Howorth 2007 : 181).

Le seul acteur stratégique crédible qui peut assurer la sécurité européenne sont les « grandes puissances » européennes (« great powers »). Les réalistes préconisent de continuer à cultiver le libéralisme transnational des institutions européennes mais surtout d'innover en formant des coalitions militaires libres de « grandes puissances » comme l'avait été le « Concert européen » qui avait résulté du Congrès de Vienne (1815) (Lindley-French, 2002 : 805). L'objectif visé est de développer une politique de défense coercitive dans le respect des normes européennes (Rynning 2003 : 495). Ces coalitions sont pensées de manière plus ou moins restrictive. Freedman (2004) préconise un « directoire bilatéral » franco-britannique. La Grande-Bretagne, et la France seraient les seules à avoir les moyens d'assurer la sécurité collective. Quant à Lindley-French (2002 : 810), il évoque un « tri-rectoire » où l'Allemagne

– voire l’Italie – se joindraient à la France et la Grande-Bretagne. Enfin, Rynning prône un renforcement de la coopération des armements par une coopération entre les « grandes puissances » (Rynning 2003 : 491 ; 496).

En résumé, les réalistes considèrent les cultures stratégiques des agents de l’UE comme nationalement situées et donc comme invariablement distinctes. Une culture stratégique européenne n’est pas envisageable. Mais au-delà des carences idéelles, les réalistes expliquent l’impossibilité de l’UE et des États européens d’agir stratégiquement parce qu’ils n’ont pas les moyens matériels suffisants pour faire face à un environnement international dangereux et hostile. Ils doivent s’en remettre aux « grandes puissances » qui seules, peuvent assurer la sécurité et la défense européennes. L’approche réaliste est efficace pour expliquer la persistance du rôle central de l’État et plus précisément des « grandes puissances » comme acteur stratégique. Par conséquent, il est irréaliste de penser que la sécurité puisse venir d’ailleurs, par exemple d’un État satellite ou de l’UE. Les différences de positionnement des différents États membres de l’UE lors du 11 Septembre (2001) ou de la Guerre en Irak (2003) mettent en lumière l’influence stato-culturelle persistante.

Les relations internationales peuvent, pour les réalistes, s’expliquer par l’analyse des facteurs matériels comme le nombre de chars, d’armes, ou d’avions de combat dont dispose une armée. La réalité étant une donnée objective, l’étude des cultures stratégiques ne se justifie que marginalement. Une remise en cause relative – et non absolue – du matérialisme est avancée. On considère que la réalité est composée, entre autre, d’éléments objectifs. Les nier serait dommageable, mais les penser comme seule composante de la réalité le serait tout

autant. N'étant qu'une partie de la réalité, les facteurs matériels ne peuvent pas, à eux seuls, tout expliquer.

Les réalistes considèrent ensuite la réalité de manière naturaliste. Leurs objets d'étude – « la puissance », « l'équilibre des puissances », « l'intérêt national », « l'État » – sont considérés comme des substances répondant à des schèmes mentaux intégrés : « c'est la réalité ». Les États sont pensés comme des « léviathans » monolithiques qui agissent d'un seul souffle, d'une seule voix. Certains sont forts (« grandes puissances »), d'autres faibles, et leurs relations sont par nature conflictuelles (i.e. tradition hobbesienne). Le changement politique est pensé à la marge produisant une perspective théorique déterministe et conservatrice : les relations internationales étaient, sont et seront anarchiques. C'est la nature. On estime que les limites d'une telle approche ne se trouvent pas d'abord dans les conclusions énoncées, mais dans la démonstration conduisant à ces conclusions. Il serait effectivement cavalier de remettre en cause le fait que les États ont un « intérêt national » ou encore qu'une partie des relations internationales reste fortement anarchique. Mais, il est difficilement acceptable de l'affirmer au nom du principe naturaliste. Une telle analyse porte le risque d'un développement de présupposés théoriques au détriment d'un travail préalable de déconstruction.

Enfin, les réalistes considèrent l'agent comme un *homo oeconomicus* qui agit rationnellement dans le but de minimiser ses coûts et de maximiser ses intérêts. Si l'agent est doué d'une raison, la penser comme absolue est critiquable. D'une part, parce que les réalistes nient que l'agent puisse agir autrement que par intérêts – ils ne contestent pas l'existence mais l'influence des cultures stratégiques. D'autre part, parce qu'ils pensent que les agents se

meuvent dans une réalité leur permettant d'avoir les conditions parfaites d'informations pour pouvoir faire le meilleur choix. La perfection est, par définition, antinomique à la réalité.

À ces limites ontologiques s'ajoutent des carences méthodologiques. Les études réalistes sur la culture stratégique sont nombreuses pourtant aucune d'entre elles ne se base sur des données empiriques de première main. Leurs affirmations théoriques, comme le fait que seules les « grandes puissances » puissent assurer la sécurité collective, que les États agissent comme des *homo oeconomicus*, ou que la culture stratégique soit une caractéristique nationale, manquent d'enquêtes de terrain récentes pour vérifier empiriquement si elles sont concluantes. Par exemple, considérant *a priori* que l'UE ne peut pas assurer la sécurité collective puisqu'elle n'est pas un État et *a fortiori* une « grande puissance », les réalistes ne l'étudient que marginalement. Ils s'attardent sur les événements internationaux retentissants (11 septembre 2001, Guerre en Irak (2003)). Mais ils excluent de leurs analyses l'étude des institutions de la PESD ou de la mise en place par l'UE de près d'une vingtaine de missions de gestion de la paix depuis 2003, qui sont pourtant des facteurs matériels.

### *Constructivisme*

S'opposant aux réalistes, les constructivistes comme Paul Cornish, et Geoffrey Edwards (2001), Joylon Howorth (2002, 2007), Bastian Giegerich (2006) et William Wallace (2004), Christoph O. Meyer<sup>10</sup> (2005, 2006), Janne Haaland Matlary (2006), Niagalé Bagayoko-Penone (2006), Alessia Biava (2006, 2007), Asle Toje (2008) et Frédéric Mérand (2005, 2006, 2008a, 2008b, 2008c) défendent l'idée d'un processus lent mais palpable de convergence des cultures stratégiques nationales vers une culture stratégique européenne

---

<sup>10</sup> Annexe 1

(Cornish, Edwards, 2001). Cette dernière se définit par un ensemble commun de représentations sociales aux agents de l'UE amenant certains à penser la coopération militaire européenne comme un « champ social » en formation (Mérand 2008a : 251). Cette convergence s'explique par des causes exogènes et endogènes à l'UE, définies en termes de « pressions d'adaptations » (Giegerich 2006 : 47).

Les changements exogènes à l'UE ou « pression d'adaptation » internationale (Giegerich 2006 : 49-66) comme le développement significatif de nouvelles menaces après 1989 (i.e. terrorisme), la prise de conscience des limites des capacités militaires européennes lors des guerres balkaniques des années 1990, ou encore l'influence des Etats-Unis (Toje 2008 : 2-20) ont eu pour conséquence un développement de la coopération militaire entre les États membres de l'UE ou plus exactement une convergence des politiques nationales de sécurité et de défense (PNSD) structurant un « cadre de référence » idéal commun (Giegerich 2006 : 64). S'appuyant sur huit cas d'études – quatre principaux (Allemagne, Grande-Bretagne, France, Autriche), et quatre secondaires (Danemark, Irlande, Espagne, Suède) –, Giegerich (2006) constate qu'un ensemble de représentations sociales propres aux agents de la PESD est en train de se constituer.

Biava (2006, 2007) et Meyer (2005, 2006) font un constat similaire à celui de Giegerich (2006). Les changements géo-stratégiques (fin de la menace soviétique, développement du terrorisme) ont eu une influence sur l'utilisation de la force par les États membres de l'UE se traduisant par une convergence des représentations sociales des agents de la PESD sur les menaces et les risques et donc des cultures stratégiques nationales. Cette dimension de convergence est qualifiée de « niveau politique » (Biava 2006 ; 2007). La

défense du territoire n'est plus un impératif et, on assiste au développement de la coopération militaire européenne contre un adversaire commun : le terrorisme. Se basant sur quatre études de cas (le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, et la Pologne), Meyer (2006) estime qu'il n'y a pas vingt-sept cultures stratégiques différentes<sup>11</sup> du terrorisme, mais une convergence de ces dernières (i.e. Annexe 1).

Selon les constructivistes, l'émergence d'une culture stratégique européenne est aussi due à des facteurs endogènes. Giegerich (2006) constate une « pression d'adaptation » de la PESD sur les politiques de sécurité et de défense nationales (Giegerich 2006 : 54). Il précise que cette « pression d'adaptation » n'est pas homogène c'est-à-dire qu'elle a des influences différentes selon les États. La « pression » est plus forte sur les politiques de sécurité et de défense allemande et autrichienne que sur celles britannique et française. Ces écarts s'expliquent par le niveau d'« inadéquation idéale » (i.e. « ideational misfit », Giegerich 2006 : 194) par rapport au cadre idéal développé par la PESD. L'Allemagne est le cas d'étude le plus éloigné des représentations sociales stratégiques de la PESD et doit par conséquent, réaliser l'adaptation la plus forte. À l'inverse, la France est le pays qui a la culture stratégique la plus proche de celle de la PESD. L'analyse de Giegerich apporte des éléments explicatifs intéressants. Mais ayant comme point de départ, les PNSD, son analyse a l'inconvénient d'être stato-centrée, ce qui marginalise l'étude du niveau européen en tant que tel.

Des travaux portant directement sur la « chose » européenne complète l'analyse de Giegerich (2006). C'est le cas d'Alessia Biava (2006 ; 2007 : 7-11) qui réalise une grille composée de quatre niveaux d'analyse (politique, sociétal, opérationnel, institutionnel) pour appréhender l'émergence d'une culture stratégique européenne. Cette dernière s'explique par

---

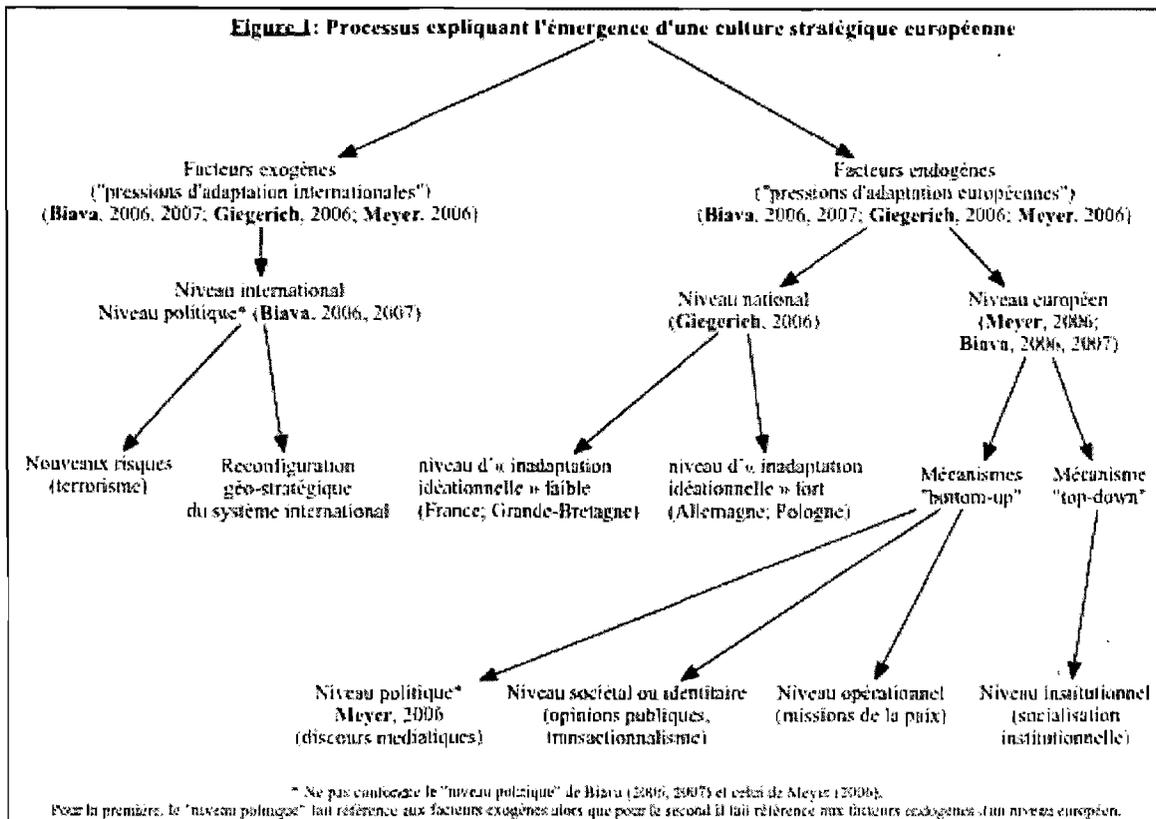
<sup>11</sup> Faisant référence aux vingt-sept États membres de l'UE

des associations de forces poussant du bas vers le haut dit *bottom-up* (niveaux « politique », « sociétal » et « opérationnel »), et du haut vers le bas qualifié de *top-down* (niveau « institutionnel »). Le niveau « politique » (i.e. convergence des cultures stratégiques nationales) correspond aux facteurs exogènes<sup>12</sup>. Le niveau « sociétal ou identitaire » fait référence aux opinions publiques face au développement de la PESD. Ce niveau d'analyse correspond à la théorie du transactionnalisme qui affirme que la convergence des modes de penser des sociétés s'explique par le développement de leurs interactions. Le niveau « opérationnel » correspond aux convergences concernant les pratiques et les modèles de comportements dans le cadre des missions. Meyer (2005, 2006) ajoute un « niveau politique<sup>13</sup> » d'analyse qui correspond au discours médiatique. Ce dernier indique que les différences de représentations sociales ne sont pas seulement imputables aux différentes cultures stratégiques nationales (facteur culturel) mais aussi à l'axe gauche-droite (facteur politique). Le « niveau institutionnel » met en lumière l'influence socialisatrice des institutions de la PESD sur ses agents (Biava 2007 : 9). Malgré le côté technique et confidentiel des travaux du COPS qui entrave l'émergence de changements de comportements, Meyer constate le développement d'un « esprit de corps » (Meyer 2006 : 136).

---

<sup>12</sup> Le niveau politique fait référence aux changements géo-stratégiques c'est-à-dire à une « pression d'adaptation » exogène à l'UE. Elle a été traitée précédemment et ne sera donc pas reprise dans ce paragraphe.

<sup>13</sup> Il ne faut pas confondre le niveau d'analyse politique de Meyer (2006) faisant référence au discours médiatique avec celui de Biava (2006, 2007) qui correspond aux facteurs exogènes (nouvelles menaces, nouvelle configuration géo-stratégique).



L'émergence d'une culture stratégique européenne ne doit pas faire oublier des incompatibilités idéelles persistantes. Meyer pointe quatre clivages. Le premier oppose principalement la France au Royaume-Uni concernant les relations avec les Etats-Unis (i.e. atlantisme *versus* européenisme) (Meyer 2006 : 156). Le deuxième voit s'affronter d'un côté la France et le Royaume-Uni, et de l'autre côté l'Allemagne et la Pologne sur les instruments d'action préconisés (i.e. militarisation de la PESD *versus* « puissance civile ») (Meyer 2006 : 157). Le troisième s'érige sur le fait de savoir si la défense de la nation reste l'objectif principal d'une politique de sécurité et de défense. L'Allemagne et la Pologne restent attachées à cet objectif à l'inverse des puissances nucléaires que sont la Grande-Bretagne et la France (Meyer 2006 : 159). Le quatrième développe une incompatibilité de vue sur le fait de

construire une défense européenne comme un processus de politique unificatrice (Meyer 2006 : 160).

Giegerich (2006), à son tour, souligne que le clivage stato-culturel persiste sur différents points. Certains États sont considérés comme belliqueux (France, Grande-Bretagne) alors que les autres ont une culture de la neutralité (Autriche, Allemagne). La France et la Grande-Bretagne privilégient des outils militaires et civils alors que l'Autriche et l'Allemagne préconisent des instruments civils uniquement. La Grande-Bretagne est caractérisée par une coopération atlantiste, la France et l'Autriche ont une coopération européeniste et l'Allemagne se situe dans un équilibre entre les deux pôles. Ce qui amène l'auteur à affirmer que « l'eupéanisation des politiques de sécurité et de défense était et continue d'être limitée et façonnée par les cultures stratégiques nationales » (Giegerich 2006 : 194) ce qui explique que les États réagissent de différentes manières à la PESD et que la « déconnexion » (Giegerich 2006 : 194), par exemple, entre Berlin et Bruxelles soit plus forte qu'entre Paris et Bruxelles.

Malgré certaines divergences persistantes entre les États, Giegerich conclut que les « pressions d'adaptations » européenne et internationale contraignent les États à faire converger leur politique de sécurité et de défense nationale : « Dans ces conditions, il est approprié de parler d'un début de processus d'eupéanisation de la politique de défense (...) Le spectre des différences est étroit. » (Giegerich 2006 : 194 ; 202). S'intéressant davantage aux facteurs endogènes, Biava (2006, 2007), et Meyer (2006) certifient aussi de l'émergence d'une culture stratégique européenne : « Le principal résultat de la recherche est que les cultures stratégiques en Europe deviennent plus semblables (...) » (Meyer 2006 : 11).

Enfin, si les auteurs constructivistes s'entendent pour dire qu'un processus lent mais indéniable de convergence des cultures stratégiques nationales est à l'œuvre, ils se heurtent à des difficultés pour l'appréhender et le définir, le caractériser et l'expliquer, du fait de l'antériorité limitée de ces études : « Quelque chose se produit mais nous ne savons pas vraiment quoi (...) Les réponses définitives aux questions sur la culture stratégique ne peuvent pas être apportées pour l'instant » (Howorth 2007 : 179). Il y a un manque de preuves, de résultats, d'études empiriques pour confirmer ou infirmer le processus de convergence observé : « Est-ce que le COPS contribue à la convergence des cultures stratégiques entre les États membres ? On ne peut pas répondre à cette question avec un haut degré de certitude considérant la nature des données empiriques » (Meyer 2006 : 135). Ce constat appelle à poursuivre le débat théorique dans le but de trouver de nouvelles preuves empiriques (Giegerich 2005 : 202).

### **3. Cadre théorique**

À la lumière de la revue de la littérature, le principal objectif de cette recherche est d'apporter une pierre supplémentaire à l'édifice théorique constructiviste en vérifiant l'émergence d'une culture stratégique européenne. Cette dernière est plurifactorielle (endogène ; exogène), et multi niveaux (politique, sociétal, opérationnel, institutionnel) comme décrit précédemment (i.e. Figure 1, p. 15). Ce mémoire se concentre sur les facteurs explicatifs endogènes et plus précisément sur les mécanismes de socialisation secondaire dite stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle. La socialisation stato-culturelle suppose que les agents sont façonnés par leur appartenance à un État-nation (Benedict 1935 ; Linton 1968 ;

Dubar 1996). La socialisation fonctionnelle fait l'hypothèse que les agents sont modelés par la fonction qu'ils occupent au sein de leur travail (Mead 1933 ; Parsons et Bales 1955 ; Berger, Luckmann 1964 ; Bourdieu 1974, 1980 ; Dubar 1996). Et la socialisation institutionnelle postule que les agents seraient socialisés par l'institution dans laquelle ils se meuvent (*International Organization* 2005 : 59, Bagayoko-Penone 2006).

L'intérêt porté à ces mécanismes socialisateurs s'explique par le fait qu'ils ont été peu étudiés par les auteurs constructivistes en comparaison des autres facteurs endogènes et des facteurs exogènes à l'UE (à l'exception de Meyer 2006 : 112-137). Par conséquent, ils sont considérés comme l'une des pistes de recherche devant être privilégiée : « Les recherches peuvent continuer dans trois directions au moins (...) L'une peut se concentrer sur le développement des effets de socialisation dans des institutions telles que l'EMUE, le CMUE, ou le COPS » (Giegerich 2006 : 204). La « boîte noire » des institutions de la PESD mérite d'être ouverte pour savoir ce qu'elle renferme en termes d'influence socialisatrice.

### *Questions de recherche - Hypothèses*

La réflexion sur ces mécanismes de socialisation secondaire conduit à un double questionnement :

- 1. Les agents de la PESD adhèrent-ils à la culture stratégique européenne ?**
- 2. Quelle est l'influence des processus de socialisation stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle sur le niveau d'adhésion ?**

1. L'hypothèse défendue est que les agents de la PESD adhèreraient à une culture stratégique européenne c'est-à-dire à un ensemble de représentations sociales qui leur est propre. Ce socle idéal commun ne serait pas réductible à leurs préférences nationales. Il correspondrait d'une part à l'eupéanisation des politiques nationales de sécurité et de défense caractérisée par un espace de coopération européen *via* la PESD – s'opposant à un espace transatlantique *via* l'OTAN – et à un dépassement de la souveraineté nationale. Il ferait référence d'autre part au développement d'un usage hétérodoxe de la force défini par le déploiement de forces à l'extérieur des frontières européennes – s'opposant à une défense territoriale classique – et par l'usage d'instruments d'action militaire et civil – s'opposant au tout militaire. Cette culture stratégique européenne serait qualifiée, en termes d'idéal-type, d' « Europe puissance diplomate ».

2. Cette adhésion s'expliquerait par des processus de socialisation stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle. Les socialisations fonctionnelle et institutionnelle symboliseraient l'adhésion des agents de la PESD à la culture stratégique européenne et développeraient des clivages transnationaux. À l'inverse, la socialisation stato-culturelle incarnerait les incompatibilités idéelles persistantes entre les différentes cultures stratégiques stato-culturelles, et renforcerait le clivage national traditionnel. En résumé, l'adhésion des agents de la PESD à l' « Europe puissance diplomate » s'expliquerait par des processus de socialisations fonctionnelle et institutionnelle mais serait circonscrite par la persistance de la socialisation stato-culturelle. Les clivages transnationaux ne se substitueraient pas mais complèteraient le clivage national.

Se situant dans les champs des Relations internationales, de la Politique européenne, de la Sécurité internationale, et de la Sociologie politique, cette étude vise à consolider les connaissances théoriques sur le phénomène de transformation des cultures stratégiques nationales au sein de l'UE. Elle se donne, plus largement, deux autres objectifs : l'un géopolitique, l'autre institutionnel. D'un côté, le concept de culture stratégique permet de s'interroger sur la crédibilité de la PESD d'abord, et sur la légitimité de l'UE comme acteur international ensuite (Petiteville 2006). D'un autre côté, le concept de socialisation secondaire permet de questionner la reconfiguration du modèle westphalien et donc de l'État par le processus d'eupéanisation (Irondelle 2003 ; Bagayoko-Penone 2006 ; Giegerich 2006 ; Mérand 2006, 2008b).

#### **4. Méthodologie**

Après avoir justifié les principaux choix théoriques de ce mémoire, et présenté les questions de recherche et les hypothèses leur faisant écho, il est nécessaire d'apporter des précisions sur la méthode retenue.

##### *Questionnaires*

Disposant de temps et de moyens limités, l'opérationnalisation de l'hypothèse correspond à un bricolage méthodologique à partir d'une enquête sociologique réalisée au premier semestre 2008, auprès de quarante-sept<sup>14</sup> agents de la PESD par le biais d'un

---

<sup>14</sup> Ce chiffre correspond au nombre de sondés au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

questionnaire à « questions fermées » (i.e. Annexe 2)<sup>15</sup>. Cette enquête a l'ambition de clarifier la sociologie et les pratiques des agents, leurs réseaux et leurs croyances ainsi que leur implication dans différents projets en les questionnant individuellement et en tant que membre d'une unité organisationnelle (département, division, bureau).

Seule la partie du questionnaire portant sur les représentations sociales, c'est-à-dire sur les « croyances » des agents de la PESD sera utilisée (i.e. « D. Beliefs »). Cette partie est subdivisée en deux sous parties : l'une interrogeant les croyances des agents en tant que membre d'une unité organisationnelle (i.e. « D1. Organizational position on ESDP issues »), l'autre questionnant l'agent directement (i.e. « D2. Personal beliefs »). Dans une perspective constructiviste, la distinction entre ces deux parties n'est pas nécessaire. Elles seront donc utilisées de manière indifférenciée.

Du questionnaire apparaît un échantillon qui est présenté succinctement.

### *Échantillon*

Sur les quarante-sept agents de la PESD interrogés, plus de neuf sur dix sont des hommes (93,62%), alors que les femmes représentent moins d'un dixième des sondés (6,38%). 21,28% des sondés ont entre 36 et 45 ans. Ils sont autant à avoir entre 46 et 55 ans. 14,89% ont 35 ans et moins, et 12,77% ont 56 ans et plus<sup>16</sup>. Plus d'un tiers des sondés sont Allemands (38,30%) et près d'un tiers Britanniques (31,91%). Les Français représentent plus d'un sondé sur dix (14,89%) comme le regroupement des autres Européens (Belges,

<sup>15</sup> Cette enquête a été réalisée par les professeurs Frédéric Mérand (Université de Montréal), Niagalé Bagayoko-Penone (Institute for Development, Brighton), Bastien Irondelle (IEP Paris), Philippe Manigart (Department of Behavioral Sciences, Royal Military Academy of Belgium), et Stephanie Hofmann (candidate au doctorat, Cornell University).

<sup>16</sup> Près d'un tiers des agents (29,78%) n'ont pas répondu à la question portant sur leur âge.

Hollandais, Grecs, Finlandais, Lithuaniens) (12,77%). Les États-Uniens représentent moins de 3% de l'échantillon (2,13%).

La fonction de diplomate est la plus représentée dépassant le tiers des sondés (36,17%). Les militaires comme les politiques sont près d'un sur cinq (19,15% chacun). Les hauts fonctionnaires, les universitaires, et les membres de lobbys ou d'entreprises représentent un quart de l'échantillon (8,51% chacun). Enfin, ils sont plus de la moitié à appartenir à une institution nationale (55,32%), plus d'un quart à dépendre d'une instance européenne (27,66%) et moins d'un sur cinq à faire partie du milieu universitaire, d'une entreprise ou d'un lobby (17,02%). Au sein même des institutions européennes, ils sont une majorité à appartenir à une institution intergouvernementale (61,54%) alors qu'ils sont moins de deux sur cinq à dépendre d'une institution supranationale (38,46%). Les agents appartenant aux instances européennes (27,66%) sont pour la plupart en détachement, ce qui laisse présager, *a priori*, d'une logique intergouvernementale et donc d'une forte influence nationale – variable qui n'est pas pour faciliter la validation des hypothèses.

L'échantillon proposé n'est pas représentatif mais semble acceptable au regard des desseins méthodologiques de ce mémoire qui ne sont pas quantitatifs mais bien qualitatifs, interprétatifs.

Le cadre méthodologique précise ensuite comment définir la culture stratégique européenne concrètement, préalable indispensable à l'étude des données en tant que telle.

*Opérationnalisation de la notion de culture stratégique européenne<sup>17</sup>*

La culture stratégique européenne peut être défini par quatre dimensions : l'espace de coopération (dimension I), l'attachement à la souveraineté (dimension II), les buts de la force (dimension III), et les instruments d'action (dimension IV). Chaque dimension est pensée comme un spectre idéal (allant de « 1 » à « 5 ») où l'une des extrémités fait référence aux représentations sociales des PNSD (« 1 ») alors que l'autre extrémité correspond aux représentations sociales de la PESD (« 5 »).

Concernant la dimension I (espace de coopération), le spectre s'étend de l'alliance transatlantique traditionnelle *via* l'OTAN à la coopération européenne *via* la PESD. Le spectre de la dimension II (attachement à la souveraineté) va d'un attachement à la souveraineté nationale à un dépassement de cette dernière par une européanisation des PNSD. La dimension III (buts de la force) se dessine de la défense du territoire européen au déploiement de forces dans d'autres régions du monde. Le spectre de la dimension IV (instruments d'action) part d'une utilisation d'outils uniquement militaire à une utilisation hybride d'outils tant militaire que civil<sup>18</sup>.

L'« Europe puissance diplomate » serait donc caractérisée par un espace de coopération européen (PESD), une européanisation PNSD, un déploiement de forces dans d'autres régions du monde, et une utilisation d'instruments d'action militaire et civil.

<sup>17</sup> Pour plus de précisions voir la partie b (« Passer du conceptuel à l'opérationnel ») de la section 2 (« La culture stratégique comme « carte routière » analytique ») du chapitre II (« Cadre théorique »).

<sup>18</sup> De manière sous-jacente, cette dimension interpelle la réflexion entre *soft power* et *hard power*.

Sur les vingt-trois questions du questionnaire traitant des « croyances » des agents de la PESD, onze seront utilisées<sup>19</sup>. Étant donné que certaines questions sont traitées plusieurs fois et que d'autres ont elles-mêmes plusieurs volets, on a finalement : dix questions se rapportant à la dimension I (espace de coopération), seize à la dimension II (attachement à la souveraineté), onze à la dimension III (buts de la force), et deux à la dimension IV (instruments d'action).

### *Analyses des données*

Une étude brute des résultats sera effectuée successivement pour chaque niveau d'analyse (générale, stato-culturelle, fonctionnelle, institutionnelle) des quatre dimensions de la culture stratégique. L'analyse brute des données consiste à présenter les résultats sous forme de pourcentages en s'appuyant sur des tableaux croisés réalisés à partir des logiciels informatiques *Excel* puis *SPSS*<sup>20</sup>.

Les deux premières dimensions (espace de coopération, et attachement à la souveraineté) sont complétées par une analyse méthodologiquement plus sophistiquée réalisée à partir des spectres idéels évoqués précédemment<sup>21</sup>. Cette seconde analyse demande d'abord de faire la moyenne des réponses obtenues pour chaque question avant de réaliser la moyenne des moyennes des différentes questions se rapportant à une même dimension. Cette moyenne de moyennes donne une valeur se situant sur le spectre idéal entre « 1 » et « 5 ». Les deux dimensions (buts et outils d'action) traitant de l'usage de la force ne sont pas soumises à cet

<sup>19</sup> Pour plus de précisions voir chapitre II, section 2, partie b.

<sup>20</sup> « Statistical package for the social sciences »

<sup>21</sup> Pour plus de précisions voir : chapitre II (« Cadre théorique »), section 2 (« La culture stratégique comme « carte routière » analytique »), partie b (« Passer du conceptuel à l'opérationnel »).

examen parce que les questions qui s'y réfèrent sont de type « oui/non ». Ces dernières ne permettent pas une telle analyse.

## **5. Plan**

Ce mémoire est construit autour de deux parties : la première théorique, la seconde empirique. Chaque partie est subdivisée en deux chapitres.

Le chapitre I apporte des éléments de contexte à cette recherche en revenant sur l'histoire de la coopération militaire européenne du début du XVIII<sup>ème</sup> siècle au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, des projets idéels aux réalisations concrètes. Il présente aussi les agents et les institutions ayant un rôle dans la PESD. Le chapitre II définit le cadre théorique approprié pour répondre aux questions de recherche. Qualifié de constructiviste, il traite de l'influence des représentations sociales sur les facteurs matériels par l'intermédiaire de la notion de culture stratégique et de l'influence des structures sur les agents par le biais des mécanismes de socialisation stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle.

La seconde partie du développement est consacrée aux tests empiriques. Le chapitre III questionne l'idée d'eupéanisation des PNSD faisant référence aux dimensions I (espace de coopération), et II (attachement à la souveraineté) de l' « Europe puissance diplomate ». Le chapitre IV interroge le type d'usage de la force que les agents de la PESD attribuent à cette dernière. Pour ce faire, les buts poursuivis par la PESD (dimension III) et ses instruments d'action (dimension IV) sont appréhendés. Chaque dimension de la culture stratégique européenne est étudiée de la même manière. Après une analyse générale des données, une

analyse stato-culturelle, puis fonctionnelle et institutionnelle des données est réalisée avant d'en venir aux conclusions.

Une conclusion générale clôt ce mémoire. Elle permet d'apporter une synthèse des résultats obtenus, et d'effectuer une ouverture sur de nouveaux questionnements pour de futures recherches.

## **Titre I. Histoire et Théories**

### *Construire un cadre d'analyse*

Cette première partie a l'ambition de construire un cadre d'analyse pour répondre théoriquement aux questions de recherche posées en introduction. Pour ce faire, un retour contextuel sera engagé sur l'histoire de la défense européenne ainsi que sur les institutions, et les agents qui la composent (**chapitre I**). Un cadre théorique sera ensuite construit en fonction des besoins de cette recherche. Constructivisme, culture stratégique, et socialisations secondaires (stato-culturelle, fonctionnelle et institutionnelle) seront au centre de l'analyse (**chapitre II**).

## Chapitre I. Histoire, institutions, et agents de la défense européenne

### *La coopération militaire européenne des idées aux actes*

« (...) toute notre histoire est faite de réaction à l'échec.  
Sans les guerres dans les Balkans, nous n'aurions jamais eu la PESC.  
Sans le Kosovo, nous n'aurions jamais eu la PESD »

**Peterson 2004 : 21**

« (...) la Politique européenne de sécurité et de défense n'est pas une politique,  
et elle n'a pas grand chose à voir avec la défense »

**Mérand 2008a : 241**

L'objectif de ce chapitre est d'apporter des éléments de contexte pour situer la défense européenne historiquement et institutionnellement. L'histoire de la coopération militaire européenne, en lien avec l'histoire plus large des relations internationales, sera d'abord présentée au travers des projets idéels d'une Europe de la défense, allant des traités de Westphalie (1648) au début du XX<sup>e</sup> siècle. Puis, les difficiles concrétisations de ces idées au temps de la Guerre froide (1947-1989) seront mises en exergue avant de voir se développer une PESD après la chute du mur de Berlin (1989-2008). Enfin, les institutions et les agents constituant la PESD seront appréhendés pour en expliquer leur fonctionnement.

## **La défense européenne, histoire d'une idée politique (XVIII<sup>ème</sup> –XXI<sup>ème</sup> siècles)**

Si l'on en croit le Premier dictionnaire de l'Académie française, la guerre est une « querelle ou un différend entre deux Princes, entre deux États Souverains, qui se poursuit par la voie des armes ». Plus communément défini comme un conflit armé entre deux groupes sociaux organisés, la guerre est un fait politique récurrent dans l'espace et dans le temps.

L'Europe du XVIII<sup>ème</sup> siècle en est un exemple avec, entre autre, la Guerre de Trente ans. Pourtant le 24 octobre 1648, les Traités de Westphalie y mettent fin et font naître une entité politique nouvelle qualifiée d'État nation, accompagnée d'un espoir de paix. L'État nation est érigée comme socle du droit international et a comme caractéristique d'être souverain. Ce nouvel ordre des relations internationales s'ouvrant à partir de 1648 et ayant pour principal acteur et régulateur de la violence l'État, est qualifié de paradigme westphalien. Mais l'État-nation n'apporte pas la pacification des relations interétatiques attendue. Les relations internationales demeurent anarchiques. La sécurité et la défense de l'Europe ne sont plus assurées. Les conflits reprennent.

Dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, un certain nombre de penseurs vont essayer d'apporter des éléments de réponses à une paix durable en Europe par le développement d'une idée politique celle d'une défense européenne. Cette dernière correspond à une coopération militaire entre les nations européennes pour (r)établir la paix dans l'espace européen anarchique. L'objectif visé est « d'organiser le monde, en pacifiant les relations internationales » (Hottiaux, Liponska-Laberou 2000 : 10).

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Émeric Crucé ou Émeric de la Croix, moine français et conseiller de Louis XIII, apporte une contribution à la problématique de la paix dans son œuvre *Nouveau Cynée ou Discours d'Etat représentant les occasions et les moyens d'establir une paix générale et la liberté de commerce pour le monde* (1623). S'opposant à Jean Bodin, ce premier projet européen de paix universel s'établit sur une fédération d'États réunissant « Turcs, Persans, Français, Espagnols, Juifs, ou Mahométans ». Il prône une assemblée appelée « Congrès perpétuel » qui serait chargée de gérer les conflits et qui siégerait à Venise, ville qu'il considère comme neutre.

Puis, Maximilien de Béthune, duc de Sully, ministre des Finances d'Henri IV propose, à son tour, dans ses Mémoires intitulés *Sages et Royales Économies* (1638), un remodelage de l'Europe pour atteindre la paix internationale. La confédération d'États qu'il appelle de ses vœux, regroupant onze monarchies et quatre républiques et organisé autour d'un « Conseil chrétien », a le « Grand Dessen » de vouloir constituer une armée européenne composée de 270 000 fantassins, de 50 000 cavaliers, de 200 canons, et de 120 navires de guerre (Mérand 2008b : 7).

Législateur de la Pennsylvanie et auteur d'*Essai pour la paix présente et future de l'Europe* (1693), William Penn propose ensuite, l'instauration d'une « diète européenne » comprenant la Russie et la Turquie, statuant à la majorité des trois quarts et dotée d'une force armée. L'objectif avoué est, une fois de plus, de supprimer les guerres de la scène européenne.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'Abbé Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre écrit son *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* (1713). Faisant le constat d'un équilibre instable entre les nations, il vise la paix entre les peuples européens affaiblis par la Guerre de Trente ans et celle de succession d'Espagne. C'est dans cette perspective qu'il esquisse un projet d'organisation unifiée de l'Europe pour pallier à cette instabilité en proposant l'instauration d'un Sénat européen (Hottiaux, Liponska-Laberou 2000 : 11) ainsi qu'une armée européenne de 24 000 soldats qui auraient pour mission d'imposer un ordre européen (Mérand 2008b : 7).

Les penseurs d'une Europe de la défense sont plus discrets dans un contexte international moins instable qu'est le XIX<sup>ème</sup> siècle, suite au Congrès de Vienne et à la signature des traités de la Sainte-Alliance (26 septembre 1815) et de la Quadruple Alliance (20 novembre 1815). Mais cet équilibre des puissances se rompt avec un premier (1870) puis un deuxième conflit (1914-1918) franco-allemand devenant mondial. C'est dans cette Europe une nouvelle fois affaiblie et meurtrie au lendemain de la Première Guerre mondiale que renaît l'espérance d'un continent pacifié par des projets paneuropéens mettant en exergue l'idée d'une défense européenne.

Médecin danois, Heerfort fait le constat que la Société des Nations (SDN) est incapable de garantir la paix, ce qui l'amène à développer dans *Une Europe nouvelle* (1924), l'idée d'une Europe fédérale caractérisée par une union économique mais aussi une union défensive alliant le militaire au diplomate. Le projet est ambitieux puisqu'il prévoit une véritable intégration européenne en matière militaire avec l'établissement d'une armée européenne comme le duc de Sully, et l'Abbé Saint-Pierre, ainsi qu'une « structure commune de commandement (et) l'institution d'une politique diplomate commune » (Pac 1991 : 10).

Puis, c'est au tour de l'homme politique français Édouard Herriot de prolonger la liste des projets idéels dans son ouvrage *Europe* (1930). Si Herriot met l'accent sur le champ économique, la nécessité d'un continent pacifié est un pré requis indispensable. Moins ambitieux et plus vague qu'Heerfort, Herriot préconise une coopération militaire classique, sans intégration au niveau européen, par le biais d'un « réseau de solidarités militaires » (Pac 1991 : 10).

Finalement, ces nouveaux projets de coopération militaire européenne n'arrivent pas à éviter un deuxième conflit mondial (1939-1945). La *Realpolitik* et l'anarchie qui l'accompagne, domine les relations internationales. La Deuxième Guerre mondiale mais surtout la menace soviétique vont convaincre les dirigeants politiques de la nécessité d'endiguer les poussées belligérantes de certains État nations par une coopération militaire européenne effective. Il s'ensuit un passage des idées aux actes d'une défense européenne.

### **1. La défense européenne au temps de la Guerre froide (1946-1989)**

Si le lancement institutionnel de la défense européenne à la fin des années 1940 est vif, les blocages internes symbolisés par l'échec de la Communauté européenne de défense (CED) place la défense et la sécurité européennes sous le contrôle des Etats-Unis par l'intermédiaire de l'OTAN, et limite de fait, la coopération militaire européenne en bloquant son institutionnalisation.

**a. Le temps de la genèse : entre essais et échecs (1946-1954)**

À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, le principal objectif stratégique visé est de trouver un équilibre politique pour préserver les peuples européens de la guerre.

*De Dunkerque à Bruxelles (1946-1948)*

Dirigé contre la reprise d'une politique d'agression de l'Allemagne, le traité franco-britannique de Dunkerque dit « traité d'alliance et d'assistance mutuelle » conclu pour une durée de cinquante ans, est signé le 4 mars 1947. Si un accord est trouvé entre les deux principaux protagonistes européens, il demeure des visions stratégiques différentes pour ne pas dire opposées entre la Grande-Bretagne et la France :

« Pour les Français, la simple menace d'une invasion territoriale devait déclencher le soutien britannique. Pour les Britanniques, seule une invasion réelle pouvait faire jouer l'alliance. Cette distinction témoignait de la divergence fondamentale existant entre Paris et Londres en matière stratégique » (Howorth 2002 : 1001).

Pour Howorth (2002 : 1001), cette divergence franco-britannique sur le fond est significative d'un demi-siècle d'impasses concernant la défense européenne.

Puis, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, et le Royaume-Uni signent le 17 mars 1948, le traité de Bruxelles dit « traité de collaboration en matière économique, sociale, et culturelle et de légitime défense collective » pour une durée de cinquante ans et comportant une clause d'assistance mutuelle automatique. Cette alliance s'oppose à l'URSS

et fonctionne sur deux organismes: l'un politique, l'autre militaire. Ce dernier appelé Organisation de défense de l'Union occidentale (UO), est créé en septembre 1948.

Mais les relations internationales vont se tendre avec le coup d'État de Prague (25 février 1948) et le blocus de Berlin<sup>22</sup> entraînant l'abaissement du rideau de fer entre le « Monde libre » (Ouest) et le « Monde communiste » (Est).

#### *De Washington à Paris (1949-1954)*

Pour faire face à cette situation internationale tendue, les Etats-Unis ouvrent des négociations (6 juillet 1948) pour assurer la sécurité de l'Europe occidentale par l'intermédiaire d'une alliance militaire. Cette dernière prend forme le 4 avril 1949 par la signature du Traité de l'Atlantique nord à Washington par douze pays<sup>23</sup>, donnant naissance à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). L'OTAN absorbe la compétence militaire de l'Organisation de défense de l'Union occidentale. Alors que les traités de Dunkerque et de Bruxelles préconisaient une coopération militaire européenne, l'OTAN se différencie par une coopération transatlantique, et qui n'est donc pas, *stricto sensu*, d'essence européenne. Néanmoins, si ces trois alliances divergent dans l'espace, elles sont similaires institutionnellement en proposant un modèle intergouvernemental.

Elles laissent place à une conception supranationale de la coopération militaire européenne avec le projet d'une Communauté européenne de défense (CED). Le 24 octobre 1950, René Pleven, président du Conseil français, propose dans une déclaration à l'Assemblée

<sup>22</sup> Le blocus de Berlin est mis en place par les Soviétiques le 23 juin 1948 et va durer jusqu'au 12 mai 1949.

<sup>23</sup> Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni.

nationale, son projet d'une armée européenne. Cette idée est reprise dans le traité de Paris du 27 mai 1952 signé par les six mêmes pays membres<sup>24</sup> de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). La CED, et son approche *top-down* qualifiée d' « amalgame vaseux » par Winston Churchill (Mérand 2008a : 239) propose une intégration européenne militaire par une structure supranationale visant l'endiguement des soviétiques – comme l'OTAN. Mais après des débats politiques particulièrement vifs à l'Assemblée nationale française, le projet est rejeté le 28 août 1954. Si les démocrates-chrétiens ainsi qu'une majorité de socialistes soutiennent la CED, elle est fortement dénoncée par les gaullistes et les communistes qui craignent pour les uns un réarmement de l'Allemagne trop rapide, pour les autres une perte de souveraineté au profit d'un organe supranational, dangereux pour la stabilité de la France.

C'est dans une réaction à cet échec que sont signés le 23 octobre 1954, les accords de Paris qui réactivent le traité de Bruxelles du 17 mars 1948 pour donner naissance à l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). Après la voie atlantique et de coopération proposée par l'OTAN, celle supranationale et d'intégration offerte par – feu – la CED, c'est la voie d'une défense « minimale » (Pac 1991 : 27), européenne et intergouvernementale portée par l'UEO qui est privilégiée. L'UEO élargit les membres du traité de Bruxelles en acceptant l'adhésion de deux nouveaux pays, l'Italie, et la RFA, portant à sept le nombre de membres. Elle permet, outre la coopération effective en ce qui concerne l'armement, d'une part de réintégrer l'Allemagne dans une alliance stratégique et d'autre part de pouvoir contrôler son réarmement par l'intermédiaire de l'UEO. Mais l'absorption de l'UEO par l'OTAN lors de la création de cette dernière va rapidement reléguer l'UEO au second plan. En supervisant l'UEO, l'OTAN devient la seule institution occidentale de coopération militaire mais non européenne pouvant

---

<sup>24</sup> République Fédérale d'Allemagne (RFA), Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas.

résister à la menace soviétique : « (...) la faiblesse des moyens français et britanniques, le déséquilibre des forces et la montée de la tension Est-Ouest amènent les Européens à s'en remettre aux Américains pour une tâche qui excède leurs forces, le maintien de l'équilibre européen » (Andréani 2002 : 984).

Vidée de sa substance militaire, l'UEO est réduite à « l'état de symbole, celui de gardien du temple de l'idée de défense européenne » (Pac 1991 : 35). La défense européenne rentre ensuite dans une période d'inertie.

#### **b. Le temps de l'inertie : entre dépendance et apathie (1955-1989)**

Sur le plan des relations internationales, la période débutant en 1955 est conflictuelle. L'équilibre bipolaire devient incertain : insurrection de Budapest (1956), crise de Suez (1956), deuxième crise de Berlin (1961), crise de Cuba (1962). Si une nouvelle guerre mondiale est considérée comme « improbable », les relations internationales se refroidissent et laissent penser comme « impossible » leur pacification (Aron 1962). Dans les années 1960 et 1970, le « Monde libre » européen s'appuie sur l'OTAN et les Etats-Unis pour garantir sa sécurité. L'UEO et l'Europe n'ont qu'une position stratégique marginale malgré la relance du « phénix » de la défense européenne à la fin des années 1980.

*Le monopole otanien de la sécurité collective européenne (1955-1983)*

Après des alliances européennes tournées davantage vers le champ économique à la fin des années 1950<sup>25</sup>, l'intérêt pour des coopérations politico-militaires réapparaît au début des années 1960 avec la proposition du chef de la délégation française Christian Fouchet (1962).

Fondée sur l'« Europe des États », et soutenue par le Président de la République française Charles de Gaulle, le Plan Fouchet propose plusieurs coopérations (diplomatique, culturelle) dont l'une touchant à la défense. Sur le plan institutionnel, il est prévu l'instauration d'une Commission politique, d'une Assemblée, et d'un Conseil des chefs d'États ou de gouvernement devant définir une politique étrangère et de défense commune. Mais la France est largement isolée. Les autres pays d'Europe de l'Ouest n'envisagent pas que la sécurité et la défense européennes puissent être assurées par une autre institution que l'OTAN : « tous préfèrent la domination d'un protecteur puissant, légitimé par l'histoire des deux guerres mondiales (...) à une éventuelle vassalisation sous leadership européen » (Gnesotto 1998). Au-delà de l'échec d'un texte, c'est un affrontement entre deux idées de la défense européenne qui est mis en perspective : l'une réaliste, prônée – entre autre – par De Gaulle, et basée sur les États, l'autre libérale, défendue – entre autre – par le Président de la Commission européenne, Walter Hallstein, et donnant une primeur aux institutions européennes dans la gestion de la sécurité. La signature du traité de l'Élysée (22 janvier 1963) affirme ensuite une coopération militaire franco-allemande, mais n'aura aucune portée opérationnelle effective.

---

<sup>25</sup> i.e. 1957 : instauration de la Communauté Économique Européenne (CEE) et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (CEEA)

Malgré les échecs de la CED (1954) et du Plan Fouchet (1962), Charles de Gaulle persiste en affirmant la volonté d'indépendance de la France en matière de politique étrangère par rapport aux Etats-Unis en prenant la décision de faire sortir la France du commandement militaire intégré de l'OTAN (1966). Cet épiphénomène ne change pas le rapport de force stratégique. L'OTAN demeure l'alliance de sécurité et de défense pour les États d'Europe occidentale, et le décalage de visions stratégiques entre la Grande-Bretagne et la France ne s'amenuise pas.

#### *La relance du « phénix » de la défense européenne (1984-1989)*

La décennie 1980 est marquée, sur le plan international, par l'arrivée à la tête de l'Union soviétique (11 mars 1985) de Mikhaïl Gorbatchev, représentant le dégel des relations américano-soviétiques. C'est dans ce contexte réchauffé que la défense européenne va se relancer avec l'UEO.

On peut identifier une série d'étapes (sept) par lesquelles passe cette réactivation de l'UEO. Son acte de renaissance est daté de la déclaration de Rome du 27 octobre 1984 qui proclame la volonté « d'utiliser plus pleinement les instituts de l'UEO et, à cet effet, d'adapter les institutions existantes aux nouvelles tâches de l'Organisation » (Pac 1991 : 61). Puis, de nouvelles structures, comme l'agence pour l'étude des questions du contrôle des armements et de désarmement, l'agence pour l'étude des questions de sécurité et de défense, et l'agence pour le développement de la coopération en matière d'armement sont mises en place à la suite du communiqué de Bonn du 23 avril 1985. Quant au communiqué de Venise du 20 avril

1986, il souligne l'importance de l'UEO si l'Europe souhaite jouer un rôle stratégique de premier plan. Par ailleurs, les Ministres de l'UEO se fixent l'objectif d'une rapide réorganisation institutionnelle passant par le choix d'une seule capitale pour rassembler les différents organes ministériels à la suite du communiqué de Luxembourg du 28 avril 1987.

Allant dans le même sens que la réaffirmation de l'intérêt primordial d'une coopération militaire européenne renforcée au travers de l'UEO, s'ensuivent la plate-forme de La Haye du 27 octobre 1987 sur les intérêts européens en matière de sécurité, l'adhésion le 14 novembre 1988 de l'Espagne et du Portugal à l'UEO et enfin, la réunion des ministères des affaires étrangères et de la défense du 21 août 1990, pour coordonner des opérations navales dans le cadre de l'annexion du Koweït par l'Irak et plus largement de la guerre du Golf. En parallèle de cette relance de l'UEO, on assiste à partir de 1987 à un développement de la coopération franco-allemande pour la réactivation par la France et l'Allemagne, du traité de l'Élysée en 1987. Le 12 novembre 1987, lors du sommet franco-allemand de Karlsruhe, un Conseil de Sécurité et de Défense et une Brigade franco-allemande sont institués.

### **c. Conclusions**

La période allant de l'après Deuxième Guerre mondiale à la chute du mur de Berlin n'a pas été propice à l'instauration d'une défense européenne crédible. L'échec de la CED en 1954 et du Plan Fouchet en 1962 sont significatifs d'une situation où d'une part la France n'a pas réussi à trouver un nouvel équilibre stratégique vis-à-vis des Etats-Unis (Howorth, 2002 : 1001), et d'autre part l'Europe reste largement sous influence atlantiste, sous dépendance otanienne. Si les années 1980 ont montré quelques signes pour sortir de l'inertie militaire

caractérisée, il n'en demeure pas moins que la coopération militaire européenne est restée prisonnière des préférences nationales : l'idée d'une défense européenne est sous contrôle, la coopération militaire est limitée, l'institutionnalisation est bloquée. Cette situation va évoluer après 1989.

## **2. La défense européenne après la chute du mur de Berlin (1990-2008)**

La défense européenne va connaître des transformations après la chute du mur de Berlin (1990-1997) qui va l'amener à développer une PESD (1998-2008).

### **a. Le temps des transformations (1990-1997)**

La coopération militaire européenne poursuit sa transition commencée à la fin des années 1980 vers moins d'inertie et plus d'actions. Ces transformations s'expliquent par un triple mouvement simultané qui se compose d'un volontarisme des instances européennes, d'un affaiblissement de la discorde stratégique franco-britannique, et d'une évolution de la géopolitique mondiale<sup>26</sup>.

#### *Volontarisme des instances européennes (1990-1997)*

Le Conseil européen de Maastricht (9-10 décembre 1991) adopte le projet de traité sur l'Union européenne (TUE)<sup>27</sup> donnant naissance à l'UE. Le titre V (articles J à J11) du TUE institue une politique étrangère et de sécurité commune (PESC). La PESC est partie prenante

---

<sup>26</sup> Les évolutions de la relation franco-britannique et du contexte stratégique international ont été traités dans l'introduction : pp. 4-7.

<sup>27</sup> Le TUE est signé par les chefs d'État et de gouvernement le 7 février 1992 à Maastricht.

du pilier II<sup>28</sup> faisant référence à une méthode de type intergouvernemental où les décisions sont prises à l'unanimité (Olivi, Giaccone, 2007 : 271). Par le TUE, l'UE se donne pour objectif « d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une PESC, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune » (article B du TUE).

Puis, on assiste à la définition des missions dites de « Petersberg » par les États membres de l'UEO (19 juin 1992). Ces missions correspondent aux actions de défense que pourraient mener ensemble l'UEO, l'UE, et l'OTAN. Elles correspondent « aux missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants ; aux missions de maintien de la paix ; aux missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris aux opérations de rétablissement de la paix » (TUE : art. 17). Elles sont utiles pour appréhender les intentions visées par la défense européenne qui sont en cohérences avec les nouvelles façons de garantir la sécurité : « Dans le monde de l'après-guerre froide, la gestion de crise, les actions de maintien de la paix et le déploiement de forces militaires étaient devenus de nouvelles réalités stratégiques » (Howorth, 2002 : 1004).

Pour soutenir ces objectifs, il est adopté le principe des Groupements de forces interarmées multinationales (GFIM) (15 mai 1996). De plus, les accords de Berlin annonce que les moyens de l'OTAN sont mis à la disposition de l'UE dans les opérations où l'Alliance ne souhaite pas s'engager elle-même. Cette prise de décision est renforcée en 1999 dans le cadre de l'Accord dit « Berlin Plus » qui prévoit un « accès assuré » de l'UE aux moyens de planification de l'OTAN.

---

<sup>28</sup> Le TUE institutionnalise une nouvelle organisation de l'UE en trois piliers. Le pilier I fait référence à la méthode communautaire (Communautés Européennes), le pilier II à la PESC, et le pilier III à la Coopération policière et judiciaire en matière pénale (CPJP anciennement justice et aux affaires intérieures (JAI)).

Cette période de transition s'achève par le traité d'Amsterdam (2 octobre 1997) qui stipule que « la politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune, si le Conseil européen en décide ainsi » (art. J.7). Le traité incorpore officiellement les missions de Petersberg de l'UEO au sein de l'UE, propose une coopération européenne en matière d'armements et crée le poste de Haut représentant pour la PESC.

#### **b. Abécédaire de la PESD (1998-2008)**

Ces différentes transformations lors de la décennie 1990 amènent à définir la PESD (1998-2002), et exposer les opérations de gestion de crises militaires et civiles lancées depuis 2003 dans le cadre de cette politique (2003-2008).

##### *De Saint-Malo à Laeken, identification de la PESD (1998-2002)*

C'est lors du XXI<sup>e</sup> sommet franco-britannique (3-4 décembre 1998) qu'est signée par les deux États la déclaration de Saint-Malo donnant naissance à la PESD. Le texte déclare que :

« L'Union européenne doit pouvoir être en mesure de jouer tout son rôle sur la scène internationale (...) l'Union doit avoir une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire afin de répondre aux crises internationales » (DCDE 1999: 94).

Cette déclaration est considérée de manière générale comme un acte « révolutionnaire » (Andréani 2002, Petiteville 2006, Howorth 2007 : 33 ; 36-37). Certains affirment le caractère révolutionnaire de la déclaration de Saint-Malo « en comparaison de quatre décennies précédentes d'inertie européenne en matière de défense » (Petiteville 2006 : 91). D'autres soulignent que la révolution est, d'une part institutionnelle en matière de politique étrangère et de défense et, d'autre part méthodologique en dotant l'UE de capacités militaires effectives (Andréani 2002). Pour d'autres encore, Saint-Malo révolutionne tout autant la théorie que la pratique de la sécurité et de la défense européennes (Howorth 2007 : 33). Les derniers insistent sur le changement d'approche qui explique l'échec de la CED et la réussite de la PESD :

« Le succès de la PESD s'explique en grande partie par son approche *bottom-up*. Évitant les écueils d'une discussion politique sur la finalité de la défense européenne, les gouvernements européens ont préféré avaliser des formes modestes de coopération, mettre en place des structures organisationnelles légères et lancer des opérations militaires relativement sans danger. Les grandes luttes politiques qui avaient dominé la « querelle de la CED » ont fait place à une approche pragmatique, par étapes » (Mérand 2008a : 240).

Le 4 juin 1999, et suite aux principes posés lors de la déclaration de Saint-Malo (1998), le Conseil européen de Cologne dote l'UE « d'une capacité d'action autonome soutenue par des forces militaires crédibles » (DCEC 1999 : 547). En d'autres termes, le Conseil Européen proclame qu'il « faut prendre les dispositions nécessaires pour assurer le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de Petersberg conduites par l'UE, de sorte que l'UE puisse décider et conduire ces opérations de manière efficace (...) » (DCEC 1999).

Le Conseil européen d'Helsinki (10-11 décembre 1999) prononce la mise en place d'une politique de défense commune ainsi que des capacités de défense (« force de réaction rapide ») pouvant être capable d'accomplir l'ensemble des missions de Petersberg. Il est prévu que cette « force de réaction rapide » atteigne l'« objectif militaire global » (« *Headline goal* ») : 60 000 hommes, 400 avions de combat, et une centaine de bâtiments projetable dans un délai de 60 jours, dans un rayon de 4000 kilomètres à partir de Bruxelles, et jusqu'à dix mille kilomètres pour les interventions humanitaires. Elle devrait être d'une durée d'un mois et opérationnel en 2003. Les ministres de la Défense des États membre de l'UE décident (22 novembre 2004) de se doter d'une force supplémentaire qui serait composée de 20 000 hommes divisés en treize groupes de combats inter armés ou « groupements tactiques » (*Battle Group*) et qui pourrait être lancée en moins de quinze jours dans le monde.

Après la définition de la composante militaire de la gestion de crise lors du Conseil Européen d'Helsinki, les Conseils Européens de Feira (19 et 20 juin 2000) et de Göteborg (15 et 16 juin 2001) définissent la composante civile autour de quatre champs d'action. La coopération policière fait référence aux Missions de police de l'UE (MPUE) pouvant fournir jusqu'à 5000 policiers. Le renforcement de l'Etat de droit prévoit jusqu'à 200 juges, procureurs, et experts. L'administration civile souhaite apporter des équipes pour établir ou garantir des élections, la taxation, l'éducation, la fourniture d'eau. Enfin, la gestion civile des crises ambitionne d'apporter une protection civile en fournissant deux à trois équipes d'évaluation de dix experts ainsi que des équipes d'intervention de 2 000 individus, dans un délai de trois à sept heures.

Puis, le Conseil Européen de Nice (6-7 décembre 2000) met en place une structure politico-militaire avec l'instauration du Comité politique et de sécurité (COPS), du Comité militaire de l'UE (CMUE) et de l'état-major de l'UE (EMUE). Ces institutions visent le traitement de l'ensemble des missions de Petersberg et le développement d'une approche européenne cohérente dans les domaines de la gestion de crises civile et militaire, et de la prévention des conflits. Par ailleurs, il transfère l'ensemble des compétences militaires auparavant dévolues à l'UEO vers l'UE. N'ayant plus de prérogatives, l'UEO est renvoyée à son statut d'alliance militaire défensive de 1948. Enfin, le Conseil européen de Laeken (14-15 décembre 2001) constatant que « l'Union est désormais capable de conduire des opérations de gestion de crise » (Buffotot 2005 : 27) proclame la PESD « opérationnelle » et lance un « plan d'action européen sur les capacités militaires ».

Par ailleurs, l'UE instaure une Agence Européenne de Défense (AED)<sup>29</sup>. Cette dernière a pour but de « promouvoir le développement des capacités militaires et de simplifier les procédures d'acquisition » (Mérand 2008a : 246). En d'autres termes, elle ouvre la concurrence au sein de l'UE pour ce qui a trait au marché de l'armement :

« Rassemblant des fonctionnaires civils, des officiers militaires et des directeurs de l'armement, l'AED tente d'apporter des solutions pragmatiques à un marché de l'équipement de défense extrêmement fragmenté, caractérisé par les politiques protectionnistes des États membres. L'existence de nombreuses entreprises nationales de taille moyenne et un faible niveau d'investissement en R&D. (...) L'AED est la dernière-née d'une longue liste d'initiatives conçues pour stimuler la coopération dans le secteur de l'armement en Europe » (Mérand 2008a : 246).

---

<sup>29</sup> Après le COPS, le CMUE, le EMUE, l'AED est la quatrième institution liée directement à la PESD.

Enfin, le Conseil Européen du 12 décembre 2003 adopte un texte intitulé « Une Europe sûre dans un monde meilleur » qui a vocation à expliciter quel rôle stratégique l'UE souhaite jouer sur la scène internationale. Après avoir défini les cinq principales menaces de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle que sont le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux, l'instabilité étatique et la criminalité organisée, trois objectifs stratégiques sont mis en avant pour répondre à ces dangers. L'UE doit d'abord se servir de tous ses instruments d'intervention des civiles aux militaires, ce qui fait son originalité, et sa force. Ensuite, il importe de créer un espace de sécurité autour de l'UE. Cet espace doit être constitué d'États stables et responsables dans le but de sécuriser les États membres de l'UE. L'UE (ré)affirme son attachement à un ordre international fondé sur le multilatéralisme et le droit international, évacuant de fait une réponse d'une seule voix aux menaces internationales.

#### *Opérations de gestion de crises militaires et civiles (2003-2008)*

Dix-neuf missions d'opérations de gestion de crises ont été menées de manière effective par l'UE depuis 2003 (i.e. Annexes 5 et 6). Divers espaces ont été couverts. D'abord aux frontières de l'UE avec des interventions en Bosnie-Herzégovine et en ARYM, les missions se sont rapidement étendues au continent africain (RDC, Tchad), à l'Asie (Indonésie), au Moyen-Orient (Irak, Palestine) ainsi qu'une poursuite des actions en Europe de l'Est et dans les Balkans (Géorgie, Moldavie, Ukraine). Si les théâtres des missions ont été pluriel, les types de missions mis en place par la PESD le sont également avec d'une part treize opérations de gestion civile de crises correspondant aux missions « État de droit » (*Thémis*, Géorgie), « Administration Civile » (EU BAM Rafah), « de Police » (EUPOL-

Bosnie-Herzégovine ; EUPOL-Proxima, ARYM ; EUPOL-Kinshasa, RDC ; etc), et d'autre part cinq opérations de gestion militaire de crises avec le déploiement de soldats en ARYM (*Concordia*), en Bosnie (*Althea*), et en RDC (*Artémis*, EUFOR-RDC). Enfin, une opération de gestion de crises menée par l'UE a été à la fois civile et militaire (AMIS II, Soudan).

### **c. Conclusions**

La période post-Guerre froide (1989-2008) a vu la défense européenne sortir du « dilemme de la sécurité euro atlantique » (Howorth 2005) entre Français et Britanniques qui semblait insurmontable pour se développer de manière « révolutionnaire » (Andréani 2002 ; Petiteville 2006 ; Howorth 2007 : 33). Le traité de Maastricht (1992) a adopté la PESC, la déclaration de Saint-Malo (1998) a proclamé la PESD, et la première mission de gestion de crises a été lancée en 2003. Depuis, les forces militaires se sont déployées sous l'étendard européen à plusieurs reprises (19) sur tous les continents à l'exception des Amériques.

### **3. L'institutionnalisation « tous azimuts » de la défense européenne**

Après être revenu sur la construction historique de la défense européenne des projets idéels du XVIII<sup>ème</sup> siècle aux concrétisations avec la PESD, il est nécessaire d'apporter des repères institutionnels à la complexe structure de la PESD. Pour ce faire, une présentation des institutions mises en place à la suite du TUE (1992) et du Traité d'Amsterdam (1997) sera effectuée, avant de préciser les innovations institutionnelles apportées par la création de la PESD lors de la déclaration de Saint-Malo (1998) et mises en place par le Traité de Nice (2001).

### **a. Formulation d'un cadre institutionnel intergouvernemental (1992-1997)**

La PESC et la PESD constituent le pilier II de l'UE de nature intergouvernementale. Le Conseil Européen et le Conseil (des Ministres de l'UE), structures intergouvernementales, sont les institutions qui « comptent » alors que la Commission Européenne (CE) et le Parlement Européen (PE), structures supranationales, tiennent un rôle marginal.

#### *Conseil Européen*

Dans le cadre du système politique de l'UE, le Conseil européen, réunissant les chefs d'État et de gouvernement des États membres deux fois par an, est l'instance diplomatique suprême de l'UE. Il a un pouvoir d'impulsion ainsi que de décision. Il est régi par des logiques de négociations intergouvernementales, et prend par conséquent les décisions à l'unanimité (article 23 du TUE).

Depuis le milieu des années 1970, il est le véritable moteur de l'intégration européenne, en tant que « chef d'État collectif » (Magnette 2003) balisant le travail de la Commission, du Conseil et du Parlement, et traçant les grandes lignes des politiques de l'UE en particulier dans le domaine de la défense : « C'est essentiellement sur la base des différents rapports sur la PESD des présidences successives de l'UE, que les grandes avancées de la PESD ont été permises, sous l'égide du Conseil européen » (Dumoulin et *alii* 2003 : 292). La variation des thèmes mis à « l'agenda » d'une présidence à l'autre révèle la marge de manœuvre de la présidence. Si la présidence suédoise (Premier semestre 2001) avait insisté

sur la prévention des conflits et la gestion civile des crises avec la volonté de renforcer les liens entre l'UE et la Russie, la présidence espagnole (Premier semestre 2002) a plutôt insisté sur la « dimension méditerranéenne de la PESD » (Dumoulin et *alii* 2003 : 296).

### *Conseil*

Le Conseil (des ministres de l'UE) est l'institution qui a connu la profusion institutionnelle la plus remarquable dans le secteur de la sécurité et de la défense. Le Conseil des ministres de l'UE ayant compétence en sécurité et en politique étrangère est le Conseil affaires générales (CAG) devenu le Conseil affaires générales et relations extérieures (CAGRE) lors du Conseil européen de Séville (21-22 Juin 2002) : « le Conseil (Affaires générales) prend les décisions nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune, sur les bases des orientations générales définies par le Conseil européen » (art. 13, parag. 3 du TUE). Composé des ministres des affaires étrangères des États membres et se réunissant une fois par mois, le CAGRE supervise l'ensemble des Conseils sectoriels et est considéré comme le plus influent. Il est, depuis 2002, organisé en deux sections distinctes : l'une interne s'occupant des « Affaires générales », l'autre externe se consacrant aux « Relations extérieures ».

Il est à noter qu'il n'y a pas de Conseil de la défense à proprement parler. La décision d'inviter les ministres de la défense à participer aux délibérations du CAGRE a été prise, lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères à Saariselkä (Finlande, 4-5 septembre 1999). Une première réunion du CAGRE en présence des Ministres de la Défense des États

membres a eu lieu le 15 novembre 1999. La situation est résumée par Alain Richard<sup>30</sup> : « il n'y a pas de Conseil des ministres de la défense, mais des réunions informelles. Nous n'avons pas de pouvoir de décision mais nous essayons d'arriver au CAGRE avec des positions qui peuvent être validées » (Dumoulin et *alii* 2003 : 304).

Le CAGRE est assisté par un autre acteur intergouvernemental, le Comité des représentants permanents II (COREPER II)<sup>31</sup>. Le Comité est « composé des représentants permanents des États membres et a pour tâche de préparer les travaux du Conseil et d'exécuter les mandats qui lui sont confiés par celui-ci » (art. 207 parag. 1 TCE). Réunissant une fois par semaine à Bruxelles les représentants permanents c'est-à-dire les ambassadeurs des pays membres, il réalise un travail discret, continu, et central en amont de la prise de décision. Il incarne la volonté de bâtir une « culture de la négociation ». Il a, par exemple, joué un rôle important, depuis l'Acte Unique (1986) dans la mise en place de la PESC. Au-delà du Comité des représentants permanents en Affaires générales existent un autre comité spécialisé plus fortement sur les questions de sécurité et de défense étrangère, il s'agit du Comité Politique (CoPo)<sup>32</sup> se réunissant tous les mois. Enfin, si le COREPER II et le CoPo ont certaines de leur fonction qui se regroupent, le COREPER II demeure le supérieur hiérarchique du CoPo en conservant les prérogatives sur tous les textes.

Le traité d'Amsterdam instaure le poste de Haut représentant (HR) de la PESC qui est également le Secrétaire général (SG) du Conseil. Le SG/HR PESC est désigné lors du Conseil européen de Cologne (3-4 juin 1999) : « En application du traité d'Amsterdam, il (le Conseil Européen) a désigné M. Javier Solana Madariaga pour assumer les nouvelles fonctions de

<sup>30</sup> Alain Richard était le ministre français de la Défense lors de la Présidence française de l'UE (1<sup>er</sup> Juillet 2000).

<sup>31</sup> Le COREPER II s'occupe également des Conseils « Économique et Finances » (ECOFIN) et « Justice et Affaires Intérieures » (JAI). Le COREPER I est réservé aux Conseils sectoriels.

<sup>32</sup> La section suivante (pp. 41 et suiv.) précise que le CoPo a été remplacé par le COPS. Dès lors, il n'existe plus vraiment.

Secrétaire général du Conseil et Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune ». L'objectif de cette désignation est de donner une visibilité internationale à l'UE. Si officiellement ses compétences font référence à la PESC, il est aussi un agent de la PESD : « (...) le Haut Représentant est un participant actif dans le cadre de la PESD, la gestion (militaire et civile) de crises par l'UE » (Dumoulin et *alii* 2003 : 315). De plus, Javier Solana est nommé Secrétaire général de l'UEO le 25 novembre 1999 ce qui lui incombe une triple responsabilité : PESC/PESD/UEO. Le Traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 par les chefs d'États et de gouvernements des vingt-sept États membres élargit les prérogatives du SG/HR PESC. Il devient vice-président de la Commission, préside le Conseil des ministres de l'UE des Affaires étrangères, et dispose d'un service européen pour l'action extérieure. Le SG/HR PESC est secondé dans ses prérogatives par un Secrétaire général adjoint<sup>33</sup>, un cabinet, un « cabinet élargi », le Secrétariat général du Conseil ainsi que des Représentants spéciaux.

L'Unité de Planification de la Politique et d'Alerte rapide (UPPAR) devient avec le Traité d'Amsterdam (1997), l'Unité Politique (UP) qui a une double fonction : apporter des contributions et collaborer à la préparation des réunions du SG/HR PESC. Par ailleurs, l'UP se compose de vingt-six groupements militaires (« task-forces ») dont les groupements « PESD », « Balkans occidentaux/Europe centrale », « Alerte rapide/Prévention des conflits/ Centre de situation ». Concernant les contributions, le CoPo puis le COPS font régulièrement appel à l'expertise de l'UP pour que cette dernière leur fournisse des analyses et des points de vue d'une part et, leur prépare des documents de stratégie contenant une option politique à mener d'autre part (« Policy Option Papers »). Par exemple, le groupement PESD a apporté de nombreuses contributions sur les capacités civiles et militaires de gestion de crises, mais

---

<sup>33</sup> Le Secrétaire général adjoint (Pierre de Boissicu) n'est pas traité parce qu'il ne travaille pas sur la PESD.

aussi la police, l'état de droit ou encore les politiques d'exercices, et la prévention des conflits. Pour ce qui est de la préparation des réunions du SG/ HR PESC, l'UP l'aide dans la rédaction de ses rapports, le conseille quotidiennement, le suit dans ses voyages. Finalement, l'UP peut être qualifié de « garde rapprochée intellectuelle » du SG/ HR PESC (Dumoulin et *alii* 2003 : 324).

Le Centre de situation, créé en 1999-2000, est dirigé par un « conseiller spécial », et est composé d'une équipe très restreinte de diplomates et d'experts militaires, six selon l'annuaire interinstitutionnel (Dumoulin et *alii* 2003 : 325). Au-delà d'accroître la cohérence entre la PESC et la PESD, le Centre de situation est chargé de l'alerte rapide. Pour cela, il suit l'évolution de la situation internationale. En cas de crise, on assiste à une intensification de la collecte d'informations suivie de la rédaction d'un rapport de situation au SG/HR PESC ainsi qu'au COPS et au CMUE, organes compétents en gestion de crise. Après les attentats du 11 Septembre 2001, Javier Solana était intervenu<sup>34</sup> sur le rôle d'alerte rapide du Centre de situation en soulignant qu'il faudrait « renforcer la capacité du Secrétariat général et en particulier (la capacité) du Centre de situation de l'UE de traiter des informations confidentielles, en contribuant ainsi à une meilleure analyse et alerte précoce ». Néanmoins, il faut noter que les moyens mis à la disposition de l'UP comme du Centre de situation demeurent restreints.

Solana est entouré de Représentants spéciaux désignés à la majorité qualifiée (art. 23, parag. 2, 3<sup>ième</sup> tiret, Traité de Nice). Si le SG/HR PESC travaille en étroite collaboration avec ces Représentants spéciaux, ils sont rattachés non à sa personne mais au Conseil qui peut : « (...) chaque fois qu'il l'estime nécessaire, nommer un représentant spécial auquel est

---

<sup>34</sup> Lors de la réunion informelle des ministres de la Défense de l'UE, à Bruxelles, le 12 octobre 2001

conféré un mandat en liaison avec des questions politiques particulières » (art. 18, parag. 5, TUE). À court terme, ils sont chargés de représenter l'UE dans le cadre d'une crise spécifique. À long terme, ils ont la responsabilité de coordonner les objectifs liés à la politique étrangère de l'UE dans une région donnée.

Le SG/HR PESC ainsi que les différents groupes de travail de la PESC sont aidés, dans la préparation et le suivi des dossiers ainsi que dans la définition des orientations politiques, par la Direction générale aux Relations économiques extérieures et à la PESC (DG-E) rattaché au Secrétariat général du Conseil. Elle est composée de deux sous-directions traitant des questions militaires : « PESD » (DG-E VII) et « Aspects de défense » (DG-E VIII). Une dizaine de fonctionnaires travaillent à la DG-E VII, et une douzaine à la DG-E VIII (Dumoulin et *alii* 2003 : 327).

Enfin, le Secrétariat général du Conseil joue, avec ses 2500 fonctionnaires dont 300 travaillant pour la PESD, un rôle de gestion administrative fondamentale en assurant les rapports des réunions, ainsi que la traduction, la production et la circulation de tous les documents nécessaires aux activités du Conseil, du COREPER II, et de tous les comités et groupes créés au sein du Conseil. En août 2007, le Secrétariat du Conseil s'est agrandi par la création en son sein de la « Capacité civile de planification et de conduite » (CCPC). Cette structure se charge de la planification, du déploiement, de la conduite, et de l'évaluation des opérations de gestion civile de crises<sup>35</sup>. Plus précisément, elle se charge de l'aide à la gestion des frontières, de la réforme du secteur de la sécurité, de l'État de droit, et de la police. Elle

---

<sup>35</sup> EUPT et EULEX Kosovo, EUPOL COPPS et EUBAM Rafah, EUJUST LEX, EUPOL Afghanistan, EUPOL RD Congo, et EU SSR Guinée-Bissau (i.e. Annexe 6)

est composée de 60 agents étant pour moitié des fonctionnaires du Conseil, et pour l'autre moitié des experts nationaux détachés.

Pas moins de onze instances travaillent pour la PESD dans le cadre du Conseil : le CAGRE, le COREPER II, le CoPo, le SG/HR PESC, le Cabinet SG/HR PESC, l'UP, le Centre de situation, les Représentants spéciaux, les DG-E VII et VIII, le Secrétariat Général, et la CCPC (l'IESUE est autonome). À cela s'ajoute le Conseil européen pour porter à douze le nombre de structures intergouvernementales travaillant pour la PESD.

Enfin, comme le veut le pilier II, les institutions supranationales ont un rôle restreint concernant la PESD. Le Parlement européen (PE) a en théorie un droit de réserve qui dans les faits n'existe pas dû aux difficultés d'information. La seule façon pour des parlementaires de se faire entendre est de passer par la sous-commission « Sécurité et défense ». La Commission Européenne (CE) joue un rôle non négligeable dans la mise en œuvre de la PESC par le Commissaire aux Relations Extérieures et la Direction Générale des Relations Extérieures (DG-Relex).

#### **b. Renforcement de l'institutionnalisation intergouvernementale (1998-2008)**

L'institutionnalisation intergouvernementale commencée au début des années 1990 se poursuit avec la déclaration de Saint-Malo (1998) qui dote la PESD de structures spécifiques pour les opérations de gestion civile et militaire de crises.

*Institutions pour les opérations de gestion militaire des crises : COPS, CMUE, EMUE*

La naissance de la PESD lors de la déclaration de Saint-Malo a généré trois nouvelles institutions : le Comité politique et de sécurité (COPS), le Comité militaire de l'UE (CMUE) et l'état major de l'UE (EMUE). L'institutionnalisation de ces nouvelles structures militaires a été décidée en 1999, mise en place de manière temporaire en 2000 et permanente à partir du Conseil européen de Laeken en 2001. Si le COPS a des prérogatives autant pour la PESC que dans la PESD, le CMUE et le EMUE ne sont compétents que pour la PESD.

« Centre névralgique du processus décisionnel » (Petiteville 2006 : 88), qualifié aussi de « cheville ouvrière » (« linchpin », Duke 2005), et de « cheval de trait » de la PESD (« workhorse », Meyer 2006 : 116), homologue du Conseil de l'OTAN, le Comité politique et de sécurité (COPS) de la PESD est mis en place lors du traité de Nice (2001). Il remplace le CoPo, et est composé d'ambassadeurs des vingt-sept États membres. Alors que les rencontres des ambassadeurs étaient mensuelles dans le cadre du CoPo, elles deviennent plus fréquentes<sup>36</sup> avec le COPS entraînant une « bruxellisation de la PESD » (Petiteville 2006 : 88). Le COPS est sous le contrôle du Conseil des ministres de l'UE ce qui renforce la perspective intergouvernementale du pilier II. Il est chargé de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la PESC avec un rôle particulier de « contrôle politique », et de « direction stratégique des opérations de gestion de crise ». Il émet aussi « des avis à l'intention du Conseil » (art. 25, Traité de Nice) comme cela a été le cas lors de la Guerre en Irak (2003). Il est éventuellement présidé par le SG/HR PESC : « Après consultation de la présidence, il [le SG/HR PESC] peut, sans préjudice de l'article 18 du TUE, présider le COPS, notamment en cas de crise » (DCEN 2001).

<sup>36</sup> Les réunions du COPS se déroulent deux à trois fois par semaine à Bruxelles (Howorth 2007 : 68).

Ses fonctions sont plurielles :

« a) suivre la situation internationale dans le domaine de la PESC, contribuer à la définition des politiques émettant des avis à l'intention du Conseil, surveiller la mise en œuvre des politiques convenues ; b) Examiner les projets de conclusion du CAGRE ; c) Donner des orientations pour les sujets relevant de la PESC aux autres comités ; d) Être un interlocuteur privilégié du SG/HR et des représentants spéciaux ; e) Adresser des directives au CMUE ; f) Recevoir des informations, des recommandations et des avis du Comité pour les aspects civils de la gestion de crise et adresser à celui-ci des directives pour les sujets relevant de la PESC (...) j) Assumer sous l'autorité du Conseil la responsabilité de la direction politique du développement des capacités militaires, en tenant compte de la nature des crises auxquelles l'Union entend répondre ». (Dumoulin et *alii* 2003 : 332-3)

Créé le 14 février 2000, l'Organe militaire intérimaire (OMi) devient permanent le 9 avril 2001 en se transformant en Comité militaire de l'Union Européenne (CMUE). Le CMUE est l'instance militaire la plus haute de l'UE. Il est, comme le COPS, sous la direction du Conseil des ministres. Il est composé des chefs de l'État-major de l'UE (EMUE), et se réunit au moins deux fois par an. Le CMUE est une enceinte de consultation et de coopération militaire entre les États membres de l'UE dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises. En d'autres termes, c'est un comité d'experts militaires qui a pour but la mise en place de mission de gestion de crise.

Le président du CMUE<sup>37</sup> est un officier « quatre-étoiles » pouvant être un ancien chef d'état-major des armées d'un État membre de l'UE. Il préside les réunions du CMUE, et assiste à celles du COPS, au Conseil des ministres de l'UE et au Comité militaire de l'OTAN.

<sup>37</sup> Le premier à remplir cette fonction a été le Général Finlandais Gustav Hägglund (2001-2004). Il a été remplacé en avril 2004 par le Général Italien Rolando Mosca Moschini (2004-2006).

Le président actuel du CMUE est le Général français Henri Bentegeat (2006-). Il est chargé de transmettre au Conseil européen par l'intermédiaire du COPS, l'avis unanime des chefs de l'EMUE pour des recommandations d'action ayant une dimension militaire : « Le CMUE est le forum désigné pour la consultation et la coopération entre les États membres dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises » (Howorth 2007 : 74).

Enfin, l'État-major de l'UE (EMUE) est composé de 150 officiers « seniors » des États membres. L'EMUE<sup>38</sup> est organisé en cinq divisions : Plans-Concepts, Renseignement, Opérations-Exercices, Logistique-Ressources, et SIC (Systèmes d'information et de communication). En amont, l'EMUE doit être capable de diagnostiquer l'apparition de crises potentielles et de donner des évaluations de situation en collaboration avec le Centre de situation. En aval, l'EMUE exécute les tâches que lui confie le CMUE, fournit de l'expertise militaire aux différents organes du Pilier II qui en auraient besoin, au premier rang desquels le SG/HR-PESC. De plus, il est chargé d'assurer l'alerte rapide, l'évaluation des situations et la planification stratégique pour les missions de Petersberg.

Descendant du Centre satellitaire de l'UEO, et appartenant à la division renseignement de l'EMUE, le Centre satellitaire de l'Union Européenne (CSUE) est une agence de l'UE chargée d'activités de renseignement dans les domaines militaires, civils et spatiaux. Le CSUE vise un double objectif : renforcer les fonctions d'alerte rapide d'une part, et exploiter des images issues de l'observation spatiale au profit du Centre de situation et de l'EMUE d'autre part. Enfin, il procure à la PESC et à la PESD du matériel dans l'analyse de l'imagerie satellitaire.

---

<sup>38</sup> L'EMUE a vu depuis sa création le 11 Juin 2001 trois directeurs généraux : le lieutenant général Allemand trois-étoiles Rainer Schuwirth (2001-2004), le Général Français Jean-Paul Perruche (Mars 2004 – Février 2007), et le Général Britannique David Leakey assurant la mission *Althéa* en Bosnie-Herzégovine.

À la mise en place d'outils pour les opérations de gestion militaire de crises (COPS, CMUE, EMUE) s'ajoute des instruments pour assurer les opérations de gestion civile de crises.

*Instruments pour les opérations de gestion civile de crises*

Partie prenante du Secrétariat général du Conseil, l'Unité de police s'occupe de mettre en action une coopération policière européenne dite Mission de police de l'UE (MPUE) :

« Lors du Conseil Européen de Feira, les États membres se sont engagés à fournir d'ici 2003, par une coopération volontaire, jusqu'à 5000 policiers, 1000 d'entre eux devant pouvoir être déployés dans un délai de trente jours, pour des missions internationales couvrant l'ensemble des opérations de prévention des conflits et de gestions de crises » (Rapport PESD 2001).

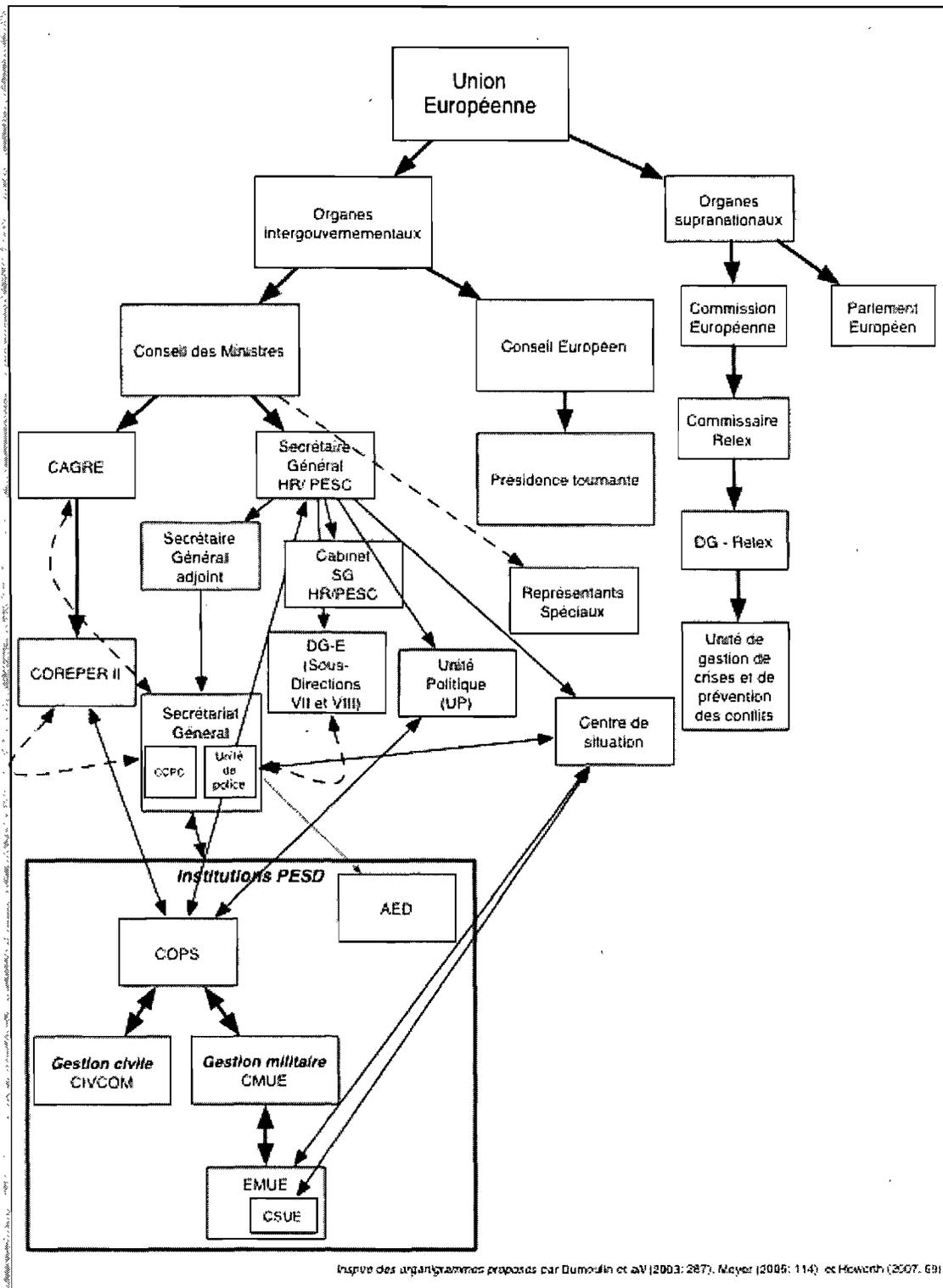
L'Islande, la Norvège mais aussi des pays candidats dans l'entrée à l'UE contribuent à cet effort de coopération en fournissant des capacités policières. L'Unité de police a donc mis en place des opérations de gestion civile de crises par le biais des MPUE en Bosnie-Herzégovine, et en Macédoine.

Les opérations de gestion civile de crises peuvent compter, depuis décembre 2000, sur les missions de surveillance de l'UE appelées « European Union Monitoring Missions » (EUMM). La EUMM est composée « d'observateurs qui suivent l'évolution de la situation politique et de sécurité, dans les Balkans occidentaux, en accordant une attention particulière

à la surveillance des frontières, aux questions inter-ethniques et au retour des réfugiés » (Dumoulin et *alii* 2003 : 348).

Enfin, un Comité des aspects civils de la gestion des crises (CIVCOM) a été institué en mai 2000. Il est composé de représentants des États membres, fonctionne comme un groupe de travail du Conseil et est tenu de faire des rapports au COREPER II (Dumoulin et *alii* 2003 : 350). Sa mission est d'apporter des informations et de formuler des avis d'experts au COPS. En d'autres termes, le CIVCOM a un rôle similaire au CMUE mais pour ce qui attrait à la composante civile des crises.

**Figure 2 : Structure institutionnelle du Pilier II (PESC/PESD)**  
**Mise en perspective des institutions et des agents de la PESD**



### c. Conclusions

Cette section a présenté la complexe architecture institutionnelle de la PESD. Il a été admis que les principales instances européennes de prise de décision dans les domaines de la sécurité et de la défense sont les instances intergouvernementales c'est-à-dire le Conseil européen et surtout le Conseil.

## 4. Conclusions du chapitre I

Ce chapitre I a permis de retracer les grandes étapes de l'histoire de la défense européenne avant d'identifier ses institutions et ses agents. L'objectif poursuivi était d'une part d'apporter des éléments de contexte à la présente recherche, et d'autre part de mettre en lumière le cheminement long, lent mais continu qu'a suivi la défense européenne des premiers projets idéels aux dernières missions de gestion militaire et civile de crises dans le cadre de la PESD : « Malgré les limites et les lacunes de la PESD, l'Europe de la défense n'est plus une vague éventualité, mais bien une réalité avec des implications concrètes pour les acteurs diplomatiques et de la défense » (Mérand 2008a : 241).

Et à Petiteville (2006 : 80) de conclure que « Cette institutionnalisation tous azimuts de la PESD a commencé à produire des effets de *socialisation militaire* analysés par certains auteurs en termes d'*européanisation* et d'acquisition d'une *culture stratégique commune* ». Il est dès lors à propos de s'intéresser à l'émergence de cette culture stratégique européenne.

## Chapitre II. Cadre théorique

### *Constructivisme, culture stratégique, socialisations*

« Par structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même (...) des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations.

Par constructivisme, je veux dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce que j'appelle habitus, et d'autre part des structures sociales, et en particulier de ce que j'appelle des champs »

**Bourdieu 1987 : 147**

L'objectif de ce chapitre est de définir le cadre théorique adapté pour répondre aux deux questions de recherche de ce mémoire à savoir : Les agents<sup>39</sup> de la PESD adhèrent-ils à la culture stratégique européenne ? Et, quelle est l'influence des processus de socialisations stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle sur le niveau d'adhésion ? Plus précisément, il s'agit de développer les choix théoriques évoqués en introduction, c'est-à-dire de faire d'abord appel aux postulats constructivistes, pour ensuite présenter la notion de culture stratégique, et appréhender enfin les mécanismes de socialisation stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle.

---

<sup>39</sup> Le terme « agent », caractéristique de la théorie constructiviste, est synonyme d'un individu qui « agit ». Il est considéré comme plus précis que le terme « acteur » pouvant désigner tant un individu qu'une structure.

## Le constructivisme

Le constructivisme est une théorie des Relations internationales, défini d'abord par une ontologie idéelle. Cette dernière postule que les idées collectivement partagées c'est-à-dire l'ensemble des représentations sociales priment sur les facteurs matériels : « (...) je développe une approche systémique en vue de comprendre les intérêts et le comportement des États à partir d'une structure internationale non pas de puissance, mais de signification et de valeur sociale » (Finnemore 1996). Pour comprendre le comportement des agents, les constructivistes donnent une place analytique non négligeable aux facteurs matériels (intérêts). Mais ils indiquent que les facteurs matériels ne peuvent à eux seuls expliquer la réalité des relations internationales – comme l'affirment les rationalistes – parce qu'ils sont socialement formés par les facteurs idéels : « Les identités sont à la base des intérêts » (Wendt 1992). Par conséquent, l'objet d'étude principal des constructivistes ne sont pas les intérêts mais les représentations sociales qui forment les intérêts. Les représentations sociales sont définies comme la manière concrète dont les agents se représentent le monde et ne doivent donc pas être confondues avec des idées désincarnées :

« Ce qui nous dirige, ce ne sont pas les quelques idées qui occupent présentement notre attention ; ces sont tous les résidus laissés par notre vie antérieure ; ce sont les habitudes contractées, les préjugés, les tendances qui nous meuvent sans que nous nous rendions compte (...) »  
(Durkheim 1898 : 6).

La signification que les agents donnent aux facteurs matériels est plus importante que les facteurs eux-mêmes c'est-à-dire que la matière ne détermine un objet social que par l'intermédiaire de la représentation sociale qu'ils en ont : « Un fusil dans la main d'un ami n'est pas la même chose qu'un fusil dans la main d'un ennemi, l'inimitié est une relation

sociale, non pas matérielle » (Wendt, 1995 : 50). En d'autres termes, la réalité des relations internationales n'est ni objectivement donnée (rationalistes), ni subjectivement créée (post-modernistes) mais inter subjectivement formée par le partage de représentations sociales communes aux différents agents :

« Les 500 et quelques têtes nucléaires britanniques n'ont jamais été traitées comme une menace par les acteurs de l'État américain. Cependant la possibilité que la Corée du Nord ou l'Iran ou l'Irak de Saddam Hussein puissent posséder ou construire ne serait-ce qu'une seule arme nucléaire est dépeinte comme une menace mortelle pour les Etats-Unis » (Wendt, 1995 : 73).

Ou encore :

« Nos jugements sont à chaque instant tronqués, dénaturés par des jugements inconscients : nous ne voyons que ce que nos préjugés nous permettent de voir (...) Nous croyons haïr quelqu'un alors que nous l'aimons et la réalité de cet amour manifeste par des actes dont la signification n'est pas douteuse pour des tiers, au moment même où nous nous croyons sous l'influence du sentiment Opposé » (Durkheim 1898 : 14-5).

Les représentations sociales des agents sont donc « co-constituées » par les structures et les agents qui interagissent, c'est-à-dire que l'un influence l'autre et vice-versa. Ce mécanisme ne se réfère pas à un modèle de causalité unidirectionnelle prônée par les rationalistes où *a* entraîne *b*, mais plutôt à un modèle systémique d'interactions où *a* influe sur *b* qui influe sur *a*.

Au-delà de ce processus de construction, les représentations sociales sont façonnées par un mécanisme de structuration. L'agent n'existe pas séparément de la structure dans

laquelle il agit, car celle-ci a un effet à la fois causal et constitutif sur lui. D'une part, le comportement de l'agent est influencé par cette structure. D'autre part, les intérêts et l'identité de l'agent sont construits par cette structure (Battistella 2006 : 295). Le constructivisme structuraliste est caractérisé par un holisme méthodologique : « (...) les représentations collectives sont extérieures aux consciences individuelles, c'est qu'elles ne dérivent pas des individus pris isolément, mais de leur concours ; ce qui est différent » (Durkheim 1898 : 17).

L'idée d'une influence structurelle, et plus précisément institutionnelle sur les agents et ayant pour conséquence la constitution d'un ensemble propre de représentations sociales est reprise par Pierre Bourdieu (1980) et sa notion de « champ ». Les champs renvoient à la conception bourdieusienne des institutions qui n'est pas substantielle, mais relationnelle (Mérand, Pouliot 2008 : 610) : « Le champ est une sphère de la vie sociale qui s'est progressivement autonomisée à travers l'histoire autour de relations sociales, d'enjeux et de ressources propres, différents de ceux des autres champs » (Corcuff 2007 : 29). Si la société est composée de multiples champs (politique, social, économique, culturel, artistique, sportif, religieux, littéraire, etc), cette recherche s'intéresse à un champ social particulier aux agents de la PESD. Un champ est défini comme un espace structuré de relations centrées sur des enjeux bien déterminés. Il fonctionne selon ses propres règles. Les agents utilisent, en son sein, leur « capital » politique ou social comme d'une ressource pour maintenir leur position (Mérand 2008a : 251). Le « capital » des agents est aussi culturel et symbolique (Bourdieu 1980).

Se fondant sur « Le monde de Pierre Bourdieu », Mérand et Pouliot (2008 : 603-625) qualifient de « relationnelle » l'ontologie de la théorie sociale des relations internationales

présentée. D'une part, la réalité des relations internationales est socialement construite c'est-à-dire qu'elle est façonnée par un ensemble, de représentations sociales, propre aux agents : « (...) les structures sociales sont prioritairement constituées par les idées que partagent les agents plutôt que par les rapports matériels existant entre eux ; les structures sociales sont donc en fait des cultures, au sens d'ensemble de savoirs socialement partagés » (Battistella 2006 : 296). Il s'agit d'appréhender à quelle culture stratégique se réfèrent les agents de la PESD (section I). D'autre part, les représentations sociales des agents de la PESD sont façonnées par l'appartenance culturelle de l'agent (i.e. socialisation stato-culturelle) mais aussi par l'institution dans laquelle il travaille (i.e. socialisation institutionnelle) et par la fonction qu'il occupe (i.e. socialisation fonctionnelle) (section II). Ces deux principaux processus permettent de qualifier

### **1. La culture stratégique comme ensemble de représentations sociales**

Cette partie a pour but de présenter le concept de culture stratégique défini comme un ensemble de représentations sociales propres à un groupe social, en l'occurrence aux agents de la PESD. La genèse et les principales caractéristiques de ce concept faisant consensus seront exposées avant d'exposer les points de discordance théorique autour de débats ontologique et épistémologique entre néo-réalistes (Gray 1981 ; 1984 ; 1999), néo-gramsciens (Klein 1988 ; 1994), et constructivistes (Johnston 1995a ; 1995b ; 1999). Enfin, un positionnement théorique sera retenue (Giegerich 2006 : 36-40 ; Meyer 2006 : 15-19) et une opérationnalisation du concept sera proposée.

## a. De la culture stratégique

### *Genèse*

En Études stratégiques, le *mainstream* théorique est le paradigme (néo-)réaliste. Il se base sur une anthropologie hobbesienne<sup>40</sup> de l'individu. Il est empreint d'un ethnocentrisme américain (Nye et Lynn-Jones *dans* Johnston 1995), et explique la réalité stratégique par des facteurs matériels en reléguant à une position marginale le rôle que pourrait jouer les facteurs idéels comme la culture.

Pourtant, cette domination théorique (néo-)réaliste est remise en question dans les années 1970 par l'incapacité de cette école à expliquer les choix stratégiques (doctrines) divergents entre les États-Unis et l'Union Soviétique alors qu'ils avaient des capacités militaires (armes nucléaires) similaires (Snyder 1977). En d'autres termes, une analyse basée uniquement sur les facteurs matériels et les intérêts sans prise en compte du rôle des idées comme facteur explicatif montre ses limites. C'est dans ce contexte que se développent les études autour du concept de culture stratégique à partir de la fin des années 1970 (Gray 1981 ; 1984 ; 1999 ; Klein 1988 ; 1994 ; Johnston 1995a ; 1995b ; 1999).

L'idée selon laquelle la culture stratégique est un « outil d'explication des phénomènes guerriers, stratégiques, et de sécurité est beaucoup plus ancienne » que les années 1970 selon Wasinski (2006 : 118). Certains penseurs classiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles comme Machiavel, Folard, ou encore Puységur ont développé ce genre

---

<sup>40</sup> Par « anthropologie hobbesienne de l'individu », il est entendu une anthropologie pessimiste de l'individu. Les rapports inter-agents, inter-étatiques, ne peuvent être que conflictuels. Pour reprendre l'adage hobbesien : « L'Homme est un loup pour l'Homme ».

d'analyse. Plus récemment, Alfred Thayer Mahan (1918) a analysé les spécificités nationales sur l'influence de la puissance maritime. Par ailleurs, envisageant les particularités stratégiques nationales dans une perspective historique, B. H. Liddell Hart (1942), Daniel Ellsberg (1972) et Russell F. Weigley (1977) ont diffusé la notion, le premier en s'intéressant à la culture stratégique britannique, les seconds en se polarisant sur la culture stratégique américaine.

Mais, c'est formellement à Jack Snyder (1977) et à son étude pour la *RAND Corporation* portant sur la culture stratégique soviétique que l'on doit le développement contemporain de la notion.

Il définit la culture stratégique comme :

« la somme totale des idéaux, réponses émotionnelles conditionnées, et modèles de comportements habituels que les membres d'une communauté nationale stratégique ont acquis au travers de l'instruction ou de l'imitation et qu'ils partagent entre eux par rapport à la stratégie nucléaire » (Snyder 1977).

À la fin des années 1970, en période de Guerre froide et avec l'arrivée des armes thermonucléaires et des missiles balistiques intercontinentaux se développent les théories de la dissuasion qui postulent que l'objectif de la stratégie militaire n'est pas de vaincre mais de prévenir la guerre (i.e. concept de « destruction mutuelle assurée »). Mais, la question qui demeure pour les membres de l'OTAN est de savoir si cette idée est partagée par leurs adversaires soviétiques ce dont doute ponctuellement les États-Uniens. La culture stratégique apparaît alors comme une nouvelle explication : les États-Uniens et les Soviétiques agissent

différemment parce qu'ils ont un ensemble de représentations sociales c'est-à-dire une culture stratégique qui leur est propre.

En résumé, la notion de culture stratégique naît d'une volonté de pallier aux carences théoriques réalistes (i.e. ontologie matérialiste et théories du choix rationnel), ne réussissant pas à expliquer que les comportements stratégiques des agents divergent alors que leurs attributs de puissance sont semblables :

« Bref, elle [la culture stratégique] peut servir à étudier les diverses fonctions que les idées peuvent assumer ou l'impact qu'elles peuvent avoir dans un domaine d'activités que l'on considère trop souvent déterminé d'abord et avant tout par des facteurs matériels, comme le nombre de soldats et de systèmes d'armes, les progrès technologiques ou encore la capacité de production industrielle » (Roussel 2007 : 10).

### *Définitions<sup>41</sup>*

Après être revenu sur la genèse de la culture stratégique, il est temps de définir cette notion qui est « remarquablement indéfinie » (Johnston 1995a : 1) en commençant par préciser ce que signifie « culture » et « stratégie ».

### *Culture*

Qualifié de « monstruosité sémantique » (Kelley 1996 : 101) et de l'un des trois mots les plus compliqués de la langue anglaise (Raymond Williams *dans* Roussel 2007 : 45), il

---

<sup>41</sup> Il n'y a ni la prétention, ni l'objectif de réaliser une revue de la littérature exhaustive des notions de « culture », de « stratégie », et de « culture stratégique », mais seulement d'apporter un éclairage intéressant pour cette recherche.

n'est pas aisé de définir la notion de « culture ». La revue de littérature succincte réalisée par Roussel (2007 : 46-49) est éclairante. On y apprend que la notion de culture ou plus exactement de *coltura* est introduite à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle par Giovanni Andres (1781), et signifie « la façon dont les réalisations de l'Homme étaient conservées dans l'écriture » (Roussel 2007 : 46). Puis, dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'anthropologue Edward B. Tylor (1865) la définit comme un « tout complexe qui comprend les connaissances, les croyances, les arts, les mœurs, la loi, les coutumes, et toute autre capacité et habitude acquises par l'Homme en tant que membre d'une société » (Kelley. 1996 : 109).

Enfin, l'apport théorique de l'anthropologue Clifford Geertz va, dans les années 1970, avoir une « influence phénoménale » (Bonnell, Hunt dans Roussel 2007 : 48) avec *The Interpretation of Cultures* (1973), devenu *locus classicus*. Son principal apport théorique est qu'il pense la culture comme « des structures de significations socialement établies en fonction desquelles les gens font (...) des choses » (Kelley 1979 : 12). Geertz développe l'idée selon laquelle la culture est un « système de symboles par lesquels les collectivités transmettent la connaissance à travers le temps et l'espace » (Roussel 2007 : 48). Dans cette perspective, William Sewell définit la culture comme la « dimension sémantique des habitudes sociales humaines, en général » (Sewell dans Roussel 2007 : 48).

### *Stratégie*

La stratégie traduit le fait de vouloir « établir un lien « rationnel » entre la fin et les moyens » (Roussel 2007 : 46). John Lewis Gaddis (1982) qualifie la notion de « processus par lequel la fin est reliée aux moyens, les intentions aux capacités, les objectifs aux ressources »

(Roussel 2007 : 46). Par conséquent, il serait réducteur et faux, d'affirmer que le concept de « stratégie » se limite aux questions militaires. La stratégie commerciale ou la stratégie sportive sont des exemples de l'étendue du concept. Cependant, le terme « stratégique » sera employé ici comme faisant référence aux questions de sécurité et de défense.

### *Culture stratégique*

De manière consensuelle, et donc imprécise et insatisfaisante, le concept de culture stratégique peut être, dans un premier temps, défini comme « un ensemble cohérent et persistant d'idées, propre à un contexte sociohistorique donné, qu'entretient une communauté à l'égard de l'usage de la force armée et du rôle des institutions militaires » (Roussel 2007 : 18). La culture stratégique fait donc référence à un ensemble de représentations sociales géographiquement et historiquement situé et, qui a trait à l'utilisation de la force. Elle correspond à un « système de symboles » (i.e. Geertz) c'est-à-dire aux représentations sociales que les agents ont de l'usage de la force et des institutions politico-militaires, et non à l'usage de la force ou aux institutions militaires en tant que tels comme le préconisent les réalistes ou les marxistes. Le postulat est que les représentations sociales ne sont pas une variable explicative marginale mais principale si l'on veut comprendre le comportement des agents (Roussel 2007 : 18-19).

L'ensemble de représentations sociales qui compose la culture stratégique est durable, constant, persiste dans le temps sans pour autant être fixe, statique ou immuable. En d'autres termes, la culture stratégique acquière un « état de semi-permanence » (Snyder 1977 : 8) ce qui ne veut pas dire qu'elle ne peut pas se transformer : « Toutefois, à moins d'une expérience

marquante appelant une réponse en rupture avec le passé, les changements dont elle fait l'objet sont particulièrement lents. » (Roussel 2007 : 19-20).

### **b. Des divergences théoriques persistantes**

Au-delà du socle théorique commun, des divergences d'ordre ontologique (quel usage ? quel niveau d'analyse ?) et épistémologique (comment l'analyser ?) persistent entre les auteurs analysant la culture stratégique. Dans le but de présenter ces divergences, une typologie sera choisie pour comparer trois conceptions de la culture stratégique : la première néo-réaliste, la deuxième néo-gramscienne, la troisième constructiviste.

#### *Typologies*

Plusieurs auteurs ont construit des classifications pour appréhender les différentes visions du concept de culture stratégique comme celles en termes de « générations » de Johnston (1995), de « vagues » de Desch (1998) ou encore d'« écoles » de Roussel (2007).

Johnston (1995) est le premier à avoir réalisé une typologie des courants théoriques s'intéressant au concept de culture stratégique. Il définit « trois générations » faisant référence à trois écoles de pensée distincte : la « Première génération » (années 1970), la « Deuxième génération » (années 1980), et la « Troisième génération » (années 1990). De manière similaire, Desch (1998) évoque « trois vagues » des études culturelles depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Si ces classifications ont le mérite d'exister, elles posent plusieurs problèmes. D'abord, elle postule une accumulation du savoir. Ensuite, elle affirme

une substitution d'une génération à une autre. Pourtant, les trois « générations » ou « vagues » s'affrontent encore aujourd'hui. La « Première génération » n'est pas devenue obsolète laissant triompher la « Troisième génération ». Par conséquent, il paraît plus juste, à l'instar de Roussel (2007 : 23-29), de parler d'« écoles » plutôt que de « générations » ou de « vagues ».

Ce dernier dénombre trois écoles faisant référence à trois usages (à quoi sert-elle ?) – et non à trois époques – du concept de culture stratégique : l'école « contextualiste », l'école « instrumentaliste », et l'école « causale ».

#### *L'école contextualiste*

L'école contextualiste définit la culture stratégique comme le « contexte » culturel dans lequel se meut le comportement stratégique des agents (Gray 1999 : 51). Snyder la définit comme « la somme totale des idéaux, réponses émotionnelles conditionnées, et modèles de comportements habituels que les membres d'une communauté nationale stratégique ont acquis au travers de l'instruction ou de l'imitation qu'ils partagent entre eux par rapport à la stratégie nucléaire » (Snyder 1977 : 8). Plus précisément, la culture stratégique est le résultat de la :

« transmission sociale persistante (sans être éternelle) d'idées, d'attitudes, de traditions, d'habitudes d'esprit, et de méthodes d'opération préférées qui sont plus ou moins spécifiques à une communauté de sécurité géographiquement délimitée et qui possède nécessairement une expérience historique unique » (Gray 1991 : 321).

Apparaissant dans les années 1970, correspondant à la « Première génération » de Jonhston (1995), à la « vague de la Guerre froide » de Desch (1998), et regroupant des auteurs d'obédience néo-réaliste comme Jack Snyder (1977) et Colin Gray (1981 ; 1984 ; 1999), l'école contextualiste considère la culture stratégique comme une variable résiduelle, marginale qualifiée d'« intermédiaire » (Roussel 2007 : 23). Pour ces auteurs, la culture stratégique n'est utile que dans des cas particuliers (Snyder 1977), et pour compléter d'autres variables. Elle est uniquement un « contexte » à l'analyse stratégique : « La culture stratégique explique pourquoi le rôle du continent était différent avec les Britanniques et, les autres puissances. Elle n'explique pas pourquoi les Britanniques ont décidé de mener la guerre comme une puissance continentale » (Gray 1999 : 59). Pour les contextualistes, la principale variable explicative n'est pas la culture stratégique – variable idéale – mais les variables matérielles comme le niveau de puissance relatif de l'État : « En principe, les différences de stratégie militaire entre les États peuvent être expliqués uniquement par les différences objectives dans leurs structures internes ou externes » (Snyder *dans* Roussel 2007 : 24).

Ensuite, l'école contextualiste préconise un niveau d'analyse national. L'unité d'analyse privilégiée est l'État ou la nation prise comme un tout uniforme. Ce qui amène les tenants de cette école à parler d'une culture stratégique nationale. L'équation est la suivante : un État équivaut à une culture stratégique. Une culture stratégique ne peut pas rassembler plusieurs États, et un État ne peut pas être le mélange de plusieurs cultures stratégiques. La culture stratégique est une caractéristique nationale comme peuvent l'être l'histoire ou la géographie. Finalement, l'idée défendue est qu'il y a une forte homogénéité culturelle à « l'intérieur » de l'État, alors que la diversité des expériences historiques et des situations

géographiques a pour conséquence une forte hétérogénéité culturelle « entre » les États (Roussel 2007 : 30).

De ce niveau d'analyse national, la culture stratégique tire son caractère de stabilité, d'une part parce que la culture stratégique est partagée par un ensemble d'individus, et qu'elle les transcende, et d'autre part parce qu'elle découle d'autres « facteurs nationaux », comme l'histoire et la géographie qui sont pour ne pas dire immuables, tout du moins fortement ancrés. Si la culture stratégique peut changer, cette évolution est limitée à un instant  $t$ , ce qui veut dire qu'elle n'a pas de répercussions d'évolution à long terme. Fortmann et Larose (161-182 *dans* Roussel 2007) affirment qu'il y a eu une « contre culture stratégique » canadienne entre 1968 et 1969 portée par Pierre Elliott Trudeau et par des intellectuels canadiens qui ont eu un impact sur la réalité à court terme mais qui n'ont eu aucun effet de changement à long terme (voir aussi Hogg : 113-128 *dans* Roussel 2007). Finalement, l'école contextualiste privilégie un niveau d'analyse national qui favorise le caractère de continuité, et de stabilité – pour ne pas dire conservateur – de l'action stratégique.

Épistémologiquement, l'école contextualiste préconise un « positivisme limité » (Roussel 2007 : 23). Pour Gray (1999), culture stratégique et comportements sont imbriqués, et indissociables. L'un ne peut pas aller sans l'autre. Plus précisément, Gray critique le positivisme « dur » de Johnston (1995b ; 1999) non pas parce qu'il se positionne contre le positivisme mais plutôt parce qu'il estime que la culture est un objet d'étude qui ne convient pas à l'épistémologie positiviste :

« (...) le caractère unitaire de l'influence culturelle et de l'action politique ne permet pas d'établir les frontières

nécessaires à l'étude de cause à effet. (...) La culture stratégique et les récurrences du comportement stratégique (...) sont aussi intégralement liées que ne le sont la stratégie, l'art opérationnel et la tactique » (Gray 1999 : 56).

En d'autres termes, il est illusoire de vouloir séparer comportements, et culture stratégique puisqu'ils sont deux parties d'un même tout.

### *L'école instrumentaliste*

L'école instrumentaliste ou « hégémonique », apparaissant dans les années 1980, faisant référence à la « Deuxième génération » de Johnston (1995b), et s'appuyant sur les travaux néo-gramsciens de Robert Cox, pense la culture stratégique comme un instrument au service de l'hégémonie politique dans le domaine de la prise de décision stratégique (Johnston 1995b : 39) : « Étudier la culture stratégique, c'est étudier l'hégémonie culturelle de la violence étatique organisée » (Klein 1988 : 136). Dans la tradition gramscienne, la domination n'est pas le résultat de l'« infrastructure » (i.e. Karl Marx) mais celui de la « superstructure ». Dès lors, la diffusion de la culture est un moyen pour les classes sociales dominantes de s'assurer l'approbation des classes dominées par une violence douce, dite « symbolique » (Bourdieu, Passeron 1970). La culture stratégique n'est pas perçue comme une variable résiduelle (i.e. école contextualiste) mais comme une variable dépendante, c'est-à-dire comme le résultat d'un rapport de force.

La culture stratégique est instrumentalisée par les décideurs politiques qui cherchent à légitimer l'usage de la force en réalisant un consensus autour des enjeux stratégiques. En d'autres termes, la « culture devient un outil pour s'assurer le maintien du système (...) ; elle

est le reflet des rapports de pouvoir et de domination qui structurent la société » (Roussel 2007 : 26). Par conséquent, les tenants de cette école (Klein 1988, 1994 ; Luckham 1984) ont comme principal objet d'étude les discours des décideurs politiques et comme objectif de réaliser un travail de déconstruction pour appréhender ce qui se cache derrière les discours (Klein 1988 : 134).

Puis, l'école instrumentaliste ne privilégie pas un niveau d'analyse national, comme les contextualistes, mais subnational. C'est-à-dire que la culture stratégique ne fait pas référence à une nation tout entière (la culture stratégique allemande, par exemple), mais à une organisation stratégique se situant à « l'intérieur » de l'État comme « la culture des dirigeants politiques, des militaires, des représentants d'une arme ou d'un service particulier des forces armées, d'un sous-groupe ethnolinguistique (...) » (Roussel 2007 : 31). On n'est pas dans une perspective aussi englobante, aussi *macro* que chez les contextualistes mais dans une optique plutôt *meso*. Par conséquent, la culture stratégique s'accorde avec le concept de « culture organisationnelle » (Roussel 2007 : 31). L'intérêt de ce niveau d'analyse est de ne pas se limiter à une culture stratégique formée par une élite politico-militaire et une communauté stratégique nationale, pensée comme uniforme, mais de s'intéresser aussi aux structures sociétales et à la société civile dans la construction de cultures stratégiques « organisationnelles » (Roussel 2007 : 33).

Enfin, l'école instrumentaliste se reconnaît dans une épistémologie résolument post-positiviste. En d'autres termes, les tenants de cette école considèrent, au-delà du fait que la distinction entre l'objet et le sujet est une chimère, que toute réalité ne peut être que subjective : « Tout discours est nécessairement subjectif » (Roussel 2007 : 38). Par

conséquent, l'objectivation de la réalité n'est pas un objectif. Il est alors compréhensible que l'unique dessein des instrumentalistes soit une perpétuelle déconstruction des discours produits.

### *L'école causale*

L'école causale correspond à la « Troisième génération » de Johnston (1995b), se développe dans les années 1990, et s'inscrit dans le projet constructiviste. Principal représentant de cette école, Johnston (1995a ; 1995b ; 1999) re-conceptualise la notion de culture stratégique en la définissant – dans une perspective geertzienne – comme :

« un système intégré de symboles (par exemple, des structures argumentatives, des langues, des analogies, des métaphores) qui interviennent pour établir de grandes orientations stratégiques durables, en formulant des concepts autour du rôle et de l'efficacité de la force militaire dans les affaires politiques interétatiques, et en entourant ces concepts d'une aura de réel, de telle sorte que les préférences stratégiques paraissent exceptionnellement réalistes et efficaces » (Johnston 1995b : 36-37).

Cette définition défend le fait que le comportement stratégique des agents s'explique plus par des facteurs idéels comme la culture stratégique que par des facteurs matériels : « (...) la culture affecte le comportement » (Johnston 1995b : 45). Les variables a-historiques ou « objectives » comme la technologie, la polarité, les capacités matérielles ont une importance secondaire.

Alors que pour les contextualistes, culture stratégique et comportement sont indissociables, les tenants de l'école causale font une distinction stricte entre culture et comportement : la première affecte le second (Johnston 1995a ; 1995b). Plus précisément, la culture stratégique est définie comme une variable indépendante et le comportement stratégique des agents fait office de variable dépendante. Par ailleurs, du fait qu'elle est pensée comme distincte des autres variables, la culture stratégique peut être falsifiable et peut apporter des prédictions empiriques (Johnston 1995 : 49).

Enfin, si l'école causale pense la culture stratégique aux niveaux national et subnational, elle en ajoute un troisième : le niveau international, en s'intéressant à une culture politique qui serait globale (« world political culture ») ou du moins régional avec le développement par exemple de la PESD ou des relations entre le Canada et les Etats-Unis (Roussel 2007 : 33-34). À l'inverse des tenants de l'école contextualiste qui adhèrent à l'idée d'une stabilité de la culture stratégique, l'école causale insiste sur la possibilité d'évolution de cette dernière comme le montre les tenants (constructivistes) d'une convergence des cultures stratégiques nationales vers une culture stratégique européenne (Cornish et Edwards 2001, Howorth 2002, Meyer 2006, Giegerich et Wallace 2004, Giegerich 2006, Biava 2006, 2007, Mérand 2008a, 2008b, 2008c).

En guise de synthèse, les traits caractéristiques de chaque école sont présentés dans le tableau comparatif ci-dessous :

**Tableau 1 : Tableau comparatif des trois « écoles » théoriques sur la culture stratégique**

Écoles	Contextualiste	Instrumentaliste Ou « hégémonique »	Causale
« Générations » de Johnston (1995)	Première	Deuxième	Troisième
Ontologie (proximité théorique)	Néo-réalisme	Critique / Néo-gramscienne	Constructivisme
Épistémologie	Positivisme (limitée)	Post-positivisme	Positivisme
Principaux auteurs	Colin S. Gray	Bradley Klein	Alastair I. Johnston
Fonctions de la variable « culture stratégique »	Intermédiaire	Dépendante	Indépendante
Acteurs principaux	États	Classes sociales	Toute communauté
Niveaux d'analyse	National	Subnational	National, subnational, et international
Explication	Non	Non	Oui
Interprétation	Oui	Oui	Non
Prédiction	Non	Non	Possible
Proposition normative	Non	Possible	Possible
Déconstruction	Non	Oui	Non

Référence : Roussel (2007 : 23). Le tableau comparatif original de l'auteur a été retravaillé.

### c. Débats épistémologique et ontologique

Trois écoles, trois regards théoriques sur la culture stratégique viennent d'être présentés. Il s'ensuit une phase d'évaluation critique des courants théoriques en soulignant les apports et les lacunes de chacun. Cette appréciation se polarise sur les questions de l'usage, et du niveau d'analyse de la culture stratégique (dimension ontologique) et sur la question du rapport entre les comportements des agents et la culture stratégique (dimension épistémologique). La posture privilégiée sera, finalement celle d'un dépassement du clivage Gray-Johnston en s'appuyant sur d'autres auteurs constructivistes (Meyer 2006 ; Giegerich 2006).

#### *Critiques de l'école contextualiste*

La place analytique accordée au concept de culture stratégique par l'école contextualiste est trop marginale. Son niveau d'analyse national pas assez dynamique alors que son approche épistémologique est intéressante (Johnston 1995a ; 1999 ; Grondin dans Roussel 2007).

L'usage que fait cette école de la culture stratégique peut être qualifié de minimaliste. D'obédience (néo-)réaliste, il est cohérent qu'elle donne plus de place aux facteurs matériels qu'aux facteurs idéels comme la culture stratégique. Ayant choisi un cadre théorique constructiviste, cette conception marginale de la culture stratégique nous laisse sceptique et insatisfait. Si Gray et *alii* utilisent la culture stratégique pour interpréter le comportement des

agents, il n'en demeure pas moins qu'ils l'utilisent uniquement comme un contexte. Par conséquent, le pouvoir explicatif et l'intérêt théorique du concept sont sous-estimés.

Concernant le niveau d'analyse national privilégié par l'école contextualiste, l'analyse de Gray est à la fois « trop déterminée et sous-déterminée » (Johnston 1995b : 38-39).

« Trop déterminée » parce que Gray considère qu'il ne peut y avoir qu'une culture stratégique par État. La culture stratégique est pensée à un niveau national, et l'État est défini comme une « unité indifférenciée » (Johnston 1995b). Par conséquent, la culture stratégique et le comportement des agents sont encastés. Les interrogations de Gray (1991 ; 1999) ne peuvent être que déterministe : « Y-a-t-il un ensemble de suppositions, d'hypothèses stratégiques ? D'où viennent-elles ? » (Johnston 1995b : 50) alors qu'il serait préférable pour Johnston (1995b : 50) de répondre au questionnement suivant : « Y-a-t-il des hypothèses stratégiques historiques, passées ? Où vont-elles ? ». Johnston (1995b) critique d'une part la vision unifiée de l'État qu'a Gray (1999) et d'autre part sa perspective statique, et anhistorique de la culture stratégique. L'idée qu'une culture stratégique puisse changer, évoluer, est écartée *a priori*. Si les tenants de l'école contextualiste acceptent l'idée de mouvement à court terme, ils l'écartent à long terme en attestant que la culture stratégique est stable pour ne pas dire immuable (Fortmann et Larose : 161-182 dans Roussel 2007). L'État  $x$  a donc une culture stratégique  $x'$  qui ne peut que se perpétuer sans changement structurel à  $t1$ ,  $t2$ ,  $tn$ . En résumé, l'analyse de Gray est « trop déterminé » parce qu'elle considère la culture stratégique de manière unifiée et anhistorique (Johnston 1995b : 38).

« Sous-déterminée » parce que Gray a une conception « amorphe et ethno-nationale » de la culture stratégique (Johnston 1999 : 522). Johnston (1999) critique le fait qu'un État  $y$  ne puisse pas avoir plusieurs cultures stratégiques  $v'$ ,  $w'$ ,  $x'$ , et qu'une culture stratégique  $y'$  ne peut pas recouvrir plusieurs États  $v$ ,  $w$ ,  $x$ . Cela signifie que les Allemands ont leur culture stratégique qui est différente de celle des Français elle-même ne devant pas être confondue avec celle des Britanniques. En d'autres termes, Gray (1999) lie de manière catégorique pour ne pas dire mécanique un État à une culture stratégique. Le principe réaliste sous-jacent d'imperméabilité entre l'intériorité et l'extériorité de l'État est remis en question par Johnston (1999) parce qu'il n'accepte pas cette causalité mécanique, et qu'il affirme que les relations entre culture stratégique et comportements sont plus complexes qu'un rapport linéaire où  $a$  entraîne  $b$  (Johnston 1995a). Dans son étude sur la Chine, Johnston (1995a) indique que les déterminismes entre comportements et culture stratégique n'ont rien d'automatique et doivent être réalisés avec prudence et minutie. La culture stratégique n'a pas un effet direct et indépendant sur les choix stratégiques des agents (Johnston 1995b : 33). Il affirme qu'un territoire comme celui de la Chine peut avoir plusieurs cultures stratégiques. Par conséquent, il prend soin d'utiliser des adjectifs et pas des noms de nations pour qualifier les cultures stratégiques (Johnston 1999 : 522).

À l'inverse, on estime que la conception de Gray (1999) du rapport entre culture et comportements développée a de l'intérêt. Il affirme que la culture ne peut être traitée comme une simple variable. Par conséquent, on ne peut pas la distinguer de manière imperméable des comportements des agents. Ce serait la même absurdité que de vouloir distinguer « le corps et l'esprit d'un malade » (Gray 1999). La culture et le comportement des agents sont deux entités d'un même tout et non deux entités distinctes. Cette perspective épistémologique

moins durement positiviste que celle de Johnston (1995b ; 1999) est préférable pour étudier une variable complexe et idéelle comme la culture. Néanmoins, cette vision ne donne pas entière satisfaction parce qu'elle ne permet pas de déterminer l'effet qu'a la culture stratégique sur le comportement des agents. À trop vouloir plaquer la culture stratégique sur les comportements, l'analyse de Gray en devient tautologique, et donc infalsifiable (Johnston 1999). Finalement, Johnston (1999) critique le fait que toutes les variables sont interdépendantes chez Gray, sans pouvoir les distinguer les unes des autres : « (...) la culture stratégique est un amalgame, une myriade de plusieurs variables indépendantes » (Johnston 1999 : 523). Johnston (1999) considère qu'il y a un manque de précision scientifique.

#### *Critiques de l'école instrumentaliste*

Les critiques à l'encontre de l'école instrumentaliste porte sur son usage du concept de culture stratégique et son épistémologie post-positiviste alors que le niveau d'analyse utilisé mérite attention.

L'épistémologie post-positiviste affichée n'est pas cohérente avec le cadre théorique choisi. Alors que le constructivisme défend une épistémologie positiviste (Wendt 1999 : 39) considère que la réalité sociale existe inter subjectivement, et que le chercheur peut l'étudier, l'école instrumentaliste défend une épistémologie post-positiviste qui postule que la réalité n'est composée *que* de représentations sociales (Corcuff 2007 : 17). Cette perspective subjective n'a pas la volonté de poursuivre un processus d'objectivation. Dès lors, le seul objectif valable, pour ces auteurs, est de se concentrer sur un travail de déconstruction des discours pour essayer d'appréhender ce qu'ils représentent – sans s'intéresser par la suite à un

travail de reconstruction. La question que pose l'école instrumentaliste est de savoir « comment la culture stratégique est utilisée pour obscurcir ou masquer les choix stratégiques qui sont faits dans l'intérêt des hégémons nationaux et internationaux » (Johnston 1995 : 40). Si l'école contextualiste est trop focalisée sur les facteurs matériels, l'école instrumentaliste ne les prend pas assez en compte. Par ailleurs, Johnston (1995) considère qu'il y a une ambiguïté dommageable, un manque de précision préjudiciable sur ce que les instrumentalistes entendent par « instrumentalisation » de la culture stratégique, ou plus exactement par « instrumentalisation » du discours symbolique.

À l'inverse, le niveau d'analyse subnational préconisé paraît intéressant parce qu'il est moins unifiant et englobant que le niveau national. Il permet de voir l'État de manière plus subtile. Il est possible qu'il y ait plusieurs cultures stratégiques pour un État. L'intérêt n'est pas seulement porté à l'élite politico-militaire nationale mais sur ses liens avec la société civile. Par contre, la culture stratégique est limitée à une perspective organisationnelle : l'école instrumentaliste admet qu'un État puisse être composé de plusieurs cultures stratégiques, mais pas qu'une culture stratégique puisse recouvrir plusieurs États.

### *Critiques de l'école causale*

L'école causale a une définition de la culture stratégique intéressante, et des niveaux d'analyse pluriels, mais elle pose des problèmes au niveau épistémologique.

L'école causale a le mérite de re-conceptualiser la culture stratégique. Elle le fait en apportant une définition geertzienne considérée comme la plus congrue dans une perspective

constructiviste. La culture stratégique n'est pas conçue de manière substantielle et a-historique – comme chez les contextualistes – mais de façon sociologique et idéale. La culture stratégique est donc pensée comme pouvant évoluer. Cette conception dynamique est cohérente avec le niveau d'analyse pluriel qu'elle préconise. Si elle conçoit la culture stratégique à tous les niveaux (infra-étatique, étatique, supra-étatique), elle insiste sur l'idée d'une culture stratégique régionale voire globale qui remet en question la dichotomie entre l'intériorité et l'extériorité de l'État. Enfin, l'usage est intéressant parce qu'il considère la culture stratégique comme une variable explicative principale.

Néanmoins, l'analyse de Johnston (1995b ; 1999) pose des problèmes épistémologiques. À l'instar des critiques de Gray (1999), Johnston (1995b ; 1999) préconise un rapport entre les comportements des agents et la culture souffrant d'un excès de positivisme. Si les instrumentalistes ne font aucun effort d'objectivation de la réalité, but qu'ils considèrent comme vain, l'école causale objectivise de manière irraisonnable la culture stratégique.

Enfin, le but de prédiction visé par Johnston est problématique. Par définition, le constructivisme et la conception de la culture stratégique qui s'y rapporte ne peuvent pas se tarir d'une quelconque prédiction. L'objectif est d'analyser le présent en s'appuyant sur le passé sans vouloir annoncer le futur.

#### **d. Conclusions**

Après être revenu sur la genèse de la culture stratégique, une première définition de la notion a été apportée. S'en est suivie la présentation puis la critique de trois conceptions distinctes de la culture stratégique : l'une contextualiste, l'autre instrumentaliste, la troisième causale.

### **2. La culture stratégique comme « carte routière » analytique**

L'analyse (présentation et critiques) des différentes écoles théorisant la culture stratégique conduit à la nécessité de choisir quels positionnements ontologique (définition, usage, niveau d'analyse) et épistémologique (rapport entre la culture et le comportement des agents) sont retenus, et quelle définition de la culture stratégique est adoptée. Cette clarification de la dimension conceptuelle de la culture stratégique permet d'apporter des précisions quant à son opérationnalisation.

#### **a. Théorie de la culture stratégique retenue**

S'affichant comme une « carte routière » analytique, la théorie de la culture stratégique retenue est considérée comme la plus adaptée aux exigences de ce mémoire. Elle essaie de conserver les intérêts théoriques des différentes écoles tout en évitant leurs écueils. Elle s'appuie aussi sur les écrits de Meyer (2006) et de Giegerich (2006).

### *Positionnements ontologique et épistémologique*

L'approche de Johnston (1999) envisageant la culture stratégique comme un facteur explicatif essentiel est plus cohérente avec les postulats idéels des constructivistes que l'analyse (néo-)réaliste de Gray (1999) qui ne considère la culture stratégique que de manière marginale (Meyer 2006 : 17). L'influence des facteurs matériels comme l'anarchie dans le système international ou les différences de distribution de capacités de puissance n'est pas remise en cause mais ces derniers sont façonnés par les représentations sociales collectivement partagées par les agents c'est-à-dire par la culture stratégique (Meyer 2006 : 17). Par conséquent, l'analyse de cette dernière ne doit pas être marginale mais primordiale (Johnston 1999).

S'intéressant à l'émergence d'une culture stratégique européenne, il est logique de privilégier, comme le fait l'école causale, un niveau d'analyse régional c'est-à-dire se focalisant sur l'UE. Mais ayant conscience de l'effet homogénéisant et simplificateur d'un niveau d'analyse trop *macro* utilisé par les contextualistes (i.e. niveau national), il lui est préféré un niveau d'analyse *meso* se situant au niveau des institutions de la PESD.

Enfin, la principale question qui est posée à l'école causale comme à l'école contextualiste est de savoir « comment isoler les influences de la culture stratégique sur le comportement à partir des effets des autres variables » (Johnston 1995 : 40). La distinction que réalise Johnston entre la culture et le comportement n'est pas défendable (Gray 1999). Cet excès de positivisme est hors de propos surtout quand est analysé des facteurs idéels. La culture stratégique n'est pas une variable ordinaire comme peut l'être, par exemple, l'indice

de puissance (Meyer 2006 : 17). L'idée défendue est que les comportements des agents sont une expression de la culture dans le sens où les agents ne peuvent pas s'extraire de leur contexte culturel : « (...) les agents politiques ne commence pas avec une feuille de papier blanc » (Meyer 17 : 2006).

Néanmoins, affirmer l'existence sociale de l'agent ne signifie pas que la culture et le comportement des agents soient similaires. Leur rapport est pensé de la manière suivante : les comportements des agents sont constitués par la culture mais ne sont pas la culture. On se situe donc entre l'imperméabilité rigide proposée par Johnston (1999) et la forte perméabilité offerte par Gray (1999). Il est préférable de parler en termes d'« influence » (Meyer 2006 ; Giegerich 2006) de la culture sur le comportement des agents que de « détermination » (Johnston 1999, Gray 1999).

Goldstein et Keohane (1993) illustrent l'influence des représentations sociales par la métaphore de la carte routière. Ils entendent par là que généralement les comportements des agents sont influencés par la culture stratégique. Ce qui n'empêche pas qu'ils peuvent ne pas l'être à un instant  $t$ . Pour reprendre la métaphore, un chauffeur ne connaissant pas la route reliant le point  $a$  du point  $b$  va habituellement se servir d'une carte routière pour se repérer. Cependant, il se peut qu'il ne suive pas la carte routière pendant une partie du voyage. Cette conception est moins déterministe et plus nuancée que ne pouvait l'être celles proposées par Johnston (1999) ou Gray (1999). Ce qui permet de ne pas tomber dans une analyse tautologique et infalsifiable (Gray 1999) tout en échappant aux errances d'une épistémologie trop positiviste (Johnston 1995a ; 1995b ; 1999).

*Définitions et construction d'un idéal-type : l'« Europe puissance diplomate »*

En ce qui concerne la définition de la culture stratégique, la plus heuristique est apportée par Meyer (2006 : 20). Il s'appuie sur Johnston (1995b), Gray (1999), mais aussi Martinsen (2004), Heiselberg (2003) et Longhurst (2004).

Selon Meyer, la culture stratégique se constitue :

« de transmissions sociales, de normes identitaires, d'idées et de modèles de comportements qui sont partagés par les agents et les groupes sociaux les plus influents dans une communauté politique donnée laquelle appelle à former une série complète d'options pour une communauté poursuivant des objectifs en termes de sécurité et de défense » (2006 : 20 voir aussi Giegerich 2006 : 40).

Cette définition fait référence aux auteurs constructivistes et institutionnalistes sociologiques comme Katzenstein (1996a), Checkel (1998), Risse (2000), Schimmelfenning (2000), Adler (2002), et Finnemore (2003). Elle insiste sur le fait que les représentations sociales ne sont pas des « variables isolées » (Meyer 2006 : 20) c'est-à-dire qu'elles sont en perpétuelles interactions, et donc en mouvement. Dès lors, on considère le changement de la culture stratégique comme lente mais concevable à long terme (Gray 1984 : 13-14 ; Macmillan, Booth et *alii* 1999 : 12-13 ; Longhurst 2004 : 17 ; Meyer 2004 ; Poore 2004 : 54 ; Giegerich 2006 : 38). Enfin, elle souligne le fait qu'une culture stratégique peut être « hétérogène et contesté » (Meyer 2006 : 20), et qu'elle n'est pas forcément pensée comme une « totalité » (« whole », Giegerich 2006 : 37).

Dans cette perspective, la culture stratégique européenne :

« dépend, premièrement, d'un ensemble identifiable de normes, de croyances, et de modèles de comportement dans le domaine de la politique de sécurité et de défense partagé par les acteurs politiques dominants et la société, et deuxièmement, d'une hiérarchie et d'une interprétation de ces normes comme provenant de l'identité narrative partagée dans la communauté politique européenne. (...) j'ai aussi affirmé que la culture stratégique européenne peut être décrite en termes d'étendue normative et de degré de cohésion transnationale (...) » (Meyer 2006 : 156).

De manière plus synthétique (et moins jargonneuse), on définit la culture stratégique comme un ensemble de représentations sociales qui est propre aux agents de la PESD, n'est pas réductible à leurs préférences nationales, et fait référence au rôle des institutions politico-militaires et à l'usage de la force.

Au-delà de la définition de la culture stratégique européenne, certains auteurs ont développé des idéaux-types pour la caractériser. Johnston (1995b : 47) construit deux idéaux-types de la culture stratégique européenne : le « hard Realpolitik » (en référence aux États non démocratiques) et le « soft Idealpolitik » (en référence aux États démocratiques). Rynning (2003 : 484) présente une dichotomie entre une culture stratégique européenne « forte » et une culture stratégique européenne « affaiblie » (« strong and weak European strategic culture »). Mais, c'est Meyer qui construit les idéaux-types de la culture stratégique européenne les plus remarquables avec « l'Europe helvétique », l'« Europe puissance humanitaire », et l'« Europe puissance globale » (Meyer 2006 : 30). L'« Europe helvétique » est l'idéal-type de la culture stratégique européenne la plus passive, la plus défensive. La défense du territoire, l'utilisation de la force en dernier recours, la position de neutralité et les hauts

niveaux d'autorisations nationales et internationales sont les représentations sociales qui caractérisent le mieux ce modèle. À l'inverse, l'« Europe puissance globale » est le modèle de culture stratégique européenne composée des représentations sociales stratégiques les plus offensives : expansion territoriale, utilisation de la force de manière disproportionnée, unilatéralisme, et bas niveaux d'autorisations nationales et internationales. Ces deux premiers modèles ne représentent pas la réalité stratégique européenne selon l'auteur.

Enfin, Meyer qualifie la culture stratégique européenne d'« Europe puissance humanitaire » caractérisée par « l'usage de la force pour des raisons altruistes et des valeurs universelles » (Meyer 2006 : 30). Plus précisément, l'« Europe puissance humanitaire » se définit par des niveaux bas ou moyen du risque de tolérance, par des niveaux moyen à élevé d'autorisations nationales et internationales, par un attachement croissant à la puissance civile et par un soutien à l'usage de la force si le but visé est d'ordre humanitaire. En résumé, on constate une convergence des États membres de l'UE sur les accords pour les interventions humanitaires et de paix, sur les accords sur les autorisations de l'ONU, sur une préférence générale des instruments civils plutôt que ceux militaires, et sur le fait que la défense territoriale n'est plus une priorité (Meyer 2006 : 185). Matlary (2006 : 118-9) parle d'un usage de la force « non traditionnelle » parce que caractérisé par une « sécurité humaine ».

Si cet idéal-type est le plus abouti de ceux trouvés dans la littérature, il n'en demeure pas moins imparfait pour cette recherche. Les principales carences de cet idéal-type sont le monopole que Meyer (2006) donne à la puissance civile au détriment de la puissance militaire (i.e. opérations de gestion de crises militaires), et celui qu'il attribue à la société civile (« humanitaire ») et qui minimise le rôle de l'UE auprès des pouvoirs publics du pays dans

lequel se réalisent les missions de la paix (i.e. missions de gestion de crises civiles dite administration civile, État de droit, police). Pour ces raisons, on préfère qualifier la culture stratégique européenne d'« Europe puissance diplomate ». L'adjectif « diplomate » permet de prendre en compte l'usage hétérodoxe de la force par la PESD entre un secours aux sociétés civiles à court terme et un soutien aux pouvoirs publics à long terme. La PESD ne se limite pas à un rôle humanitaire (Meyer 2006), mais a des objectifs plus largement politiques en étant un interlocuteur des gouvernements tiers. Les termes « Europe » et « puissance » sont conservés par une juste définition de la culture stratégique européenne. « Europe » fait référence à l'espace de coopération et au processus d'eupéanisation des PNSD quand « Puissance » correspond à la militarisation de la PESD. À la frontière entre le dialogue et la force, entre le civil et le militaire, entre le « soft power » et la *Realpolitik*, entre le déploiement de forces civilo-militaires à l'extérieur de l'UE, et l'intervention civile au sein de l'UE, la PESD vise plus qu'un rôle humanitaire, elle ambitionne d'être un diplomate.

#### **b. Passer du conceptuel à l'opérationnel**

Une théorie de la culture stratégique a été retenue. Mais le principal problème reste l'application empirique de la culture stratégique européenne (Meyer 2006 : 20) : Comment opérationnaliser concrètement le concept de culture stratégique européenne ? Pour répondre à cette question, il faut choisir un moyen d'évaluer le degré d'adhésion des agents de la PESD à la culture stratégique européenne, et préciser quelles représentations sociales constituent la culture stratégique européenne.

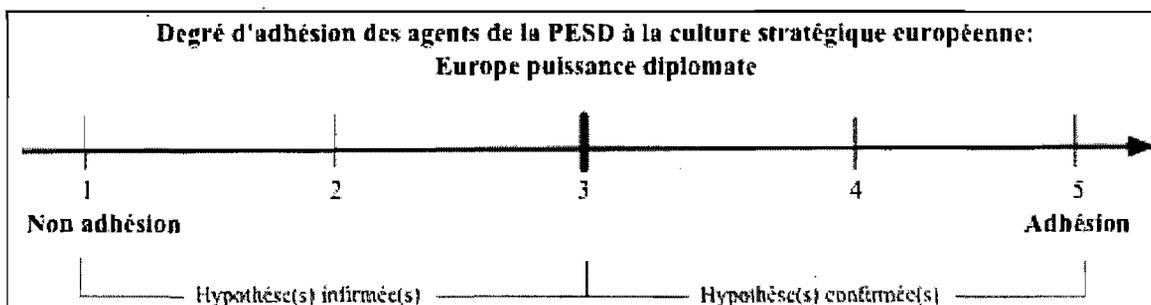
## *Spectres*

Pour évaluer le degré d'adhésion des agents de la PESD à la culture stratégique européenne, deux méthodes sont offertes par la littérature : les dichotomies (Howorth 2002b, Heiselberg 2003, Rynning 2003, Giegerich 2006) ou les spectres (Meyer 2006). Par définition, la dichotomie est simpliste. Elle a l'avantage d'apporter des résultats significatifs ( $x$  est supérieur à  $y$ ), mais l'inconvénient de ne pas être précise (on ne sait pas à quel degré  $x$  est supérieur à  $y$ ). À l'inverse, le spectre offre la possibilité d'apporter des réponses plus nuancées :  $x$  et  $y$  tendent vers  $z$  mais  $x$  de manière beaucoup moins forte que  $y$ . Penser d'adhésion des agents de la PESD à la culture stratégique européenne par l'intermédiaire d'un spectre est plus proche d'une réalité complexe et nuancée que de réfléchir en termes de dichotomies. Faisant l'hypothèse que la majorité des résultats ne seront pas à l'une des deux extrémités du spectre mais dans l'« entre-deux », il y a une nécessité d'avoir des valeurs intermédiaires, et donc d'utiliser des spectres idéels – plutôt que des dichotomies.

Les spectres choisis sont définis par cinq unités allant de « 1 » à « 5 ». L'unité « 1 » correspond à une non adhésion des agents de la PESD à la culture stratégique européenne, alors que l'unité « 5 » symbolise l'adhésion des agents de la PESD à la culture stratégique européenne. L'unité « 3 » fait office de valeur médiane. En d'autres termes, si les résultats obtenus sont supérieurs à « 3 », cela signifierait que l'adhésion des agents de la PESD à l'Europe puissance diplomate est effective. L'hypothèse serait validée, et le serait d'autant plus que les résultats se rapprocheront de « 5 ». À l'inverse, si les résultats sont inférieurs à « 3 », cela signifierait que les agents de la PESD soient davantage influencés par leur culture stratégique stato-culturelle. L'hypothèse serait infirmée.

Le choix d'un spectre de cinq unités (alors que la majorité des questions ont quatre et non cinq réponses) s'explique par la volonté d'avoir plus d'unités intermédiaires et surtout une unité médiane (« 3 »). Par exemple, à une question où il y a trois réponses (a ; b ; c), la réponse intermédiaire « b » doit-elle prendre l'unité 2 ou 3 sur une échelle allant de 1 à 4 ? 2 est trop proche de « 1 » mais « 3 » en est trop éloigné. En conclusion, un continuum pair ne permet pas d'avoir une unité médiane qui est essentielle comme point de repères pour l'analyse des données.

**Figure 3 : Spectre idéal**



#### *Grilles d'analyse multidimensionnelles*

Il faut ensuite déterminer quelles représentations sociales caractérisent l'Europe puissance diplomate pour pouvoir les tester. Plusieurs auteurs proposent une grille d'analyse. Howorth (2002b : 89) propose six dimensions : allié vs neutre, atlantiste vs européeniste, déploiement de forces vs défense du territoire, instruments civils vs instruments militaires, petit État vs grand État, fournisseur d'armes vs consommateur. Giegerich (2006) s'intéresse à quatre niveaux stratégiques : les objectifs militaires (défense territoriale vs développement de

forces), le lieu de la coopération (atlantiste vs européeniste), les outils d'action (instruments civils vs instruments militaires), et les bases de la coopération (coopération vs autonomie nationale). Enfin, Meyer (2006) définit un spectre composé de quatre dimensions stratégiques : les buts de l'usage de la force (allant de la défense du territoire à l'expansion coloniale), les voies de l'utilisation des moyens coercitifs (allant de l'utilisation de la force en dernier recours à l'utilisation de la force de manière disproportionnée), les modes de coopération (allant d'une position neutre jusqu'à une position offensive qualifiée d'unilatéralisme), et la légitimité de l'action (allant de hauts niveaux à de bas niveaux d'autorisations nationales et internationales) (i.e. Annexe 1).

**Tableau 2 : Tableau comparatif des grilles d'analyse utilisées  
par Howorth (2002b), Meyer (2006) et par Giegerich (2006)**

	<b>Dimension I</b>	<b>Dimension II</b>	<b>Dimension III</b>	<b>Dimension IV</b>	<b>Dimension V</b>	<b>Dimension VI</b>	<b>Dimension VII</b>	<b>Dimension VIII</b>
<b>Howorth (2002b)</b>	allié vs neutre	atlantiste vs européeniste	déploiement de forces vs défense du territoire	instruments civils vs instruments militaires	petit État vs grand État	fournisseur d'armes vs consommateur	/	
<b>Giegerich (2006)</b>	la base de la politique de sécurité et de défense (coopération versus autonomie nationale)	le type de coopération (atlantisme versus européenisme)	l'objectif militaire (défense territoriale versus lancement de forces)	l'instrument d'action (militaire versus civile)	/	/	/	
<b>Meyer (2006)</b>	/	/	les buts de l'usage de la force (allant de la défense du territoire à l'expansion coloniale)	les voies de l'utilisation des moyens coercitifs (allant de l'utilisation de la force en dernier recours à l'utilisation de la force de manière disproportionnée)	/	/	les modes de coopération (allant d'une position neutre jusqu'à une position offensive qualifiée d'unilatéralisme)	la légitimité de l'action (allant de hauts niveaux à de bas niveaux d'autorisations nationales et internationales)

À la lumière des études précédentes (Howorth 2002b, Meyer 2006, Giegerich 2006), la grille d'analyse retenue se compose de quatre dimensions : l'espace de coopération, l'attachement à la souveraineté, les buts de la force, et les instruments d'action. Les deux premières dimensions donnent des indications sur le degré d'eupéanisation des

représentations sociales des agents de la PESD, les deux suivantes apportent des précisions concernant l'usage de la force.

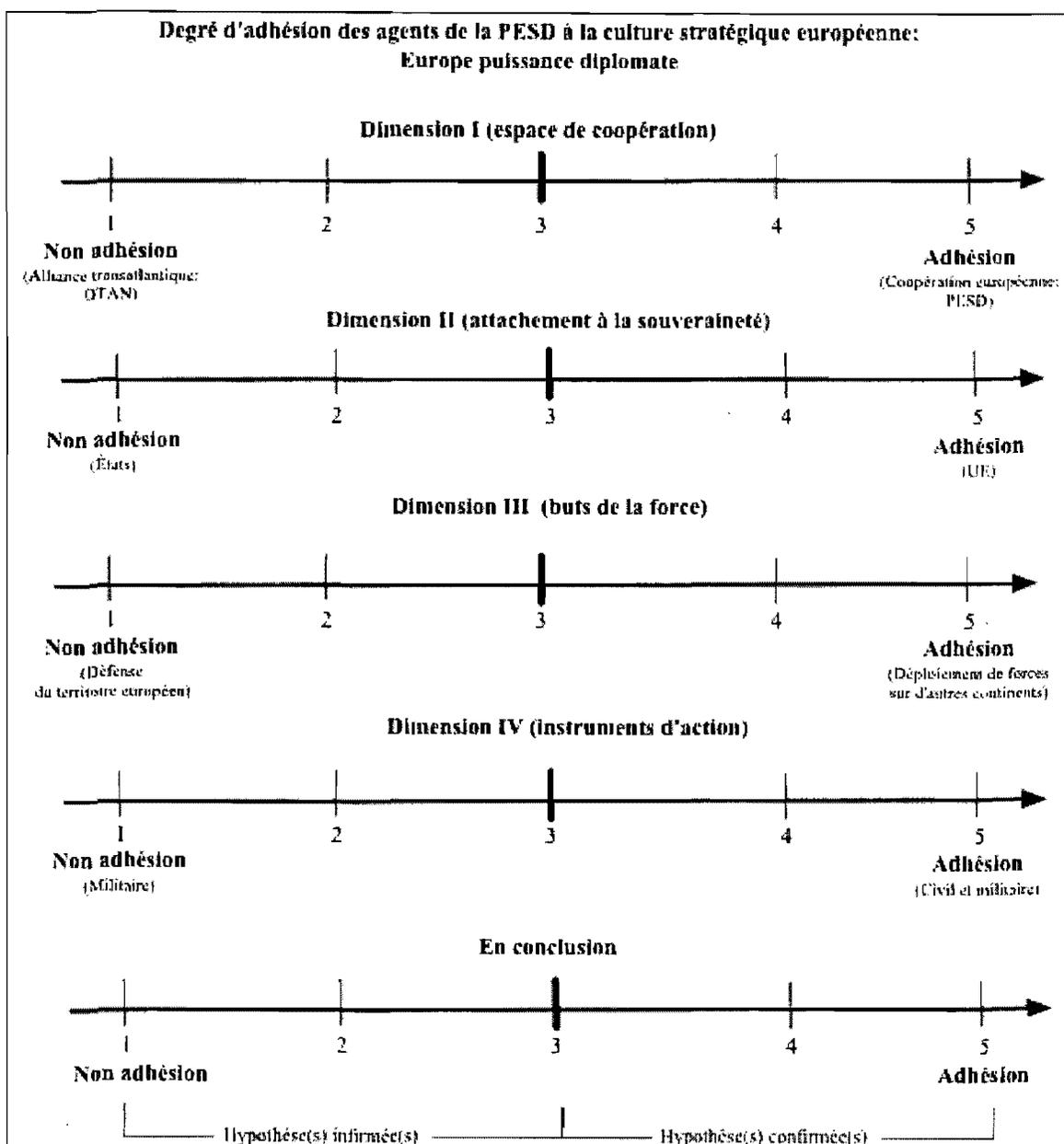
La dimension « espace de coopération » (dimension I) questionne le rapport de force entre l'OTAN et l'UE. La question posée est celle de savoir si les représentations sociales des agents de la PESD tendent plus vers une alliance transatlantique par le biais de l'OTAN (symbolisé par l'unité 1), ou plutôt par une coopération européenne renforcée grâce à la PESD (symbolisé par l'unité 5). La dimension « attachement à la souveraineté » (dimension II) interroge un autre rapport de force : celui entre les États membres et l'UE. Est-ce que le « cœur de l'artichaut » (Hoffman 1966), représentant les *high politics* auxquels la défense appartient, est toujours la propriété exclusive de l'État ou bien perd-elle des prérogatives au profit de l'UE ? Le spectre s'étend de la politique de sécurité et de défense comme propriété exclusive de l'État (représenté par l'unité 1) à une situation où l'UE *via* la PESD concurrence ce monopole (représenté par l'unité 5).

La dimension « buts » (dimension III) souhaite appréhender le dessein de la PESD. Vise-t-elle des buts traditionnels de la politique de sécurité et de défense ou pas ? Le continuum s'étend de la défense du territoire européen comme principal objectif (symbolisé par l'unité 1) au déploiement de forces sur d'autres continents et pour des raisons humanitaires (symbolisé par l'unité 5). La dimension « instruments » (dimension IV) sonde le type d'outils privilégié pour agir. Le spectre utilisé va d'un monopole des outils militaires (représenté par l'unité 1) à une utilisation hybride entre instruments civil et militaire (représenté par l'unité 5).

En résumé, l'Europe puissance diplomate est définie par un espace de coopération européen (PESD) plutôt que transatlantique (dimension I), et par une européanisation des PNSD plutôt qu'un attachement à la souveraineté nationale (dimension II). Elle vise le déploiement de forces à l'extérieur des frontières européennes (dimension III) et utilise des instruments d'action civile et militaire (dimension IV). Elle se caractérise par un fort degré d'européanisation des PNSD et par un usage particulier de la force.

La grille d'analyse multidimensionnelle retenue peut être présentée sous forme de spectres, ou de tableau à double entrée (i.e. ci-dessous).

**Figure 4 : Grille d'analyse multidimensionnelle retenue sous forme de spectres**



**Tableau 3 : Grille d'analyse multidimensionnelle retenue  
sous forme de tableau**

	<b>Quel degré</b>	<b>d'européanisation ?</b>	<b>Quel usage</b>	<b>de la force ?</b>
Norme composant la culture stratégique	<b>1. Espace de coopération</b>	<b>2. Attachement à la souveraineté</b>	<b>3. Buts de la force</b>	<b>4. Instruments d'action</b>
Quel questionne- ment ?	Rapport de force OTAN/ UE ?	Rapport de force États/ UE ?	Quel dessein visé (défense du territoire ou autre) ?	Comment agir (militaire et/ou civil) ?
Quel spectre ?	→ D'un atlantisme <i>via</i> l'OTAN à une intégration européenne des institutions de sécurité et de défense <i>via</i> la PESD	→ De la politique de sécurité et de défense comme propriété exclusive de l'État à une situation où l'UE <i>via</i> la PESD concurrence ce monopole.	→ De la défense du territoire européen au déploiement de forces dans d'autres régions du monde.	→ D'un usage de la force avec des instruments militaires à un usage d'outils militaire et civil.
Référence à Giegerich (2006)	« le type de coopération (atlantisme versus européanisme) »	« la base de la politique de sécurité et de défense (coopération <i>versus</i> autonomie nationale) »	« l'objectif militaire (défense territoriale versus lancement de forces) »	« l'instrument d'action (militaire versus civil) »
Référence à Meyer (2006)	/	/	« les buts de l'usage de la force (allant de la défense du territoire à	« les voies des moyens coercitifs (allant de l'utilisation de la force en dernier

			l'expansion coloniale) »	recours à l'utilisation de la force de manière disproportionnée) »
Questions du questionnaire se rapportant à chaque dimension	D1.1 D1.6.1 D1.6.3 D1.6.4 D1.6.5 D1.6.6 D1.6.11 D1.6.12 D1.7 D1.8	D1.1 D1.3.13 D1.4 D1.5.6 D1.6.1 D1.6.2 D1.6.3 D1.6.4 D1.6.5 D1.6.6 D1.6.7 D1.6.8 D1.11 D2.1 D2.3 D2.4	D1.3.1 D1.3.2 D1.3.3 D1.3.4 D1.3.5 D1.3.6 D1.3.7 D1.3.8 D1.3.9 D1.3.10 D1.3.11	D1.5.1 D1.5.2

### *Questions*

Socle de l'analyse empirique, il semble nécessaire d'ouvrir ici, une parenthèse pour préciser la substance des questions retenues pour l'analyse des données.

La première question traitée demande, qui des gouvernements nationaux, de l'OTAN, ou de l'UE, devraient prendre les décisions concernant la politique de défense (D1.1). La

deuxième question a plusieurs volets et interroge les rôles que devraient jouer une PESD (D1.3) : défendre le territoire de l'UE (D1.3.1), intervenir dans des conflits aux frontières de l'UE (D1.3.2), intervenir dans des conflits dans d'autres parties du monde (D1.3.3), rapatrier des Européens qui se trouvent en zone de conflits (D1.3.4), intervenir en Europe dans le cadre de désastres naturel, écologique ou nucléaire (D1.3.5), intervenir dans d'autres régions du monde, dans le cadre de désastres naturel, écologique ou nucléaire, pour combattre la faim ou nettoyer des champs de mines (D1.3.6), garantir la paix au sein de l'UE (D1.3.7), prendre part à des missions de maintien de la paix en dehors de l'UE et sous le commandement des Nations Unies (D1.3.8), prendre part à des missions de maintien de la paix en dehors de l'UE sans l'ONU (D1.3.9), défendre les droits de l'Homme (D1.3.10), réaliser des missions humanitaires (D1.3.11).

La question d'après s'intéresse à la suite qui devrait être donnée à la PESD (D1.4). Faudrait-il développer une seule armée européenne qui remplacerait les armées nationales ? Ou plutôt une force de réaction rapide européenne qui serait permanente et qui viendrait compléter les armées nationales ? Ou bien une force de réaction rapide européenne qui ne serait appelée qu'en cas de besoin (*statu quo*) ? Ou encore ne devrait-il pas n'y avoir aucune armée européenne d'aucune sorte, seulement des armées nationales ? Une autre question cherche à savoir quelles dimensions de la PESD sont soutenues par les agents (D1.5). Le développement d'instruments militaires pour la gestion de crise (D1.5.1) ? Le développement d'outils civils (D1.5.2) ? La formation d'une identité européenne (D1.5.6) ? Ou aucune de ces réponses (D1.5.7) ? La série de questions suivantes s'intéresse au rôle de certaines institutions dans le cadre du développement de la PESD (D1.6). Ce rôle est-il inchangé ? A-t-il cru ou diminué ? Les institutions sondées sont : le Parlement européen (D1.6.1), les Parlements des

États membres de l'UE (D1.6.2), la Commission européenne (D1.6.3), le Conseil des ministres de l'UE (D1.6.4), le HR/SG PESC (i.e. Javier Solana) (D1.6.5), l'AED (D1.6.6), les ministères de la Défense (D1.6.7), et des Affaires étrangères (D1.6.8), le Conseil de l'OTAN (D1.6.11), et le Commandant suprême des forces alliées en Europe (D1.6.12).

Une question interroge ensuite les relations entre l'UE et l'OTAN (D1.7). L'UE aurait-elle une autonomie dans la prise de décision ? Ou bien, aurait-elle une autonomie mais devrait-elle s'efforcer de travailler avec l'OTAN ? Ou encore, l'UE développerait-elle ses capacités autonomes mais l'OTAN resterait-elle la principale organisation de sécurité en Europe ? Ou plutôt, l'OTAN serait-elle la seule organisation de sécurité en Europe ? Une autre question demande si la création de structures militaires européennes intégrées serait soutenue (D1.8). Les réponses pouvant être : oui, tout à fait ; oui, mais sans duplication des structures otaniennes ; non, à moins que l'OTAN donne son accord ; non.

La question suivante porte sur le Collège européen de sécurité et de défense (CESD) – programme d'échanges universitaires type *Erasmus* (D1.11). La question est de savoir comment le CESD devrait évoluer. L'organisation actuelle devrait-elle être maintenue ? Ou devrait-il y avoir des sessions communes qui se tiendraient à un seul lieu et qui changerait en fonction des présidences du Conseil ? Ou faudrait-il plutôt que certaines capitales européennes désignées organisent successivement ces sessions ? Ou alors, une seule institution devrait-elle être créée dans un pays ? La question suivante interroge le principal obstacle à la création d'une PESD ambitieuse (D2.1). S'agit-il de l'attachement de tous ou d'une partie des gouvernements européens à la souveraineté nationale ? S'agit-il de l'attachement de tous ou d'une partie de l'opinion publique à la souveraineté nationale ? Est-

ce plutôt que les dépenses allouées à la défense soient trop faibles ? Ou encore, que les structures de la PESD ne sont pas adaptées ? Ou enfin, qu'il y ait une opposition des membres de l'OTAN, notamment des États-Unis ? Puis, une question (D2.3) demande si l'influence du pays auquel appartient le sondé a baissé, augmenté, ou est resté plus ou moins le même avec la PESD ? Enfin, il est demandé, par une question de type « oui/non », si l'UE devrait avoir son propre budget militaire (D2.4).

### *Hypothèses*

Il s'agit ensuite de préciser les hypothèses défendues pour chaque dimension de l'Europe puissance diplomate.

Concernant l'espace de coopération (dimension I), Giegerich (2006)<sup>42</sup> se prononce en faveur de la coopération européenne *via* la PESD plutôt que de l'Alliance transatlantique *via* l'OTAN. Meyer (2006<sup>43</sup>) n'utilise pas cette dimension. On fait donc l'hypothèse que les agents de la PESD privilégie une conception européenne de la coopération. Quant à la dimension II (attachement à la souveraineté), Giegerich (2006) affirme que la culture stratégique européenne est plus portée à une européanisation des PNSD qu'à un attachement à la souveraineté nationale. Meyer (2006) n'évoque pas cette dimension. À l'instar de Giegerich (2006), l'hypothèse défendue est que la politique de sécurité et de défense ne soit plus la propriété exclusive de l'État, et que le « cœur de l'artichaut » (Hoffmann 1966) soit dépecé. Néanmoins, on suppose que le clivage de cette dimension II entre les États et l'UE est plus structurant que le clivage OTAN/UE (dimension I).

<sup>42</sup> Pour rappel des résultats de Meyer (2006) et Giegerich (2006), voir Annexe 7

<sup>43</sup> On fait référence aux représentations sociales de l'idéal-type intermédiaire de la culture stratégique européenne défini par Meyer (2006) qualifié d' « Europe Puissance Humanitaire ».

Concernant la dimension III (buts de la force), Giegerich (2006) et Meyer (2006) sont d'accords sur le fait que la culture stratégique européenne se caractérise, non par une défense du territoire, mais par un déploiement de forces à l'extérieur du continent. Meyer (2006) précise qu'il y a déploiement de forces, si et seulement si le but est d'ordre « humanitaire ». On postule donc que le principal but de la force est le déploiement de forces à l'extérieur des frontières européennes. Il n'y a pas de consensus entre Giegerich (2006) et Meyer (2006) sur la dimension IV (instruments d'action). La culture stratégique européenne est caractérisée par des outils d'action uniquement civils pour Meyer (2006), alors qu'il y a une dualité civil/militaire pour Giegerich (2006) (voir aussi Bagayoko-Penone 2006). L'analyse de Giegerich est préférée, *a priori*, à celle de Meyer parce qu'elle se rapproche plus de la définition que donne les institutions européennes, des outils d'action que l'UE utilise.

### **c. Conclusions**

Après s'être positionné théoriquement et avoir choisi une définition de la culture stratégique européenne dite Europe puissance diplomate, plusieurs précisions ont été apportées pour pouvoir passer à son opérationnalisation. Il a d'abord été admis que l'analyse en termes de spectre est plus heuristique que celle en termes de dichotomies. Le spectre retenu a cinq unités ce qui permet d'avoir une unité médiane (« 3 ») et un nombre suffisant d'unités pour pouvoir coder les différentes questions (pouvant avoir deux, trois, quatre, cinq réponses ou plus). Puis, les différentes dimensions idéelles (espace de coopération, attachement à la souveraineté, buts de la force, instruments d'action) composant la culture stratégique européenne ont été retenues en fonction des études précédentes (Giegerich 2006, Meyer 2006)

et des contraintes liées aux données empiriques (i.e. questionnaires). Enfin, les hypothèses ont été précisées. Ces dernières s'expliqueraient par des mécanismes de socialisations secondaires.

### 3. Les théories constructivistes de la socialisation

Selon le *Petit Robert*, la socialisation est définie comme « le fait de développer des relations sociales, de s'adapter et de s'intégrer à la vie sociale ». La socialisation renvoie donc à la formation sociale de l'agent c'est-à-dire à la construction sociale de ses représentations sociales par différents mécanismes comme « l'inculcation des enfants, l'endoctrinement des individus, l'imposition de normes sociales, les contraintes exercées par des Pouvoirs aussi menaçants qu'anonymes... » (Dubar 1996 : 5). Néanmoins, ces mécanismes comme la définition qui les précède ne permettent pas de rendre compte de la complexité du processus de socialisation, et d'éclairer convenablement la présente recherche.

Pour ce faire, une revue de la littérature<sup>44</sup> sera réalisée sur les théories constructivistes de la socialisation. Les théoriciens de la socialisation culturaliste (Benedict 1935, Linton 1936), fonctionnaliste (Parsons, Bales 1955), et bourdieusiens (Bourdieu 1980) seront présentés avant d'en venir à une synthèse constructiviste (Mead 1933 ; Berger, Luckmann 1966). La socialisation institutionnelle viendra compléter le panel théorique proposé (*International Organization* 2005 (59)).

---

<sup>44</sup> L'objectif n'est pas de réaliser une revue de la littérature exhaustive sur les théoriciens de la socialisation, mais d'apporter des éléments éclairant pour *cette* recherche. Par conséquent, et pour exemple, les analyses psychologiques (Piaget 1964) et de sociologie de l'éducation (Lautrey 1984) ne seront pas abordées.

### **a. La socialisation stato-culturelle**

#### *Benedict*

Les approches culturelles affirment qu'il n'y a pas une seule forme de socialisation mais qu'elle prend des formes aussi nombreuses qu'il y a de cultures. En guise d'illustrations, l'étude de Ruth Benedict (1935) sur des sociétés aussi différentes que les « Pueblos » du Nouveau Mexique, les « Dobus » de Nouvelle-Guinée orientale et les « Kwakiutls » de l'Amérique du Nord-Ouest permet de conclure que « la plupart des gens sont façonnés à la forme de leur culture, à cause de l'énorme malléabilité de leur nature originelle : ils sont plastiques à la forme modélisatrice de la société dans laquelle ils sont nés » (Benedict 1935 : 336). En d'autres termes, la socialisation des agents est donc le résultat de la culture à laquelle ils appartiennent (Dubar 1996 : 35).

#### *Linton*

L'étude de Linton (1936) sur les habitants des îles Marquises se situe dans la même perspective. Il expose l'influence socialisatrice de la variable culturelle en affirmant la différence d'éducation entre les enfants marquisiens et les enfants occidentaux. Alors que les premiers sont principalement élevés par les hommes (pas seulement le père), et qu'ils n'ont pas de contraintes de propreté, d'impératifs vestimentaires, et d'exigence d'obéissance, les seconds sont éduqués par leur mère, et doivent être propre, obéissant et s'habiller (Dubar 1996 : 37-40).

La théorie culturelle affirme que la socialisation est le produit d'une culture c'est-à-dire que tous les agents d'une culture  $x$  auraient une socialisation similaire alors qu'ils se différencieraient largement des agents socialisés dans le cadre d'une culture  $y$ . En Europe où l'entité politique de base est l'État-nation, une culture fait généralement référence à un État-nation. C'est pour cette raison que l'on préfère parler de socialisation stato-culturelle plutôt que de socialisation culturelle. Concrètement et par exemple, cela signifie que tous les agents de la PESD de nationalité allemande seraient socialisés d'une manière similaire, et divergeraient fortement des Britanniques.

Cette théorie, à l'inverse de celles psychanalytiques de Piaget (1964) ou Lautrey (1984), a le mérite de prendre en compte l'influence des structures sur l'agent. Il n'en demeure pas moins qu'elle est englobante et simplificatrice en postulant que tous les agents de la PESD venant d'une même culture nationale seraient socialisés d'une manière similaire. En résumé, ne pas prendre en compte que la socialisation peut être stato-culturelle serait une erreur, s'y restreindre en serait une autre. L'approche fonctionnaliste essaie de résoudre ces carences en apportant une perspective théorique complémentaire.

## **b. La socialisation fonctionnelle**

### *Parsons et Bales*

La théorie structuro-fonctionnaliste de la socialisation affirme que l'agent est socialisé par la fonction qu'il occupe dans le système social (Parsons et Bales 1955)<sup>45</sup>. Les agents de la

---

<sup>45</sup> Ils développent une théorie de la socialisation à partir d'une conception fonctionnelle du système social qualifié de « système LIGA ». Ce système a quatre fonctions par lesquels va se construire la socialisation de l'agent. Le système social a une fonction de stabilité normative

PESD ne se différencieraient pas en fonction de leur culture mais en fonction de leur rôle dans le système. Les militaires auraient des représentations sociales différentes des politiques qui seraient elles-mêmes distinctes de celles des diplomates et des hauts fonctionnaires. Si la théorie fonctionnaliste affine encore un peu plus l'analyse de la socialisation, elle n'échappe pas aux critiques. Sa perspective de « socialisation-conditionnement » c'est-à-dire le fait que l'agent intègre de manière précoce et inconsciente « les schèmes corporels et les attitudes culturels qui sont censés déterminer ses conduites futures » (Dubar 1996 : 61) annihile la liberté d'action de l'agent. De plus, ces approches privilégient les expériences de la petite enfance sur les apprentissages à l'âge adulte ce qui ne correspond pas aux besoins de cette étude et donne *a fortiori* à ces approches un caractère déterministe dommageable. Cependant, l'idée que les structures imposent des positions particulières aux agents doit être conservée.

### *Bourdieu*

Dans le prolongement des études culturaliste et fonctionnaliste, Bourdieu (1974 ; 1980) apporte des compléments théoriques. Bourdieu (1980) pense la socialisation par l'intermédiaire du concept d'« habitus<sup>46</sup> » défini comme une « intériorisation de l'extériorité » (Sartre 1961), comme « une incorporation durable des manières de sentir, de penser et d'agir du groupe d'origine » (Dubar 1996 : 68). Plus exactement, pour Bourdieu, l'habitus n'est pas le résultat de la condition d'origine sociale de l'agent mais plutôt celui de la trajectoire sociale de l'agent qui doit être appréhendée sur plusieurs générations et qu'il

---

(i.e. L comme « latence ») c'est-à-dire qu'il doit veiller à maintenir, stabiliser, et faire intérioriser les valeurs et les normes des agents. Puis, le système social a une fonction d'intégration (i.e. I comme « intégration ») c'est-à-dire qu'il doit assurer la coordination dans les relations entre les agents. Il a aussi une fonction de « poursuite des buts » (i.e. G comme « goal-attainment ») qui doit permettre le développement d'objectifs de l'action. Enfin, il a une fonction d'adaptation (i.e. A comme « adaptation ») des agents à leur système social. Intériorisant sa fonction, l'agent permet la reproduction du système social auquel il appartient. Pour Parsons, la socialisation d'un agent signifie le rendre semblable aux autres et en particulier à ses parents (Dubar 1996 : 54). En résumé, la socialisation est « être semblable sans être identique » (Bourricaud 1977 : 192).

<sup>46</sup> L'« habitus » étant le concept utilisé par Bourdieu pour définir et analyser la socialisation, nous emploierons, dans le cadre de cette partie, les termes d'« habitus » et de socialisation de manière indéterminée.

nomme la « pente de la trajectoire sociale de la lignée » (Bourdieu 1974 : 5 ; 29) : « Un fils d'ouvrier lui-même fils de paysan et tout entier tendu vers l'ascension sociale et la sortie de la condition ouvrière ne sera pas élevé de la même manière qu'un fils d'ouvrier lui-même fils d'ouvrier et persuadé qu'on ne peut sortir de la condition ouvrière » (Dubar 1996 : 67). La présente recherche ne vise pas la reconstruction des processus biographiques des agents de la PESD. Elle n'a pas le dessein d'appréhender une socialisation primaire (dispositions sociales familiales, classe sociale d'origine) mais des socialisations secondaires. Cependant, l'apport de cette théorie est l'idée que les structures ne déterminent pas mais influencent l'agent ce qui ne l'enferme pas dans des schémas de socialisation pré-établis.

### *Mead*

Dans une perspective constructiviste, George Herbert Mead (1934) définit la socialisation comme la « construction d'une identité sociale dans et par l'interaction – ou la communication – avec les autres » (Dubar 1996 : 95). L'interaction des agents de la PESD c'est-à-dire des Français avec des Allemands, des militaires avec des diplomates dans un champ social institutionnalisé est ce qui expliquerait en partie l'adhésion des agents de la PESD à une culture stratégique commune. Cette perspective donne une place centrale à la communication entre les agents<sup>47</sup>. Concrètement, il pense la socialisation en trois étapes : l'appropriation par l'agent des rôles joués par les autres agents ; le passage du jeu libre aux jeux réglementés par un processus d'apprentissage ; l'intériorisation des représentations sociales faisant que l'agent se sent intégré. En d'autres termes, l'adhésion de la culture

---

<sup>47</sup> Il n'est pas surprenant alors que Mead conçoit la socialisation comme la construction d'un Soi dans la relation à autrui et l'amène à mettre au centre de sa théorie « l'agir communicationnel ».

stratégique européenne par les agents de la PESD serait l'aboutissement du processus de socialisation.

L'analyse de Mead est prolongée et précisée par les écrits de Berger et Luckmann (1966), et leur notion de « socialisation secondaire ». Pour ces auteurs, l'agent est socialisé en deux temps. D'abord par une « socialisation primaire » qui est caractérisée par un « apprentissage primaire du langage (parler puis lire et écrire) » et par un « savoir de base » qui est pré-réflexif et pré-donné (Dubar 1996 : 99). Ensuite, par une « socialisation secondaire » qui se différencie de la précédente en faisant référence à des savoirs professionnels et en étant qualifié d' « intériorisation de sous-mondes institutionnels spécialisés » et d' « acquisition de savoirs spécifiques et de rôles directement ou indirectement enracinés dans la division du travail » (Berger, Luckmann 1966 : 189). Les institutions de la PESD joueraient ce rôle de « socialisation secondaire ». En étant en perpétuelle interaction dans le cadre des institutions de la PESD, les agents seraient façonnés à un ensemble commun de représentations sociales.

En résumé, l'adhésion des agents de la PESD à une culture stratégique européenne s'expliquerait par des processus de socialisations secondaires définis d'une part par l'imposition d'une fonction à l'agent et d'autre part par l'influence des interactions. Les institutions dans lesquels les agents de la PESD travaillent, ont également des effets socialisateurs ce qui amène à présenter les théories de la socialisation institutionnelle.

### c. La socialisation institutionnelle

#### *Définition*

À la suite des travaux sur le changement politique des communautés de sécurité de Karl Deustch (1957) et, de l'intégration européenne d'Ernst Haas (1958), on peut affirmer que les institutions internationales sont des environnements sociaux qui ont une influence socialisatrice sur les agents qui les composent (Checkel 2005 : 801). Dans une perspective classique inspirée de la sociologie et de l'interactionnisme symbolique (Checkel 2005 : 804), la socialisation institutionnelle (SI) est « définie comme un processus qui façonne les agents aux normes et aux règles d'une communauté donnée » (Dawson et Prewitt 1969 ; Alderson 2001 ; Hooghe 2001b, chap. 1 ; Checkel 2005 : 804).

Par « processus », il est entendu une période dynamique, longue, et non-délimitée dans le temps. Ce processus a un point de départ plus ou moins défini : certains évoquent les mouvements sociaux (i.e. contestations, Risse, Ropp, Sikkink 1999), d'autres l'apprentissage social de nouveaux rôles et intérêts par les agents (Checkel 2005 : 807). La SI est composée de multiples mécanismes de socialisation comme le calcul stratégique, le rôle joué, ou la pression normative (Checkel 2005 : 801 ; 805 ; 808). Ces mécanismes peuvent être assimilés à la notion d'« engrenage » (« spill over ») développée par les néo-fonctionnalistes (Haas 1958) mais de manière plus précise, plus complexe, et moins mécanique. Enfin, le résultat (« output ») de ce processus est le degré d'intériorisation (plus ou moins fort) de nouvelles

représentations sociales par l'agent<sup>48</sup>. Par « façonne les agents », il est compris que le processus de SI construit, forme, modèle, en un mot, socialise les agents de la PESD à un socle commun de représentations sociales. Enfin, les « normes et règles d'une communauté donnée » évoquées font référence aux représentations sociales composant la culture stratégique européenne.

Finalement, la SI est un processus qui socialise (« façonne ») les hauts fonctionnaires, les diplomates, les politiques, les militaires de la PESD (« agents ») à une culture stratégique européenne (« normes et règles d'une communauté donnée »). Cependant la présente recherche ne s'intéresse pas au changement, au processus de SI en tant que tel (moment non délimité dans le temps), mais aux mécanismes la constituant et plus précisément aux effets institutionnels de ces mécanismes c'est-à-dire à l'intériorisation par les agents de la PESD de représentations sociales propres et non réductibles aux préférences nationales (moment délimité dans le temps).

#### **d. Conclusions**

Cette section a présenté les théories constructivistes de la socialisation. Les socialisations stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle sont définies comme des processus de socialisations secondaires qui façonnent les agents à des représentations sociales communes.

---

<sup>48</sup> Certains (Schimmelfenning 2005) parlent de variable dépendante pour décrire le résultat de la socialisation qu'est l'intériorisation de nouvelles normes par les agents. En accord avec notre perspective constructiviste, nous proscrivons le modèle de causalité classique et la réflexion en termes de variables dépendante et indépendante (i.e. introduction).

La socialisation stato-culturelle modèlerait les agents de la PESD aux représentations sociales correspondant à leur culture d'origine c'est-à-dire à leur État d'appartenance. Elle renforcerait le clivage stato-culturel, et les cultures stratégiques qui l'accompagne. À l'inverse, les socialisations fonctionnelle et institutionnelle, imposant une fonction à l'agent et favorisant les interactions, expliqueraient l'adhésion des agents de la PESD a un ensemble propre de représentations sociales c'est-à-dire à une culture stratégique européenne. Le clivage stato-culturel traditionnel serait complété par des clivages transnationaux. Les agents de la PESD ne seraient pas seulement distingués par leur appartenance stato-culturelles (Allemands vs Britanniques vs Français) mais aussi par leur fonction (militaires vs diplomates vs hauts fonctionnaires vs politiques) et l'institution à laquelle ils appartiennent (institutions nationales vs institutions européennes, et institutions européennes intergouvernementales vs institutions européennes supranationales).

#### **4. Conclusions du chapitre II**

Le chapitre II a précisé la teneur du cadre théorique en défendant l'intérêt d'une perspective constructiviste, de la notion de culture stratégique et des processus de socialisations stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle. L'intérêt porté au constructivisme a été l'occasion d'exposer puis critiquer les différentes perspectives théoriques de la culture stratégique, d'adopter une définition de la culture stratégique européenne, de construire un idéal-type (i.e. Europe puissance diplomate), et de l'opérationnaliser en vue de l'analyse empirique. L'intérêt porté au structuralisme a permis d'appréhender les mécanismes de socialisations stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle qui permettent d'expliquer l'adhésion des agents de la PESD à une culture

stratégique européenne. La construction du cadre d'analyse étant achevée, il est temps de passer de la théorie à la pratique en présentant les résultats des tests empiriques.

## **Titre II. Tests empiriques**

### *Confronter la théorie à la pratique*

L'objectif de cette seconde partie est de tester empiriquement les hypothèses développées dans le cadre de la première partie. Il s'agit de vérifier si les agents de la PESD adhèrent à la culture stratégique européenne telle que définie préalablement et si oui, quel est le rôle des processus de socialisations stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle dans le niveau d'adhésion. Pour ce faire, le processus d'européanisation des politiques nationales de sécurité et de défense sera interrogée (**chapitre III**) avant d'en venir à l'usage de la force que les agents de la PESD préconisent (**chapitre IV**).

### **Chapitre III. Européanisation des politiques nationales de sécurité et de défense**

#### *Analyse des dimensions I et II de la culture stratégique européenne*

Ce chapitre ambitionne de tester les hypothèses à partir des deux premières dimensions de l'Europe puissance diplomate c'est-à-dire l'espace de coopération (dimension I) et l'attachement à la souveraineté (dimension II). Ces dernières font référence à l'idée d'européanisation des PNSD. Elles feront l'une après l'autre l'objet de quatre niveaux d'analyse : générale, stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle. Chaque niveau d'analyse se basera sur une étude brute des données (i.e. tableaux croisés) et une étude plus approfondie (i.e. spectres).

## 1. Espace de coopération

Cette section expose les résultats de la dimension I de la culture stratégique européenne c'est-à-dire quel est l'espace de coopération privilégié par les agents de la PESD. S'agit-il de l'espace de coopération transatlantique *via* l'OTAN ou plutôt d'un espace de coopération européen *via* la PESD ? Dix questions<sup>49</sup> de l'enquête se rapportent à cette dimension : deux d'entre elles apportent des informations sur la prise de décision, une questionne le niveau d'intégration des structures militaires européennes, et les sept dernières précisent l'évolution du rôle des acteurs.

### a. Analyse générale

Les résultats de l'analyse générale confirment que les agents de la PESD croient davantage en un espace de coopération européen (i.e. PESD) que transatlantique (i.e. OTAN).

À la question par qui les décisions devraient être prises, près des deux tiers (68%<sup>50</sup>) des agents ont répondu l'État. Mais sur le tiers restant, ils ont été deux fois plus nombreux à répondre l'UE (22%) que l'OTAN (11%). Cette tendance se confirme si l'on observe les réponses à la question sur les relations entre l'UE et l'OTAN. Les agents sont plus de 80% à affirmer que l'UE a une autonomie totale (15%) ou majeure (67%) dans la prise de décision par rapport à l'OTAN. Ils sont moins d'un sur vingt (5%) à dire le contraire. De plus, les trois quarts des agents (67%) pensent que l'UE devrait développer ses structures militaires

<sup>49</sup> Sur ces dix questions, près de 80% (78,94%) des sondés y ont répondu en moyenne (37,10 des 47 sondés).

<sup>50</sup> Les chiffres donnés font référence aux suffrages exprimés sans prise en compte des réponses « nuls ».

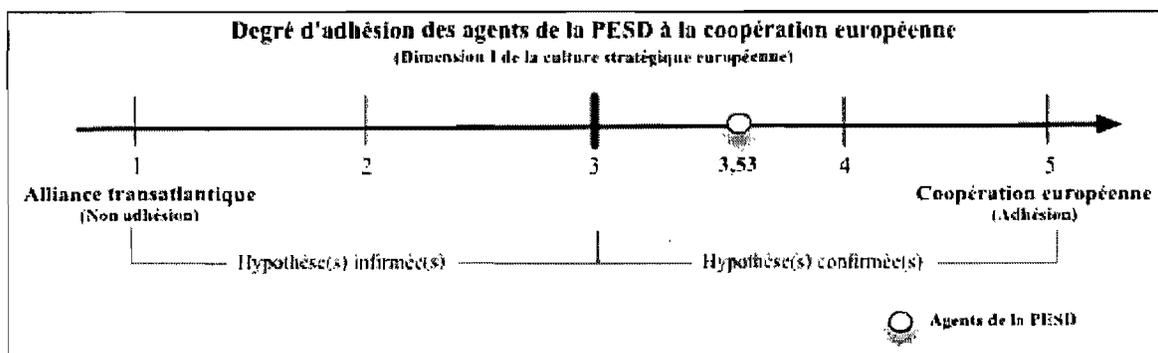
intégrées. Certains le souhaitent sans condition (26%), d'autres demandent qu'il n'y ait pas de duplication par rapport aux structures de l'OTAN (50%).

Il est aussi éclairant de s'intéresser à l'évolution du rôle des acteurs. Dans le cadre du développement de la PESD, le HR/SG PESC est l'acteur qui a vu son rôle croître le plus significativement. Près des deux tiers des sondés (61%) ont répondu dans ce sens. Les instances européennes supranationales comme le Parlement (50%) et la Commission (35%), ont davantage développé leur influence que les institutions otaniennes comme le Conseil (13%) et le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe (16%). Les agents se sont aussi prononcés plus largement pour les instances européennes intergouvernementales comme l'AED (55%) ou le Conseil (17%) que pour celles de l'OTAN (i.e. ci-dessus).

L'analyse spectrale vient confirmer l'analyse brute des données. La moyenne des moyennes est de 3,53 et s'élève donc au-dessus de la valeur médiane (« 3 »). Cela signifie que les agents de la PESD adhèrent clairement à la représentation sociale de la coopération européenne (i.e. Annexe 8).

**Figure 5 : Spectre représentant la moyenne des moyennes de l'analyse générale**

**Dimension I**



## **b. Analyse stato-culturelle**

Les résultats de l'analyse stato-culturelle<sup>51</sup> précisent les informations apportées par l'analyse générale : les agents français et allemands adhèrent à la coopération européenne, à l'inverse des Britanniques. Cette analyse permet aussi de valider la prégnance de la socialisation stato-culturelle.

Si les agents allemands sont trois cinquième (60%) à penser que les décisions devraient être prises par l'État, ils sont plus de 80% (83%) des réponses restantes à préférer l'UE à l'OTAN. Cette préférence pour la coopération européenne se vérifie par l'étude du rapport entre l'UE et l'OTAN. Les agents allemands sont presque unanimes (94%) à affirmer l'autonomie décisionnelle de l'UE par rapport à l'OTAN, qu'elle soit entière (12%), ou restreinte (81%). Ils approuvent tous (100%) la création d'une intégration européenne des structures militaires. Un quart (27%) la conçoit pleinement, et trois quarts (73%) la souhaite mais sans duplication des structures otaniennes. Enfin, ils estiment que les instances européennes se sont davantage développées que les institutions otaniennes depuis la création de la PESD. Plus de la moitié le pense pour le Parlement européen (53,33%), le HR/SG PESC (57%), et l'AED (60%) alors qu'ils sont largement minoritaires à l'affirmer pour le Conseil de l'OTAN (21%) ou le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe (0%).

Les résultats obtenus concernant les agents britanniques sont explicitement différents.

Aucun d'entre eux ne pense que l'UE devrait prendre les décisions ayant attrait à la politique

<sup>51</sup> L'analyse stato-culturelle se concentre sur les agents britanniques, allemands, et français. Les « autres » Européens (regroupant les Belges, les Hollandais, les Grecs, les Finlandais, et les Lituaniens) et les États-Uniens se prononcent en faveur de la coopération européenne (i.e. Tableau 2). Mais, ils ne sont pas traités parce qu'ils ne disposent pas d'un nombre de sondés significatifs. Chaque nationalité n'est représentée qu'une seule fois.

de sécurité et de défense. 80% répondent que l'État devrait s'en charger, et 20% l'OTAN. Concernant le rapport entre l'UE et l'OTAN, ils sont une majorité (60%) à estimer que l'UE a une autonomie de décision par rapport à l'OTAN même si ces deux institutions doivent s'efforcer de travailler ensemble. Néanmoins, un cinquième d'entre eux (20%) pense que l'OTAN reste la principale organisation de sécurité en Europe, et un autre cinquième (20%) croit que l'OTAN est la seule organisation de sécurité en Europe. L'hostilité pour la coopération européenne se retrouve à la question suivante. Ils sont une majorité (60%) à admettre qu'il ne devrait pas y avoir de structures militaires européennes intégrées. Les autres se divisent entre ceux qui répondent aussi par la négative à moins que l'OTAN donne son accord (20%), et ceux qui répondent par l'affirmative si et seulement si il n'y a pas de duplication des structures otaniennes (20%). Enfin, les agents britanniques sont seulement 5% à croire que le Conseil a développé son rôle, 10% à le penser pour la Commission, et 20% à l'envisager pour le Parlement et l'AED. À l'inverse, ils sont près d'un tiers (30%) à le croire pour le Conseil de l'OTAN et près d'un quart (22%) à le penser pour le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

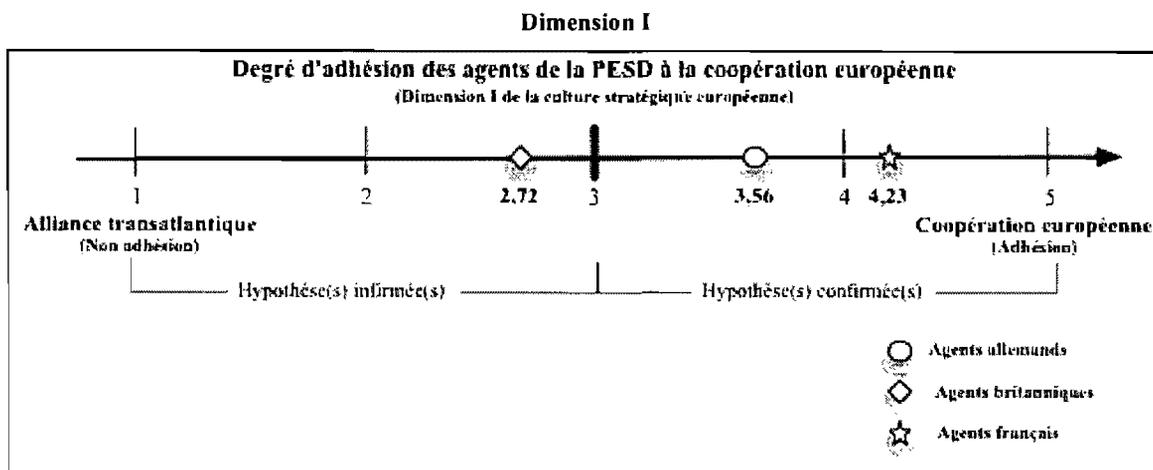
Les agents français se distinguent à leur tour de leurs homologues britannique et allemand. Si les Français sont près des trois quarts à estimer que les décisions devraient être prises par l'État (71%), ils sont plus d'un quart à le penser pour l'UE (29%) alors qu'aucun ne l'affirme pour l'OTAN (0%). Ils sont unanimes (100%) à affirmer que l'UE a une autonomie décisionnelle par rapport à l'OTAN. Plus des deux cinquième (43%) la pensent comme totale quand les trois autres cinquième croient qu'elle est restreinte (57%). Aucun agent français estime que l'UE n'a pas d'autonomie (0%) par rapport à l'OTAN. Par ailleurs, l'ensemble d'entre eux approuve (100%) la création d'une intégration européenne des structures

militaires. Près des trois quarts (71%) des agents français se prononcent en faveur du processus d'intégration quand le quart restant (29%) le désire aussi mais sans duplication des structures otaniennes. Enfin, l'analyse du rôle des acteurs va également dans le sens d'une empathie pour la coopération européenne. Les agents français sont unanimes (100%) à croire que le HR/SG PESC et l'AED ont pris de l'importance dans le cadre du développement de la PESD. Ils sont majoritaires à faire le même constat pour le Parlement (57%) et la Commission (57%). Seule exception à la règle, le Conseil<sup>52</sup> (29%) où la majorité des agents s'est prononcée en faveur du *statu quo* (71%). Dans le même temps, aucun (0%) des agents français ne croit à une augmentation du rôle des institutions de l'OTAN. Ils ont même été plus des deux cinquième (42%) à affirmer que le Conseil de l'OTAN et le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe ont vu leur influence diminuée.

En résumé, il a été démontré que les agents français se prononcent clairement pour la coopération européenne. C'est également le cas des agents allemands. Les agents britanniques sont davantage attachés à l'alliance transatlantique *via* l'OTAN. Ces différences renforçant le clivage entre les États laisse à penser de l'effectivité de la socialisation stato-culturelle. L'analyse spectrale vient confirmer les résultats précédents. La moyenne des moyennes des agents français avec 4,23, et des agents allemands avec 3,56 sont clairement au-dessus de la valeur médiane alors que celle des agents britanniques est en dessous avec 2,72 (i.e. Annexe 8).

---

<sup>52</sup> « Le Conseil » fait ici et dans les pages suivantes référence au Conseil des ministres de l'UE, et non au Conseil Européen, au Conseil de l'Europe, ou au Conseil de l'OTAN.

**Figure 6 : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse stato-culturelle**

### c. Analyse fonctionnelle

L'analyse fonctionnelle<sup>53</sup> des données montre que tous les agents adhèrent à la coopération européenne mais dans des proportions variables. Les hauts fonctionnaires, et les universitaires se prononcent clairement en faveur de la coopération européenne. Les diplomates, les membres de lobbys ou d'entreprises, et les militaires ne sont pas en reste. Les politiques sont les plus frileux.

Les hauts fonctionnaires sont les plus enclins à la coopération européenne. Si un haut fonctionnaire sur deux (50%) pense que les décisions devraient être prises par l'État, l'autre moitié (50%) estime que l'UE devrait s'en occuper. Aucun (0%) ne répond l'OTAN. Ils sont unanimes (100%) à considérer que l'UE a une autonomie de décision par rapport à l'OTAN, soit entièrement (25%), soit de manière restreinte (75%). Ils sont autant (100%) à approuver la création d'une intégration européenne des structures militaires : la moitié (50%) la conçoit

<sup>53</sup> Les « Membres de lobbys ou d'entreprises » se prononcent en faveur de la coopération européenne (i.e. Tableau 3). Mais ne disposant que de deux agents appartenant à cette catégorie, elle ne sera pas traitée.

pleinement, l'autre moitié (50%) la souhaite mais sans duplication des structures otaniennes. Ils sont aussi 75% à estimer que le Parlement européen, la Commission, et l'AED ont vu leur rôle croître depuis la création de la PESD, et un sur deux (50%) à penser la même chose concernant le HR/SG PESC. Seule exception à la règle le Conseil qui est considéré par tous les hauts fonctionnaires (100%) comme n'ayant pas évolué. Ce soutien à la coopération européenne se retrouve chez les diplomates.

Plus des trois quarts (76%) des diplomates pensent que les décisions devraient être prises par l'État. Néanmoins, sur le quart restant, ils sont deux fois plus nombreux à répondre l'UE (15%) que l'OTAN (7%). Les diplomates sont plus de huit sur dix (84%) à estimer que l'UE a une marge de manœuvre décisionnelle par rapport à l'OTAN. Près d'un cinquième (15%) des diplomates l'estime entière, et plus des deux tiers (69%) la considère comme restreinte. Ils sont aussi près de trois cinquième (58%) à approuver l'idée d'une intégration européenne des structures militaires : un tiers la souhaite sans condition (33,33%), et un quart (25,00%) répond par l'affirmative tout en demandant qu'il n'y ait pas de duplication des structures otaniennes. Enfin, les deux tiers (67%) des diplomates considèrent que le rôle du HR/SG PESC a cru avec le développement de la PESD. Ils sont un sur deux (50%) à faire le même constat pour l'AED. Si les résultats sont plus modestes en valeur absolue pour le Parlement (25%), la Commission (25%), et le Conseil (18%), ils ne le sont pas moins en valeur relative. En d'autres termes, le reste des suffrages s'exprime en faveur du *statu quo*, et non d'une diminution de leur rôle. À l'inverse, aucun (0%) des diplomates affirment une augmentation du rôle du Conseil de l'OTAN et du Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

Les militaires se prononcent également pour la coopération européenne plutôt que pour l'alliance transatlantique. Ils sont plus de huit sur dix (85%) à penser que les décisions devraient être prises par l'État. Mais le sixième des agents restant préfère l'UE (14%), à l'OTAN (0%). Ils sont près de neuf sur dix (87%) à croire que l'UE a une autonomie de décision soit complète (37%), soit partielle (50%) par rapport à l'OTAN. Par ailleurs, trois militaires sur quatre (75%) sont en faveur de la création de structures militaires européennes intégrées : 25% l'envisage sans condition, et 50,00% le souhaite mais sans duplication des structures otaniennes. Enfin, ils sont deux cinquième à considérer que le HR/SG PESC (43%), la Commission (37%), et l'AED (37%) ont accru leur influence avec le développement de la PESD. Comme pour les diplomates, le reste des suffrages n'exprime pas une diminution de leur rôle mais le *statut quo*. Si le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe n'est crédité que de 12% d'augmentation, le Conseil de l'OTAN s'est développé pour plus de deux militaires sur cinq (37%).

Quant aux agents politiques, leur positionnement est plus nuancé. Ils sont autant à admettre que les décisions devraient être prises par l'UE (37%) que par l'OTAN (37%). L'analyse du rôle des acteurs n'éclaircit pas vraiment leur positionnement. Certaines réponses vont dans le sens d'une coopération européenne. Les trois quarts (75%) des politiques considèrent que le Parlement et l'AED ont clairement développé leur influence. C'est moins le cas pour le HR/SG PESC (43%) et encore moins vrai pour le Conseil (29%) et la Commission (29%). D'autres réponses privilégient davantage l'alliance transatlantique. Près de la moitié (43%) des politiques considèrent que le Conseil de l'OTAN a accru son rôle. Ils sont près d'un cinquième (17%) à faire le même constat pour le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe. L'autonomie de l'UE et son intégration militaire vont davantage

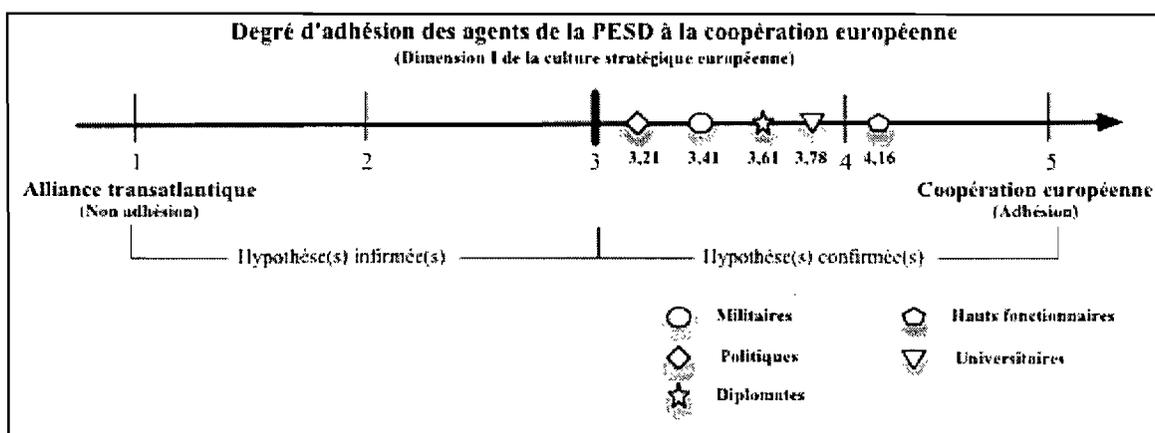
dans le sens de la coopération européenne. Les politiques sont 75% à penser que l'UE a une autonomie décisionnelle par rapport à l'OTAN même si ces deux acteurs doivent s'efforcer de travailler ensemble. Ils sont autant (75%) à approuver le développement de structures militaires européennes intégrées : 12% le souhaite sans condition, et 62% le désire mais sans duplication des structures otaniennes.

Enfin, si l'ensemble des universitaires (100%) considère que les décisions devraient être prises par l'État, ils appellent unanimement de leurs vœux (100%) une intégration européenne des structures militaires. De plus, les trois quarts (75%) des universitaires pensent que l'UE a des marges de manœuvre décisionnelles par rapport à l'OTAN même si les deux institutions sont invitées à travailler ensemble. Enfin, 75% des universitaires croient que le Parlement a pris de l'influence. Ils sont 50% à le penser pour la Commission, le HR/SG PESC, et l'AED. En guise de comparaison, aucun (0%) des agents de la PESD n'a crédité les instances de l'OTAN (Conseil et Commandant) d'un quelconque développement.

En résumé, qu'ils soient diplomates, politiques, militaires, hauts fonctionnaires, ou universitaires, les agents conçoivent davantage l'espace de coopération comme européen que comme transatlantique. Néanmoins, des distinctions substantielles existent entre eux. La fonction de haut fonctionnaire est celle qui façonne les agents de la PESD le plus fortement à la coopération européenne. À l'inverse, la fonction de politique est celle qui les socialise le moins. Les diplomates, les militaires et les universitaires se situent dans l'entre deux. Ces différences font apparaître des clivages transnationaux qui valident l'hypothèse d'une socialisation fonctionnelle. En d'autres termes, les agents de la PESD ne sont pas socialisés uniquement par leur appartenance nationale mais aussi par la fonction qu'ils occupent.

L'analyse spectrale corrobore les résultats précédents. La moyenne des moyennes des hauts fonctionnaires s'élève à 4,16. Celle des universitaires atteint 3,78. La moyenne des moyennes des diplomates est de 3,61, celle des militaires de 3,41, et celle des politiques de 3,21 (i.e. Annexe 8).

**Figure 7 : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse fonctionnelle**  
Dimension I



#### d. Analyse institutionnelle

L'analyse institutionnelle se concentre sur deux clivages. Le premier oppose les agents appartenant aux institutions nationales à ceux faisant partis des institutions européennes. Le second confronte les agents appartenant aux institutions intergouvernementales à ceux dépendant des institutions supranationales. Qu'ils appartiennent à une institution nationale ou européenne, intergouvernementale ou supranationale, les agents de la PESD adhèrent à la coopération européenne. Mais au-delà de cette ressemblance, des divergences apparaissent

entre les différentes appartenances institutionnelles des agents, et développent des clivages transnationaux, qui valident l'hypothèse d'une socialisation institutionnelle.

*Clivage I : Institutions nationales vs Institutions européennes*

À la question par qui les décisions devraient être prises, les agents européens (85%) comme les agents nationaux (68%) ont largement répondu l'État. Néanmoins, sur les réponses restantes, tous les agents européens répondent l'UE (15%), et aucun l'OTAN (0,00%). Quant aux agents nationaux, ils sont aussi nombreux à répondre l'UE (16%) que l'OTAN (16%). Puis, les agents appartenant aux instances européennes sont unanimes (100%) pour affirmer que l'UE a une autonomie totale (22%) ou majeure (78%) dans la prise de décision par rapport à l'OTAN. Si les agents nationaux sont tout de même près des trois quarts (74%) à faire le même constat, ils sont deux fois moins nombreux (11%) que leurs homologues européens (22%) à affirmer que l'UE a une autonomie décisionnelle totale par rapport à l'OTAN. Près des deux tiers des agents nationaux estiment que l'UE a une autonomie restreinte (63%). Ces résultats signifient que les agents européens considèrent clairement l'espace de coopération comme européen alors que les agents nationaux sont plus frileux.

Les données suivantes confirment ce constat. Près de neuf agents européens sur dix (88%) pensent que l'UE devrait développer ses structures militaires intégrées alors que les agents nationaux ne sont que deux sur trois à l'affirmer (67%). Plus de la moitié des agents européens (54%) envisage cette intégration militaire sans condition et un tiers la souhaite mais sans duplication des structures otaniennes (33%). Les agents nationaux sont seulement

un dixième (11%) à vouloir cette intégration militaire sans condition. Plus de la moitié (56%) la souhaite sans duplication des structures de l'OTAN.

Enfin, les agents européens affirment explicitement que les acteurs de la PESD se sont davantage développés que les acteurs de l'OTAN. Ils sont plus des trois quarts à l'affirmer pour l'AED (78%), et les deux tiers le disent pour le HR/SG PESC (68%), le Parlement (63%) et la Commission (63%). Le Conseil est la seule exception à la règle (12%)<sup>54</sup>. Dans le même temps, aucun des agents européens (0%) n'estime que les instances otaniennes ont cru, qu'ils s'agissent du Conseil, ou du Commandant suprême des forces alliées en Europe. Si les agents nationaux considèrent que les acteurs de la PESD ont vu leur rôle croître davantage que celui des acteurs transatlantiques, les proportions sont plus tempérées que pour leurs homologues européens. Les agents nationaux sont près d'un sur deux à estimer que le HR/SG PESC (47%) et l'AED (44%) se sont développés. Un tiers des agents nationaux fait le même constat pour le Parlement (33%), et près d'un quart pour le Conseil (24%), et la Commission (22%). Par ailleurs, ils sont un tiers (33%) à croire que le Conseil de l'OTAN a vu son rôle augmenter et un sur dix (12%) concernant le Commandant Suprême des forces alliées en Europe.

En résumé, tous les agents se prononcent en faveur de l'espace de coopération européen mais les agents européens plus fortement que les agents nationaux. L'analyse spectrale corrobore l'analyse brute des données. D'un côté, les agents européens et nationaux sont tous au-dessus de la valeur médiane (« 3 »). D'un autre côté, les agents européens s'approchent de l'unité « 4 » avec une valeur de 3,96 sur le spectre idéal alors que les agents nationaux tendent vers l'unité « 3 » avec une valeur de 3,16. La validation du clivage entre les

<sup>54</sup> Le reste des sondés (75,00%) ne se prononce pas pour une diminution du rôle du Conseil mais pour le *statu quo*.

agents européens et nationaux confirme la supposition d'une socialisation institutionnelle. Qu'en est-il du second clivage institutionnel ?

*Clivage II : Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales*

Les institutions supranationales façonnent davantage les agents de la PESD à la représentation sociale de la coopération européenne que ne peuvent le faire les institutions intergouvernementales.

À la question par qui les décisions devraient être prises, les agents appartenant aux institutions européennes supranationales ont été cinq fois plus nombreux (80%) à répondre l'UE que les agents travaillant dans les institutions européennes intergouvernementales (12%). Par ailleurs, les agents supranationaux (20%) ont été quatre fois moins nombreux à se prononcer pour l'État que les agents intergouvernementaux (87%). Aucun agent supranational, ni intergouvernemental n'a répondu l'OTAN (0%). Si l'attachement à la coopération européenne des agents supranationaux ne peut être remise en cause, on peut en douter des agents intergouvernementaux à l'aune de cette question.

La question suivante clarifie la situation puisque les agents supranationaux comme les agents intergouvernementaux sont unanimes (100%) pour affirmer que l'UE a une autonomie dans ses relations avec l'OTAN. Les agents intergouvernementaux (25%) sont même plus nombreux que les agents supranationaux (20%) à penser que l'UE a une autonomie décisionnelle entière par rapport à l'OTAN. Les autres réponses – 75% pour les intergouvernementaux, 80,00% pour les supranationaux – indiquent que cette autonomie est

partielle. Concernant la création de structures militaires européennes intégrées, les agents supranationaux sont unanimes à supporter cette idée (60% sans condition, et 40% sans duplication des structures otaniennes). Quant aux agents intergouvernementaux, ils sont les trois quarts (75%) à appeler à cette création (50% sans condition, et 25% sans duplication des structures de l'OTAN).

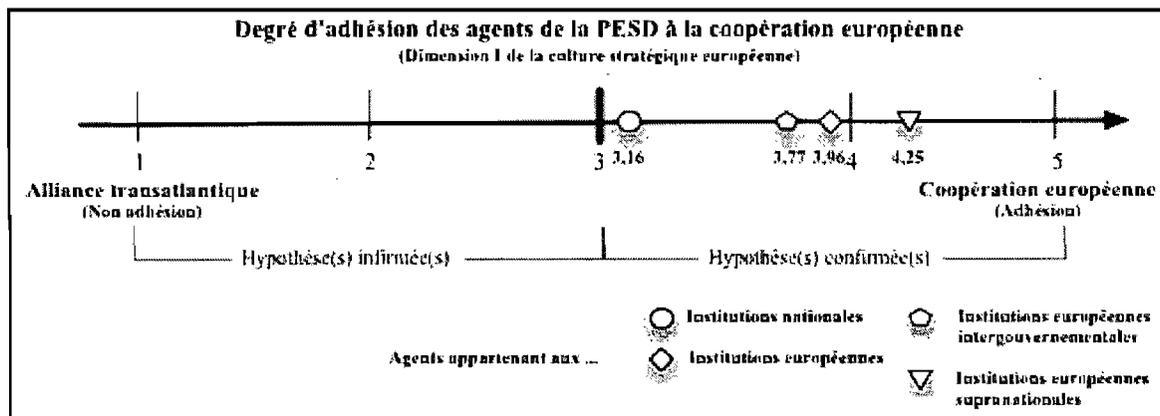
Les agents supranationaux sont une très forte majorité à admettre que les acteurs européens se sont développés. Ils sont unanimes à l'affirmer pour le Parlement (100%), quatre cinquième (80%) à le penser pour l'AED, et trois quarts à le croire pour la Commission (75%) et le HR/SG PESC (75%). La seule exception est le Conseil pour lequel aucun des agents (0%) ne considère qu'il a pris de l'importance, la plupart admettant qu'il n'y a pas eu d'évolution (75%). À cela s'ajoute le fait qu'aucun des agents supranationaux ne pense que les acteurs de l'OTAN n'ont cru, que ce soit le Conseil (0%) ou le Commandant Suprême des forces alliées en Europe (0%). Ils sont même un sur deux (50%) à estimer que ces deux acteurs ont vu leur rôle s'affaiblir avec le développement de la PESD.

Les agents intergouvernementaux répondent de manière similaire aux agents supranationaux même si un plus grand nombre de leurs réponses s'agrègent en faveur du *statu quo*. Les agents intergouvernementaux sont trois sur quatre (75%) à croire que l'AED a pris de l'influence, et près des deux tiers (62%) à le penser pour le HR/SG PESC. Ils sont aussi un sur deux (50%) à estimer que la Commission s'est développée et un sur quatre (25%) à considérer que le Parlement et le Conseil ont accru leur rôle avec l'essor de la PESD. Les autres réponses dessinent une situation de *statu quo* (75% pour le Parlement et le Conseil, 50% pour la Commission). Enfin, aucun des agents intergouvernementaux (0%) ne croit que

les acteurs de l'OTAN (Conseil, et Commandant) ont pris de l'influence. Ils sont même un sur quatre (25%) à estimer que le Commandant Suprême des forces alliées en Europe a diminué son rôle et un sur huit (12%) indique la même chose concernant le Conseil de l'OTAN.

En résumé, ce deuxième clivage entre les agents appartenant aux institutions européennes supranationales, et les agents travaillant dans les institutions européennes intergouvernementales existe ce qui valide l'hypothèse d'une socialisation institutionnelle. En d'autres termes, tous les agents adhèrent à l'idée de coopération européenne mais les institutions supranationales socialisent davantage les agents de la PESD à cette représentation sociale que les institutions intergouvernementales. Les hypothèses sont vérifiées, et l'analyse spectrale permet de confirmer ces résultats. Les agents intergouvernementaux obtiennent une valeur de 3,77, et les agents supranationaux une de 4,25 largement au-dessus de la valeur médiane (i.e. Annexe 8).

**Figure 8 : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse institutionnelle**  
Dimension I



## e. Conclusions

L'hypothèse (européanisation des PNSD) préalablement définie a été confirmée. Les résultats suggèrent que les agents de la PESD adhèrent plutôt à la représentations sociale d'une coopération européenne *via* la PESD qu'à celle d'une alliance transatlantique *via* l'OTAN. Ils laissent croire que cette adhésion s'explique par des socialisations fonctionnelle et institutionnelle qui forment des clivages transnationaux et qui complètent le clivage national façonné par la socialisation stato-culturelle. Les agents britanniques sont la seule exception. Cela réaffirme l'une des incompatibilités idéelles persistantes soulignées par Meyer (2006) entre les agents français attachés à la coopération européenne, et les agents britanniques attachés à l'alliance transatlantique. Giegerich (2006) constatait aussi un clivage stato-culturel concernant l'espace de coopération. Selon lui, les agents britanniques sont atlantistes, les agents allemands sont européenistes, et les agents français (et autrichiens) se situent dans l'entre deux. Au vu des résultats présentés, cette observation est infirmée puisque les agents français adhèrent davantage que les agents allemands à la représentation sociale d'une coopération européenne.

## 2. Attachement à la souveraineté

Après s'être intéressé à l'espace de coopération que les agents de la PESD préconisent, il s'agit de déterminer si ces derniers restent attachés à leur souveraineté nationale, ou bien si l'on constate un dépassement des souverainetés nationales par un processus d'européanisation des PNSD. L'analyse s'appuie sur seize questions<sup>55</sup> de l'enquête sociologique.

---

<sup>55</sup> Sur ces seize questions, près de 80% (79,79%) des sondés y ont répondu en moyenne (37,50 des 47 sondés).

### a. Analyse générale

Si un processus d'eupéanisation est aussi effectif pour la dimension II, il n'est pas aussi fort que pour la dimension I. Comme supposé, la souveraineté nationale pèse plus lourdement que l'alliance transatlantique sur l'adhésion des agents de la PESD à des représentations sociales communes.

Plus précisément, certaines réponses défendent l'idée d'une représentation sociale propre aux agents de la PESD qu'est l'eupéanisation des PNSD. L'idée d'une armée européenne est majoritaire (56%). Près d'un quart des agents se prononcent en faveur d'une armée européenne qui viendrait remplacer les armées nationales (23%), et un tiers des agents aimerait que la force de réaction rapide européenne deviennent permanente (33%). Un autre tiers (36%) prône le *statu quo* en la matière c'est-à-dire que l'UE ait une force de réaction rapide temporaire (quand il y en a besoin). Moins d'un sondé sur dix (8%) souhaite des armées nationales sans aucune armée européenne. Il est aussi remarquable d'observer qu'une majorité (52%) d'agents pensent que l'UE devrait avoir son propre budget militaire.

Par ailleurs, l'accroissement de l'influence des acteurs européens dans le cadre du développement de la PESD est caractéristique du même phénomène. Comme pour la dimension I, le HR/SG PESC, l'AED ainsi que les institutions européennes supranationales (Commission, Parlement) ont vu leur rôle croître significativement. Ils sont 58,30% à le dire pour Javier Solana alors qu'ils ne sont que 16% à croire le contraire. Les agents sont une majorité à souligner le rôle grandissant de l'AED (52%) et un sur deux à l'affirmer pour le Parlement européen (50%). Si elle n'est que relative, les agents ont répondu majoritairement

en faveur du rôle accru de la Commission européenne (32%) – deux fois moins se prononçant contre (13%).

À la question, quelle évolution devrait prendre le Collège Européen de Sécurité et de Défense (CESD), les agents de la PESD sont une majorité (53%) à se prononcer pour le renforcement de son intégration. 44% des sondés souhaitent le remplacement de la CESD par une institution éducative supranationale, 3% aimeraient que des sessions se passent dans le pays qui a la présidence de l'UE, et 6% s'expriment en faveur de semestres organisés successivement dans certaines capitales. Une minorité d'agents (47%) souhaite maintenir l'organisation – intergouvernementale – telle qu'elle existe actuellement.

Ces résultats doivent être contrebalancés avec d'autres, tendant vers une représentation sociale équivalant à la somme des préférences nationales plutôt qu'à son dépassement, c'est-à-dire à l'influence persistante de la souveraineté nationale. Plus des deux tiers des sondés (67%) ont répondu que les décisions devraient être prises par les gouvernements nationaux alors qu'ils n'ont été qu'un cinquième à répondre l'UE (22%). Par ailleurs, les agents sont une minorité (deux cinquièmes en moyenne) à penser que la PESD devrait porter l'idée de formation d'une identité européenne : 36% à une question et 50% à une autre. Ils sont plus des trois quarts (78%) à affirmer que le principal obstacle à la formation d'une PESD ambitieuse est l'attachement des gouvernements (51%) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (38%) à la souveraineté nationale. L'idée que les structures de la PESD seraient mal adaptées ou que le budget serait trop limité ne recueille qu'un dixième des suffrages (10%).



différences entre les cultures stratégiques nationales permettent de valider la prégnance de la socialisation stato-culturelle.

80% des agents allemands prônent un renforcement des forces européennes. Près d'un Allemand sur deux (47%) défend l'idée d'une armée européenne qui viendrait remplacer les armées nationales. Un tiers (33%) aimerait voir la force de réaction rapide européenne devenir permanente. Ils ne sont qu'un sur cinq (20%) à espérer le *statu quo* (force de réaction rapide temporaire), et aucun Allemand (0%) ne pense qu'il ne devrait y avoir que les armées nationales sans armée européenne. Par ailleurs, les Allemands sont une majorité à penser que l'UE devrait avoir son propre budget militaire (56%), et à souhaiter l'instauration d'une structure éducative supranationale remplaçant l'actuel CESD (55%).

L'accroissement de l'influence des acteurs européens dans le cadre du développement de la PESD est aussi caractéristique d'une européanisation des politiques nationales de sécurité et de défense. Les Allemands sont une majorité à souligner le rôle grandissant de l'AED (60%), de Javier Solana (57%), et du Parlement (53%). Même s'ils sont une minorité à avoir répondu en faveur de la Commission européenne (43%), ils sont près de trois fois moins à dire le contraire (14%). Quant au Conseil, près des deux tiers (69%) des réponses estiment que son rôle n'a pas changé. Néanmoins, les réponses restantes sont nettement en faveur d'un accroissement (23%) plutôt que d'une diminution de l'influence du Conseil (8%).

Si les agents allemands se prononcent clairement pour une européanisation de la PNSD, certaines de leur réponse viennent rappeler l'attachement qu'ils portent à leur souveraineté nationale. Ils sont deux fois plus nombreux à penser que les décisions devraient

être prises par les États (60%) plutôt que par l'UE (33%). Ils sont aussi une minorité (47%) à croire que la PESD devrait porter l'idée de formation d'une identité européenne. Enfin, ils sont unanimes (100%) à penser que le principal obstacle à la formation d'une PESD devrait être l'attachement des gouvernements (44%) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (56%) à la souveraineté nationale. Aucun Allemand (0%) n'incrimine une mauvaise adaptation des structures de la PESD ou un budget trop limité.

Les agents Britanniques se distinguent de leurs homologues Allemands en affirmant que la politique de sécurité et de défense devrait être l'affaire de l'État plus que de l'UE. 80% des agents britanniques estiment que les décisions devraient être prises par l'État alors qu'aucun (0%) ne le croit pour l'UE. Ils sont plus d'un quart (27%) à penser qu'il ne devrait y avoir que des armées nationales et aucune armée européenne, et plus de la moitié (55%) à espérer le *statut quo* (force de réaction rapide temporaire). Ils sont moins d'un cinquième (18%) seulement à supporter l'idée d'une force de réaction rapide permanente, et aucun des sondés britanniques (0%) ne défend la création d'une armée européenne qui viendrait remplacer les armées nationales.

Dans le même ordre d'idée, ils sont presque unanimes (89%) à approuver le maintien de la structure intergouvernementale du CESD telle qu'elle existe, sans poursuivre le processus d'intégration. Il est aussi éclairant de constater que plus de huit Britanniques sur dix (82%) pensent que l'UE ne devrait pas avoir son propre budget militaire. Enfin, les agents sont une large majorité (les trois quarts en moyenne) à penser que la PESD ne porte pas l'idée de formation d'une identité européenne : 90% à une question et 55% à une autre. L'analyse

du rôle des acteurs n'apporte pas de nouvelles précisions puisque la majorité des réponses se concentre sur la position de *statu quo*.

Quant aux agents français, ils pensent comme les Allemands et en opposition avec les Britanniques, que la politique de sécurité et de défense n'est pas uniquement l'apanage de l'État. L'UE concurrence l'État par un processus d'eupéanisation des PNSD. Près des trois quarts (71%) des Français sondés s'expriment en faveur d'un développement des forces militaires européennes. Plus d'un Français sur deux (57%) aimerait voir la force de réaction rapide européenne devenir permanente, et un Français sur sept (14%) souhaite qu'une armée européenne remplace les armées nationales. Un quart d'entre eux (29%) envisage le *statu quo* (force de réaction rapide temporaire). Aucun d'entre eux (0%) ne pense qu'il ne devrait y avoir d'armées nationales sans armée européenne. Par ailleurs, près des trois quarts des agents français pensent que l'UE devrait avoir son propre budget militaire (71%), et souhaitent l'instauration d'une structure éducative supranationale se substituant à l'instance intergouvernementale actuelle (71%). Ils sont une majorité (57%) à croire que la PESD devrait porter l'idée de formation d'une identité européenne.

L'accroissement de l'influence des acteurs européens dans le cadre du développement de la PESD est aussi caractéristique d'une eupéanisation des PNSD. Les Français sont unanimes (100%) à croire que le HR/SG PESC, et l'AED ont accru leur rôle. Ils sont également une majorité (57%) à l'indiquer pour les institutions européennes supranationales (Parlement et Commission). S'ils ne sont que 29% à avoir répondu en faveur du Conseil, les autres ont répondu qu'il n'y avait pas eu d'évolution (*statu quo*). En d'autres termes, aucun Français pense que le Conseil a perdu de l'influence. Ce n'est pas le cas des structures

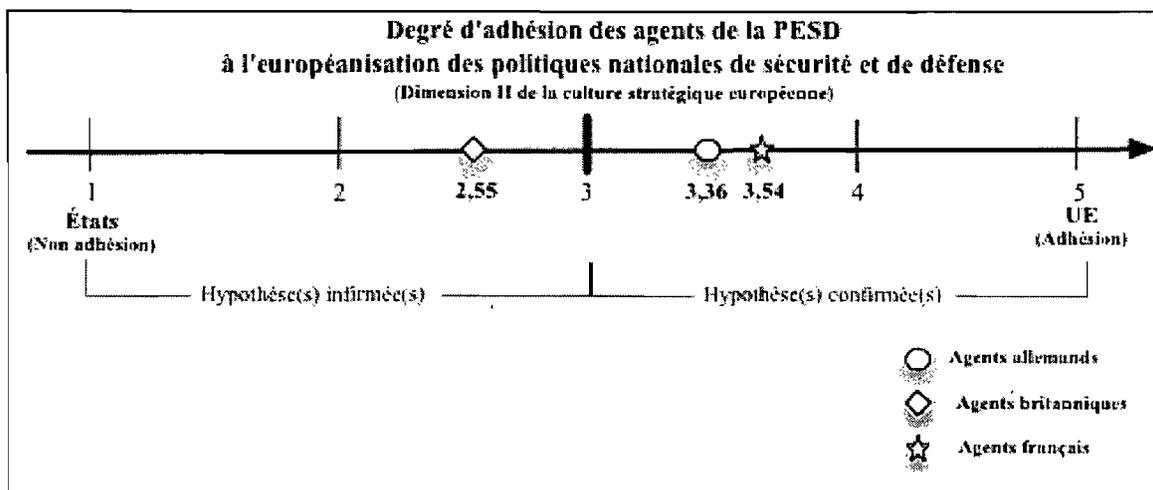
étatiques. Plus des deux cinquièmes (43%) des sondés considèrent que les Ministères de la Défense ont vu leur rôle diminuer. Un Français sur dix (14%) l'affirme également pour les Ministères des Affaires étrangères. Par ailleurs, aucun (0%) d'entre eux considère que les Ministères des Affaires étrangères, et de la Défense ne se sont accrus. Ils ne sont que 14% à le penser pour les Parlements nationaux.

Si les agents français se prononcent en faveur d'une européanisation des PNSD, il n'en demeure pas point que l'État et la souveraineté qui l'accompagne gardent une certaine prégnance. Ils sont deux fois plus nombreux à penser que les décisions devraient être prises par les États (71%) plutôt que par l'UE (29%). Enfin, ils sont unanimes (100%) à dire que le principal obstacle à la formation d'une PESD serait l'attachement des gouvernements (43%) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (57%) à la souveraineté nationale. Aucun agent français (0%) n'impute une mauvaise adaptation des structures de la PESD ou un budget trop limité.

En résumé, il a été montré que les agents allemands et français pensent que l'État n'est pas le seul acteur en matière de sécurité et de défense. Par un processus d'européanisation des PNSD, l'UE concurrence les prérogatives étatiques. À l'inverse, les agents britanniques expriment davantage leur attachement à la souveraineté nationale : la politique de sécurité et de défense reste la propriété de l'État. En d'autres termes, le « cœur de l'artichaut » (Hoffmann 1966) est dépecé pour les Français et les Allemands, à l'inverse des Britanniques qui y restent fortement attachés. Ces différences entre États renforcent le clivage national traditionnel et laissent à penser que la socialisation stato-culturelle est effective. L'analyse spectrale corrobore ces constats. Les moyennes des moyennes des agents français avec 3,54,

et des agents allemands avec 3,36 sont nettement au-dessus de la valeur médiane alors que celle des agents britanniques est en dessous avec 2,55 (i.e. Annexe 9).

**Figure 10 : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse stato-culturelle**  
Dimension II



### c. Analyse fonctionnelle

Qu'ils soient hauts fonctionnaires, diplomates, militaires, politiques, ou universitaires, l'analyse fonctionnelle<sup>57</sup> des données indique une adhésion unanime des agents de la PESD à l'idée d'eupéanisation des PNSD.

Les hauts fonctionnaires sont les plus enclins à croire à l'intégration militaire européenne. Ils affirment tous (100%) d'une part que l'UE détiendrait son propre budget militaire, et d'autre part leur soutien à la création d'une structure éducative supranationale qui remplacerait le CESD. S'ils sont un sur deux (50%) à affirmer que les décisions devraient être

<sup>57</sup> Les « Membres de lobbies ou d'entreprises » se prononcent en faveur de la coopération européenne (i.e. Tableau 3). Mais ne disposant que de deux agents appartenant à cette catégorie, elle ne sera pas traitée.

prises par l'État, ils sont autant à le penser de l'UE. De plus, ils sont 50% à souhaiter que la force de réaction rapide devienne permanente, l'autre moitié (50%) se prononçant pour le maintien d'une force temporaire. Aucun haut fonctionnaire (0%) pense qu'il ne devrait y avoir que des armées nationales sans armée européenne.

L'analyse de l'évolution du rôle des protagonistes européens et nationaux vient confirmer ces premiers résultats. Alors qu'une majorité de hauts fonctionnaires constatent une progression des acteurs européens, ils sont une minorité à le croire pour les instances nationales. 75% d'entre eux affirment que les institutions européennes supranationales (Parlement, Commission) et l'AED ont développé leur rôle. Ils sont 50% à le penser pour le HR/SG PESC, l'autre moitié (50%) se prononçant en faveur du *statu quo*. Quant au Conseil, ils estiment sans exception que s'il n'y a pas eu de progression, il n'y a pas eu de diminution de son influence (100%). À l'inverse, un haut fonctionnaire sur quatre (25%) considère que les Parlements nationaux, et les Ministères de la Défense, et des Affaires étrangères ont perdu de leur influence. Aucun d'entre eux (0%) ne se prononce en faveur d'un développement d'une de ces institutions nationales. Le seul signe qui rappelle l'attachement des hauts fonctionnaires à leur souveraineté nationale est le principal obstacle, selon eux, à la formation d'une PESD. Ce dernier n'est pas une mauvaise adaptation des structures de la PESD ou un budget trop limité, mais bien l'attachement des gouvernements (50%) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (50%) à la souveraineté nationale.

Les universitaires sont également enclins à l'idée d'une européanisation des PNSD avec des résultats proches de ceux des hauts fonctionnaires. Ils supportent tous (100%) l'idée d'une force de réaction rapide permanente, et le fait que l'UE détiendrait son propre budget

militaire. Les deux tiers d'entre eux (66%) affirment leur soutien à la création d'une structure éducative supranationale venant se substituer au CESD. L'évolution du rôle des acteurs européens et nationaux va aussi dans le sens d'une européanisation des PNSD. 100% des universitaires pensent que Javier Solana a vu son influence croître. Ils sont trois sur quatre (75%) à l'indiquer pour le Parlement et un sur deux (50%) à le dire pour la Commission et l'AED. Pour l'ensemble des universitaires (100%), le Conseil n'a ni diminué ni augmenté son influence. Aucun universitaire (0%) ne considère qu'une instance européenne a vu son rôle diminuer. À l'inverse, ils sont 50% à le penser pour les Parlement nationaux, et 25% l'affirment également pour les ministères de la Défense et des Affaires étrangères. À noter également qu'aucun (0%) des sondés n'estime qu'une des institutions nationales (Parlement nationaux, Ministères de la Défense ou des Affaires étrangères) a développé son rôle.

Certaines données rappellent, par ailleurs, l'influence étatique. L'ensemble des universitaires (100%) considèrent que les décisions devraient être prises par l'État – et non par l'UE. Ils ne sont pas moins nombreux (100%) à croire que le principal obstacle à la constitution d'une PESD est l'attachement des gouvernements (67%) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (33%) à la souveraineté nationale. Enfin, ils sont près de neuf sur dix (87% en moyenne) à penser que la PESD ne porte pas l'idée de formation d'une identité européenne : 100% à une question et 75% à une autre.

Si les hauts fonctionnaires et les universitaires pensent qu'il y a une européanisation des PNSD, c'est également le cas des militaires, des diplomates, et des politiques, même si ces derniers sont plus fortement attachés à leur souveraineté nationale.

Près de deux militaires sur cinq (37%) sont pour le renforcement de l'intégration militaire européenne. 25% adhèrent à l'idée d'une force de réaction rapide permanente. 12% se prononcent même en faveur de la création d'une armée européenne venant remplacer les armées nationales. Ils sont un sur deux (50%) à souhaiter que la force de réaction rapide reste temporaire, et un huitième (12%) seulement estime qu'il ne devrait y avoir que des armées nationales sans aucune armée européenne. Concernant l'évolution du rôle des acteurs, la majeure partie des réponses va dans le sens du *statu quo*. Mais sur les réponses restantes, les militaires indiquent que les institutions européennes se sont davantage développées que les nationales. Ils sont deux cinquième à croire que le HR/SG PESC (43%), la Commission (37%), et l'AED (37%) ont développé leur influence. Un quart des militaires (26%) l'affirme pour le Parlement. À l'inverse, ils ne sont que 12,50% à le penser pour les Parlements nationaux et pour les Ministères de la Défense. Aucun militaire (0%) admet que les Ministères des Affaires étrangères ont développé leur influence.

Les militaires montrent des signes significatifs de leur adhésion à une européanisation des PNSD. Il n'en demeure pas moins qu'ils restent attachés à leur souveraineté nationale. Près de neuf militaires sur dix (87%) indiquent que le principal obstacle à la formation d'une PESD est l'attachement des gouvernements (37%) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (50%) à la souveraineté nationale. Ils sont autant (87%) à penser que les décisions devraient être prises par l'État. Ils ne sont que 14% à répondre l'UE. Enfin, près des deux tiers (62%) des militaires croient que le CESD devrait garder sa structure intergouvernementale, que l'UE ne devrait pas avoir son propre budget militaire, ou encore que la PESD ne porte pas l'idée de formation d'une identité européenne.

Si la moitié (54%) des diplomates soutient le maintien de la force de réaction rapide temporaire actuelle, l'autre moitié (46%) souhaite dépasser le *statu quo* en développant l'intégration militaire européenne. Près d'un quart (23%) des diplomates se prononce en faveur d'une force de réaction rapide permanente, et l'autre quart (23%) aimerait même voir se développer une armée européenne remplaçant les armées nationales. Aucun (0%) diplomate ne pense qu'il ne devrait y avoir que des armées nationales sans aucune armée européenne. Concernant l'évolution du rôle des acteurs, la majeure partie des réponses des diplomates va, comme pour les militaires, dans le sens du *statu quo*. Néanmoins, les réponses restantes présentent une croissance de l'influence des institutions européennes, et une diminution de celle des instances nationales. Deux tiers des diplomates (67%) croient que le HR/SG PESC s'est accru. Ils sont un sur deux (50%) à le penser pour l'AED, un sur quatre (25%) à le dire pour le Parlement et la Commission, et près d'un sur cinq (18%) à l'indiquer pour le Conseil. À l'inverse, aucun (0%) diplomate ne signale que les Ministères de la Défense et des Affaires étrangères n'ont augmenté leur influence. Ils sont même un sur deux (50,00%) à affirmer que les Ministères de la Défense ont vu leur rôle s'affaiblir. Un diplomate sur quatre (25,00%) va dans le même sens en ce qui concerne les Ministères des Affaires étrangères.

La portée de l'eupéanisation des PNSD est circonscrite par un attachement persistant des diplomates à leur souveraineté nationale. Près de huit diplomates sur dix (79%) estiment que le premier obstacle à la constitution d'une PESD ambitieuse est l'attachement des gouvernements (50%) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (29%) à la souveraineté nationale. Ils sont aussi plus des trois quarts (77%) à affirmer que les décisions devraient être prises par l'État alors qu'ils sont moins d'un sixième (15%) à répondre l'UE.

Les diplomates sont également une majorité (60%) à estimer que l'UE ne devrait pas avoir un budget militaire propre, que la PESD ne porte pas l'idée de formation d'une identité européenne, et que le CESD devrait garder sa structure intergouvernementale actuelle.

Quant aux politiques, ils se situent comme les diplomates à la frontière entre une européanisation des PNSD et un attachement continu à leur souveraineté nationale. Certains résultats soulignent cette ambivalence : un politique sur deux (50%) estime que l'UE devrait avoir son propre budget militaire, et que le CESD devrait développer son intégration par la création d'une structure éducative supranationale.

Les autres résultats des politiques se séparent entre ceux qui penchent pour une européanisation des PNSD, et ceux qui rappellent l'influence étatique. Trois cinquième (60%) des agents politiques considèrent que la PESD porte l'idée de formation d'une identité européenne. Ils sont autant (62%) à souhaiter voir se développer l'intégration militaire européenne. Plus d'un tiers d'entre eux (37%) défendent l'idée de la création d'une armée européenne commune qui viendrait se substituer aux armées nationales, et un quart (25%) espère que la force de réaction rapide devienne permanente. Le tiers restant se sépare entre ceux qui soutiennent le *statu quo* (12%), et ceux pour qui il ne devrait y avoir que des armées nationales sans aucune armée européenne (25%). Les politiques sont près des deux cinquièmes (37%) à penser que les décisions devraient être prises par l'UE. Ils ne sont qu'un quart (25%) à avoir répondu l'État. Les politiques affirment aussi que le Parlement (75%), l'AED (75%), et le HR/SG PESC (43%), ont développé leur influence depuis la création de la PESD, *a contrario* des Ministères de la Défense (43%) et des Affaires étrangères (43%) qui ont vu leur rôle nettement diminué.

D'autres données rappellent l'attachement des politiques à leur souveraineté nationale. Certaines instances européennes ont diminué leur influence alors que d'autres nationales ont augmenté la leur. C'est le cas de la Commission et du Conseil qui ont diminué leur influence de 43% et des Parlements nationaux qui ont accru la leur du même taux. De plus, les politiques sont unanimes (100%) à considérer que le principal obstacle à la formation d'une PESD ambitieuse est l'attachement des gouvernements (57%) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (43%) à la souveraineté nationale.

En résumé, les agents de la PESD, peu importe leur fonction, adhèrent tous à la représentation sociale d'une européanisation des PNSD. Il n'y a pas de véritables différences entre les fonctions des agents. Un seul clivage se dessine entre d'un côté, les hauts fonctionnaires (3,38) et les universitaires (3,33) qui croient clairement à une européanisation des PNSD, et d'un autre côté, les militaires (3,16), les diplomates (3,06), et les politiques (3,05) qui se situent à la frontière entre attachement et dépassement à la souveraineté nationale (i.e. Annexe 9). La socialisation fonctionnelle n'est donc que partiellement confirmée.



européennes. Si les premiers sont ambivalents entre un attachement à leur souveraineté nationale et une influence européenne grandissante, les seconds croient clairement en une européanisation des PNSD.

À la question, par qui les décisions devraient être prises, les agents nationaux (68%) comme les agents européens (53%) se déclarent majoritairement en faveur de l'État. Mais sur la minorité restante, les agents européens (47%) sont trois fois plus nombreux que les agents nationaux (16%) à répondre l'UE. Ce constat se vérifie quant au développement de l'intégration militaire européenne. Les agents européens sont près des deux tiers (65%) à la souhaiter quand moins d'un agent national sur deux (47%) la supporte. De plus, aucun (0%) des agents européens ne pense qu'il ne devrait y avoir que des armées nationales sans aucune armée européenne alors que les agents nationaux sont près d'un sur cinq à le souhaiter (16%). Les trois quarts (76%) des agents européens estiment que l'UE devrait avoir son propre budget militaire quand les agents nationaux sont un tiers (33%) à l'admettre. Les agents européens (52%) sont aussi plus nombreux que leurs homologues nationaux (33%) à soutenir la création d'une structure éducative supranationale qui se substituerait au CESD.

L'analyse de l'évolution du rôle des acteurs depuis l'instauration de la PESD confirme les résultats précédents : les agents européens sont plus nombreux que les agents nationaux à penser que les instances européennes se sont développées. Les agents européens sont plus des trois quarts (78%) à penser que l'AED a vu son influence croître alors que les agents nationaux (44%) sont une minorité à le croire. Le rapport de force est similaire pour le HR/SG PESC (69% contre 47%), le Parlement (63% contre 33%), et la Commission (63% contre 22%). La seule exception est le Conseil. Les agents nationaux (24%) sont deux fois plus

nombreux que les agents européens (12%) à estimer que le Conseil s'est développé. À l'inverse, les agents nationaux sont davantage que les agents européens à croire que les institutions nationales comme les Parlements nationaux (22% contre 13%), les Ministères de la Défense (22% contre 0%) et des Affaires étrangères (33% contre 25%) ont vu leur rôle croître.

D'autres données viennent tempérer les précédents résultats. La première rappelle que les agents nationaux ne sont pas les seuls à être attachés à leur souveraineté nationale. Les agents européens le sont également. Ils (94%) sont plus nombreux que les agents nationaux (84%) à considérer que le principal obstacle à la constitution d'une PESD ambitieuse n'est pas le manque de budget ou une inadaptation des structures mais bien l'attachement des gouvernements (55% contre 42% pour les agents nationaux) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (42% contre 39% pour les agents nationaux) à la souveraineté nationale. Les autres données soulignent le fait que les agents nationaux ne sont pas étrangers à l'idée d'une européanisation des PNSD. Ils sont deux fois plus (32%) que les agents européens (16%) à soutenir la création d'une armée européenne venant remplacer les armées nationales. Il y a aussi davantage d'agents nationaux (49%) que d'agents européens (44%) à penser que la PESD véhicule l'idée de formation d'une identité européenne.

En résumé, les institutions européennes socialisant davantage les agents à la représentation sociale d'une européanisation des PNSD que les instances nationales. Ce constat se retrouve dans l'analyse spectrale où les agents nationaux ont une valeur de 2,92, et les agents européens en obtiennent une de 3,42. La socialisation institutionnelle, et le clivage

entre institutions nationales vs européennes sont effectifs. Qu'en est-il du clivage entre les agents européens intergouvernementaux et supranationaux ?

*Clivage II : Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales*

Les agents appartenant aux institutions européennes intergouvernementales et supranationales adhèrent tous à la représentation sociale d'une européanisation des PNSD mais les premiers moins fortement que les seconds.

À la question par qui les décisions devraient être prises, les agents supranationaux sont six fois plus (80%) à répondre l'UE que les agents intergouvernementaux (12%). Ces derniers répondent à une très forte majorité (87%) l'État alors que les agents supranationaux ne sont qu'un sur cinq (20%) à faire ce choix. Les agents supranationaux sont deux fois plus nombreux (100%) que les agents intergouvernementaux (50%) à croire que l'UE devrait avoir son propre budget militaire. Le rapport de force est similaire concernant le soutien à la création d'une structure éducative supranationale venant se substituer au CESD : 75% des agents supranationaux la défendent contre 43% des agents intergouvernementaux.

Le soutien à l'intégration militaire européenne est une autre illustration de l'effectivité du clivage. Huit agents supranationaux sur dix (80%) souhaitent la développer quand un agent intergouvernemental sur deux (50%) l'espère. Les agents supranationaux et intergouvernementaux sont respectivement 20% et 12% à se prononcer en faveur d'une armée européenne remplaçant les armées nationales, 60% et 37% aimeraient voir la force de réaction rapide européenne devenir permanente. Alors que les supranationaux sont un cinquième

(20%) à défendre le *statu quo* (force de réaction rapide temporaire), les intergouvernementaux sont un sur deux (50%). Les agents supranationaux sont également plus nombreux (50%) que leurs homologues intergouvernementaux (37%) à considérer que la PESD porte l'idée de formation d'une identité européenne.

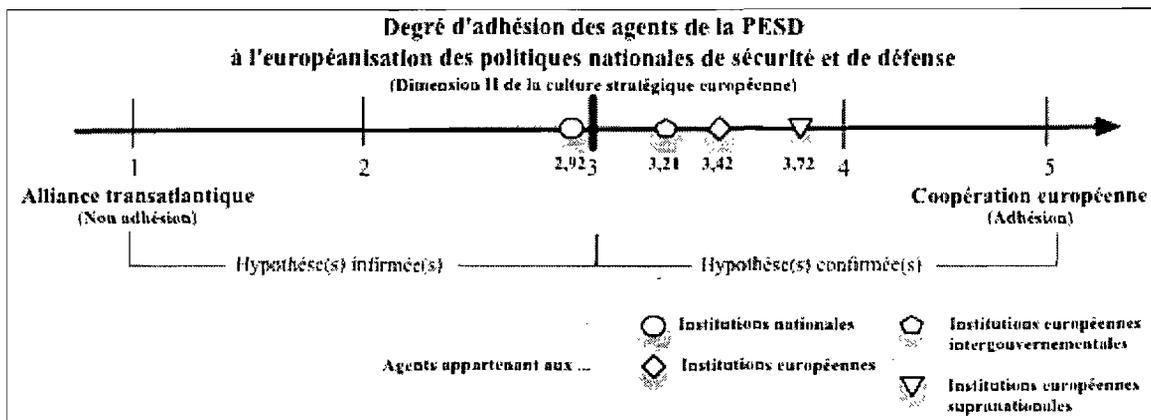
L'analyse de l'évolution du rôle des acteurs confirme les précédents résultats. Les agents supranationaux et intergouvernementaux considèrent que les institutions européennes se sont davantage développées que les instances nationales. Et les agents supranationaux l'affirment davantage que les intergouvernementaux. Le Parlement (100% contre 25%), et la Commission (75% contre 50%), le HR/SG PESC (75% contre 62%) et l'AED (80% contre 75%) en sont des illustrations. Seule exception à la règle, le Conseil pour lequel aucun agent supranational (0%) ne s'est prononcé à l'inverse des agents intergouvernementaux (25%). De plus, aucun d'entre eux considère que les institutions nationales ont vu leur rôle augmenté à deux exceptions près : les Parlements nationaux pour un quart des agents supranationaux (25%), et les Ministères des Affaires étrangères pour un agent intergouvernemental sur deux (50%). Il est aussi significatif de constater qu'une large majorité des sondés (75% pour les intergouvernementaux, 80% pour les supranationaux) croit que les Ministères de la Défense ont perdu de l'influence.

Néanmoins, une donnée rappelle que les agents intergouvernementaux mais aussi supranationaux gardent une dépendance à leur souveraineté nationale. Les premiers sont une large majorité (87%) et les seconds sont unanimes (100%) pour affirmer que le principal obstacle à la formation d'une PESD ambitieuse est l'attachement des gouvernements

(respectivement 50%, et 60%) ou d'une partie des gouvernements et de l'opinion publique (respectivement 37%, et 40%) à la souveraineté nationale.

En résumé, l'adhésion des agents européens qu'ils soient intergouvernementaux ou supranationaux à l'eupéanisation des PNSD est confirmée. Mais, des différences idéelles nettes entre les agents intergouvernementaux et supranationaux rendent effectif le clivage intergouvernementaux vs supranationaux, et valide la supposition d'une socialisation institutionnelle. L'analyse spectrale corrobore l'analyse brute des données. Les agents intergouvernementaux (3,21) et supranationaux (3,72) ont une moyenne de moyenne supérieure à la valeur médiane mais les seconds plus fortement que les premiers.

**Figure 12** : Spectre représentant les moyennes des moyennes de l'analyse institutionnelle  
Dimension II



### e. Conclusions

À l'instar de Giegerich (2006), les résultats laissent penser que les agents de la PESD adhèrent, au-delà de leur attachement à la souveraineté nationale, à la représentation sociale

d'une européanisation des PNSD. Les exceptions sont au nombre de deux : les agents britanniques et les agents appartenant à une institution nationale. Enfin, il a été souligné la prégnance des clivages stato-culturel, et institutionnel et des socialisations qui les accompagnent. À l'inverse, les nombreuses similitudes entre les différents résultats de l'analyse fonctionnelle infirment en partie la socialisation fonctionnelle pour cette dimension.

### 3. Conclusions du chapitre III

À quelques exceptions près, le chapitre III a permis de confirmer les hypothèses.

À la première question : « **Les agents de la PESD adhèrent-ils à la culture stratégique européenne ?** », la réponse est affirmative pour les deux premières dimensions de la culture stratégique européenne que sont l'espace de coopération (dimension I), et l'attachement à la souveraineté (dimension II). Les agents se prononcent en faveur de la coopération européenne et d'une européanisation des PNSD comme l'indique Giegerich (2006). Il est à noter qu'ils adhèrent davantage à la coopération européenne (3,53) qu'à l'européanisation des PNSD (3,06). Cela laisse penser que l'attachement national des agents est plus fort que leur adhésion à l'alliance transatlantique. Concernant les exceptions, elles sont au nombre de trois : les agents britanniques pour les deux dimensions (2,72 pour la première, 2,55 pour la deuxième), et les agents appartenant à des institutions nationales (2,92) pour la dimension II.

À la seconde question : « **Quelle est l'influence des processus de socialisations stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle sur le niveau d'adhésion ?** », les résultats

suggèrent une effectivité des processus de socialisations à une exception près. Si les agents de la PESD adhèrent tous aux deux premières représentations sociales qui caractérisent l'Europe puissance diplomate, il n'en demeure pas moins, que les résultats varient tendanciellement d'un groupe social à un autre. C'est le cas entre les différentes stato-cultures. Les agents français (4,23 ; 3,54) adhèrent davantage à la coopération européenne et à l'eupéanisation des PNSD que leurs homologues allemands (3,56 ; 3,36) qui eux-mêmes se distinguent clairement des agents britanniques (2,72 ; 2,55). Ces résultats rappellent l'incompatibilité idéelle soulignée par Meyer (2006) entre les agents français et les agents britanniques concernant l'espace de coopération. Les premiers sont davantage eupéaniste quand les seconds privilégient la coopération transatlantique. Par contre, l'observation de Giegerich (2006) sur ce point est infirmé. Les agents français ne croient pas moins à la coopération européenne que les agents allemands, au contraire.

Des divergences transnationales sont également observées. L'analyse institutionnelle dessine deux clivages structurants. Les institutions européennes (3,77 ; 3,21) socialisent davantage les agents de la PESD à la coopération européenne et à l'eupéanisation des PNSD que les institutions nationales (3,16 ; 2,92). Et, les instances supranationales (4,25 ; 3,72) façonnent plus fortement les agents à ces représentations sociales que leurs semblables intergouvernementales (3,96 ; 3,42). Quant à la socialisation fonctionnelle, elle est effective dans le cadre de la dimension I, mais est partiellement infirmée pour la dimension II. Les résultats de chaque fonction sont nettement distincts pour l'espace de coopération. La fonction qui socialise le plus fortement les agents est celle de haut fonctionnaire (4,16), viennent ensuite les universitaires (3,78), et les diplomates (3,61). Les militaires (3,41), et les politiques (3,21) ferment la marche. À l'inverse, les différences sont minimales concernant

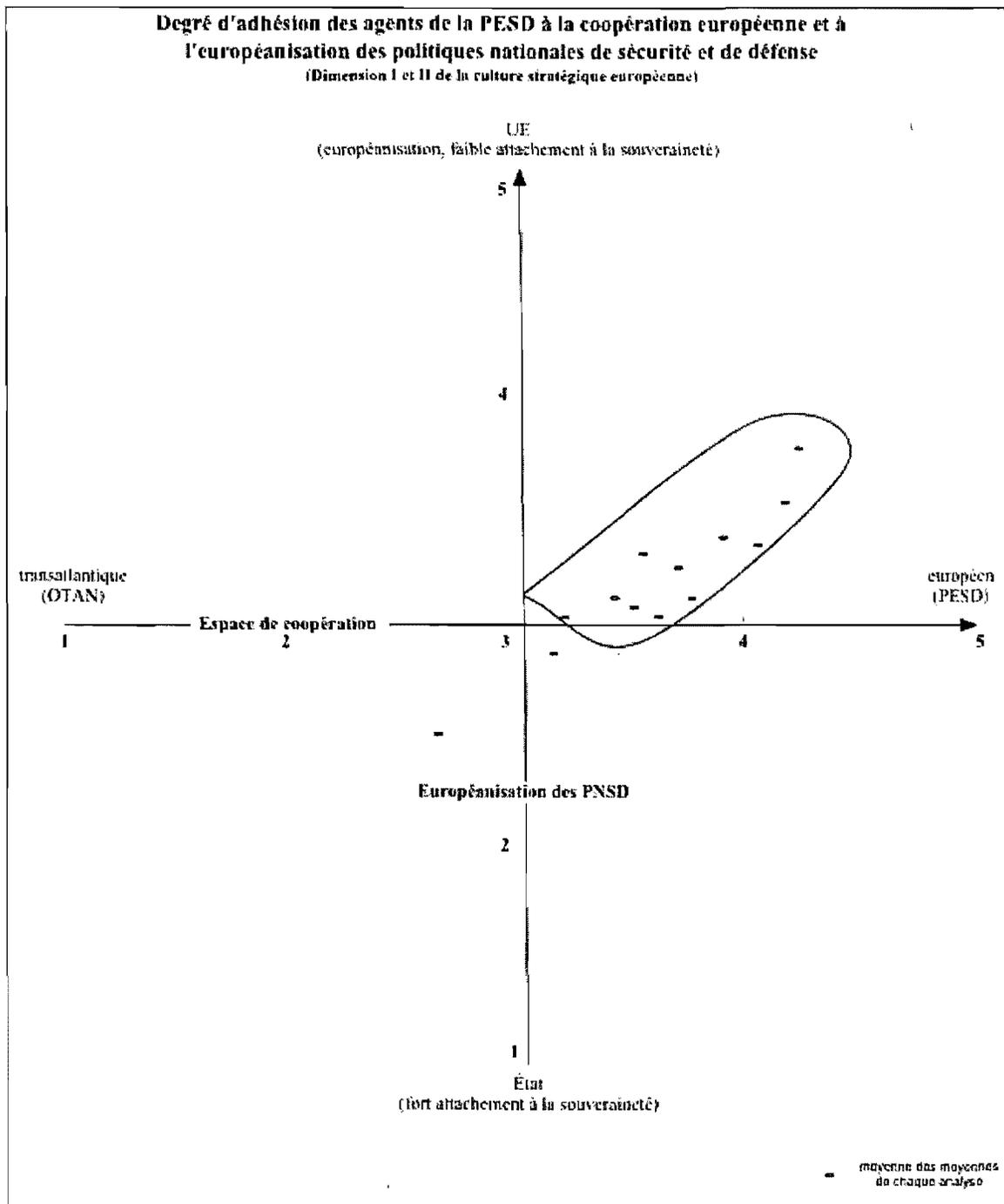
l'eupéanisation des PNSD ce qui rend difficile l'apparition de clivages à l'exception d'un, entre d'un côté les hauts fonctionnaires et les universitaires (3,33), et d'un autre côté les militaires (3,16), les diplomates (3,06), et les politiques (3,05).

En guise de synthèse, la confirmation des hypothèses pour les deux premières dimensions de l'Europe puissance diplomate se retrouve sur un repère orthonormé (i.e. ci-dessous) où l'abscisse symbolise la dimension I (espace de coopération), et l'ordonnée caractérise la dimension II (attachement à la souveraineté). L'abscisse et l'ordonnée ont cinq unités pour représenter les cinq unités des spectres. Les treize points (ou tirets) font référence aux treize<sup>59</sup> groupes sociaux observés. Il est obtenu en croisant les résultats obtenus (i.e. analyse spectrale) pour les dimensions I et II d'un même groupe social. Par exemple, les agents appartenant à des institutions supranationales ont obtenu un résultat de 4,25 à la dimension I et de 3,72 à la dimension II. Si l'on croise ces deux données – la première en ordonnée, la seconde en abscisse –, on obtient le point situé le plus en haut à droite du repère orthonormé. Les agents supranationaux sont donc le groupe social confirmant le plus significativement les hypothèses. Finalement, un « nuage » de points se dégage dans le quart « Nord-Est » du repère orthonormé ce qui corrobore les hypothèses. Les deux seuls points qui ne rentrent pas dans le nuage correspondent aux exceptions (agents britanniques, et ceux appartenant aux institutions nationales).

---

<sup>59</sup> (1) Analyse générale (tous les agents de la PESD), (2) agents français, (3) allemands, (4) britanniques, (5) hauts fonctionnaires, (6) diplomates, (7) politiques, (8) militaires, (9) universitaires, (10) agents appartenant à une institution nationale, (11) européenne, (12) européenne supranationale, et (13) européenne intergouvernementale.

**Figure 13 : En guise de conclusion au chapitre III – Confirmation des hypothèses**  
**Présentation des résultats par le biais d'un repère orthonormé**



## **Chapitre IV. Usages européens de la force**

### *Analyse des dimensions III et IV de la culture stratégique européenne*

L'objectif de ce chapitre est de poursuivre le test empirique en questionnant les deux autres dimensions de la culture stratégique européenne faisant référence aux usages européens de la force. Il s'agira d'abord de définir les buts visés par les forces européennes (**dimension III**) avant de s'intéresser aux instruments d'action préconisés (**dimension IV**). Chaque dimension fera l'objet de quatre niveaux d'analyse : générale, stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle.

## 1. Buts de la force

S'appuyant sur onze questions<sup>60</sup> de l'enquête sociologique, l'objectif de cette partie est de déterminer quels sont les principaux buts de la PESD. Cette dernière vise-t-elle un but traditionnel de l'usage de la force qu'est la défense du territoire européen. Ou bien a-t-elle le dessein de déployer des forces à l'extérieur des frontières européennes.

### a. Analyse générale

À la lumière de l'analyse générale, une grande majorité des agents de la PESD adhèrent à des représentations sociales faisant référence à des buts hétérodoxes de la force. Ils défendent non seulement l'idée d'un déploiement de forces militaire ou civile à l'extérieur de l'UE mais aussi d'interventions civiles au sein même de l'Europe. Dans cette perspective, le principal rôle de la PESD est l'intervention européenne dans des conflits se déroulant dans d'autres régions du monde que l'UE (85%). Ils sont aussi plus des deux tiers à penser que la PESD doit prendre part à des missions de la paix en dehors de l'UE en partenariat avec l'ONU (77%). Ils approuvent le développement de la participation de l'UE à des missions humanitaires (72%), et le rapatriement d'européens qui se trouvent dans des zones conflictuelles (67%). Les deux tiers des sondés (65%) estiment que la PESD devrait aussi intervenir au sein de l'UE mais pour des raisons civiles et non pas militaires (i.e. désastres nucléaire, écologique, et naturel). Une minorité de sondés reste attachée aux buts traditionnels de la force. Ils sont un sur trois (37%) à penser que la garantie de la paix en Europe est un des

<sup>60</sup> Sur ces quinze questions, plus de 80% (85,11%) des sondés y ont répondu en moyenne (40 des 47 sondés). De plus, les questions qui sont en lien avec la dimension III sont de type : « oui/non », ce qui empêche d'apporter des moyennes prenant place sur le spectre idéal. Cela n'empêchera pas de réaliser une correspondance entre les résultats en pourcentage et la place qui leur seront attribuées sur le spectre idéal.

rôle que devrait avoir la PESD, et un agent sur deux (50%) souhaite que la PESD serve à défendre le territoire européen.

Certains résultats viennent tempérer le constat d'une hétérodoxie des objectifs visés. En guise d'illustration, plus de huit agents sur dix répondent que l'UE devrait intervenir dans les conflits se situant aux frontières de l'UE (82%). Ce qui va dans le sens d'une pratique plutôt orthodoxe de la puissance. Plus étonnant, les agents de la PESD sont moins d'un tiers (30%) à penser que l'UE devrait prendre part à des missions de la paix sans le soutien des Nations Unies, et une minorité (47%) estime que la défense des droits de l'Homme est un des rôles de la PESD. Ces résultats sont en inadéquation avec l'idée de déploiement de forces.

En résumé, la majeure partie des représentations sociales des agents s'exprime en faveur de buts hétérodoxes de la force : déploiement de forces civilo-militaire à l'extérieur de l'UE, et intervention au sein de l'Europe dans le cadre de missions civiles. La défense du territoire européen – but traditionnel de la force – est un objectif marginal. Enfin, des réponses sont plus étonnantes par rapport aux hypothèses formulées (i.e. faible crédit donné aux missions de la paix sans le soutien de l'ONU, ou à la défense des droits de l'Homme).

#### **b. Analyse stato-culturelle**

Deux leçons sont tirées de l'analyse stato-culturelle. *Primo*, qu'ils soient français, allemands ou britanniques, les agents privilégient davantage la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE plutôt que celle d'une défense du territoire européen. *Secundo*, si des différences sont observées entre les agents français et allemands

d'un côté, et les agents britanniques d'un autre côté, les agents français et allemands ont des résultats similaires ce qui invalide partiellement l'hypothèse d'une socialisation stato-culturelle.

Les agents français sont unanimes (100%) à estimer que la PESD devrait intervenir dans des zones de conflits se situant en dehors des frontières de l'UE. Ils sont plus de huit sur dix à vouloir que la PESD intervienne dans d'autres parties du monde que l'UE lors de désastres naturel, écologique, ou nucléaire (86%). Ils sont aussi près des trois quarts à souhaiter que la PESD prenne part à des missions de la paix organisées par l'ONU (71%). À l'inverse, les Français ne sont que 14% à considérer que la PESD doit garantir la paix au sein de l'UE. Les moyennes<sup>61</sup> des réponses viennent confirmer les observations précédentes. Celle qui se rapporte aux buts hétérodoxes de la force (déploiement de forces) est plus élevée (68%<sup>62</sup>) que celle (57%<sup>63</sup>) qui correspond au but orthodoxe de la force (défense du territoire).

Les agents allemands ont des représentations sociales similaires à leurs homologues français. Ils sont près de neuf sur dix (87%) à considérer que la PESD devrait participer à des missions humanitaires, et huit sur dix (80%) pensent que la PESD devrait intervenir dans des zones de conflits se situant à l'extérieur des frontières européennes. Ils sont aussi près des trois quarts (73%) à envisager que la PESD devrait participer à des missions de la paix dirigées par l'ONU, et les deux tiers (67%) des Allemands croient que la PESD devrait rapatrier les Européens qui se situent dans une zone conflictuelle. À l'inverse, ils sont seulement 40% à notifier que la PESD devrait défendre le territoire européen, et une minorité

<sup>61</sup> Ne pouvant réaliser une analyse spectrale pour les raisons évoquées en introduction et dans la partie théorique (i.e. questions oui/non), la réalisation de moyennes semble une méthode pertinente pour comparer les différents groupes sociaux dans la mesure où elles permettent d'avoir une vue d'ensemble des résultats et par ce fait de pouvoir comparer les résultats plus facilement.

<sup>62</sup> Le chiffre avancé fait référence à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes).

<sup>63</sup> Le chiffre avancé correspond à la moyenne des trois questions se rapportant à la représentation sociale de la défense du territoire européen (but orthodoxe).

(47%) affirme qu'un des rôles de la PESD est de garantir la paix. Finalement, la moyenne de leurs réponses qui fait référence aux buts hétérodoxes de la force est légèrement supérieure (59%) à celle (57%) correspondant au but orthodoxe.

Les agents britanniques se distinguent de leurs congénères français et allemands. Ils sont près des trois quarts (73%) à annoncer que la PESD devrait prendre part à des missions de la paix en collaboration avec l'ONU et qu'elle devrait intervenir dans des zones de conflits dans d'autres parties du monde que l'Europe. Ils sont aussi une majorité (55%) à encourager la PESD à participer à des missions humanitaires. À l'inverse, ils ne sont qu'un quart (27%) à considérer que la PESD doit garantir la paix au sein de l'UE, et un tiers (36%) pense que la PESD devrait avoir un rôle de défense du territoire européen. Si la moyenne des résultats se rapportant aux buts hétérodoxes de la force est supérieure (48%) à celle du but orthodoxe (42%), il n'en demeure pas moins que les agents britanniques sont une minorité à défendre l'idée de déploiement de forces.

En résumé, tous les agents privilégient les buts hétérodoxes aux buts orthodoxes de la force : 68% contre 57% pour les Français, 59% contre 57% pour les Allemands, 47% contre 42% pour les Britanniques. Une majorité d'agents français et allemands défendent cette idée, à l'inverse des agents britanniques (48%). En d'autres termes, les Britanniques n'adhèrent pas à l'idée de déploiement de forces de manière absolue, mais de façon relative. Enfin, les agents français et allemands ont des représentations sociales similaires, mais se distinguent des agents britanniques. La socialisation stato-culturelle est donc partiellement infirmée.

### c. Analyse fonctionnelle

Peu importe leur fonction, les agents adhèrent majoritairement à l'idée de buts hétérodoxes de la force. Néanmoins, des divergences sont patentées entre les groupes sociaux ce qui confirme l'influence socialisatrice des fonctions.

Les militaires adhèrent à l'idée d'un déploiement de forces de manières absolue et relative. Absolue puisqu'une majorité de militaires ont répondu, en moyenne, en faveur des buts hétérodoxes de la force (52%<sup>64</sup>). Relative parce que les militaires soutiennent davantage les buts hétérodoxes qu'orthodoxes de la force (42%). Plus précisément, les militaires sont près des neuf dixièmes (87%) à penser que la PESD devrait intervenir dans des conflits se situant au-delà des frontières européennes. Les trois quarts (75%) d'entre eux estiment que la PESD devraient prendre part à des missions humanitaires et près des deux tiers (62%) estiment que la PESD devrait avoir un rôle dans le rapatriement des Européens se situant en zone de conflits ou qu'elle devrait prendre part à des opérations de paix en dehors de l'UE et en collaboration avec l'ONU. À l'inverse, seulement 12% des militaires considèrent que la PESD devrait garantir la paix au sein de l'UE et 37% d'entre eux croient que la PESD devrait le territoire de l'UE.

Dans le sillage des militaires, les diplomates adhèrent aux buts hétérodoxes de la force de façon absolue et relative. Ils sont près des deux tiers (64%<sup>65</sup>), en moyenne, à supporter le

---

<sup>64</sup> Le chiffre avancé fait référence à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes).

<sup>65</sup> Le chiffre avancé fait référence à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes).

déploiement de forces à l'extérieur de l'UE alors qu'ils ne sont qu'un sur deux (50%<sup>66</sup>) à appuyer la défense de l'Europe. En guise d'illustrations, on peut noter que plus de huit diplomates sur dix (86%) croient que la PESD devrait intervenir dans des conflits à l'extérieur des frontières européennes, et prendre part à des missions de la paix au côté de l'ONU. Ils sont aussi plus des deux tiers (71%) à estimer que la PESD devrait s'engager dans des missions humanitaires et qu'elle devrait pouvoir rapatrier des Européens qui sont des régions conflictuelles. À l'inverse, moins d'un tiers (29%) des diplomates considère que l'UE devrait garantir la paix en Europe et une minorité d'entre eux (43%) pense que la PESD se doit de défendre le territoire de l'UE.

Quant aux universitaires, ils sont autant (67%<sup>67</sup>), en moyenne, à soutenir les buts hétérodoxe et orthodoxe de la force. En d'autres termes, ils adhèrent à l'idée de déploiement de forces de manière absolue (supérieure à 50% des sondés) mais pas de manière relative (les buts hétérodoxes ne sont pas soutenus de façon supérieure mais égale à la défense du territoire européen). Par exemple, ils se prononcent tous (100%) pour l'intervention dans des conflits dans d'autres parties du monde, ainsi que pour la participation à des missions humanitaires ou le fait de prendre part à des missions humanitaires avec l'ONU. Mais, les universitaires se prononcent également, de manière unanime (100%) en faveur d'une intervention dans des conflits aux frontières de l'UE. Près des deux tiers d'entre eux (67%) pense que la PESD devrait garantir la paix au sein de l'UE. Il y a donc un équilibre dans le soutien aux buts orthodoxe et hétérodoxe.

---

<sup>66</sup> Le chiffre avancé correspond à la moyenne des trois questions se rapportant à la représentation sociale de la défense du territoire européen (but orthodoxe).

<sup>67</sup> Le chiffre avancé fait référence à la fois à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes), et à celle des trois questions se rapportant à la représentation sociale de la défense du territoire européen (but orthodoxe).

Enfin, les politiques et les hauts fonctionnaires se retrouvent dans une situation atypique. Une nette majorité répondent en faveur de l'idée d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (55%<sup>68</sup> pour les premiers, 75%<sup>69</sup> pour les seconds en moyenne). Mais, ils sont encore plus nombreux à soutenir l'idée d'une défense du territoire européen : 58%<sup>70</sup> pour les politiques, 83%<sup>71</sup> pour les hauts fonctionnaires, en moyenne. D'un côté, les politiques sont près des deux tiers (67%) à croire que la PESD devrait défendre les droits humains, participer à des missions humanitaires ou encore prendre part à des missions de la paix avec l'ONU. Ils sont un sur deux à penser que la PESD devrait assurer le rapatriement d'Européens se situant en zone de conflits. D'un autre côté, ils sont 75% à estimer que la PESD devrait intervenir dans des conflits se situant aux frontières de l'UE.

En ce qui concerne les hauts fonctionnaires, ils sont 75% à souhaiter que la PESD intervienne à l'extérieur des frontières européennes dans des cas de désastres naturel, écologique, et nucléaire. Ils sont un sur deux (50%) à estimer que la PESD devrait prendre part à des missions de la paix sans l'accord de l'ONU, et participer à des missions humanitaires. De plus, ils sont unanimes (100%) à croire que la PESD devrait jouer un rôle dans la défense du territoire de l'UE et dans l'intervention dans des conflits se situant dans d'autres parties du monde que l'Europe.

En résumé, tous les agents adhèrent à l'idée d'un déploiement de forces de manière absolue c'est-à-dire qu'une majorité d'agents répond en faveur des buts hétérodoxes de la

---

<sup>68</sup> Le chiffre avancé fait référence à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes).

<sup>69</sup> Le chiffre avancé correspond à la moyenne des trois questions se rapportant à la représentation sociale de la défense du territoire européen (but orthodoxe).

<sup>70</sup> Le chiffre avancé fait référence à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes).

<sup>71</sup> Le chiffre avancé correspond à la moyenne des trois questions se rapportant à la représentation sociale de la défense du territoire européen (but orthodoxe).

force. Néanmoins, des divergences ont été pointées entre les agents ce qui permet de spéculer raisonnablement sur l'effectivité de la socialisation fonctionnelle. Les militaires et les diplomates adhèrent davantage à l'idée d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE qu'à celle d'une défense du territoire européen ce qui n'est pas le cas des politiques et des hauts fonctionnaires qui privilégient l'objectif orthodoxe de la force. Les universitaires se prononcent de manière égale pour les buts hétérodoxe et orthodoxe de la force.

#### **d. Analyse institutionnelle**

##### *Clivage I : Institutions nationales vs Institutions européennes*

Des différences sont constatées entre les agents qui appartiennent à des institutions nationales et ceux qui font partis d'institutions européennes. Si les uns comme les autres adhèrent davantage à l'idée de déploiement de forces que de défense du territoire européen, les agents européens le sont clairement plus que les agents nationaux.

Les agents nationaux sont 52%<sup>72</sup>, en moyenne, à défendre, l'idée de déploiement de forces à l'extérieur des frontières européennes et légèrement moins à soutenir l'idée d'une défense du territoire européen (50%<sup>73</sup> en moyenne). Plus précisément, les deux tiers des agents nationaux estiment que la PESD devrait intervenir dans des conflits dans d'autres parties du monde (70%), qu'elle devrait participer à des missions humanitaires (70%), ou encore qu'elle devrait prendre part à des missions de la paix avec l'ONU (65%). À l'inverse,

---

<sup>72</sup> Le chiffre avancé fait référence à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes).

<sup>73</sup> Le chiffre avancé correspond à la moyenne des trois questions se rapportant à la représentation sociale de la défense du territoire européen (but orthodoxe).

une minorité d'agents nationaux croient que la PESD devrait défendre le territoire européen (40%) ou garantir la paix au sein de l'UE (40%).

Quant aux agents européens, ils sont plus des trois quarts (78%<sup>74</sup>), en moyenne, à soutenir les buts hétérodoxes de la force alors qu'ils sont moins des deux tiers (64%<sup>75</sup>) à défendre les buts orthodoxes de la force. En guise d'illustrations, les agents européens sont unanimes (100%) à estimer que la PESD devrait intervenir dans des conflits dans d'autres parties du monde. Ils sont également près de neuf sur dix (88%) à considérer que la PESD devrait prendre part à des opérations de la paix en collaboration avec l'ONU. Ils sont près des trois quarts (73%) à penser que la PESD devrait avoir un rôle dans le rapatriement des Européens se situant dans des zones conflictuelles. À l'inverse, ils sont seulement un quart (27%) à admettre que la PESD devrait garantir la paix en Europe, et moins des deux tiers (65%) pour la défense du territoire de l'UE.

En résumé, il a été montré que les agents nationaux comme européens adhèrent davantage à la représentation sociale d'un déploiement de forces que celle d'une défense du territoire européen. De plus, des différences ont été pointées entre ces deux groupes sociaux ce qui valide la prégnance du clivage I et l'effectivité de la socialisation institutionnelle.

### *Clivage II : Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales*

Le clivage entre les agents appartenant à des institutions européennes intergouvernementales et ceux faisant partis des instances européennes supranationales est là

<sup>74</sup> Le chiffre avancé fait référence à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes).

<sup>75</sup> Le chiffre avancé correspond à la moyenne des trois questions se rapportant à la représentation sociale de la défense du territoire européen (but orthodoxe).

aussi effectif. Alors que agents intergouvernementaux privilégient les buts hétérodoxes de la force, les agents supranationaux, étonnement, préfèrent les buts orthodoxes de l'usage de la force. Ces différences permettent de confirmer l'effectivité de la socialisation institutionnelle.

Les agents intergouvernementaux sont 69%<sup>76</sup>, en moyenne, à défendre, l'idée d'un déploiement de forces à l'extérieur des frontières européennes alors qu'ils ne sont que 54%<sup>77</sup> à soutenir l'idée d'une défense du territoire européen. Plus précisément, les agents intergouvernementaux sont unanimes pour affirmer que la PESD devrait intervenir dans des zones conflictuelles dans d'autres régions du monde que l'Europe. Ils sont près de neuf sur dix (87%) à croire que la PESD devrait rapatrier les Européens se situant en zone dangereuse. Les trois quarts d'entre eux (75%) pensent que la PESD devrait intervenir dans d'autres parties du monde pour des cas de désastres naturel, écologique, ou nucléaire, prendre part à des missions de la paix avec l'ONU, ou encore participer à des missions humanitaires. A l'inverse, ils ne sont que 12% à supputer que la PESD devrait garantir la paix en Europe. Et un sur deux (50%) seulement pense que la défense du territoire de l'UE est un objectif que la PESD devrait relever.

Les agents supranationaux sont plus des deux tiers (67%<sup>78</sup>), en moyenne, à soutenir l'idée d'un déploiement de forces. Mais, ils sont encore plus nombreux à supporter l'idée d'une défense du territoire européen, près des trois quarts (73%<sup>79</sup>) d'entre eux. Par exemple, ils sont seulement 60% à croire que la PESD devrait rapatrier les Européens se situant en zone

---

<sup>76</sup> Le chiffre avancé fait référence à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes).

<sup>77</sup> Le chiffre avancé correspond à la moyenne des trois questions se rapportant à la représentation sociale de la défense du territoire européen (but orthodoxe).

<sup>78</sup> Le chiffre avancé fait référence à la moyenne des huit questions se rapportant à la représentation sociale d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE (buts hétérodoxes).

<sup>79</sup> Le chiffre avancé correspond à la moyenne des trois questions se rapportant à la représentation sociale de la défense du territoire européen (but orthodoxe).

conflictuelle, intervenir à l'extérieur de l'UE en cas de désastres nucléaire, écologique, ou naturel, ou encore prendre part à des opérations de la paix en dehors de l'UE, et sans l'aide de l'ONU. À l'inverse, ils sont unanimes (100%) à penser que l'UE devrait intervenir lors de conflits se situant aux frontières de l'UE ou défendre le territoire de l'UE (80%).

En résumé, les agents intergouvernementaux comme supranationaux adhèrent majoritairement à l'idée d'un déploiement de forces à l'extérieur de l'UE. Néanmoins, il a été souligné que les agents supranationaux adhèrent encore plus aux buts traditionnels de la force. Comme les hauts fonctionnaires et les politiques, les agents supranationaux adhèrent aux buts hétérodoxes de la force de manière absolue mais non relative. Les institutions intergouvernementales et supranationales ne socialisent pas de la même manière leurs agents.

#### **e. Conclusions**

Les agents de la PESD adhèrent davantage à l'idée hétérodoxe de la force d'un déploiement de forces plutôt qu'à l'idée traditionnelle de la défense du territoire européen. Quelques exceptions à cette règle générale sont à rappeler. Les politiques, les hauts fonctionnaires, et les agents supranationaux supportent majoritairement l'idée de déploiement de forces. Mais ils sont plus nombreux encore à soutenir celle d'une défense du territoire. À l'inverse, si les agents britanniques sont une minorité à croire aux buts hétérodoxes de la force, ils sont encore plus minoritaires à estimer les buts orthodoxes de la force. Ces nombreuses différences entre les groupes sociaux analysés permettent de confirmer l'effectivité des socialisations fonctionnelle et institutionnelle. Quant à la socialisation stato-

culturelle, elle est partiellement infirmée du fait de résultats similaires des agents français et allemands.

Ces constats confirment les analyses de Giegerich (2006) qui, déjà, observait un avantage aux buts hétérodoxes sur les buts traditionnels de la force. À l'inverse, les présents résultats s'éloignent des observations de Meyer (2006). Ce dernier affirme que la force est utilisée si et seulement si elle vise des buts humanitaires. Le déploiement de forces à l'extérieur de l'UE n'est pas limité à des « buts humanitaires » c'est-à-dire civils comme le prétend Meyer (2006). Il souhaite également avoir une ambition plus largement politique. En d'autres termes, la PESD ne vise pas seulement une aide aux sociétés civiles des zones en conflits mais souhaite aussi assister les pouvoirs publics (États). Par conséquent, il semble privatif de parler de « buts humanitaires », et plus juste d'évoquer des « buts diplomatiques ».

## **2. Instruments d'action**

L'objectif de cette section est de présenter les résultats de la dimension IV de la culture stratégique européenne. Cette dernière est-elle caractérisée par une promotion des instruments d'action militaire, civil, ou hybride ?

### **a. Analyse générale**

S'il n'y a que deux questions se rapportant à cette dimension, les résultats en sont non moins éloquents. La culture stratégique européenne est caractérisée non seulement par des instruments civils mais aussi par des outils militaires. Les agents ont répondu à 84% en faveur

du développement d'instruments militaires, et à 79% en faveur d'outils civils. La proximité et le degré élevé des pourcentages valident l'hypothèse d'instruments d'action hybrides (militaire et civil).

### **b. Analyse stato-culturelle**

Les résultats de l'analyse stato-culturelle<sup>80</sup> précisent les informations apportées par l'analyse générale. Les agents français et allemands se prononcent plus largement que leurs homologues britanniques pour le développement des instruments d'action civil et militaire. Concernant les outils militaires, les agents allemands (93%) et français (86%) sont neuf sur dix à soutenir leur développement alors que les agents britanniques (60%) sont moins des deux tiers. Concernant les outils civils, les agents allemands (87%) sont largement plus que les britanniques (70%) à souhaiter leur développement quand les agents français le sont marginalement (71%).

Un second constat apparaît. Les agents allemands (93% contre 87%) et français (86% contre 71%) sont plus nombreux à vouloir l'extension des moyens militaires que civils. Ce n'est pas le cas des agents britanniques qui donne la priorité aux outils civils (70% contre 60% pour les outils militaires). Les variations remarquées entre les États permettent de valider l'hypothèse d'une socialisation stato-culturelle.

---

<sup>80</sup> L'analyse stato-culturelle se concentre sur les agents britanniques, allemands, et français. Les « autres » Européens (regroupant les Belges, les Hollandais, les Grecs, les Finlandais, et les Lituanais) et les États-Uniens corroborent l'hypothèse. se prononcent en faveur d'outils militaire et civil (i.e. Tableau 2). Mais, ils ne sont pas traités parce qu'ils ne disposent pas d'un nombre de sondés significatifs. Chaque nationalité n'est représentée qu'une seule fois.

### **c. Analyse fonctionnelle**

L'analyse fonctionnelle est à l'image de la précédente : il y a une tendance générale des agents de la PESD à adhérer aux instruments d'action militaire et civil mais dans des proportions différentes suivant leur fonction. Les politiques sont un peu plus d'un sur deux (57%) à se prononcer en faveur des instruments d'action militaire, quand les hauts fonctionnaires sont trois sur quatre (75%), que les diplomates sont plus de huit sur dix (85%), et que les militaires sont unanimes (100%). L'écart-type va également du simple au double pour les outils civils. Seulement un haut fonctionnaire sur deux (50%) approuve les instruments civils alors que les diplomates (85%) sont plus des quatre cinquièmes à les défendre. L'écart est identique entre les politiques et les militaires (87%). Ces différences valident la supposition d'une socialisation fonctionnelle.

De plus, il est à noter, qu'une partie des agents se prononce de manière égale en faveur des instruments civil et militaire. C'est le cas des diplomates (85%) et des politiques (57%). L'autre partie des agents (militaires, hauts fonctionnaires) se prononce davantage pour le développement des outils militaires que civils. Les agents militaires sont unanimes à souhaiter le développement des instruments militaires (100%), et sont un sur neuf à répondre les outils civils (87%). Les trois quarts (75%) des hauts fonctionnaires répondent favorablement aux outils militaires alors qu'ils ne sont qu'un sur deux (50%) à le penser pour les outils civils. Le constat d'un réalisme accru de la puissance européenne est une nouvelle fois relevée.

#### **d. Analyse institutionnelle**

##### *Clivage I : Institutions nationales vs Institutions européennes*

Tant les agents nationaux (78%) qu'européens (80%) se prononcent en faveur d'un essor des instruments militaires. Et les agents nationaux (78%) ne sont pas beaucoup plus nombreux que les agents européens (67%) à se prononcer en faveur des outils civils. La forte similitude des résultats remet en question la prégnance du clivage I ce qui n'est pas le cas du suivant.

##### *Clivage II : Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales*

L'idée d'un développement des instruments militaires fait l'unanimité (100%) chez les agents intergouvernementaux ce qui est loin d'être le cas des agents supranationaux (60%). Les agents intergouvernementaux (75%) sont également plus nombreux à défendre l'essor des outils civils que les agents supranationaux (60%). À l'inverse du clivage I, le clivage entre agents intergouvernementaux et supranationaux s'avère vérifié.

#### **e. Conclusions**

Les agents de la PESD adhèrent à la représentation sociale d'un développement d'instruments d'action hybride (militaire *et* civil) (Bakayoko-Penone 2006) avec une légère préférence pour les outils militaires – à l'exception des agents britanniques. La PESD n'est pas « seulement une puissance douce » (« Not such a soft power ») (Giegerich, Wallace

2004). Affirmer l'importance du militaire à ce niveau, confirme l'étude de Giegerich (2006) et conteste l'analyse de Meyer (2006) qui atteste du développement croissant de la puissance civile sans prendre en considération la puissance militaire.

De plus, les incompatibilités idéelles pointées par Meyer (2006) et Giegerich (2006) sont infirmées. L'un et l'autre affirment qu'un clivage persiste entre d'un côté la France et le Royaume-Uni qui privilégient des outils militaires, et d'un autre côté l'Allemagne (et la Pologne pour Meyer ; l'Autriche pour Giegerich) qui favorisent les outils civils. Il a été démontré d'une part que les agents allemands sont plus enclins aux instruments militaires que les agents français et britanniques. La « pression d'adaptation » qu'exerce la culture stratégique européenne sur la culture stratégique allemande avait été identifiée par Giegerich (2006) mais pas dans de telles proportions. De plus, les agents britanniques privilégient davantage les outils civils que militaires. La « pression d'adaptation » de la culture stratégique européenne a une influence aussi forte mais encore plus inattendue sur les agents britanniques. Alors que la culture stratégique britannique est largement tournée vers le « hard power » (faut-il rappeler que la Grande-Bretagne possède l'arme nucléaire ?), les agents britanniques privilégient davantage les instruments civils que militaires. Les agents français sont les seuls à ne produire aucune surprise par rapport aux travaux précédents. Ils sont davantage influencés par les outils d'action militaire que civil tout en gardant une place privilégiée à ces derniers.

En résumé, les agents britanniques préconisent davantage les instruments civils, et les agents allemands défendent plutôt les outils militaires. Pour ne pas vociférer en termes familiers que « c'est le monde à l'envers », il semble légitime de penser que ces résultats sont

une éloquente validation de la théorie du transactionnalisme (i.e. p. 14), et plus précisément des processus de socialisation transnationaux (i.e. fonctionnel et institutionnel).

### 3. Conclusions du chapitre IV

À quelques exceptions près, le chapitre IV a permis de confirmer les hypothèses.

À la première question : « **Les agents de la PESD adhèrent-ils à la culture stratégique européenne ?** », la réponse est entièrement affirmative pour les outils de la force (dimension IV) puisque tous les agents adhèrent à l'idée d'outils hybrides (militaire et civil) de la force. Quant aux buts de la force (dimension III), les agents adhèrent majoritairement à l'idée d'un déploiement de forces à l'extérieur des frontières européennes. Comme il a été observé, les exceptions partielles sont les agents britanniques, les hauts fonctionnaires, les politiques, et les agents supranationaux.

À la seconde question : « **Quelle est l'influence des processus de socialisations stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle sur le niveau d'adhésion ?** », la réponse est là aussi affirmative. La socialisation stato-culturelle est confirmée partiellement du fait de résultat similaire entre les agents français et allemands. La socialisation fonctionnelle est effective tant pour les buts que pour les outils de la force. La socialisation institutionnelle est aussi homologuée à l'exception du clivage entre les agents nationaux et européens correspondant aux outils de la force (dimension IV).

**Conclusion :**  
**Mourir pour l'Europe ?**

« A strategic culture is a process, never a finished product »

**Toje 2008 : 149**

« We're not making a machine, we're growing a living plant,  
and we must wait and see until we understand what this plant turns out to be »

**Churchill 1948**

Souhaitant vérifier l'émergence d'une culture stratégique européenne, deux questions de recherche ont été posées en introduction de ce mémoire : 1. Les agents de la PESD adhèrent-ils à la culture stratégique européenne ? 2. Quelle est l'influence des processus de socialisation stato-culturelle, fonctionnelle, et institutionnelle sur le niveau d'adhésion ?

### **1. Synthèse des principaux résultats obtenus**

Les résultats obtenus laissent penser à la confirmation des hypothèses. Néanmoins, ils doivent être pris avec doigté du fait de la non représentativité de l'échantillon. N'ayant porté notre regard que sur quarante-sept agents de la PESD, l'objectif ici n'est pas d'apporter des conclusions définitives, mais plutôt de dresser un premier bilan utile et suggestif dans la perspective de nouvelles recherches.

#### **a. Adhésion des agents à l' « Europe puissance diplomate »**

À quelques exceptions près, les agents de la PESD adhèrent à une culture stratégique européenne qualifiée d'Europe puissance diplomate. Cette dernière est caractérisée par une européanisation des PNSD, et un usage hétérodoxe de la force. Un rappel des représentations sociales auxquelles les agents de la PESD adhèrent sera effectué. Il permettra de confirmer entièrement ou partiellement les hypothèses préalablement définies pour confronter ces résultats aux précédentes études dans le but de dégager des similitudes et/ou des divergences (i.e. Annexe 10).

### *Une coopération européenne*

Comme supposé, les agents de la PESD adhèrent plutôt à la coopération européenne *via* la PESD qu'à l'alliance transatlantique *via* l'OTAN ce qui vient confirmer le propos de Giegerich (2006). Meyer (2006) ne se prononce pas sur cette dimension. Les agents britanniques sont la seule exception. Cela réaffirme l'une des incompatibilités idéelles persistantes soulignées par Meyer (2006) entre les agents français attachés à la coopération européenne, et les agents britanniques attachés à l'alliance transatlantique. Giegerich (2006) constate aussi un clivage stato-culturel concernant l'espace de coopération. Selon lui, les agents britanniques sont atlantistes, les agents allemands européenistes, et les agents français (et autrichiens) se situent entre les deux. Cette observation est infirmée par les présents résultats qui précisent que les agents français adhèrent davantage que les agents allemands à la représentation sociale d'une coopération européenne.

### *Au-delà de l'État-nation*

Il a ensuite été démontré que les agents de la PESD adhèrent à la représentation sociale d'une européanisation des PNSD. Ils se reconnaissent moins dans l'attachement à leur souveraineté nationale que dans son dépassement. La politique de sécurité et de défense n'est plus la propriété exclusive de l'État. Le « cœur de l'artichaut » (Hoffmann 1966) est dépecé. L'UE prouve qu'elle peut être plus qu'une « illusion » (Hoffmann 1995) dans un domaine relevant des pouvoirs régaliens (« high politics »). Ce résultat rejoint celui de Giegerich (2006). Meyer (2006) ne développe pas cette dimension. Néanmoins, les résultats sont plus nuancés que pour l'espace de coopération. La souveraineté nationale pèse plus lourdement

que l'alliance transatlantique sur l'adhésion des agents de la PESD à une culture stratégique européenne. En d'autres termes, le clivage opposant l'UE aux États est plus structurant que celui entre l'UE et l'OTAN. À ce propos, deux exceptions sont à noter. Il s'agit des agents britanniques et des agents appartenant à une institution nationale qui demeurent plus attachés à leur État qu'à l'UE. Si les études précédentes n'ont pas relevé d'incompatibilités idéelles persistantes, celle-ci en observent.

En résumé, un processus général d'européanisation des PNSD, caractérisée par une coopération européenne, et un dépassement de la souveraineté nationale, se dessine. Si elle avait été supposée, cette européanisation n'en reste pas moins une « anomalie intéressante » (Mérand 2008b : 254) puisque la PESD est régie par une logique intergouvernementale (pilier II), et non par la méthode communautaire (pilier I) qui a pour corollaire l'intégration régionale (i.e. chapitre I). Est ici clairement illustré le processus paradoxal d'une « européanisation sans union européenne » (Irondele 2003), ou d'une « bruxellisation sans communautarisation » (Bagayoko-Penone 2006). L'idée sous-jacente est qu'il y a une européanisation (ou une bruxellisation) des PNSD alors même que la méthode de fonctionnement, en théorie, n'est pas supranationale (ou communautaire) mais intergouvernementale.

#### *Des buts hétérodoxes*

Les agents de la PESD adhèrent davantage à l'idée hétérodoxe de la force d'un déploiement de forces plutôt qu'à l'idée orthodoxe de la défense du territoire européen. Quelques exceptions à cette règle générale sont à rappeler. Les politiques, les hauts

fonctionnaires, et les agents supranationaux supportent les buts hétérodoxes de la force de manière absolue mais non relative. À l'inverse, les agents britanniques sont minoritaires (# absolue) à soutenir la représentation sociale d'un déploiement de forces mais ils sont encore moins à défendre les buts traditionnels de la force. Ils adhèrent donc, de façon relative, aux buts hétérodoxes de la force.

Ces constats font écho aux résultats de Giegerich (2006) qui, déjà, observait un avantage aux buts hétérodoxes sur les buts traditionnels de la force. À l'inverse, ils s'éloignent des observations de Meyer (2006). Ce dernier affirme que la force est utilisée si et seulement si elle vise des buts humanitaires. Le déploiement de forces à l'extérieur de l'UE n'est pas limité à des « buts humanitaires » c'est-à-dire civils comme le prétend Meyer (2006), mais a une ambition plus largement politique. En d'autres termes, la PESD ne vise pas seulement une aide aux sociétés civiles des zones en conflits mais aussi l'assistance aux pouvoirs publics (États). Par conséquent, il semble privatif de parler de « buts humanitaires », et plus juste d'évoquer des « buts diplomatiques ».

### *Une puissance douce ? Pas seulement*

Enfin, les agents de la PESD défendent la représentation sociale que les instruments d'action ont, comme Janus, deux visages : l'un civil et l'autre militaire. Ce constat donne raison à Giegerich (2006), et Bakayoko-Penone (2006) qui conçoivent les instruments d'action de la PESD comme hybrides. Il infirme, par contre, les dires de Meyer (2006) qui affirment qu'il y a un attachement croissant de la PESD aux outils civils sans prendre en compte les instruments militaires. La PESD n'est pas « seulement une puissance douce »

(Giegerich, Wallace 2004). Les outils militaires sont légèrement favorisés par rapport aux instruments civils. Ce qui laisse penser que l'UE a mûri en faisant sien le fameux adage : « Si Vis Pacem, Para Bellum ». Si l'objectif reste le même (maintien de la paix), les moyens pour l'atteindre ont évolué (outils civilo-militaires). L'UE garde sa spécificité d'action (instruments civils) tout en étant plus réaliste (outils militaires).

Les incompatibilités idéelles pointées par Meyer (2006) et Giegerich (2006) sont infirmées, et laissent place – toute chose égale par ailleurs – à une révolution copernicienne. À l'inverse de leur culture stratégique nationale, les agents allemands sont plus enclins aux instruments militaires que civils, et les agents britanniques privilégient davantage les outils civils que militaires. La « pression d'adaptation » qu'exerce la culture stratégique européenne sur la culture stratégique allemande et donc sur les agents allemands avait été identifiée par Giegerich (2006) mais pas dans de telles proportions. Quant à celle influençant la culture stratégique britannique, elle est encore plus inattendue : les agents britanniques défendent davantage le développement d'un « soft power » que les agents allemands.

En résumé, malgré les faits que la PESD soit dirigée par des mécanismes intergouvernementaux c'est-à-dire où les États restent les principaux acteurs, que les agents européens sont pour la plupart en détachement ce qui laisse là aussi présager *a priori* d'une forte influence nationale, qu'un tiers des agents sondés soit des Britanniques, réputés pour leur euroscepticisme, l'émergence d'une culture stratégique européenne est donc constatée. Il semble heuristique de qualifier cette dernière c'est-à-dire l'ensemble des représentations sociales auquel les agents de la PESD adhère d'Europe puissance diplomate pour plusieurs raisons. « Europe » parce que les agents de la PESD pensent que l'espace de coopération est

plutôt européen que transatlantique, et croient, au-delà de leur attachement à leur souveraineté nationale à son dépassement par un processus d'eupéanisation des PNSD. « Puissance » parce que les agents de la PESD évoquent une militarisation de la PESD. Les instruments d'action militaires sont autant voire plus supportés que les outils civils. « Diplomate » parce que l'UE *via* la PESD a un usage de la force hétérodoxe, et vise des missions de maintien de la paix plurielles. Selon ses agents, la PESD vise non seulement un rôle d'aide d'urgence pour les sociétés civiles à court terme (Meyer 2006) mais aussi un rôle d'éducation et de formation des États, des gouvernements en difficulté, à moyen et long termes. Elle ne se limite pas à un rôle humanitaire (Meyer 2006), mais a des objectifs plus largement politiques en étant un interlocuteur des pouvoirs publics tiers. À la frontière entre le « soft power » et la *Realpolitik*, entre le dialogue et la force, entre le civil et le militaire, entre le déploiement de forces civilo-militaires à l'extérieur de l'UE, et l'intervention civile au sein de l'UE, la PESD vise un rôle de gardien de la paix, de négociateur, en un mot, de diplomate.

À l'aune de cette recherche, on est amené à douter de la pertinence du propos d'Howorth (2007 : 40), citée en introduction et qui affirmait qu'« (...) il n'y a pas d'Italiens, d'Espagnols, de Slovènes, ou de Polonais qui sont prêts à « mourir pour l'Europe ». L'émergence de cette « anomalie intéressante » (Mérand 2008b : 254) qu'est la culture stratégique européenne est le symptôme d'une évolution politique concrète dépassant la simple illusion du rocher de Sisyphe (Hoffmann 1995).

## **b. Effectivité des processus de socialisation**

Il vient d'être rappelé à quelles représentations sociales les agents de la PESD adhèrent et qui composent l'Europe puissance diplomate. Il convient ensuite de présenter les différents processus de socialisation qui permettent de comprendre les différences d'adhésion entre les agents. Si tous les agents de la PESD – ou presque – adhèrent à cet ensemble de représentations sociales propres, certains y adhèrent plus que d'autres (i.e. Annexe 11).

### *Socialisation stato-culturelle*

La socialisation stato-culturelle qui postule que les agents sont façonnés par rapport à leur stato-culture s'avère vérifiée. Elle symbolise la persistance d'incompatibilités idéelles entre les agents de la PESD. Les agents allemands pensent la défense européenne différemment des agents français qui eux-mêmes divergent des agents britanniques. Plus précisément, les agents français adhèrent davantage à la coopération européenne et à l'europanisation des PNSD que leurs homologues allemands qui eux-mêmes ont un avantage sur les agents britanniques. Le chapitre IV a apporté des résultats plus nuancés. Si des divergences persistent entre les agents, des similitudes sont également à prendre en compte. Plus précisément, un clivage existe entre d'un côté les agents français et allemands qui adhèrent explicitement aux représentations sociales d'un déploiement de forces et d'instruments hybrides de la force, et d'un autre côté les agents britanniques qui y consentent également mais plus timidement.

Si les agents ont des représentations sociales différentes en fonction de leur stato-culture, comment affirmer la prégnance d'un ensemble de représentations sociales propres aux agents de la PESD, et non réductible à leurs préférences nationales ? L'effectivité des socialisations transnationales (fonctionnelle et institutionnelle) apporte des éclaircissements.

### *Socialisation fonctionnelle*

La socialisation fonctionnelle qui veut qu'un agent soit influencé par la fonction qu'il tient est confirmée. Qu'ils soient britanniques, français, ou allemands, des similitudes se retrouvent dans les représentations sociales des militaires. Ces dernières sont différentes des hauts fonctionnaires qui sont elles-mêmes différentes de celles des politiques, des diplomates ou des universitaires. De nettes divergences entre les hauts fonctionnaires, les politiques, les diplomates, les militaires, et les universitaires ont été pointées pour les dimensions I (espace de coopération), III (buts de la force) et IV (instruments d'action). À l'inverse, ces différents groupes sociaux ont plus de points communs que de différences en ce qui concerne la dimension II (attachement à la souveraineté) de l'Europe puissance diplomate, à l'exception d'un clivage (hauts fonctionnaires, universitaires *vs* militaires, diplomates, politiques), ce qui invalide partiellement la prégnance de la socialisation fonctionnelle pour cette dimension.

### *Socialisation institutionnelle*

Quant à la socialisation institutionnelle, elle suppose que les agents soient façonnés par les institutions dans lesquelles ils se meuvent.

Les institutions européennes socialisent davantage les agents de la PESD à la coopération européenne et à l'eupéanisation des PNSD que les institutions nationales. Et, les instances supranationales façonnent plus fortement les agents à ces représentations sociales que leurs semblables intergouvernementales.

Qu'en est-il des usages de la force ? La socialisation institutionnelle est effective en ce qui concerne l'idée d'un déploiement de forces (dimension III) dans les mêmes termes que les deux dimensions précédentes pour le clivage entre les agents nationaux et européens. À l'inverse, les agents intergouvernementaux n'adhèrent pas moins mais plus que les agents supranationaux aux buts hétérodoxes de la force. Enfin, la socialisation institutionnelle est partiellement infirmée pour la dimension IV (instruments d'action) : le clivage entre les agents nationaux et européens est invalidé.

## **2. Pistes de recherches...**

Si cette recherche espère avoir apporté une modeste pierre – théorique par la conceptualisation d'un idéal-type, empirique par l'analyse d'une enquête sociologique – à l'édifice théorique constructiviste, ce dernier, par définition, est loin d'être achevé. Pour reprendre le mot de Toje (2008 :149) : « Une culture stratégique est un processus, jamais un produit fini ». Quels sont les enseignements de cette étude, ou en d'autres mots, quelles sont les pistes de recherche à modifier, celles qui mériteraient d'être poursuivies, et celles qui vaudraient d'être explorées ?

**a. ...à modifier**

Si l'on considère qu'aucunes des pistes de recherches de ce mémoire doivent être abandonnées, certaines devraient être modifiées. C'est le cas de la base empirique utilisée. Dans une perspective hypothético-déductive, un travail fondamental sur la littérature doit précéder la formulation de questions de recherches, d'hypothèses et d'un cadre méthodologique adapté pour y répondre. En ayant comme point de départ une enquête sociologique (i.e. questionnaires), cette étude a dû réaliser un bricolage méthodologique qui ne lui a pas toujours permis de répondre à ces attentes. En d'autres termes, les questions posées par l'enquête sociologique ne répondaient pas toujours aux besoins de cette recherche c'est-à-dire à l'interrogation de certaines représentations sociales faisant référence à un idéal-type de culture stratégique européenne, celui de l'Europe puissance diplomate. Dans une prochaine étude, il serait donc plus pertinent – et plus logique – de réaliser le questionnaire, l'enquête sociologique après avoir construit un modèle théorique (i.e. idéal-type) pour y répondre de manière plus rigoureuse, et plus directe.

**b. ...à poursuivre**

La principale poursuite qui semble nécessaire à donner à cette recherche est de renforcer la base empirique proposée pour apporter une plus grande légitimité aux résultats. Qualitativement d'abord, en poursuivant la mise à plat et l'analyse de nouveaux questionnaires entrant, mais aussi en réalisant, si possible, des entretiens avec les agents de la PESD. L'échantillon proposée ici n'est pas représentatif. Il serait intéressant qu'il le devienne.

Quantitativement ensuite en réalisant des analyses d'enquête d'opinion eurobaromètres pour convaincre les plus positivistes du bien fondé de cette thèse.

**c. ... à explorer**

Enfin, l'exploration de nouvelles pistes de recherches, en lien avec cette étude, serait intéressante. Dans la perspective d'un travail universitaire plus approfondie comme peut l'être la réalisation d'une thèse, il serait intéressant de comparer le phénomène d'intégration européenne, l'évolution des structures européennes de sécurité et de défense, la construction d'une culture stratégique européenne avec les évolutions qu'il pourrait y avoir en Amérique du Nord entre les Etats-Unis et le Canada. Dans la perspective des notions de « communautés épistémiques » (Haas 1957), et de « communautés de sécurité » (Deutsch), cette étude permettrait de faire avancer de manière non négligeable et plutôt originale la construction de la bâtisse théorique constructiviste.

### Bibliographie

- Adler, Emanuel. 1997. « Seizing the Middle Ground. Constructivism in World Politics ». *European Journal of International Relations*. 3 (3) : 319-363.
- Adler, Emanuel. 2002. « Constructivism in International Relations ». in Carlsnaes Walter, Risse Thomas, Simmons Beth A. 2002. *Handbook of International Relations*. London : Sage. 95-118.
- Albright, Madeleine. 1998. « The Right Balance will Secure NATO's Future ». *Financial Times*. 7 December (in Rutten, 2001 : 10-12).
- Andréani, Gilles. 2000. « Why Institutions Matter ». *Survival*. 42 (2) : 81-95
- Andréani, Gilles. 2002. « Europe de la Défense : y-a-t-il encore une ambition française ? ». *Politique étrangère*. 67 (4) : 983-1000.
- Aron Raymond. 1962. *Paix et Guerre entre les nations*. Paris : Calmann-Lévy.
- Bagayoko-Penone, Niagalé. 2006. « L'eupéanisation des militaires français. Socialisation institutionnelle et culture stratégique ». *Revue française de science politique*. 56 (1) : 49-77.
- Battistella, Dario. 2006 (2<sup>ème</sup> édition). *Théories des relations internationales*. Paris : Sciences Po.
- Benedict, Ruth. 1950. *Échantillons de Civilisation*. Paris : Gallimard.
- Berger Peter, Luckmann, Thomas. 1966. *The social Construction of Realty. A Treatise of the Sociology of Knowledge*, trad. 1986. *La construction sociale de la réalité*. Paris : Méridiens Klincksieck.
- Beyers, Jan. 2005. « Multiple Embeddedness and Socialization in Europe : The Case of Council Officials ». *International Organization*. 59 : 899-936.
- Biava, Alessia. 2006. « La culture stratégique de l'UE dans le domaine de la sortie des crises et des conflits : un cadre de référence ». dans Chetail Vincent, Van der Poel Cédric, Ramel Sylvie, Schowk René. 2006. *Prévention, gestion et sortie de crises*. Genève : Institut Européen de l'Université de Genève. Euryopa étude 36 : 51-74.
- Biava, Alessia. 2007. « L'émergence d'une culture stratégique européenne dans le cadre de la PESC : l'étude du niveau institutionnel ». Présentation lors du 2<sup>ème</sup> Congrès des associations francophones de science politique. Université Laval, Québec, 25-26 mai 2007.
- Blin, Arnaud. 1648. *La paix de Westphalie ou la naissance de l'Europe politique moderne*. Bruxelles : Questions à l'histoire.

- Boismenu, Gérard, Petit Isabelle (dir.). *L'Europe qui se fait. Regards croisés sur un parcours inachevé*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Bourdieu, Pierre, Passeron Jean-Claude. 1970. *La Reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Bourdieu, Pierre. 1974. « Avenir de classe et causalité du probable ». *Revue française de sociologie*. 15 : 3-42.
- Bourdieu, Pierre. 1980. *Le sens pratique*. Paris : Éditions de Minuit.
- Bourdieu, Pierre. 1987. « Espace social et pouvoir symbolique » dans *Choses dites*. Paris : Éditions de Minuit.
- Bourdieu, Pierre, Wacquant Loïc. 1994. *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*. Paris : Le Seuil.
- Bourricaud, François. 1977. *L'individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*. Paris : PUF. Collection Sociologies.
- Braillard, Philippe. 2006. *Les relations internationales*. Paris : PUF. Collection : Que sais-je.
- Braillard, Philippe. 2008. « La politique étrangère de l'Union européenne : utopie ou réalité ? » dans Boismenu, Gérard, Petit Isabelle (dir.). *L'Europe qui se fait. Regards croisés sur un parcours inachevé*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. 223-237.
- Braspenning, Thierry. *Constructivisme et réflexivisme en théorie des relations internationales*.
- Buffotot, Patrice. 2005. *Europe des armées ou Europe désarmée ?* Paris : Éditions Michalon.
- Bull, Hedley. 1977. *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*.
- Cervantès, Miguel de. 1988. *L'ingénieur Hidalgo Don Quichotte de la Manche I*. Paris : Gallimard. Folio n°1900.
- Cervantès, Miguel de. 1988. *L'ingénieur Hidalgo Don Quichotte de la Manche II*. Paris : Gallimard. Folio n°1901.
- Chayes, Abram, Chayes, Antonia Handler. 1995. *The New Sovereignty : Compliance with International Regulatory Agreements*. Cambridge : Harvard University Press.
- Checkel, Jeffrey T. 1998. « The Constructivist Turn in International Relations Theory ». *World Politics*. 50 (2) : 324-348.

- Checkel, Jeffrey T. 2001a. « International Institutions and Socialization in the New Europe ». ARENA Working Paper WP 01/11.
- Checkel, Jeffrey T. 2001b. « Why Comply? Social Learning and European Identity Change ». *International Organization*. 55 (3) : 553-588.
- Checkel, Jeffrey T. 2005. « International Institutions and Socialization in Europe : Introduction and Framework ». *International Organization*. 59 : 801-826
- Checkel, Jeffrey T. 2006. « Constructivist approaches to European integration ». ARENA Working Paper WP 06/06.
- Collet, André. 1992. « Défense » in *Répertoire de droit communautaire*. Paris : Encyclopédie Dalloz.
- Corcuff, Philippe. 2007 (2<sup>ième</sup> édition refondue). *Les nouvelles sociologies*. Paris : Armand Colin, Collection 128.
- Cornish, Paul, Edwards Geoffrey. 2001. « Beyond the EU/NATO dichotomy : the beginnings of a European strategic culture ». *International Affairs*. 77 (3) : 587-603.
- « Déclaration commune sur la défense européenne, 22<sup>ième</sup> sommet franco-britannique, Saint-Malo, 4 décembre 1998 ». *DAI*. 15 janvier 1999. 2 : 94.
- « Déclaration du Conseil européen de Cologne concernant le renforcement de la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense ». *DAI*. 15 juillet 1999. 14 : 547.
- « Déclaration du Conseil Européen de Nice, 7, 8, 9 décembre 2000, Conclusions de la Présidence, Annexe VI ».
- Desch, Michael C. 1998. « Culture Clash : Assessing the Importance of Ideas in Security Studies ». *International Security*. 23 (1) : 141-170.
- Dieckhoff, Alain. 2002. *La nation dans tous ses États*. Paris : Flammarion.
- Dubar, Claude. 1996. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin.
- Duke, Simon. 2002. « CESDP and the EU Response to 11 September : Identifying the Weakest Link ». *European Foreign Affairs Review*. 7 (2) : 153-169.
- Duke, Simon. 2005. « The Lichpin COPS. Assessing the workings and institutional relations of the Political and Security Committee ». Maastricht. EIPA. Working Paper 2003/W/2.
- Durkheim, Émile. 1898. « Représentations individuelles et représentations collectives ». *Revue de Métaphysique et de Morale*. Tome VI (mai 1898).

- Dumoulin, André, Rémacle Éric. 1998. *L'Union de l'Europe occidentale. Phénix de la défense européenne*. Bruxelles : Bruylant, collection Organisation internationales et relations internationales
- Dumoulin, André. 2000. « Les ambitions de l'Europe : de l'après-Kosovo aux indicateurs de cohérence », *Politique étrangère*. 65 (2) : 485-498.
- Dumoulin, André, Raphael Mathieu, Gordon Sarlet. 2003. *La Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD). De l'opérateur à l'identitaire*. Brussels : Bruyant.
- Ellsberg, Daniel. 1972. « The American Way of War ». *Papers on the War*. New York : Simon and Schuster. 238-242.
- Finnemore, Martha, Sikkink Kathryn. 1998. « International Norm Dynamics and Political Change ». *International Organization*. 52 (4) : 887-917.
- Finnemore, Martha. 2003. *The Purpose of Intervention : Changing Beliefs about the Use of Force*. Ithaca and London : Cornell University Press.
- Flockhart, Trine. 2006. « Complex Socialization : A Framework for the Study of State Socialization ». *European Journal of International Relations*. 12 (1) : 89-118.
- Friedberg, Erhard. 1999. « Comment lire les décisions ? ». *Cultures et Conflits*.
- Freedman, Lawrence. 2004. « Can the EU Develop an Effective Military Doctrine ? » in Steven Everts, Lawrence Freedman, Charles Grant, François Heisbourg, Daniel Keohane, and Michael O'Hanlon (eds). *A European Way of War*. London : Centre for European Reform. 13-26.
- Gheciu, Alexandra. 2005. « Security Institutions as Agents of Socialization ? NATO and the « New Europe » ». *International Organization*. 59 : 973-1012.
- Giegerich, Bastien, Wallace William. 2004. « Not Such a Soft Power : the External Deployment of European Forces ». *Survival*. 46 (2) : 163-182.
- Giegerich, Bastien. 2006. *European Security and Strategic Culture, National Responses to the EU's Security and Defence Policy*. Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden.
- Gilpin, Robert. 2001. *Global Political Economy Understanding the International Economic Order*. Pinceton : Princeton University Press.
- Gnessoto, Nicole. 1998. *La puissance et l'Europe*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Goldstein, Judith, Keohane, Robert O. 1993. « Ideas and Foreign Policy : an Analytical Framework ». dans Goldstein, Judith, Keohane, Robert O. 1993. *Ideas and Foreign Policy : Beliefs, Institutions, and Political Change*. Ithaca and London : Cornell University Press. 3-30.

- Gray, Colin S. 1981. « National Style in Strategy ». *International Security*. 6 (2). 21-47.
- Gray, Colin S. 1984. « Comparative Strategic Culture ». *Parameters*. 14 (4) : 26-33.
- Gray, Colin S. 1991. « Geography and Grand Strategy ». *Comparative Strategy*. 10.
- Gray, Colin S. 1999. « Strategic culture as context : the first generation of theory strikes back ». *Review of International Studies*. 25 : 49-69
- Haas, Ernst B. 1958. *The Uniting of Europe*. Stanford : Stanford University Press.
- Habermas, Jürgen. 1987. *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris : Fayard.
- Heiselberg, Stine. 2003. « Pacifism or Activism : Towards a Common Strategic Culture Within the European Security and Defence Policy ? » IIS Working Paper 2003/4. Copenhagen : Institute for International Studies.
- Hoffmann, Stanley. 1966. « Obstinate or Obsolete ? The Fate of the Nation-state and the Case of Western Europe ». *Daedalus*. 95 (3) : 862-915.
- Hoffmann, Stanley. 1995. *The European Sisyphus. Essays on Europe. 1964-1994*. Boulder. Westview Press.
- Hooghe, Liepset. 2001. *The European Commission and The Integration of Europe. Images of Governance*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Hooghe, Liepset. 2005. « Several Roads Lead to International Norms, but Few Via International Socialization : A Case Study of the European Commission ». *International Organization*. 59 : 861-898.
- Hopf, T. 1998. « The Promise of Constructivism in International Relations of Theory ». *International Security*. 23 (1) : 171-2000.
- Hottiaux, Laurent, Liponska-Laberou Joanna. 2000. *La Politique Européenne de Défense*. Paris : L'Harmattan.
- Howorth, Jolyon. 2000. « Britain, NATO and CESDP » : Fixed Strategy, Changing Tactics », *European Foreign Affairs Review*. 5 : 377-396
- Howorth, Jolyon. 2002a. « La France, l'OTAN, et la sécurité européenne : statu quo ingérable, renouveau introuvable ». *Politique étrangère*. 67 (4) : 1001-1016.
- Howorth, Jolyon. 2002b. « The CESDP and the forging of a European Security Culture ». *Politique Européenne*. 8 : 88-108.
- Howorth, Jolyon. 2003. « Au-delà des apparences ou les lents progrès de la PESD », in *Politique étrangère*. 68 (3) : 743-758.

- Howorth, Jolyon. 2007. *Security and Defence Policy in the European Union*. Basingstoke : Palgrave-Macmillan.
- Hunter, Robert E. 2000. *The European Security and Defence Policy : NATO's Companion – or Competitor ?* Monterey, CA : Rand Publications.
- Irondelle, Bastien. 2002-03. « La défense européenne, quel objet pour quels outils d'analyse ? ». *La revue internationale et stratégique*. 48 (hiver) : 79-88.
- Irondelle, Bastien. 2003. « Europeanization without the European Union ? French military reforms 1991-1996 ». *Journal of European Public Policy*. 10 (2) : 208-226.
- Joana, Jean, Smith, Andy. 2002. *Les commissaires européens. Technocrates, diplomates ou politiques ?* Paris : Presses de Sciences Po.
- Joerges, Christian, Neyer Juergen. 1997a. « From Intergovernmental Bargaining to Deliberative Political Processes : The Constitutionalisation of Comitology ». *European Law Journal*. 3 (3) : 273-299.
- Joerges, Christian. 1997b. « Transforming Strategic Interaction into Deliberative Problem-Solving : European Comitology in the Foodstuffs Sector ». *Journal of European Public Policy* 4 (4) : 609-625.
- Johnston Alastair Iain. 1995a. *Cultural Realism : Strategic Culture and Grand Strategy in Chinese History*. Princeton : Princeton University Press.
- Johnston Alastair Iain. 1995b. « Thinking About Strategic Culture ». *International Security*. 19 (4) : 32-64.
- Johnston, Alastair Iain. 1999. « Strategic cultures revisited : reply to Colin Gray ». *Review of International Studies*. 25 : 519-523.
- Johnston, Alastair Iain. 2005. « Conclusions and Extensions : Toward Mid-Range Theorizing and Beyond Europe ». *International Organization*. 59 : 1013-1044.
- Kardiner, Abram. 1969. *L'individu et sa société*. Paris : Gallimard.
- Katzenstein, Peter J. 1996a. *Cultural Norms and National Security : Police and Military in Postwar Japan*. Ithaca and London : Cornell University Press.
- Katzenstein, P. (dir.). 1996b. *The Culture of National Security*. New York : Columbia University Press.
- Keohane, R. O. 1988. « International Institutions : Two Approaches ». *International Studies Quarterly*. 32 (4) : 379-396.
- Kelley, Donald R. 1999. *The Cultural Pattern in American Politics : The First Century*. New York : Alfred A. Knopf.

- Kelley, Donald R. 1996. « The Old Cultural History ». *History of the Human Sciences*. 9.
- Kubalkova, V. 2001. « A Constructivist Primer », in Kubalkova, V. (dir.), *International Relations in a Constructed World*. Armonk/ Londres : M. E. Sharpe. 4-76.
- Klein, Bradley S. 1988. « Hegemony and Strategic Culture : American Power Projection and Alliance Defence Politics ». *Review of International Studies*. 1988. 14 (2). 133-148.
- Klein, Bradley S. 1994. *Strategic Studies and World Order – The Global Politics of Deterrence*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Klein, Jean, Patrice Buffotot, Nicole Vilboux (dir.). 2003. *Vers une politique européenne de sécurité et de défense, Défis et opportunités*. Paris : Economica.
- Klein, Yitzhak. 1991. « A Theory of Strategic Culture ». *Comparative Strategy*. 10 (1) : 3-23.
- Klotz, Audie, Lynch, Cecelia. 1999. « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales ». *Critique internationale*. 2 : 51-62.
- Kratochwil, Friedrich. 2001. « Constructivism and Identity: A Dangerous Liaison ». *European Journal of International Relations*. 7: 315-348
- Lautrey, Jacques. 1984. *Classe sociale, milieu familial, intelligence*. Paris : PUF.
- Lefort, Claude. 1969. « Introduction à l'œuvre d'Abram Kardiner » dans Kardiner, Abram. 1969. *L'individu et sa société*. Paris : Gallimard.
- Lewis Gaddis, John. 1982. *Strategies of Containment : A Critical Appraisal of Postwar American National Security Policy*. Oxford : Oxford University Press.
- Lewis, Jeffrey. 2005. « The Janus Face of Brussels : Socialization and Everyday Decision Making in the European Union ». *International Organization*. 59 : 937-971.
- Liddell Hart B. H. 1942. *The British Way in Warfare. Adaptability and Mobility*. New York et Harmondsworth : Penguin.
- Lindley-French, Julian. 2002. « In the shade of Locarno ? Why European defence is failing ». *International Affairs*. 78 (4) : 789-811.
- Linton, Ralph. 1968. *De l'homme*. Paris : Éditions de Minuit.
- Longhurst, Kerry. 2004. *Germany and the Use of Force : the Evolution of the German Security Policy 1989-2003*. Manchester : Manchester University Press.
- Lynch, Marc. 1999. *State Interests and Public Spheres. The International Politics of Jordan's Identity*. New York : Columbia University Press.

- Lynch, Marc. 2002. « Why Engage ? China and the Logic of Communicative Engagement. » *European Journal of International Relations*. 8 (2) : 187-230.
- Macleod, Alex, O'Meara Dan (dir.). 2007. *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*. Montréal : Athéna Éditions.
- McSweeney, B. 1999. *Security, Identity and Interests : A Sociology of International Relations*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Magnette, Paul. 2003. *Le régime politique de l'Union européenne*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Collection « Références inédites ».
- Mahan Alfred Thayer. 1918. *The Influence of Sea Power Upon History, 1660-1783*. Londres : Sampson Low, Marston & Co. Ltd. 50-89
- Matlary, Janne Haaland. 2006. « When Soft Power Turns Hard : Is an EU Strategic Culture Possible ? » *Security Dialogue*. 37 (1) : 105-121.
- March J.G. et Olsen J. P. 1989, *Rediscovering Institutions : The Organizational Basis of Politics*, New York, The Free Press.
- March J.G. 1994, *A Primer on Decision Making : How Decisions Happen*, New York, The Free Press.
- Marks, Gary, Hooghe Liesbet, Blank Kermit. 1996. « European Integration in the 1980s : State-centric vs Multi-level Governance ». *Journal of Common Market Studies*. 34 (3).
- Martinsen, Per M. 2004. « Forging a Strategic Culture : Putting Policy into ESDP ». *Oxford Journal on Good Governance*. 1 (1).
- Mead, George H. 1933. *Mind, Self and Society*, trad. 1963. *L'esprit, le soi, et la société*. Paris : PUF.
- Menon, Anand. 1995. « From Independence to Cooperation : France, NATO, and European Security ». *International Affairs*. 71 (1) : 19-34.
- Mérand, Frédéric. 2005. « Dying for the Union ? Military officers and the creation of a European defence force ». *European Societies*. 5 (3) : 253-282.
- Mérand, Frédéric. 2006. « Social Representations in the European Security and Defence Policy ». *Cooperation and Conflict : Journal of the Nordic International Studies Association*. 41(2) : 131-152.
- Mérand, Frédéric. 2008a. « Qu'est-ce que l'Europe de la Défense ? » dans Boismenu, Gérard, Petit Isabelle (dir.). *L'Europe qui se fait. Regards croisés sur un parcours inachevé*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. 239-255.

- Mérand, Frédéric. 2008b. *European Defence Policy: Beyond the Nation State*. Oxford : Oxford University Press.
- Mérand, Frédéric. 2008c. « L'Europe des diplomates, l'Alliance des militaires. La PESD comme enjeu de luttes symboliques ». *Les Champs de Mars*. (19). Paris : La Documentation française.
- Mérand, Frédéric, Pouliot, Vincent. 2008. *Le monde de Pierre Bourdieu : Éléments pour une théorie sociale des Relations internationales*. *Revue canadienne de science politique*. 41 (3) : 603-625.
- Meyer, Christoph O. 2005. « Convergence Towards a European Strategic Culture ? A Constructivist Framework for Explaining Changing Norms ». *European Journal of International Relations*. 11 (4) : 523-549.
- Meyer, Christoph O. 2006. *The Quest for a European Strategic Culture : Changing Norms on Security and Defence in the European Union*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Moravcsik, Andrew. 1991. « Negotiating the Single European Act ». in Keohane, Robert O., Hoffman Stanley (dir.). *The New European Community. Decisionmaking and Institutional Change*. Boulder : Westview Press. p. 46
- Moravcsik, Andrew. 1993. « Armaments Among Allies. European Weapons Collaboration, 1975-1985 ». in Evans, Peter B., Jacobson Harold K., Putnam Robert D. (dir.). *Double-Edged Diplomacy*. Berkeley : University of California Press. p. 129.
- Morin, Edgar. 1990. *Introduction à la pensée complexe*. Paris : Le Seuil
- Morin, Edgar. 1994. *La Complexité humaine*. Paris : Flammarion. Collection Champs – L'Essentiel
- Missiroli, Antonio. 2003. « The European Union : Just a Regional Peacekeeper ? ». *European Foreign Affairs Review*. 8 : 493-503.
- Nye, Joseph. 2004. *Soft Power. The Means to Success in World Politics*. New York (N. Y.) : Public Affairs.
- Olivi, Bino, Alessandro Giaccone. 2007. *L'Europe difficile. La construction européenne*. Paris : Gallimard.
- O'Meara Dan. 2007. « Le constructivisme. Sa place, son rôle, sa contribution et ses débats » dans Macleod, Alex, O'Meara Dan (dir.). 2007. *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*. Montréal : Athéna Éditions.
- Percheron, Annick. 1974. *L'univers politique des enfants*. FNSP, Colin.
- Peterson, John. 2004. « Europe, America, Iraq : Worst Ever, Ever worsting ? ». *Journal of Common Market Studies*. 42 : 9-26.

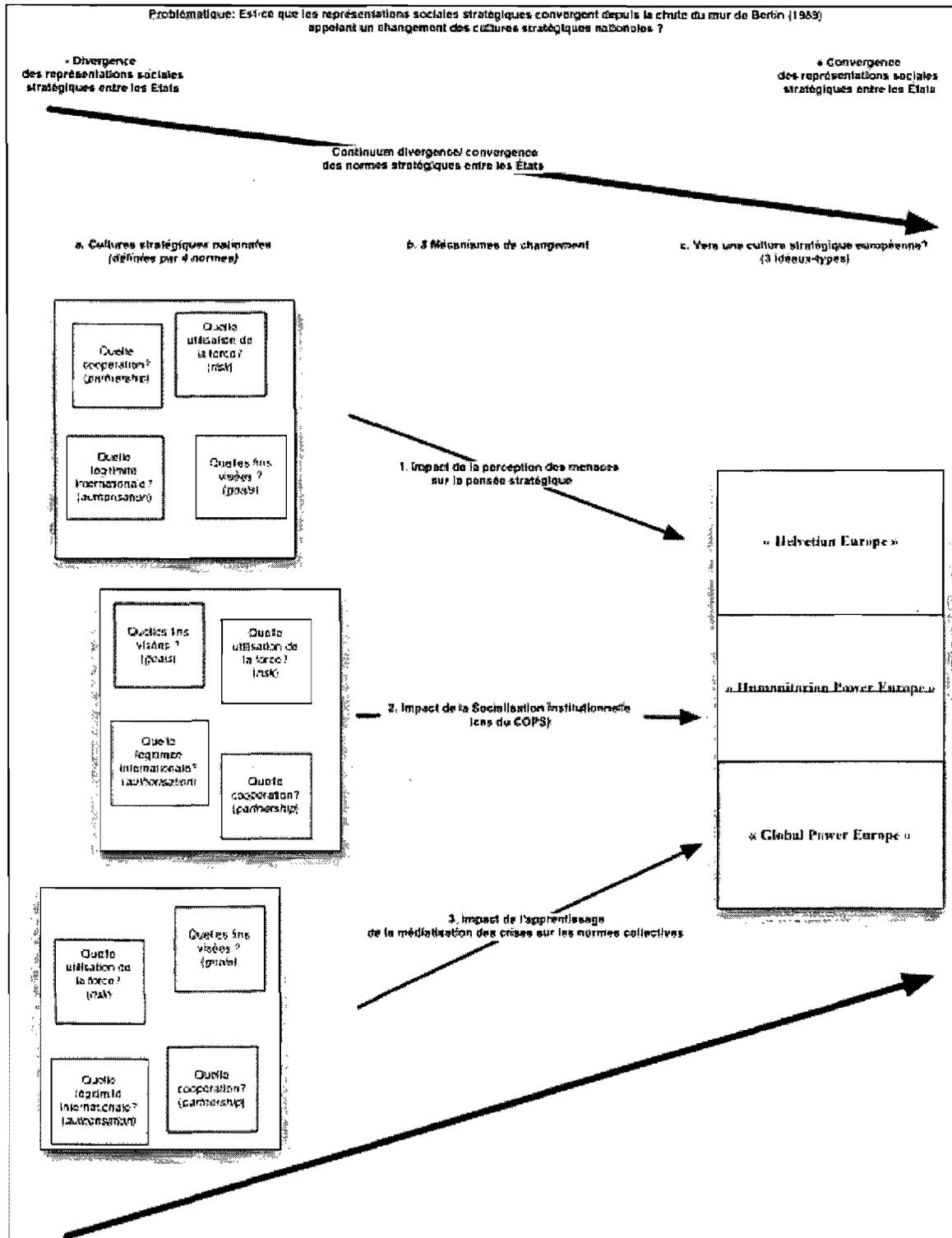
- Pac, Henri. 1991. *Défense et Sécurité Européenne*. Paris : Eyrolles.
- Parsons, Talcott, Bales, Robert F. 1955. *Family, Socialization and Interaction Process*. Glencoe : The Free Press.
- Penska, Susan E., Mason Warren L. 2003. « EU Security and the Transatlantic Relationship ». *Cooperation and Conflict*. 38 (3) : 255-280.
- Petiteville, Franck. 2006. *La politique internationale de l'Union européenne*. Paris : Les presses de Sciences Po.
- Piaget, Jean. 1964. *Six études de psychologie*. Paris : Gonthier. Collection Médiation.
- Posen, Barry E. 2004. « ESDP and the Structure of World Power ». *The International Spectator*. 39 (1) : 5-17.
- Putnam, R. D. 1993. « Diplomacy and Domestic Politics : The Logic of Two-Level Games » dans Evans P. B., Jacobsen H. K. and Putnam R. D. *Double-Edged Diplomacy. International Bargaining and Domestic Politics*. Berkeley, CA, University of California Press : 427-460.
- Popper, Karl. 1963. *Conjectures and Refutations : The Growth of Scientific Knowledge*. London : Routledge and Kegan Paul.
- Quermonne Jean-Louis. 2005. *Le système politique de l'Union européenne*. Paris : Montchrestien, Collection « Clefs Politique ».
- Rapport sur la PESD de la Présidence suédoise au Conseil Européen de Göteborg. 14 et 15 juin 2001. Plan d'action en matière de police.
- Reus-Smit, C. 2005. « Constructivism », in Burchill, S. et alii. *Theories of International Relations*. 3<sup>ième</sup> édition. Basingstoke : Palgrave. 188-212.
- Risse, Thomas, Ropp Stephen, Sikkink Kathryn. 1999. *The Power of Human Rights : International Norms and Domestic Change*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Risse, Thomas. 2000. « « Let's Argue ! » : Communicative Action in World Politics ». *International Organization*. 54 (1) : 1-40.
- Roussel, Stéphane. 2007. *Culture stratégique et politique de défense. L'expérience canadienne*. Montréal : Athéna Éditions.
- Ruggie J. G. 1998. « What Makes the World Hang Together ? Neo-Utilitarianism and the Social Constructivist Challenge ». *International Organization*. 52 (4) : 855-885.
- Rutten, Maartje. 2001. *From Saint-Malo to Nice. European Defence : core documents*. Paris : Chaillot Paper 47.

- Rynning Sten. 2003. « The European Union : Towards a Strategic Culture ? ». *Security Dialogue*. 34 (4) : 479-496.
- Sartre, Jean-Paul. 1986. *Questions de méthode*. Paris : Gallimard. Collection « Tel ».
- Schwok René. 2005. *Théories de l'intégration européenne*. Paris : Montchrestien, Collection « Clefs Politique ».
- Shannon, Vaughn P. 2005. « Wendt's Violation of the Constructivist Project : Agency and Why a World State is Not Inevitable ». *European Journal of International Relations*. 11 (4) : 581-587.
- Schimmelfennig, Franck. 2000. « International Socialisation in the New Europe : Rational Action in an Institutionnal Environment ». *European Journal of International Relations*. 6 (1) : 109-139.
- Schimmelfennig, Franck. 2005. « Strategic Calculation and International Socialization : Membership Incentives, Party Constellations, and Sustained Compliance in Central and Eastern Europe ». *International Organization*. 59 : 827-860.
- Snyder, Jack L. 1977. *The Soviet Strategic Culture : Implications for Limited Nuclear Operations*. A project AIR FORCE report prepared for the United States Air Force, R-2154-AF. Santa Monica : RAND.
- Toje, Asle. 2008. *America, the EU, and Strategic Culture. Renegotiating the transatlantic bargain*. London and New-York : Routledge. Contemporary Security Studies.
- Treacher, Adrian. 2004. « From Civilian to Military Actor : The EU's Resistable Transformation ». *European Foreign Affairs Review*. 9 : 49-66.
- Wallace, H. 2000. *The Institutional Setting : Five Variations on a Theme. Policy-Making in the European Union. H. Wallace and W. Wallace*. Oxford : Oxford University Press.
- Wasinski, Christophe. 2006. « Aperçu d'un atelier de recherches : Les études sociales constructivistes, critiques et postmodernes de sécurité (Partie II) ». *Les cahiers du RMES*. 3 (1) : 80-104.
- Walt, Stephen M. 1998. « International Relations. One world, many theories ». *Foreign Policy*. 110.
- Waltz, Kenneth. 1979. *Theory of International Politics*. New York : Random House.
- Wasinski, Christophe. 2006. « La culture stratégique : évaluation d'un concept et de ses ramifications en relations internationales ». *Les cahiers du RMES*. 3 (1) : 117-142.
- Weber, Max. 1964. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Plon.

- Weber, Max. 1971. *Économie et Société*. Paris : Plon.
- Weigley Russell F. 1977. *The American Way of War – A History of United States Military Strategy and Policy*. Indiana : Bloomington.
- Weldes, J. 1998. « Bureaucratic Politics : A Critical Constructivist Assessment ». *Mershon International Studies Review*. 42 (2) : 216-225.
- Wendt, Alexander. 1992. « Anarchy is what states make of it : the social construction of power politics ». *International Organization*. 46 (2) : 391-425.
- Wendt, Alexander. 1995. « Constructing International Politics ». *International Security*. 20 (1) : 71-81.
- Wendt Alexander. 1999. *Social Theory of International Politics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Wendt Alexander. 2003. « Why a World State is Inevitable ». *European Journal of International Relations*. 9 (4) : 491-542.

Annexes

Annexe 1 : Analyse des transformations des représentations sociales stratégiques (Meyer, 2006)



*Annexe 2 : Questionnaire*

**EUROPEAN SECURITY AND DEFENCE NETWORKS**

**STANDARDIZED QUESTIONNAIRE**

**Université de Montréal**

**Institute of Development Studies (Brighton)**

**Institut d'Études Politiques (Sciences Po) Paris**

**Royal Military Academy of Belgium**

**EUROPEAN SECURITY AND DEFENCE NETWORKS**  
**STANDARDIZED QUESTIONNAIRE**

Contact information \_\_\_\_\_

Date, time and place questionnaire was filled \_\_\_\_\_

**Introduction and ethics**

Our institutes are conducting a research on different kinds of organizations involved in and around the European security and defence policy. The project is part of a larger research project, undertaken in several European countries.

In this project the University of Montreal, the Institute of Development Studies (Brighton), Sciences Po Paris, and the Royal Military Academy of Belgium are all participating.

In our research, we look at “organizational units”, like divisions, departments, or offices, that have a strong “corporate” identity and a clear statement of purpose. We are especially interested in learning more about the way in which organizational units cooperate and organize themselves in order to achieve their goals vis-à-vis the European security and defence policy. We are, of course, also interested in your organizational unit and that is why we have contacted you.

The results of the study will be used for scientific publications. Information that is provided will be treated with absolute confidentiality.

Although we will be asking very precise questions on your organizational unit, we want to stress we are not specifically focusing on your organizational unit alone. It is the general picture which interests us. But to get a good general picture, we need good information on individual actors as well. The questionnaire will take less than an hour to fill out. The attached “CARD A” will be used to register your answers in section C only.

Thank you very much for your help.

Project leaders:

**Frédéric Mérand**, Assistant Professor, Department of Political Science, University of Montreal

[information retirée / information withdrawn]

**Niagalé Bagayoko-Penone**, Research Fellow, Institute for Development Studies, Brighton

[information retirée / information withdrawn]

**Stephanie Hofmann**, PhD Candidate, Department of Political Science, Cornell University

[information retirée / information withdrawn]

**Bastien Irondelle**, Research Fellow, CERI, Sciences Po Paris

[information retirée / information withdrawn]

**Philippe Manigart**, Professor, Department of Behavioral Sciences, Royal Military Academy of Belgium

[information retirée / information withdrawn]

**A. Information about organizational unit**

A1. What is the name of the organization to which the organizational unit belongs? (filled out by interviewer)

---

A2. How do you define the organization? (filled out by interviewer)

- a) governmental
- b) EU
- c) voluntary
- d) business
- e) academic
- f) interest group

A3. What is the name of the organizational unit? (filled out by interviewer)

---

A4. Where is the organizational unit based?

- a) EU-Brussels
- b) EU-Strasbourg
- c) EU-Paris
- d) EU-Luxembourg
- e) France
- f) Germany
- g) Great Britain
- h) Belgium

A5. What is the position of the individual interviewed? (filled out by interviewer)

---

**We begin with a few questions about your organizational unit.**

A6. What is, roughly, the number of full-time equivalent personnel in the organizational unit?

---

A7. What is the organizational unit's *main* source of funding?

- a) EU budget
- b) government budget
- c) corporate funding
- d) contracts
- e) political funding
- f) parliamentary funding
- g) donations

A8. Which policy issues are covered by the organizational unit? (READ AND CIRCLE AS MANY AS NECESSARY)

- a) foreign policy in general
- b) non-proliferation
- c) development/humanitarian aid
- d) political affairs
- e) public relations
- f) security policy
- g) defence policy
- h) procurement/armaments

- i) counterterrorism
- j) crisis management
- k) trade policy
- l) ESDP
- m) CFSP
- n) EU policy in general
- o) OTHER – specify: \_\_\_\_\_

A9. Which level of government or International Organisation do you primarily deal with?

- a) EU only
- b) member state(s) only
- c) NATO only
- d) EU and member state(s)
- e) NATO and member state(s)
- f) EU and NATO
- g) EU, NATO and member state(s)

A10. What is the relative importance of ESDP in your organizational unit's activity?

- a) A predominant concern
- b) one of several concerns
- c) incidental to its regular business

A11. What is the degree of interest of your organizational unit vis-à-vis the following ESDP dimensions (PLEASE CHECK)?

	Very interested	Quite interested	Somewhat	Not at all
--	-----------------	------------------	----------	------------

			interested	interested
Military Crisis management				
Civilian Crisis management				
Procurement/armaments				
Institutional issues				
Security policy				
Defence policy				

A12. What type of professional/policy output **best** characterizes your organizational unit's work in relation to ESDP? (ONLY ONE ANSWER)

- a) Direct involvement in policy-making
- b) Providing expertise
- c) opinion formation
- d) lobbying
- e) legislative activity

A12.1 How frequently do members of your organizational unit travel to other European capitals?

- a) more than once a week
- b) once a week
- c) more than once a month but less than once a week

- d) once a month
- e) several times a year but less than once a month
- f) once a year
- g) less than once a year
- h) almost never

A12.2 If you are not based in Brussels, how frequently do members of your organizational unit travel to Brussels?

- a) more than once a week
- b) once a week
- c) more than once a month but less than once a week
- d) once a month
- e) several times a year but less than once a month
- f) once a year
- g) less than once a year
- h) almost never

**B. Role of organizational unit in ESDP initiatives**

Now we would like to ask you some questions about ESDP issues that are of particular interest to us.

*B1. On 21 November 2005, EU Defence Ministers agreed to a voluntary **Code of Conduct** for defence procurement. 22 EU member states have undertaken to open up most defence procurement opportunities of 1 million Euros or more to each other's suppliers by 1 July 2006.*

B1.1 How concerned was your organizational unit about this initiative?

- a) Very concerned
- b) rather concerned
- c) not at all concerned -- IF C) GO TO B2

B1.2 What is your organizational unit's position vis-à-vis the Code of Conduct?

- a) very favourable
- b) rather favourable
- c) rather against
- d) very much against

B1.3 Below are a number of statements about the Code of Conduct. Please tell us which one best characterizes your organizational unit's position on the Code of Conduct.

- a) The Code of Conduct will help create a level playing field and improve the European military procurement procedures
- b) The Code of Conduct is a necessary first step towards the creation of a European defence equipment market

- c) The Code of Conduct does not go far enough in improving European military procurement procedures
- d) Although the creation of a European defence equipment market would be a good thing, the Code of Conduct is not the right way to do it
- e) The EU has no business regulating military procurement

**B1.4** In getting this Code of Conduct approved, how important was the role played by your organizational unit?

- a) played a determining role
- b) played an important role
- c) played a minor role
- d) played no role at all

**B1.5** Did you collaborate with other organizations to promote your views?

- a) yes
- b) no – IF B) GO TO B1.7

**B1.6** Can you identify which ones (NAME A MAXIMUM OF 5)?

---

---

---

**B1.7** Can you identify organizations that opposed this initiative (NAME A MAXIMUM OF 5)?

---

---

---

*B2. On 27 April 2006, the EU decided to launch **EUFOR RDC**, a military operation to support MONUC during presidential and legislative elections in the Democratic Republic of the Congo. The autonomous EU mission, led by Germany with a strong French contingent, ended on 30 November 2006.*

B2.1 How concerned was your organizational unit about this initiative?

- a) Very concerned
- b) rather concerned
- c) not at all concerned – IF C) GO TO B3

B2.2 What is your organizational unit's position vis-à-vis this mission?

- a) very favourable
- b) rather favourable
- c) rather against
- d) very much against

B2.3 Below are a number of statements about EUFOR RDC. Please tell us which one best characterizes your organizational unit's position on EUFOR RDC.

- a) EUFOR RDC was the right thing to do for Congo
- b) EUFOR RDC is a necessary first step towards the creation of a credible ESDP
- c) Although ESDP is a good thing, the EU should not intervene in Africa
- d) The EU was wrong to launch a military operation
- e) The EU should have sent a much bigger military force to the Congo

B2.4 In getting this mission approved, how important was the role played by your organizational unit?

- a) played a determining role
- b) played an important role
- c) played a minor role
- d) played no role at all

B2.5 Did you collaborate with other organizations to promote your views?

- a) yes
- b) no – IF B) GO TO B2.7

B2.6 Can you identify which ones (NAME A MAXIMUM OF 5)?

---

---

---

B2.7 Can you identify organizations that opposed this initiative (NAME A MAXIMUM OF 5)?

---

---

---

*B3. On 18 May 2004, EU Foreign and Defence Ministers approved the concept of EU Battle Groups, integrated multinational military units that can be rapidly deployed for ESDP missions. The first Battle Groups became operational in January 2007.*

B3.1 How concerned was your organizational unit about this initiative?

- a) Very concerned
- b) rather concerned
- c) not at all concerned – IF C) GO TO B4

B3.2 What is your organizational unit's position vis-à-vis the Battle Group concept?

- a) very favourable
- b) rather favourable
- c) rather against
- d) very much against

B3.3 Below are a number of statements about EU Battle Groups. Please tell us which one best characterizes your organizational unit's position on EU Battle Groups.

- a) EU Battle Groups are the right way of structuring the European Rapid Reaction Force
- b) EU Battle Groups are a necessary first step towards the creation of a European Army
- c) Although ESDP is a good thing, EU Battle Groups are too modest an instrument to make it credible
- d) The EU has no business setting up Battle Groups
- e) The EU should focus on civilian rather than military crisis management instruments

B3.4 In getting the Battle Group concept approved, how important was the role played by your organizational unit?

- a) played a determining role
- b) played an important role
- c) played a minor role
- d) played no role at all

B3.5 Did you collaborate with other organizations to promote your views?

- a) yes
- b) no – IF B) GO TO B3.7

B3.6 Can you identify which ones (NAME A MAXIMUM OF 5)?

---

---

---

B3.7 Can you identify organizations that opposed this initiative (NAME A MAXIMUM OF 5)?

---

---

---

*B4. On 18 July 2005, the EU agreed to establish a supporting action to the African Union Mission in Sudan. In collaboration with NATO, the EU agreed to coordinate airlift for the AU. It also sent a number of military officers, observers and experts.*

B4.1 How concerned was your organizational unit about this initiative?

- a) Very concerned
- b) rather concerned
- c) not at all concerned - IF C) GO TO PART C

B4.2 What is the position of your organizational unit vis-à-vis this initiative?

- a) very favourable
- b) rather favourable
- c) rather against
- d) very much against

B4.3 Below are a number of statements about ESDP support for the AU. Please tell us which one best characterizes your organizational unit's position on ESDP support for the AU.

- a) ESDP support to the AU was the right thing to do
- b) The EU should have been able to provide much stronger military support to the AU even at the cost of EU-NATO relations
- c) Although ESDP is a good thing, the EU should not send military capabilities to Africa but should focus instead on civilian capabilities
- d) The EU should have let NATO provide support to the AU
- e) European efforts in the Sudan are wasteful

**B4.4** In getting this support approved, how important was the role played your organizational unit?

- a) played a determining role
- b) played an important role
- c) played a minor role
- d) played no role at all

**B4.5** Did you collaborate with other organizations to promote your views?

- a) yes
- b) no – IF B) GO TO B4.7

**B4.6** Can you identify which ones (NAME A MAXIMUM OF 5)?

---

---

---

**B4.7** Can you identify organizations that opposed this initiative (NAME A MAXIMUM OF 5) ?

---

---

---

**C. Relations with other organizational units**

We would like to show you now a list of other organizational units that claim to have an interest in ESDP issues. (HAND OUT OR READ *CARD A - LIST OF ORGANIZATIONAL UNITS* IN ATTACHMENT). We are interested to know which ones are deemed to be influential and which ones you interact with.

**ANSWERS MUST BE REGISTERED ON CARD A**

*C1. Influence.* Which of these organizational units do you consider especially influential in regard to the ESDP issues you work on. (CHECK A MAXIMUM OF 5)

*C2. Consultation.* On the basis of the whole list, could you tell me with which of these organizational units your organizational unit has held regular consultations (meeting or discussions) on ESDP matters in the last 2 years?

(CHECK AS MANY ORGANIZATIONAL UNITS AS NECESSARY)

*C3. Cooperation.* We define cooperation as anything from the intensive exchange of important information to joint work towards the development of a common position. Could you tell me with which of the units you mentioned your organizational unit has cooperated in the last 2 years (CHECK AS MANY ORGANIZATIONAL UNITS AS NECESSARY)?

*C4.* With which organizational units do you feel your own organizational unit shares the most similar views?

(CHECK A MAXIMUM OF 5)

*C5.* Is there any organizational unit missing from this list with which your organizational unit has collaborated in the past 2 years?

**D. Beliefs***D1. Organizational position on ESDP issues*

**We would now like to get a better understanding of your organizational unit's position on a number of ESDP files.**

D1.1 For your organizational unit, should decisions concerning defence policy be taken by national governments, by NATO or by the European Union?

- a) National governments
- b) NATO
- c) The European Union

D1.2 For your organizational unit, how should decisions be made within the European Union?

- a) By unanimous voting, that is all countries have to agree
- b) By majority voting, keeping the right for each member state not to send troops
- c) By majority voting, forcing each member state to send troops
- d) The EU should not be involved in security and defence affairs

D1.3 For your organizational unit, which roles should a European security and defence policy have ? (CIRCLE AS MANY AS NECESSARY)

- a) Defending the territory of the European Union
- b) Intervening in conflicts at the borders of the European Union
- c) Intervening in conflicts in other parts of the world
- d) Repatriating Europeans who are in areas where there is a conflict
- e) Intervening in case of natural, ecological or nuclear disaster in Europe
- f) Intervening in other parts of the world in case of natural, ecological or nuclear disaster, or combating famine, or cleaning minefields

- g) Guaranteeing peace in the European Union
- h) Taking part in peace-keeping missions outside the European Union, decided by the United Nations (UN troops)
- i) Taking part in peace-keeping missions outside the European Union, without United Nations agreement
- j) Defending Human Rights
- k) Carrying out humanitarian missions
- l) Defending the economic interests of the European Union
- m) Symbolising a European identity
- n) There shouldn't be an ESDP

D1.4 Which of the following would your organizational unit support in the context of a common European security and defence policy?

- a) One single European army which would replace national armies
- b) A European rapid reaction force which would be permanent, in addition to national armies
- c) A European rapid reaction force which would be put together only when needed
- d) No European army of any kind, only national armies

D1.5 ESDP has several dimensions. Which one(s) does your organizational unit support? (CIRCLE AS MANY AS NECESSARY)

- a) Development of military instruments for crisis management
- b) Development of civilian instruments for crisis management
- c) Development of a defence industrial base
- d) Development of military capabilities
- e) Territorial defence of Europe
- f) Formation of a European identity

- g) None of the above

D1.6 For each of the following institutions, please tell me whether your organizational unit would support a greater, smaller or unchanged role in the development of ESDP. (PLEASE CHECK)

	Greater role	Smaller role	Unchanged
a) European Parliament			
b) mem. state parliaments			
c) Commission			
d) Council of Ministers			
e) Council Secretariat/ High representative			
f) European defence agency			
g) Defence ministries			
h) Foreign ministries			
i) NGOs			
j) Business firms			
k) North Atlantic Council			
l) SACEUR			

D1.7 What is your organizational unit's position on NATO-EU relations?

- a) The EU should have autonomous decision-making
- b) The EU should have autonomous decision-making but strive to work closer with NATO
- c) The EU should develop autonomous capabilities but NATO should remain the dominant security organization in Europe
- d) NATO should remain the only security organization in Europe

D1.8 Does your organizational unit support the creation of integrated European military structures such as an EU operations headquarters?

- a) yes, very much so
- b) yes, but without duplicating NATO's own structures
- c) no, unless NATO agrees
- d) no

D1.9 The European Defence White Paper was published as a "Proposal" unendorsed by European member states (EU ISS Document) in 2004. Does your organizational unit think that another drafting process should be initiated using a different method?

- a) No, a new document would be too premature to draft
- b) Yes, the new document should be drafted by the EU ISS but under the guidance of official representatives of each EU ministry of defence
- c) Yes, the new document must be drafted by the European Defence Agency (EDA)
- d) Yes, the new document must be drafted by the team surrounding the High Representative for the CFSP
- e) Other – please specify: \_\_\_\_\_

D1.10 The European Security Strategy was adopted by the EU member states in December 2003. Does your organizational unit think that it should be updated? (CIRCLE AS MANY AS NECESSARY)

- a) No, updating is unnecessary
- b) Yes, revised version should specify "risks and threats"
- c) Yes, a revised version should specify aspects related to the "use of force"
- d) Yes, a revised version should specify the hierarchy of areas of strategic interests to the EU
- e) Yes, a revised version should deal with the synergies between intra- and extra-European security

- f) Yes, a revised version should encompass doctrinal aspects
- g) Other – specify: \_\_\_\_\_

D1.11 The European Security and Defence College (ESDC) is an Erasmus-style exchange program that relies mainly on national structures of EU member states. How should it evolve, according to your organizational unit?

- a) The current organisation should be maintained
- b) Some common sessions should be held in one single place that changes according to the presidencies of the Council
- c) A few capitals should be designated to successively organise the sessions
- d) One single institution should be created in one country, which would enable the interns to meet physically
- e) Other – specify: \_\_\_\_\_

D1.12 Some EU member states have inserted the concepts of specialisation and “niches” in their national defence policies. What is the position of your organizational unit on specialization and niches?

- a) a convenient solution for governments which are cutting back on their defence budget
- b) a suboptimal solution in terms of risk-sharing on the ground
- c) a good way to make member states abide by the principles of solidarity, complementarity and multi-nationality
- d) a good way to avoid duplications and create the necessary conditions for a common defence policy
- e) an infringement on national sovereignty

*D2. Personal beliefs*

**We would now like to ask you a few questions about your *personal* opinion. The answers will remain anonymous.**

D2.1 What in your view is **the main** obstacle to the creation of an ambitious European security and defence policy? (ONLY ONE ANSWER)

- a) EU governments remain attached to national sovereignty
- b) Some EU governments remain attached to national sovereignty
- c) Defence spending is too low
- d) Public opinion remains attached to national sovereignty
- e) ESDP structures are not well-adapted
- f) Opposition on the part of non-EU NATO members, notably the United States

D2.2 Has ESDP increased or decreased your organizational unit's importance?

- a) Increased
- b) Decreased
- c) More or less stayed the same

D2.3 Has ESDP increased or decreased your country's influence?

- a) Increased
- b) Decreased
- c) More or less stayed the same

D2.4 Do you believe that the EU should have its own military budget?

- a) yes
- b) no

D2.5 Do you believe that EU member states should increase or decrease military spending?

- a) Increase
- b) Decrease
- c) Remain the same

D2.6 Do you believe that the EU should increase or decrease development assistance spending?

- a) Increase
- b) Decrease
- c) Remain the same

D2.7 Do you believe EU member states should increase or decrease development assistance spending?

- a) Increase
- b) Decrease
- c) Remain the same

D2.8 Overall, what would you say is the biggest challenge to the European Union today? (ONLY ONE ANSWER)

- a) Expanding the scope of EU policies
- b) Improving decision-making in the EU
- c) Pursuing enlargement
- d) Completing the single market
- e) Addressing the democratic deficit
- f) Solving the EU's identity crisis
- g) Tackling immigration

- h) Addressing security threats like terrorism or nuclear proliferation
- i) Curbing climate change

**We will now ask you three questions that we already have asked about your organizational unit's position.**

**But this time we would like to know your own, personal position.**

D2.9 For your organizational unit, should decisions concerning defence policy be taken by national governments, by NATO or by the European Union?

- a) National governments
- b) NATO
- c) The European Union

D2.10 How should decisions be made within the European Union?

- e) By unanimous voting, that is all countries have to agree
- f) By majority voting, keeping the right for each member state not to send troops
- g) By majority voting, forcing each member state to send troops
- h) The EU should not be involved in security and defence affairs

D2.11 Which of these would your organizational unit support in the context of a common European security and defence policy?

- e) One single European army which would replace national armies
- f) A European rapid reaction force which would be permanent, in addition to national armies
- g) A European rapid reaction force which would be put together only when needed
- h) No European army of any kind, only national armies

**E. Sociodemographics**

E1. What is your nationality?

---

E2. What is your professional status?

- a) EU fonctionnaire
- b) member-state civil servant seconded to the EU
- c) member-state diplomat
- d) member-state military officer
- e) business or interest group staff
- f) academic
- g) journalist
- h) contract
- i) European parliamentarian
- j) member-state parliamentarian

E3. How many years have you been working in this organizational unit?

---

E4. How many years have you been working in this organization?

---

E5. Which official EU languages do you speak? (MULTIPLE ANSWERS POSSIBLE)

---

---

---

---

---

E6. What is your age?

---

E7. What is your gender?

---

E8. Did you study abroad?

---

***This completes the questionnaire. Thank you very much for your patience!***

*Annexe 3 : Précisions concernant l'échantillon utilisé à partir des questionnaires***1. Sexe**

	Hommes	Femmes	Total
<b>En chiffres</b>	44	3	47
<b>En pourcentage</b>	93,62%	6,38%	100%

**2. Âge**

	35 ans et moins	36 – 45 ans	46 – 55 ans	56 ans et plus	Abstention	Total
<b>En chiffres</b>	7	10	10	6	14	47
<b>En pourcentage</b>	14,89%	21,28	21,28	12,77%	29,78	100%

**3. Nationalités**

	Allemands	Britanniques	Français	Autres européens <sup>81</sup>	États-Unis	Total
<b>En chiffres</b>	18	15	7	6	1	47
<b>En pourcentage</b>	38,30%	31,91%	14,89%	12,77%	2,13%	100%

<sup>81</sup> Belges, Hollandais, Grecs, Finlandais, Lithuanais

#### 4. Fonctions

	Militaires	Politiques	Haut fonctionnaires	Diplomates	Universitaires	Membres de lobbys, ou d'entreprises	Total
<b>En chiffres</b>	9	9	4	17	4	4	47
<b>En pourcentage</b>	19,15%	19,15%	8,51%	36,17%	8,51%	8,51%	100%

#### 5. Institutions

	Institutions nationales	Institutions européennes	Autres institutions <sup>82</sup>	Total
<b>En chiffres</b>	26	13	8	47
<b>En pourcentage</b>	55,32%	27,66	17,02%	100%

	Institutions européennes intergouvernementales	Institutions européennes supranationales	Total
<b>En chiffres</b>	8	5	13
<b>En pourcentage</b>	61,54%	38,46%	100%

<sup>82</sup> Universités, lobbys, entreprises

*Annexe 4 : Précisions concernant le codage des données à partir des questionnaires*

Pour l'analyse des données des questionnaires, deux logiciels ont été utilisés : *Excel* et *SPSS*.

Une mise à plat des données a d'abord été réalisée grâce au logiciel *Excel*. Pour ce faire, les réponses aux questions ont été codé de la manière la plus simple et la plus logique possible : a=1 ; b=2 ; c=3 ; etc. Les réponses négatives (« non ») ont été codé par un « 0 ». Cette première codification a permis de faire émerger des tableaux croisés utiles dans le cadre de l'analyse brute des données (pourcentages).

Une seconde codification des données a été nécessaire après avoir construit le spectre idéal<sup>83</sup> correspondant aux représentations sociales des agents de la PESD. Par exemple, la dimension I (espace de coopération) fait référence, entre autre, à la question 1 : « Pour votre unité organisationnelle, qui devrait prendre les décisions concernant la politique de défense ? ». Il y a trois réponses possibles : la réponse « a » pour les gouvernements nationaux, « b » pour l'OTAN, « c » pour l'UE. Le codage retenu n'est pas a=1 ; b=2 ; c=3 mais a=3 ; b=1 ; c=5. La réponse « c) Union Européenne » prend la valeur « 5 » symbolisant l'adhésion des agents de la PESD à une culture stratégique européenne. On donne à la réponse « b) OTAN » la valeur de « 1 » c'est-à-dire d'une non adhésion à la culture stratégique européenne. Quant à la réponse « a) Gouvernements nationaux », elle a la valeur médiane ou neutre c'est-à-dire « 3 ».

---

<sup>83</sup> Voir chapitre II

Le codage d'une question d'une dimension à une autre de la culture stratégique européenne peut être différent. Par exemple, comme expliqué précédemment, la question D1.1 a été codée, pour la dimension I (espace de coopération), de la manière suivante : a=3, b=1, et c=5. Cette question est aussi utilisée pour tester la dimension II (attachement à la souveraineté). Mais alors que le clivage structurant était OTAN vs UE pour la dimension I, il devient États membres vs UE pour la dimension II. Par conséquent, le codage de cette question évolue en : a=1, b=3, et c=5. La réponse médiane n'est plus les « gouvernements nationaux » mais l' « OTAN », et la réponse symbolisant la non adhésion des agents de la PESD à une culture stratégique européenne n'est plus l' « OTAN » mais les « gouvernements nationaux ».

### Codage : Exemple avec la question D1.1

« Pour votre unité organisationnelle, qui devrait prendre les décisions concernant la politique de défense ? »

	Dimension I (espace de coopération)	Dimension II (attachement à la souveraineté)
a= gouvernements nationaux	3	1
b= OTAN	1	3
c= UE	5	5

Après avoir mis à plat les données par le biais du logiciel *Excel*, leur traitement a été réalisé grâce à *SPSS* (« Statistical Packadge for the Social Sciences ») permettant de réaliser des descriptions et des fréquences des données brutes, ainsi que des « tableaux croisés ».

*Annexe 5 : Rappel succinct des différentes missions de la paix menées par l'UE depuis 2003*

L'UE par la PESD a mené dix neuf (19) opérations de gestion de crises depuis 2003 : treize civiles<sup>84</sup>, cinq militaires, et une civilo-militaire. En voici un rappel succinct.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'UE mène la première mission de police dite Mission de police européenne en Bosnie-Herzégovine (MPUE). Elle déploie plus de 500 officiers de police, issus de tous les États membres et de dix-huit autres États, visant des activités de contrôle, de formation, et d'inspection (Howorth 2003 : 755). En d'autres termes, elle vise à former et conseiller les forces de police en constitution.

La première opération militaire, *Concordia*, est lancée par la PESD dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) le 31 mars 2003 à la suite des accords de paix d'Ohrid signés entre les forces régulières macédoniennes et la guérilla albanophone en 2001. *Concordia* déploie 357 soldats en remplacement de troupes de l'OTAN, et répond à une demande du président macédonien, Boris Trajkovski ainsi qu'à la résolution 1371 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Si *Concordia* est quantitativement modeste, et qu'elle utilise les moyens de l'OTAN dans le cadre des accords de « Berlin plus », elle témoigne symboliquement de la volonté politique de l'UE d'atteindre les objectifs fixés lors du Conseil Européen d'Helsinki. Elle mobilise tous les États membres de l'UE des vingt-cinq à l'exception du Danemark et de l'Irlande ainsi que quatorze autres États dont la Bulgarie, la Roumanie, le Canada, la Turquie. Elle s'achève à la fin de l'année 2003.

---

<sup>84</sup> Apparue dans le cadre des guerres post-Guerre Froide dite crises internationales complexes des années 1990, le concept de gestion civile des crises (« EU Civilian Crisis Management ») est développé dès 1999 par le Ministre Finlandais des Affaires Étrangères, Tarja Halonen. L'objectif est de promouvoir le caractère civil de la PESD. Effectivement, la GCC est vue comme un outil complémentaire aux forces militaires dans la résolution globale des conflits. Il n'existe pas de définition officielle de la GCC mais selon le *British American Security Council* (<http://www.basicint.org/>) : « (...) la GCC consiste à intervenir avec du personnel non militaire dans une crise qui peut être violente ou non violente, afin de prévenir l'escalade de la crise et de faciliter sa résolution ».

L'opération de gestion militaire des crises *Concordia* est prolongée en décembre 2003 par une deuxième Mission de Police dite *Proxima*. Elle est composée de 200 policiers et gendarmes ainsi qu'une section de l'armée. *Proxima* a pour objectif de poursuivre la stabilisation et la consolidation de l'État de droit en Macédoine. Par ses 200 policiers, l'opération *Proxima* aide les forces macédoniennes dans le développement de leurs forces policières suivant les normes européennes et internationales. *Proxima* prend fin en décembre 2005, et est poursuivie par la mission de police consultative EUPAT composée d'une trentaine d'experts policiers ayant les mêmes responsabilités que leurs prédécesseurs.

Il s'en suit de juin à septembre 2003, une deuxième mission militaire intitulée *Artémis*. Elle a pour théâtre la République Démocratique du Congo (RDC) et répond à une demande de Kofi Annan (Secrétaire Général de l'ONU) à Javier Solana (Haut Représentant pour la PESC). *Artémis* est plus courte que *Concordia* mais plus intense en déployant plus six fois plus de soldats. De plus, *Artémis* est la première opération militaire autonome menée par l'UE (sans l'appui de l'OTAN). L'objectif visé est d'assurer la sécurité des civils, mais aussi des réfugiés, et des organisations humanitaires. La mission est menée par 13 États de l'UE ainsi que par l'Afrique du Sud, le Brésil et le Canada.

Puis, est lancée le 16 juillet 2004 en Géorgie, la mission de GCC, EUJUST-Thémis, pour une durée de douze mois. Elle vise le renforcement de l'État de droit. En d'autres termes, elle n'est pas une Mission de police et a une visée entièrement civile ce qui la différencie des missions de police en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine (*Proxima*). EUJUST-Thémis marque le développement significatif de la partie civile des gestions de

crises en envoyant une dizaine d'experts travaillant au sein de l'administration géorgienne centrale et locale.

Entre Décembre 2004 et Décembre 2007, une nouvelle mission de GMC est lancée en Bosnie. Elle est intitulée *Althea*. Comme *Concordia*, elle remplace des troupes de l'OTAN, et utilise les moyens de cette dernière grâce aux accords de « Berlin plus ». Cette opération, sous commandement britannique, prend une nouvelle dimension avec l'établissement de 7000 hommes venant de 22 États membres de l'UE et de 11 États tiers (Petiteville 2006 : 94).

Les missions de gestion de crises de l'UE élargissent leur champ spatial au Moyen-Orient avec la mise en place de la mission EUJUST LEX (22 Février 2005). La mission de GCC EUJUST LEX apporte une formation en matière de police, d'administration civile et d'« État de droit » aux hauts fonctionnaires et cadres supérieurs irakiens issus des secteurs judiciaire, policier, et pénitentiaire. Il est à noter que ces formations sont octroyées à l'extérieur de leur pays pour des raisons de sécurité. Si la mission espérait former 770 personnes sur une année, elle en a finalement formé 600.

Après les MPUE en Bosnie et en Macédoine, une troisième MPUE, intitulée EUPOL-Kinshasa est lancée à Kinshasa, en RDC (12 avril 2005). C'est la première mission de GCC sur le continent africain. L'EUPOL-Kinshasa vise d'abord à apporter un suivi, un encadrement et des conseils à l'Unité de Police Intégrée (UPI). Cette dernière est une unité de la Police Nationale Congolaise (PNC) composée de 1008 hommes et qui a pour objectif la protection des institutions étatiques et le renforcement de l'appareil de sécurité intérieure. Puis, l'EUPOL-Kinshasa a mis en place une formation continue pour l'UPI dont le dessein est

de renforcer, d'une part les acquis de planification et de gestion pour les commandants d'unités et, d'autre part les acquis opérationnels des policiers. Ensuite, l'EUPOL-Kinshasa réfléchit aux réformes institutionnelles nécessaires de la PNC dans le cadre de sa participation au Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la Police Nationale Congolaise. Enfin, la mission a la volonté de coordonner les forces de maintien de l'ordre dans le cadre de la période électorale. Alors que la mission avait été initialement prévue pour une période de douze mois, elle est prolongée le 22 novembre pour une année supplémentaire.

Sur demande du gouvernement de RDC, et complétant la mission de Police EUPOL-Kinshasa, la PESD met en place une mission « d'administration civile » nommée EUSEC-RDC (8 juin 2005). En d'autres termes, c'est une mission de conseil et d'assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité en RDC. Le Général Français Pierre Joana et huit experts sont affectés à des postes capitaux de l'administration congolaise (cabinet du ministère de la défense, état-major général interarmées, état-major de l'armée de terre, Commission nationale de désarmement, etc) pour apporter un soutien effectif au processus d'intégration de l'Armée congolaise, contrôler la gestion financière, et la passation de contrats publics, s'assurer du respect des droits de l'Homme, du droit international humanitaire mais aussi des normes démocratiques, et de l'État de droit.

Puis, l'UE apporte son aide civilo-militaire à l'Union Africaine (UA) dans le cadre de la Mission AMIS II<sup>85</sup>. Si l'UA continue d'avoir la responsabilité politique de l'opération, l'UA et l'UE forment un partenariat stratégique. Malgré un accord de paix signé à Nairobi le 9 janvier 2005 entre le vice-président soudanais Ali Osman Taha et le chef de la rébellion sudiste de l'Armée populaire de libération du Soudan, John Garang, de nombreuses exactions

---

<sup>85</sup> Action commune signée le 18 juillet 2005.

sont commises et le cessez-le-feu continue d'être violé. L'UE vise donc un objectif civil (mise à disposition de forces de police européennes, formation du personnel, mise en place d'une unité de police au sein du secrétariat de l'UA) et un objectif militaire (mettre à disposition des observateurs militaires, formation de militaires et d'observateurs africains, soutien au transport stratégique).

Première mission menée par la PESD en Asie du Sud-Est, la Mission de Surveillance à Aceh (MSA) est une mission de GCC menée conjointement par l'UE et l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ANASE). Le but de cette mission est de surveiller la mise en œuvre d'un mémorandum d'entente signé le 15 août 2005 entre le gouvernement indonésien et le Mouvement Aceh Libre (« Gerakan Aceh Merdeka », GAM) en conflit depuis trois décennies. Pour se faire, la mission a été composée de plus de 200 observateurs, membres des pays de l'UE et de l'ANASE. Lors du second semestre 2006, des avancées ont été remarquées avec le désarmement des forces séparatistes du GAM. Par ailleurs, le gouvernement indonésien a rapatrié ses troupes en supplément par rapport à ce qui avait été convenu dans le mémorandum.

Une nouvelle mission s'organise au Moyen Orient entre novembre 2005 et novembre 2006. Située à Rafah, point frontalier entre la bande de Gaza et l'Égypte, la mission EU BAM Rafah est de l'ordre de l'observation et du contrôle administratif (GCC). Les experts européens envoyés à Rafah ont pour visée d'examiner la qualité du contrôle opéré par les douaniers palestiniens sur la circulation des personnes et des marchandises transitant par le terminal frontalier de Rafah.

Il s'en suit une deuxième Mission d'assistance frontalière, cette fois-ci entre la Moldavie et l'Ukraine (EU BAM Moldavie et Ukraine), lancée le 30 novembre 2005<sup>86</sup>. L'objectif visé par l'EU BAM Moldavie et Ukraine est de prévenir la contrebande, les trafics, et la fraude douanière pour susciter la confiance entre les deux pays ainsi que la coopération transfrontalière et l'échange d'informations.

L'implication de l'UE en Palestine se poursuit avec une nouvelle opération de GCC intitulé EUPOL COPPS<sup>87</sup>. Débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2006, et s'établissant pour une durée de trois ans, la mission de police EUPOL COPPS a la volonté de soutenir l'Autorité Palestinienne en l'aidant dans l'organisation et le fonctionnement de sa police. L'EUPOL COPPS vise donc des réformes structurelles à moyen et long terme par une formation continue et une mise en place du programme de développement de la police de l'Autorité Palestinienne pour que cette dernière atteigne les normes internationales.

Ensuite, le Conseil des ministres de l'UE lance une opération de GMC en RDC, intitulée EUFOR-RDC (27 avril 2006)<sup>88</sup>. L'EUFOR-RDC vient renforcer la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) avec le déploiement de plus de 2000 soldats étant en majorité de nationalités française et allemande. L'objectif visé est moins humanitaire et plus politique que pour *Artémis* : il s'agit de garantir la stabilité du pays durant les élections présidentielles et parlementaires de l'été. Plus précisément, et en se référant à la résolution 1671 adoptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU, le mandat de l'EUFOR-RDC consiste à apporter son soutien à la MONUC. Par ailleurs, l'EUFOR-RDC vise la protection des civils exposés à la menace imminente de violences physiques, et la protection de

<sup>86</sup> Elle est dirigée par le Général de brigade Hongrois Ferenc Banfi et est composée de fonctionnaires de police de frontières et des douaniers des États membres de l'UE.

<sup>87</sup> Sous la direction de Jonathan McIvor (Irlande du Nord).

<sup>88</sup> Sous la direction du Major-Général allemand Karlheinz Viercek et du Général de Division Christian Damay.

l'aéroport de Kinshasa. Enfin, la mission vise la sécurité et la liberté de mouvement du personnel, et la protection des installations d'EUFOR-RDC.

Poursuivant la Mission EUPOL- Kinshasa, la Mission EURPOL- RDC a l'objectif de soutenir et d'aider les autorités congolaises dans la réforme des secteurs de sécurité, de police et de justice (30 juin 2007 pour une durée de douze mois). Elle n'a pas la vocation de se substituer à la police congolaise mais veut l'assister pour l'aider à se réformer dans une perspective de long terme. Elle est composée de 39 agents internationaux, dont des policiers, et des experts juridiques<sup>89</sup>.

En janvier 2008<sup>90</sup>, 2008, l'UE décide de lancer une Mission de GMC dans l'Est du Tchad et dans le Nord-Est de la République centrafricaine (RCA) dite EUFOR Tchad/RCA. Le but est de sécuriser cette zone géographique. L'EUFOR Tchad/RCA vient renforcer la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) lancée par la résolution 1778 du Conseil de sécurité de l'ONU (25 septembre 2007). Travaillant en étroite collaboration avec la MINURCAT, l'EUFOR Tchad/RCA doit contribuer à la protection des civils en danger, du personnel et de l'aide humanitaire, et des installations et personnels des Nations Unies.

Enfin en février 2008<sup>91</sup>, l'UE décide de créer une mission désignée UE RSS Guinée-Bissau, débutant une phase de préparation (26 février 2008) et de mise en œuvre (1<sup>er</sup> mai 2008). Le but de cette opération est de conseiller et d'assister les autorités de la République de

---

<sup>89</sup> i.e. justice pénale, réforme du secteur de sécurité (RSS), droits de l'homme et d'enfants dans les conflits armés.

<sup>90</sup> Le 28 janvier exactement.

<sup>91</sup> Le 12 février exactement.

Guinée-Bissau en ce qui concerne la RSS, comme lors de la Mission EUPOL-RDC (2007-2008).

*Annexe 6 : Tableau récapitulatif des missions de gestion de crises civile, militaire et civilo-militaire menées par l'UE depuis 2003*

0	Période	Nom (acronyme)	Lieu	Gestion Militaire de Crises (GMC)	Gestion Civile de Crises (GCC)	Capacités	Caractéristiques
1	2003 janvier 1 <sup>er</sup>	EUPOL- Bosnie- Herzégovine	Bosnie- Herzégovine		✓  (Mission de Police)	500 officiers de police	Première Mission de Police
2	2003 mars 31 – décembre 15	<i>Concordia</i>	Ancienne république Yougoslave de Macédoine (ARYM)	✓		357 soldats	Première opération militaire mais avec les moyens de l'OTAN (non autonome)
3	2003 décembre 15– 2005 décembre 14	EUPOL- Proxima	ARYM		✓  (Mission de Police)	200 policiers et gendarmes ; ainsi qu'une composante armée	Deuxième Mission de Police
4	2003 juin 5 – septembre 1 <sup>er</sup>	<i>Artémis</i>	République Démocratique du Congo (RDC)	✓		2000 soldats	Première opération militaire autonome menée par l'UE
5	2004 juillet 16 – 2005 juillet 14	EUJUST- Thémis	Géorgie		✓  (Mission « État de droit »)	Une dizaine d'experts	Développement significatif de la partie civile des gestions de crises
6	2004 décembre –2007 décembre	<i>Althea</i>	Bosnie	✓		7000 soldats	Première opération PESD de cette ampleur : 7000 soldats
7	2005	EUJUST LEX-	États membres		✓  (Mission de	experts	Première mission au

	février 22 – 2006 juin	Irak	de l'UE		Police, d'adm civile et d'État de droit)		Moyen-Orient. Elle s'adresse à des cadres iraquiens mais par mesure de sécurité se dispense à l'extérieur de l'Irak.
8	2005 avril 12 – 2007 juin	EUPOL- Kinshasa	RDC		✓ (Mission de Police)	27 policiers	Première Mission de Police en Afrique.
9	2005 juin 8 –	EUSEC-RDC	RDC		✓ (Mission d'adm civile et d'État de droit)	Le Général Pierre Joana (France) et huit experts	Conseil et assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité en RDC.
10	2005 juillet 18	Mission AMIS II	Soudan	✓	✓ (Mission de police, et d'adm civile)	/	Partenariat stratégique entre l'UA et l'UE
11	2005 août 15 – 2006 décembre 15	Mission de Surveillance à Aceh (MSA)	Indonésie		✓ (Mission « Adm civile »)	240 observateurs	Première opération en Asie du Sud-Est dans le cadre de la PESD
12	2005 novembre 15– 2006 novembre 15	EU BAM Rafah	Palestine		✓ (Mission « Adm civile »)	70 experts/ observateurs	Deuxième mission au Moyen-Orient.
13	2005 novembre 30– 2007 novembre 30	EU BAM Moldavie et Ukraine	Moldavie et Ukraine		✓ (Mission de Police, et d'adm civile)	120 personnes (69 experts et une cinquantaine d'agents assurant un soutien local)	Poursuite des missions en Europe de l'Est.
14	2005 décembre	EUPAT	ARYM		✓	Une trentaine	Prend la suite de la

	15- 2006 juin 15				(Mission de Police)	d'experts policiers	mission EUPOL- Proxima
15	2006 janvier 1 <sup>er</sup> - 2009 janvier 1 <sup>er</sup>	EUPOL COPPS	Palestine		✓ (Mission de Police)	33 experts/ observateurs	Poursuite de l'implication européenne en terre palestinienne.
16	2006 avril 27 - novembre 30	EUFOR- RDC	RDC	✓		2000 soldats	Opération en soutien au processus électoral à caractère militaire (2000 soldats)
17	2007 juin - 2008 juin	EUPOL- RDC	RDC		✓ (Mission « Adm civile »)	39 agents internationaux (policiers, experts juridiques)	RSS
18	2008 janvier 28	EUFOR- Tchad/RCA	Tchad (Est)/ RCA (Nord- Est)	✓		/	Opération militaire de transition
19	2008 mai 1 <sup>er</sup> - 2009 mai 1 <sup>er</sup>	UE RSS Guinée-Bissau	République de Guinée-Bissau		✓ (Mission « Adm civile »)	/	RSS

*Annexe 7 : Rappel des représentations sociales composant la culture stratégique européenne selon Meyer (2006) et Giegerich (2006)*

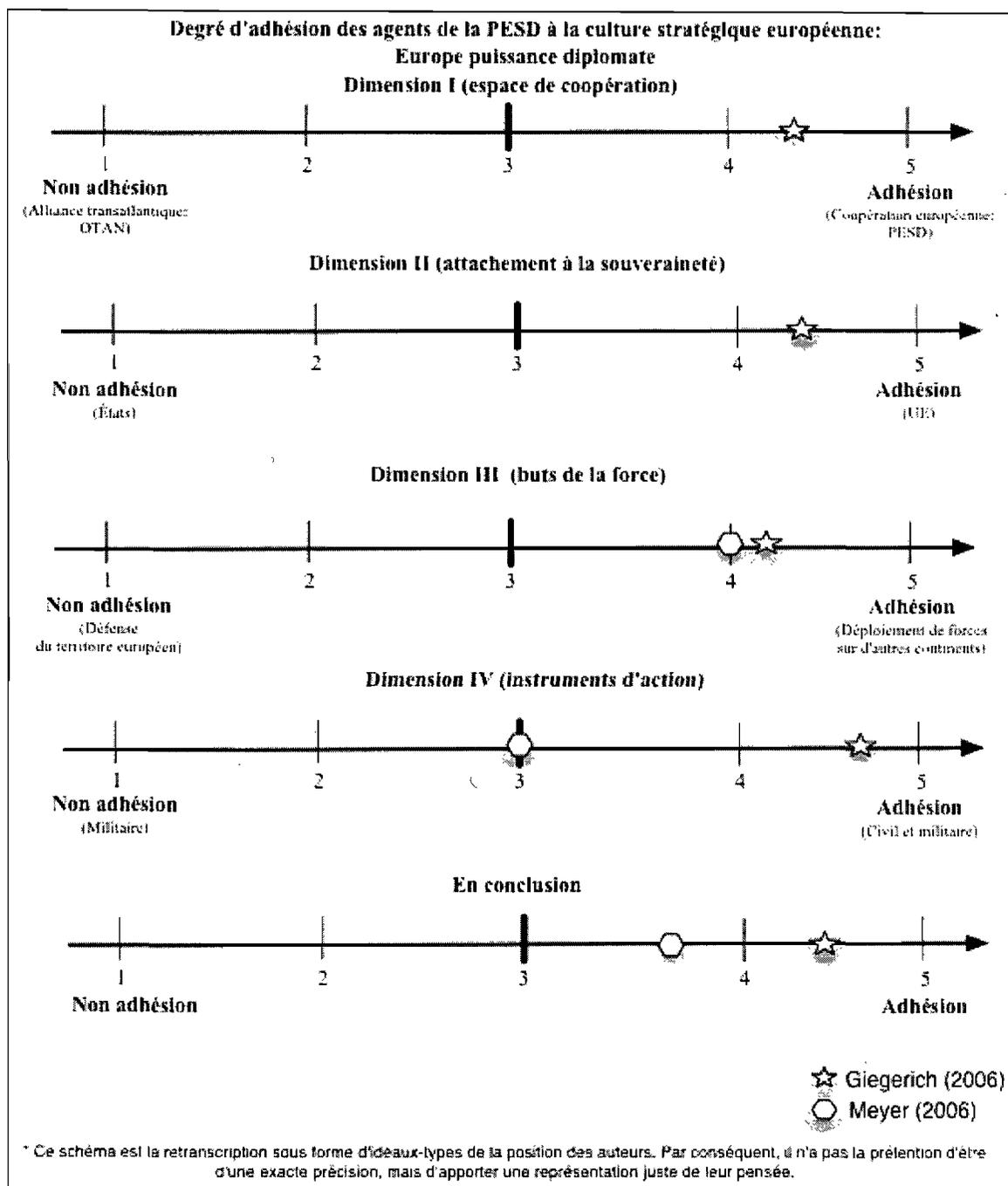
**Représentations sociales composant la culture stratégique européenne,  
Meyer (2006)**

<b>Idéaux-types de la culture stratégique européenne</b>  <b>Représentations sociales composant la culture stratégique</b>	« Europe helvétique »  (modèle le plus défensif)	« Europe puissance humanitaire »  (modèle intermédiaire)	« Europe puissance globale »  (modèle le plus offensif)
les buts de l'usage de la force (allant de la défense du territoire à l'expansion coloniale)	défense du territoire,	soutien à l'usage de la force si le but visé est d'ordre « humanitaire »	expansion territoriale,
les voies de l'utilisation des moyens coercitifs (allant de l'utilisation de la force en dernier recours à l'utilisation de la force de manière disproportionnée)	utilisation de la force en dernier recours	attachement croissant à la « puissance civile »	utilisation de la force de manière disproportionnée,
les modes de coopération (allant d'une position neutre jusqu'à une position offensive qualifiée d'unilatéralisme),	position de neutralité	niveau bas ou moyen du risque de tolérance	unilatéralisme,
la légitimité de l'action (allant de hauts niveaux à de bas niveaux d'autorisations nationales et internationales).	hauts niveaux d'autorisations nationales et internationales	niveau moyen à élevé d'autorisations nationales et internationales	bas niveaux d'autorisations nationales et internationales

**Représentations sociales composant la culture stratégique européenne,  
Giegerich (2006)**

<b>Représentations sociales composant la culture stratégique</b>		<b>PESD</b>
Objectif militaire	Défense territoriale	
	Déploiement de forces	•
Instruments	Civils	•
	Militaires	•
Base de la politique de sécurité et de défense	Coopérative	•
	Nationale	
Forme dominante de coopération	Européanisme	•
	Atlantisme	

En transposant les résultats ci-dessus sur le spectre idéal, on obtient les continuums suivants :



*Annexe 8 : Analyse spectrale – Moyennes des résultats obtenus aux questions se rapportant à la dimension I (espace de coopération)*

**Tableau 1 : Analyse générale**

Questions	N*	Moyennes
D1.1	37	3,22
D1.6.1	38	3,89
D1.6.3	37	3,49
D1.6.4	35	3,17
D1.6.5	36	3,94
D1.6.6	38	3,89
D1.6.11	37	2,95
D1.6.12	36	3,22
D1.7	39	3,87
D1.8	38	3,71
<b>Moyennes</b>	<b>37,10</b>	<b>3,53</b>

\* Le « N » représente le nombre de questionnaires (sur 47) auxquels les agents ont donné une réponse.

**Tableau 2 : Analyse stato-culturelle**

Questions	Allemands	Britanniques	Français	Autres Européens (Belges, Holl, Grecs, Finl, Lit)	États-Uniens
D1.1	2,53	2,60	3,57	3,50	1,00
D1.6.1	4,07	3,00	4,14	4,60	5,00
D1.6.3	3,29	2,80	4,14	3,80	3,00
D1.6.4	3,31	3,00	3,57	2,60	3,00
D1.6.5	3,86	3,00	5,00	4,60	3,00
D1.6.6	4,20	2,60	5,00	3,80	4,00

D1.6.11	2,86	2,40	3,86	3,00	3,00
D1.6.12	3,14	2,56	3,86	3,40	5,00
D1.7	4,06	3,20	4,43	4,00	3,00
D1.8	4,27	2,00	4,71	4,20	3,00
<b>Moyennes</b>	<b>3,56</b>	<b>2,72</b>	<b>4,23</b>	<b>3,75</b>	<b>3,30</b>

**Tableau 3 : Analyse fonctionnelle**

Questions	Militaires	Politiques	Diplomates	Hauts fonctionnaires	Universitaires	Membres de lobbys, ou d'entreprises
D1.1	3,29	3,00	3,15	4,00	3,00	3,00
D1.6.1	3,50	4,25	4,17	4,50	4,50	2,50
D1.6.3	3,75	2,71	3,50	4,50	4,00	2,00
D1.6.4	3,25	2,71	3,36	3,00	3,00	4,00
D1.6.5	3,57	3,00	4,17	4,00	5,00	5,00
D1.6.6	3,50	4,00	3,83	4,50	4,00	5,00
D1.6.11	2,50	2,14	3,17	4,00	3,50	3,00
D1.6.12	3,00	2,67	3,33	4,33	3,00	3,00
D1.7	4,25	4,00	3,54	4,25	3,75	3,50
D1.8	3,50	3,63	3,83	4,50	4,00	4,50
<b>Moyennes</b>	<b>3,41</b>	<b>3,21</b>	<b>3,61</b>	<b>4,16</b>	<b>3,78</b>	<b>3,55</b>

**Tableau 4 : Analyse institutionnelle****Clivage I (Institutions nationales vs Institutions européennes)**

Questions	Institutions nationales	Institutions européennes	Autres (Universités, lobbys, entreprises)
D1.1	3,00	3,77	2,60
D1.6.1	3,44	4,08	4,71

D1.6.3	3,00	4,16	3,57
D1.6.4	3,24	3,17	3,00
D1.6.5	3,36	4,33	4,71
D1.6.6	3,44	4,54	3,86
D1.6.11	2,44	3,57	3,29
D1.6.12	2,76	3,67	3,29
D1.7	3,63	4,23	3,86
D1.8	3,33	4,08	4,00
<b>Moyennes</b>	<b>3,16</b>	<b>3,96</b>	<b>3,69</b>

**Tableau 5 : Analyse institutionnelle**

**Clivage II (Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales)**

Questions	Institutions	Institutions
	intergouvernementales	supranationales
D1.1	3,25	4,60
D1.6.1	3,50	5,00
D1.6.3	4,00	4,50
D1.6.4	3,50	2,50
D1.6.5	4,25	4,50
D1.6.6	4,50	4,60
D1.6.11	3,25	4,00
D1.6.12	3,50	4,00
D1.7	4,25	4,20
D1.8	3,75	4,60
<b>Moyennes</b>	<b>3,77</b>	<b>4,25</b>

*Annexe 9 : Analyse spectrale – Moyennes des résultats obtenus aux questions se rapportant à la dimension II (attachement à la souveraineté)*

**Tableau 1 : Analyse générale**

Questions	N*	Moyennes
D1.1	37	2,08
D1.3.13	40	**
D1.4	39	3,64
D1.5.6	39	**
D1.6.1	38	3,89
D1.6.2	37	2,84
D1.6.3	37	3,38
D1.6.4	35	3,06
D1.6.5	36	3,83
D1.6.6	38	3,79
D1.6.7	37	2,68
D1.6.8	37	2,73
D1.11	38	2,97
D2.1	32	2,18
D2.3	39	2,78
D2.4	40	**
<b>Moyennes</b>	<b>37,50</b>	<b>3,06</b>

\* Le « N » représente le nombre de questionnaires (sur 47) auxquels les agents ont donné une réponse.

\*\* Les données ne peuvent pas être traduites sur le spectre idéal parce que les questions sont de type « oui ou non »

**Tableau 2 : Analyse stato-culturelle**

Questions	Allemands	Britanniques	Français	Autres Européens (Belges, Holl, Grecs, Finl, Lit)	États-uniens
D1.1	2,47	1,40	2,14	2,00	3,00
D1.3.13	**	**	**	**	**
D1.4	4,27	1,82	3,86	3,80	3,00
D1.5.6	**	**	**	**	**
D1.6.1	4,07	3,00	4,14	4,60	5,00
D1.6.2	2,86	2,30	3,29	3,00	1,00
D1.6.3	3,29	2,80	4,14	3,80	3,00
D1.6.4	3,31	3,00	3,57	2,60	3,00
D1.6.5	3,86	3,00	5,00	4,60	3,00
D1.6.6	4,20	2,60	5,00	3,80	4,00
D1.6.7	2,57	2,80	2,14	3,40	3,00
D1.6.8	3,00	2,40	2,71	2,60	3,00
D1.11	3,54	1,44	3,71	3,00	3,00
D2.1	2,13	3,00	2,14	1,33	1,00
D2.3	4,13	3,60	4,14	3,80	3,00
D2.4	**	**	**	**	**
<b>Moyennes</b>	<b>3,36</b>	<b>2,55</b>	<b>3,54</b>	<b>3,26</b>	<b>2,92</b>

\*\* Les données ne peuvent pas être traduites sur le spectre idéal parce que les questions sont de type « oui ou non »

**Tableau 3 : Analyse fonctionnelle**

	Militaires	Politiques	Diplomates	Hauts fonctionnaires	Universitaires	Membres de lobbys, ou d'entreprises
D1.1	1,57	3,25	1,77	3,00	1,00	1,00
D1.3.13	**	**	**	**	**	**
D1.4	3,25	3,50	3,69	3,50	4,00	5,00
D1.5.6	**	**	**	**	**	**
D1.6.1	3,50	4,25	3,33	4,50	4,50	5,00
D1.6.2	3,25	2,71	3,17	2,50	2,00	2,00
D1.6.3	3,75	2,14	3,50	4,50	4,00	2,00
D1.6.4	3,25	2,14	3,36	3,00	3,00	4,00
D1.6.5	3,57	2,43	4,17	4,00	5,00	5,00
D1.6.6	3,50	3,50	3,83	4,50	4,00	4,00
D1.6.7	3,25	3,29	2,00	2,25	3,00	2,00
D1.6.8	2,75	3,57	2,33	2,25	2,25	3,00
D1.11	2,50	2,67	2,50	5,00	4,33	3,00
D2.1	2,50	1,86	2,43	2,00	1,67	1,67
D2.3	4,33	4,33	3,67	3,00	4,50	5,00
D2.4	**	**	**	**	**	**
<b>Moyennes</b>	<b>3,16</b>	<b>3,05</b>	<b>3,06</b>	<b>3,38</b>	<b>3,33</b>	<b>3,28</b>

\*\* Les résultats ne peuvent être donnés qu'en pourcentages et non traduit sur le spectre de 1 à 5 parce que les questions sont de type « oui ou non ».

**Tableau 4 : Analyse institutionnelle**  
**Clivage I (Institutions nationales vs Institutions européennes)**

<b>Questions</b>	<b>Institutions nationales</b>	<b>Institutions européennes</b>	<b>Autres (Université, Lobby, etc)</b>
D1.1	1,95	2,54	1,40
D1.3.13	**	**	**
D1.4	3,47	3,77	3,86
D1.5.6	**	**	**
D1.6.1	3,44	4,31	4,71
D1.6.2	2,89	3,17	2,14
D1.6.3	2,78	4,17	3,57
D1.6.4	3,00	3,17	3,00
D1.6.5	3,12	4,33	4,71
D1.6.6	3,22	4,54	3,86
D1.6.7	2,67	2,50	3,00
D1.6.8	2,67	2,83	2,71
D1.11	2,47	3,09	4,00
D2.1	2,47	2,08	1,57
D2.3	3,80	4,00	4,14
D2.4	**	**	**
<b>Moyennes</b>	<b>2,92</b>	<b>3,42</b>	<b>3,28</b>

\*\* Les données ne peuvent être données qu'en pourcentages et non traduit sur le spectre de 1 à 5 parce que les questions sont de type « oui ou non ».

**Tableau 5 : Analyse institutionnelle**  
**Clivage II : Institutions intergouvernementales vs Institutions supranationales**

<b>Questions</b>	<b>Institutions intergouvernementales</b>	<b>Institutions supranationales</b>
D1.1	1,50	4,20
D1.3.13	**	**
D1.4	3,63	4,00
D1.5.6	**	**
D1.6.1	3,50	5,00
D1.6.2	3,25	3,00
D1.6.3	4,00	4,50
D1.6.4	3,50	2,50
D1.6.5	4,25	4,50
D1.6.6	4,50	4,60
D1.6.7	2,00	3,50
D1.6.8	2,50	3,50
D1.11	2,57	4,00
D2.1	2,25	1,80
D2.3	4,25	3,25
D2.4	**	**
<b>Moyennes</b>	<b>3,21</b>	<b>3,72</b>

\*\* Les données ne peuvent être données qu'en pourcentages et non traduit sur le spectre de 1 à 5 parce que les questions sont de type « oui ou non ».

*Annexe 10. : En guise de conclusions : Synthèse des résultats se rapportant à la question de recherche I*

	Coopération européenne ?	Européanisation des PNSD ?	Déploiement de forces ?	Outils hybrides ?
Tous les agents	✓	✓	✓	✓
Français	✓	✓	✓	✓
Allemands	✗	✓	✓	✓
Britanniques	✓	✗	≈	✓
Militaires	✓	✓	✓	✓
Politiques	✓	✓	≈	✓
Diplomates	✓	✓	✓	✓
Hauts fonctionnaires	✓	✓	≈	✓
Universitaires	✓	✓	✓	✓
Nationaux	✓	✗	✓	✓
Européens	✓	✓	✓	✓
Intergouvernementaux	✓	✓	✓	✓
Supranationaux	✓	✓	✗	✓

Légende

- ✓ : hypothèses confirmées
- ≈ : hypothèses partiellement confirmées
- ✗ : hypothèses infirmées

*Annexe 11 : En guise de conclusions : Synthèse des résultats se rapportant à la question de recherche II*

	Dimension I	Dimension II	Dimension III	Dimension IV
Socialisation stato-culturelle	✓	✓	≈	≈
Socialisation fonctionnelle	✓	≈	✓	✓
Socialisation institutionnelle	✓	✓	✓	≈

Légende

- ✓ : hypothèses confirmées
- ≈ : hypothèses partiellement confirmées
- ✗ : hypothèses infirmées